



Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

- + *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.
- + *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.
- + *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.
- + *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via <http://books.google.com>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



322351



DICTIONNAIRE
GÉOGRAPHIQUE
DE LA
FLANDRE OCCIDENTALE.



BRUXELLES. — IMPRIMERIE DE ODE ET WODON.
BOULEVARD DE WATERLOO, n° 34.

DICTIONNAIRE

GÉOGRAPHIQUE

DE LA

FLANDRE OCCIDENTALE.

PAR

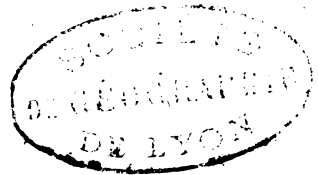
PH. VANDER MAELEN,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE BRUXELLES, DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES DE TURIN ET DE LUCQUES, DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE PARIS, DE LA SOCIÉTÉ GÉOLOGIQUE DE FRANCE, DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE STATISTIQUE UNIVERSELLE, DE L'ACADÉMIE DE L'INDUSTRIE AGRICOLE, MANUFACTURIÈRE ET COMMERCIALE, DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES PHYSIQUES, CHIMIQUES ET ARTS INDUSTRIELS DE FRANCE, DE CELLE D'HISTOIRE NATURELLE DE VÉTÉRABIE, CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE LIÈGE, DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE ET ROYALE ARÉTINE D'AREZZO, DE CELLE DE STATISTIQUE DU ROYAUME DE SAXE, MEMBRE HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NAVIGATION DE LONDRES, MEMBRE HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DU NORD A COPENHAGUE, CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ PROVINCIALE DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES DU HAINAUT, ET DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES, DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS DE LILLE; DE LA SOCIÉTÉ GÉOLOGIQUE DE LONDRES, ET DU LYCÉE D'HISTOIRE NATURELLE DE NEW-YORK; AUTEUR DE L'ATLAS UNIVERSEL EN 400 FEUILLES, ET DE L'ATLAS DE L'EUROPE EN 165 FEUILLES.

LE DOCTEUR MEISSER,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE PARIS,

EST CHARGÉ DE LA RÉDACTION ET DE LA CORRESPONDANCE.



Bruxelles,

A L'ÉTABLISSEMENT GÉOGRAPHIQUE,

FAUBOURG DE FLANDRE.

1836

PRÉFACE.



Nous n'entreprendrons pas de démontrer dans une longue préface l'utilité des détails géographiques qui caractérisent plus particulièrement la Flandre : ce serait répéter fastidieusement ce qui se trouve consigné partout , savoir que l'agriculture flamande qui depuis plusieurs siècles sert de modèle à tous les peuples (1), reçoit encore chaque jour de grandes améliorations que l'on doit surtout attribuer à l'absence de tous les préjugés qui ailleurs s'opposent invinciblement aux progrès de l'économie rurale.

Loin de se figurer que pour bien placer ses fonds, il n'y a qu'à

(1) Personne n'ignore que la plupart des bonnes pratiques de l'agriculture sont passées de la Belgique dans le reste de l'univers. C'est à quelques familles belges, que l'embouchure de la Vistule et plusieurs points des côtes de la Prusse doivent leur mise en valeur. Ces familles surent triompher, avec le secours de leurs digues, des débordemens des eaux, et reproduire en quelque sorte, en s'appropriant de grasses alluvions, l'aspect de la Flandre maritime. L'Espagne elle-même doit aux Flandres la culture de ses meilleures terres. Dans le site royal, le plus renommé par la fraîcheur de ses ombrages (Aranjuez) une vaste étendue de jardins , où la nature prodigue ses plus savoureuses productions , s'appelle encore le *Champ flamand* (*El campo flamenco.*)

acheter une terre et se reposer ensuite sur les soins du fermier, les propriétaires, en Flandre, qui se vouent à cette noble industrie et dont le nombre est très grand, sont persuadés qu'en laissant la manipulation aux ouvriers, ils doivent s'instruire à fond de l'art qui les fait vivre, et faire concourir à son amélioration les principes des sciences auxquelles leur éducation les a initiés. En présence d'intérêts aussi importants, nous avons cru de notre devoir de réunir le plus de détails qu'il nous serait possible, pour la publication du septième dictionnaire de notre description géographique de la Belgique par provinces. Procédant constamment d'après le même plan, nous avons adressé aux habitans les plus éclairés de chaque commune des *tableaux-circulaires*, contenant les questions les plus intéressantes sur le sol, l'hydrographie, la météorologie, l'anthropologie, le commerce, l'industrie, et les autres sections que nous avons primitivement adoptées.

En insistant particulièrement sur l'agriculture, nous avons mis tous nos soins à recueillir dans chaque localité des données exactes sur les travaux les plus importants auxquels les habitans se livrent, en indiquant les méthodes et les procédés généralement suivis, ainsi que les machines et les outils dont on se sert pour exécuter ces travaux. Résolus, comme l'exige le sujet, à ne présenter que des faits, dégagés de l'appareil de phrases inutiles, nous nous sommes attachés à faire connaître les rotations de récolte, la culture des plantes fourragères et de celles d'assolement, le dessèchement des marais, l'amendement des terrains salés, la fixation des dunes, les diverses espèces d'engrais, l'éducation des bestiaux, l'exploitation des bois, la culture des plantes potagères, la conduite des arbres fruitiers, la naturalisation des végétaux exotiques, et même les usages locaux et les réglemens ruraux dont le temps et l'expérience ont consacré l'utilité.

Pour remplir convenablement ce cadre, il importait dans l'intérêt de l'ouvrage de ne pas trop se hâter : c'est aussi le parti que

nous avons pris, dans l'espoir de rendre notre publication aussi complète qu'il dépendait de nous.

Il nous reste maintenant à payer un juste tribut de reconnaissance à nos honorables compatriotes qui ont bien voulu nous adresser des renseignements, en réponse à nos *tableaux-circulaires*; c'est pour nous un devoir de citer ici M. l'inspecteur en chef des ponts et chaussées, MM. les membres de la commission d'industrie de la province, MM. les membres de la commission d'agriculture, et MM. les bourgmestres, les contrôleurs et receveurs des communes, dont la plupart se sont empressés de mettre à notre disposition les matériaux qui nous étaient indispensables.

Quant aux ouvrages qui nous ont servi d'autorité, qu'il nous suffise d'indiquer les suivans.

A. Ortelii itinerarium per nonnullas Gallie-Belgicæ partes, Antv. 1584.

Historia de las guerras civiles de Flandes des del ano 1559, hasta el de 1609, por Antonio Carnero, en Brusselas 1625.

Relazione del cardinale Bentivoglio, delle provincie unite di Fiandra. Parigi 1631.

Antonii Sanderi Flandria illustrata, sive Provinciæ et comitatus hujus descriptio, Hagæ Comit., 1735. — Kronyke van Vlaenderen.

Meyeri Ann. Fland.

Recueil d'Antiquités romaines et gauloises, trouvées dans la Flandre proprement dite, par J. B. De Bast.

De l'origine des communes flamandes et de l'époque de leur établissement, par M. Jules Van Praet, Gand 1829.

L'Agriculture pratique de la Flandre, par M. J. L. Van Aelbroeck, Paris, 1830.

De l'état des aliénés en Belgique, et des moyens d'améliorer leur sort, par Édouard Ducpétiaux, inspecteur-général des prisons et des institutions de bienfaisance, Bruxelles 1832.

Recherches sur la reproduction et la mortalité de l'homme aux différens âges, et sur la population de la Belgique, par MM. A. Que-telet et Éd. Smits, 1832.

Rapport sur l'état de l'Administration, dans la Flandre occi-dentale. — Bruges.

Le Journal d'agriculture et le voyage pittoresque des Pays-Bas. dont les planches ont été exécutées par M. Madou.

Le grand ouvrage de M. Dewez nous a servi de base pour ce qui concerne l'histoire.

Telles sont les principales sources où nous avons puisé pour suppléer aux renseignemens inédits que nous avons péniblement rassemblés depuis plusieurs années, dans l'intention de livrer à nos lecteurs des détails précis et exacts sur une province qui n'est pas moins intéressante par son commerce que par son importance locale.

Le Dr MEISSER,
ANCIEN COLLABORATEUR DES ANNALES
DES SCIENCES PHYSIQUES.

PH. VANDERMAELEN,
FONDATEUR DE L'ÉTABLISSEMENT GÉOGRAPHIQUE
DE BRUXELLES.



cul d'œil
CUL D'ŒIL

sur

LA PROVINCE DE

LA FLANDRE OCCIDENTALE.

Cette province est composée de toute la Flandre appelée autrefois occidentale ou West-Flandre, d'une partie de la Flandre orientale et de quelques communes du Tournaisis, dont les principales sont celles de Dottignies, Saint-Génois, ou Saint-Denis, Espierres et Helchin.

Après la réunion de la Belgique à la France en 1795, la Flandre occidentale forma un département, sous la dénomination de département de la Lys.

La province actuelle de la Flandre occidentale a conservé les mêmes limites qu'avait le département de la Lys.

Elle s'étend du N. O. au S. E., depuis la mer du Nord jusqu'à l'Escaut, entre le 50° degré 41 minutes et le 51° degré 23 minutes de latitude, et entre le 0 degré

13 minutes et le 1^{er} degré 12 minutes de longitude à l'E. du méridien de Paris.

Sa plus grande longueur du N. au S. , depuis la mer jusqu'à la Lys près d'Armentières , est de 18 lieues , et sa plus grande largeur de l'E. à l'O. , depuis l'Escaut jusqu'à la mer , est de 16 lieues.

Ses limites sont, au N. et au N. O. , la mer du Nord ; à l'E. , la Zélande et la Flandre orientale ; au S. E. , la province de Hainaut ; au S. , au S. O. et à l'O. , la France.

Cette province , dont Bruges est le chef-lieu , est divisée en quatre arrondissemens judiciaires : Bruges, Courtray, Furnes et Ypres ; en huit districts d'administration , qui sont : Bruges, Ypres , Courtray, Thielt , Roulers, Furnes, Ostende et Dixmude. Il y a trente-six cantons de justices de paix et de milice.

La Flandre occidentale renferme deux cent quarante-neuf communes , dont quinze villes , qui sont : Bruges, Dixmude , Courtray, Ypres, Iseghem, Menin, Nieuport, Ostende, Poperinghe, Roulers, Thielt, Thourout, Furnes , Warneton , et Wervick.

La Flandre occidentale a quinze membres à élire à la chambre des représentans et huit au sénat , savoir :

Le district de Bruges , 3 représentans , 1 sénateur.

- d'Ypres, 2 représentans , 1 sénateur.
- de Courtray, 3 représentans , 2 sénateurs.
- de Thielt, 2 représentans , 1 sénateur.
- de Roulers, 2 représentans , 1 sénateur.
- de Furnes , 1 représentant.
- d'Ostende, 1 représentant.
- de Dixmude , 1 représentant.

Les trois derniers districts nomment un sénateur ,

dont l'élection se fait à Ostende ; ils nomment alternativement un autre sénateur avec le district d'Ypres.

Cette province dépend, pour le spirituel, de l'évêché de Bruges.

HYDROGRAPHIE.

Cette province est arrosée par la Lys, l'Escaut, l'Yser, l'Yperlée, la Liève, la Mandelle et la Heule.

La Lys prend sa source dans la commune de Lys, département du Pas-de-Calais ; reçoit, près de Thionnes, les eaux du canal de Saint-Omer ; sépare à peu près dans son cours jusqu'en Belgique les départemens du Nord et du Pas-de-Calais ; traverse la Flandre occidentale dans sa partie méridionale ; passe ensuite dans la Flandre orientale où elle va se perdre dans l'Escaut. Elle est navigable depuis Aire jusqu'à son embouchure. Son cours dans la province est d'environ cinq myriamètres. La profondeur de cette rivière est extrêmement variable ; elle offre quatre mètres d'eau au-dessus de l'écluse de Commines, trois au-dessus de celle de Menin, et deux seulement au-dessus de celles d'Harlebeke. En été, les eaux sont tellement basses que la petite navigation même est interrompue ; dans les saisons pluvieuses, au contraire, cette rivière déborde et inonde les prairies qui y sont contiguës. On évalue à deux centimètres sur quatre mètres de longueur la pente de ses eaux.

L'Escaut sépare la Flandre occidentale de la province de Hainaut, dans la partie méridionale de la première, et dans un cours d'environ deux myriamètres ; il y est navigable. l'Escaut et la Lys arrosent les plus riches prairies ; leurs bords sont extrêmement fertiles.

L'Yser a sa source à Vleteren ou Flêtre, département du Nord, passe à Rousbrugge, où il devient navigable, et va se perdre dans la mer au-dessous de Nieuport, après un cours d'environ cinq myriamètres.

L'Yperlée sort de la commune de Zillebeke, traverse la ville et les fortifications d'Ypres, et se jette dans le canal d'Ypres à Nieuport, près de l'écluse de Boesinghe, après un cours d'environ un myriamètre.

La Liève, ou canal de Damme, a sa source dans la province de la Flandre orientale, et se jette dans le bassin de Bruges ; son cours, dans la province, est d'environ 15 kilomètres : elle est navigable depuis Damme, mais seulement pour de petits bateaux.

Le Mandelbeke prend naissance dans la commune de Passchendaele, passe à Roulers, à Ingelmunster, et va se perdre dans la Lys, entre Wacken et Saint-Éloy-Vyve, après un cours de deux myriamètres environ ; cette rivière n'est point navigable.

La Heule, petite rivière non navigable, a sa source dans le village de Zonnebeke, et vient se perdre dans la Lys, à Ceurne, après un cours de deux myriamètres.

Un grand nombre de canaux facilitent les transports : les plus importants sont ceux de Gand à Bruges, de Bruges à Ostende, de Dunkerke, de Furnes, de Nieuport, etc.

Cette province a 67,500 mètres de côtes. La côte de Blankenberghe, sur une largeur de 13,000 mètres, de-

puis Wenduïne jusqu'à Heyst, est continuellement menacée par la mer. Le système défensif adopté contre ces invasions, consiste à prolonger les jetées assez en mer, pour reconquérir l'estran envahi : à cet effet on reconstitue celui-ci continuellement par le sable, dans une largeur de 300 mètres entre les laisses de haute et basse mer, sur un plan incliné, élevé de manière à diminuer l'action des vagues, et à rendre ainsi l'estran assez productif, afin de pouvoir, dans l'intervalle des grandes marées et des tempêtes, accumuler une quantité suffisante de sable, devant l'ancienne digue du *comte Jean*, pour résister sans danger à la mer. Mais la difficulté du travail et la dépense des prolongemens de jetées à la mer, n'en permettent qu'une exécution partielle et successive, qui puisse toujours marcher de concert avec l'entretien journalier des ouvrages existans. C'est ainsi que le bail de six années, dont la quatrième expirait le 30 juin 1830, comprenait les travaux annuels de conservation de toute la côte et la construction de 627^m 50 de longueur de prolongement à la mer, à effectuer sur 18 jetées. Ces travaux ont été exécutés.

Les tempêtes extraordinaires du mois de novembre 1831 ayant, sur quelques points, entamé assez fortement les nouvelles dunes, pour inspirer des inquiétudes sérieuses, le gouvernement s'est empressé d'accorder une somme de fl. 9000, afin que l'on puisse renforcer immédiatement ces dunes.

Par adjudication publique du 2 juin, il a été contracté un nouveau bail de six années qui assure la conservation de tous les ouvrages de défense et comprend aussi 449 mètres de longueur de prolongement à la mer, à effectuer sur 12 jetées, pendant les deux premières

années du bail. Ces prolongemens compléteront l'avancement des jetées jusqu'à une ligne régulière de basse mer de 250 mètres de la laisse de haute mer, pour les 28 jetées depuis Wenduyn jusqu'au delà de Blankenberghe, formant une longueur de côte de 600 mètres.

La résistance que ces ouvrages ont présentée aux ouragans de février 1825, de novembre 1831 et du premier septembre 1833; le prolongement et la conservation de l'estran sablonneux, ainsi que l'accroissement des dunes devant la digue du *comte Jean*, sont la preuve la plus convaincante de l'efficacité du système adopté. De son développement successif, on peut se promettre sur ce point, toujours menacé depuis des siècles, une parfaite sécurité contre l'action de la mer, et bientôt une diminution progressive des frais d'entretien.

SOL.

Le sol de cette province est généralement bas et uni; vers la mer, une longue suite de dunes court parallèlement aux côtes, et vers le S. O. et le S. E., il s'élève quelques collines.

Des sables et des terres employés dans les tuileries, dans les poteries et dans les briqueteries; des terres à pipe, des tourbes, tels sont à peu près les seules substances appartenant au règne minéral, qui s'y trouvent.

Quant à l'étendue, la profondeur et la direction des

couches, l'observation a démontré que les sables se rencontrent ou à la superficie, ou sous la couche de terre végétale : dans le premier cas, ils forment un sol aride et sec que toute l'industrie du cultivateur a bien de la peine à mettre en culture ; lorsqu'au contraire ils sont subordonnés à l'humus, la terre est d'autant plus fertile, que le sable s'y trouve à une plus grande profondeur.

Les sables varient en couleur du blanc au jaune, du grisâtre au jaunâtre : ces derniers sont quelquefois mêlés de quelques parties ferrugineuses. Tous ces sables sont employés à faire du ciment ou du mortier, à fixer les pavés, à dégrossir les métaux et les pierres brutes, enfin à divers usages domestiques. Les couches ont régulièrement une direction horizontale, et varient à l'infini sous le rapport de l'épaisseur, de la largeur et de l'étendue.

Les terres à briques se trouvent dans un grand nombre de localités de cette province, à une profondeur qui varie depuis 30 jusqu'à 90 centimètres sous la couche de terre végétale ; elles sont de la nature de la glaise, argileuses et tenaces ; on les pétrit sans peine, et on leur fait prendre facilement toutes les formes.

Les terres à pipe, les terres employées dans les poteries et les tuileries sont infiniment plus rares ; deux ou trois communes seulement en fournissent.

On rencontre dans ce pays un grand nombre de tourbières dont l'épaisseur varie suivant les localités.

La tourbe que l'on voit dans cette province prouve l'existence d'anciens marais. Le bassin maritime dans lequel étaient ces marais et qui forme une plaine extrêmement unie, composée, au-dessous comme au-delà des couches tourbeuse et vaseuse, d'une couche puissante de

sable fin, offre des preuves nombreuses de l'ancien séjour de la mer dans son sein. Pendant ce séjour, le bord N. O. aura formé une suite de bancs semblables à ceux qui sont aujourd'hui en avant de la côte. Un événement quelconque, dont on ne peut guère assigner la cause, aura fait baisser promptement le niveau de la mer de plusieurs pieds, de manière à mettre à sec les bancs dont il s'agit. Ces bancs étant ainsi asséchés, des dunes s'y seront bientôt formées, qui en auront encore élevé les parties hautes, et fortifié la nouvelle barrière opposée à la mer. Celle-ci n'ayant plus d'accès dans le bassin, l'eau de mer qui s'y trouvait se sera évaporée, et aura été remplacée en partie par les eaux pluviales qui y tombaient, et qui, se réunissant dans la partie inférieure, auront formé les marais dont parle César, lesquels ont produit la couche de tourbe.

Mais la mer qui n'a qu'un faible effet sur les corps qui y sont entièrement submergés, en comparaison de celui qu'elle exerce sur ceux qui se trouvent à sa surface, n'aura pas plutôt trouvé dans ses nouvelles limites un obstacle à sa violence, qu'elle aura commencé à les ronger. D'un autre côté, le vent de N. O. aura constamment fait avancer les dunes vers l'intérieur, en transportant le sable dans cette direction. Ces deux causes réunies auront, par la succession des temps fait disparaître tout le plateau élevé; il ne sera plus resté que les dunes, qui, n'étant plus défendues par une grève assez haute pour que la mer ne vînt pas à leur pied, lui auront bientôt livré passage.

Ici commence une nouvelle époque pour la géographie physique de cette côte. La mer déchire les dunes en beaucoup d'endroits; elle se jette avec violence par ces

ouvertures et se répand dans les terres qu'elle couvre de plusieurs pieds d'eau. Dans sa furie, elle entraîne tout ce qu'elle rencontre. Mais bientôt la marée descendante vient mettre un terme à l'impétuosité de l'eau : elle s'écoule par où elle était entrée, pour revenir encore à la marée suivante. Des villes situées à plusieurs lieues de la côte voient maintenant deux fois par jour la mer arriver jusqu'à leurs murs. Les eaux, en se retirant, se creusent des lits, et des criques paraissent qui s'approfondissent considérablement par le courant continu des marées montantes et descendantes.

En arrivant sur ces terres, les eaux de la mer tenaient en suspension une grande quantité de vase apportée dans son sein par les rivières avoisinantes, et que les flots soulevaient; en retrouvant le calme, la mer laisse précipiter cette vase, et c'est ainsi que se forme le premier feuillet d'une couche vaseuse. Chaque jour de nouvelles eaux viennent apporter un nouveau feuillet à cette couche, qui, avec le temps, acquerra une épaisseur de plusieurs pieds.

En effet, quelque mince que soit chaque feuillet, ces dépôts renouvelés deux fois en vingt-quatre heures doivent assez promptement exhausser le fond. Ces feuillets, dont l'épaisseur est plus grande en hiver, lorsque la mer est agitée, qu'en été, lorsqu'elle est tranquille, doivent être aussi d'autant plus épais que l'eau est plus profonde, puisque, s'il y a une certaine quantité de vase suspendue dans un pied d'eau, il y en aura deux fois autant dans deux pieds : enfin l'épaisseur du feuillet diminue à mesure qu'on s'éloigne de l'endroit par où la mer est entrée; car elle ne sera parvenue aux lieux les plus éloignés qu'après avoir abandonné en chemin une partie de la

vase qu'elle charriait, outre que ces lieux, ordinairement plus élevés, auront été couverts d'une moindre quantité d'eau, et que d'ailleurs l'eau n'y sera jamais montée à la même hauteur qu'au lieu de l'irruption, puisque la marée ne restant qu'un quart d'heure à son plus haut point, le niveau ne se sera établi qu'après que la marée s'était déjà retirée. Aussi remarque-t-on que le sol est plus élevé le long des dunes que plus avant dans l'intérieur.

L'exhaussement du sol doit donc s'être fait dans un temps assez court, surtout dans le principe de l'invasion. Bientôt il sera arrivé que plusieurs parties de ce terrain n'auront plus été que légèrement couvertes dans les marées ordinaires. Les criques, ne recevant plus que peu d'eau, se seront à leur tour envasées. Les ouvertures mêmes par où elles communiquaient à la mer se seront oblitérées par l'une ou l'autre cause, comme une tempête ou un vol de sable considérable. Ce dernier effet a même pu se produire avant que le sol ne fût élevé à son niveau actuel ; de sorte que les scènes d'inondation ont dû, comme l'histoire nous l'apprend, se renouveler plusieurs fois, surtout dans les temps où l'industrie humaine était assez avancée pour réparer les effets des tempêtes, ou ajouter par des digues à l'effort naturel des dunes.

Cependant la mer et le vent n'ont point cessé leur action sur les dunes. Celles-ci ont continué à rentrer, tellement qu'une partie de la couche de glaise et de la couche tourbeuse qu'elles recouvrent se sont montrées sur la grève et ont ensuite passé sous la mer, où elles sont maintenant exposées à ses efforts.

Tel est le tableau de la révolution opérée par l'épanchement de l'Océan sur ces terres, et des causes qui y ont

donné lieu. Dans ce tableau, une seule chose est hypothétique, c'est ce qui concerne les temps antérieurs à l'invasion; car, quant aux effets de l'invasion même, ils sont trop patens, ils se renouvellent trop souvent encore sous nos yeux, pour qu'on puisse douter un instant de leur réalité.

CLIMAT.

Il est très peu de pays où l'atmosphère éprouve autant de variations; aussi les étés sont presque toujours ou trop secs ou extraordinairement pluvieux.

Dans les jours les plus chauds de l'été, on peut à peine supporter à midi l'ardeur du soleil, et souvent il fait, le soir et le matin aussi froid, qu'à la fin de l'automne; on doit donc, pour se bien porter, avoir le soin d'être constamment bien couvert.

La belle saison ne commence et ne finit que tard; la fin d'août et le commencement de septembre offrent presque toujours la température la plus douce et les plus beaux jours.

Les hirondelles de cheminées partent ordinairement du 6 au 10 octobre, et celles des fenêtres quelques jours après; elles ne reviennent qu'à la fin d'avril ou au commencement de mai.

Les premières gelées ne se font communément sentir que vers le 20 de décembre; les plus fortes ont toujours

lieu à la mi-janvier et dans le mois de février. Il gèle encore quelquefois dans ceux de mars et d'avril ; mais faiblement, et ces gelées sont de peu de durée ; elles n'en sont pas moins désastreuses pour le colza , qui alors est bientôt détruit ; et l'on sait que c'est un des meilleurs produits de la province.

Les années où les gelées ont été les plus longues, sont 1740, 1760 et 1762 : dans la première elles commencèrent le 5 janvier et ne finirent qu'avec mars ; dans la seconde , elles continuèrent pendant dix semaines consécutives ; à partir du 2 janvier : dans la dernière , elles durèrent depuis le commencement de décembre jusqu'à la mi-mars de l'année suivante.

Les vents les plus fréquens sont ceux du nord, du nord-ouest , de l'ouest, du sud, du sud-ouest et du sud-sud-ouest.

Ceux de sud-ouest et de sud-sud-ouest sont ceux qui soufflent avec le plus de violence. L'ouragan du 9 novembre 1800 en est une preuve. Ce jour et la veille , le vent fut constamment du S. O. au S. S. O. ; le *maximum* de sa violence se fit sentir d'une heure à quatre de l'après-midi. La pluie fut presque continuelle ; le baromètre ne cessa de descendre , et à deux heures il était à 25° et demi ; à trois heures il commençait à remonter.

Ce même vent causa, vers le milieu de 1795, des désastres un peu moins considérables.

Les vents qu'on redoute le plus sont ceux d'ouest et ceux de nord-ouest ; s'ils soufflent avec violence pendant les hautes marées, le pays court risque d'être submergé. La raison en est que les flots, étant poussés avec violence vers les dunes, les minent et finissent par les détruire. Le 22 novembre et la nuit du 21 au 22 janvier 1802, le

vent de N. O. a , dans quelques endroits, emporté toutes les dunes, et ailleurs il en a détruit plus de la moitié. Heureusement sa violence diminua avant que la mer fût pleine une seconde fois.

Le mois de mars et le mois d'avril sont ceux où il tombe ordinairement de la grêle, mais en petite quantité et en légers grains. Ces grêles causent quelquefois des dommages; cependant on n'a, dans cette province, que peu d'exemples de ces grêles qui, dans certaines contrées, ont plus d'une fois porté dans les campagnes la dévastation et la mort.

Le mois d'octobre, ceux de novembre et de décembre se font remarquer par l'épaisseur et la fétidité des brouillards. Enfin c'est vers la mi-janvier que les premiers flocons de neige couvrent la terre.

AGRICULTURE.

Quoique, depuis trois quarts de siècle, la culture des terres se soit chaque année perfectionnée dans cette province, on peut assurer que le cultivateur montre de l'éloignement pour les nouvelles pratiques agricoles : attaché à la méthode de ses pères, il la suit par un principe d'habitude et de routine. Quoi qu'il en soit, si on lui démontrait qu'une nouvelle méthode peut, avec facilité, lui éviter des frais ou lui procurer quelque profit,

il l'adopterait , mais l'intérêt qui le guide , exigerait des faits dont il pût se convaincre par ses propres yeux ; tout ce qu'on pourrait lui dire et écrire à cet égard , ne le persuaderait pas.

La Flandre occidentale offre une vaste plaine, où l'on aperçoit à peine un léger monticule. Cependant l'espace , la qualité du sol et ses productions n'en varient pas moins d'une manière sensible. Ici , la nature a tout fait ; là , elle a dû être aidée par l'art ; ailleurs , l'art et l'industrie ont tout créé.

Les environs de Bruges jusqu'à Ghistelles, Thourout, Hyngene, la limite de la province en longeant le canal de Gand, les bords de la mer, depuis Ostende jusqu'à Newport, n'offrent presque généralement que des sables et des bruyères, dont on a dû provoquer la fertilité par des engrais qui ne sont employés que dans la Flandre (surtout les vidanges des latrines mêlées avec l'urine des bestiaux), enfin par des travaux continuels, des peines infinies et d'énormes dépenses.

On retrouve ces sables près d'Ypres, dans les communes de Passchendaele, de Moorslede, de Zandvoerde, de Becelaere, de Gheluwe, de Zonnebeke, et dans quelques-unes de l'arrondissement de Courtray, mais pas aussi généralement. Ces sables produisent les légumes nécessaires à la consommation des villes, les meilleures pommes de terre, de l'avoine, du seigle, du sarrasin, de beaux bois ; notamment des sapins, des chênes, des ormes, des frênes, des trembles, des hêtres, des tilleuls, des peupliers ; le hêtre et le tremble sont ceux qui y réussissent le mieux.

L'arrondissement de Furnes offre les pâturages les plus gras, et donne les meilleurs foin, le plus beau fro-

ment, l'orge la plus estimée. Cet arrondissement, où rien ne borne la vue, est entrecoupé d'une infinité de canaux qui entretiennent l'humidité nécessaire dans les pâturages, et qui conduisent soit dans la mer, soit dans les grands canaux, les eaux surabondantes. Sans ce grand nombre de canaux, le pays serait constamment inondé, les meilleures terres ne donneraient aucun rapport : ici donc la nature a dû être aidée par l'art. L'aspect de cet arrondissement, où la population est faible, serait triste et monotone, s'il n'était animé par les riches troupeaux qui remplissent les pâturages.

Celui de Courtray, que traversent la Lys et l'Escaut, offre aussi de gras pâturages, fournit de beau lin, du colza, du froment, et généralement tous les grains et les légumes en abondance et de bonne qualité. La nombreuse population de cet arrondissement ne doit prendre d'autre soin, pour ainsi dire, que d'y entretenir la fertilité.

Celui d'Ypres donne à peu près les mêmes récoltes ; on n'y cultive cependant pas autant de lin, mais du tabac et du houblon en abondance. Cet arrondissement est plus boisé que celui de Courtray, et moins que celui de Bruges. La nature et l'industrie du cultivateur en ont fait une des parties les plus fertiles de la province.

L'arrondissement de Bruges n'a pas, à beaucoup près, des terres d'aussi bonne qualité que les trois précédens ; on y recueille cependant à peu près les mêmes graines et les mêmes légumes, mais en moindre quantité et d'une qualité inférieure ; si ce n'est l'orge et le froment qui, dans quelques communes, celles du nord notamment, sont très gros et d'une bonne qualité. Ces mêmes communes

offrent encore de bons pâturages et ressemblent à l'arrondissement de Furnes par le sol, les productions et la population. La nature a peu fait pour cet arrondissement, presque tout a dû y être créé.

On peut juger, d'après cette description du sol et des productions de chacun des arrondissemens de cette province, qu'elle n'est pas généralement cultivée puisqu'on y trouve des dunes, des bruyères et des marais, dont cependant l'étendue diminue chaque année, par les nombreux desséchemens et défrichemens que l'on y a opérés.

Froment.

Lorsqu'on veut semer du froment, on donne un léger labour à la terre à la fin d'août; on herse ensuite et puis on passe le rouleau; on recommence cette opération avant de semer; mais on laboure plus profondément, et l'on dispose la terre par bandes de 2 à 3 mètres de largeur: on sème alors, et l'on couvre la semence avec la terre qui provient des sillons ouverts entre chaque bande pour servir à l'écoulement des eaux. On est obligé, dans les terres fortes et argileuses, d'employer la herse et le rouleau pour couvrir la semence. Au printemps, pour affermir le sol, on se sert encore du rouleau, ou bien on fait piétiner par des hommes.

Avoine.

On sème ordinairement l'avoine après une récolte de navets. On prépare d'abord la terre en mars, par un léger labour ; on herse ensuite , et on fait passer le rouleau. Peu de temps après on donne un second labour plus profond , puis on sème vers la fin d'avril. Quelquefois on sème l'avoine dans les terres épuisées par plusieurs récoltes de grains ; mais alors on suit une autre méthode de culture. Le premier labour se donne en septembre ; on fait passer le rouleau et on herse à plusieurs reprises pour détruire les mauvaises herbes. Avant l'hiver un second labour plus profond a lieu , après quoi la terre est disposée par bandes comme pour le blé. Après l'hiver , un troisième labour a lieu , puis le roulage et le hersage , et enfin un quatrième et dernier labour.

Lin.

Le lin se sème ordinairement après une récolte de trèfle. On ne laboure qu'une fois après l'hiver ; mais on

herse à plusieurs reprises et on passe le rouleau , après quoi on sème toujours à la volée ; on herse ensuite à peu de profondeur pour couvrir la semence ; puis on passe le rouleau jusqu'à ce que la terre soit bien affermie : ce dernier point est essentiel. D'autres fois on sème aussi le lin après une récolte de blé, et alors un premier labour, donné avant l'hiver, enfouit le chaume. Lorsque le lin est parvenu à la hauteur de 45 millimètres (6 lignes), on le sarclé avec le plus grand soin.

Colza.

On sème d'abord le colza, puis on le plante. On le sème ordinairement à la mi-juin, dans une terre restée en jachères et préparée par quatre labours successifs, suivis chacun de plusieurs hersages et d'un bon engrais. On le sème aussi quelquefois après une récolte de lin, mais on ne donne alors à la terre qu'un labour.

Assez généralement on le plante après une récolte en blé : un premier labour peu profond, et qui enfouit le chaume, est suivi de plusieurs hersages ; un second labour dispose la terre par bandes comme pour le blé. La plantation a lieu à la fin de septembre de la manière suivante : celui qui donne le dernier labour est suivi par un homme muni d'un outil avec lequel il fait des trous de 40 centimètres (5 pouces) de profondeur sur 4 centimètres (18 lignes) de diamètre ; ces trous, distans entre

eux de 14 centimètres (5 pouces), reçoivent les plants de colza, que des enfans y déposent, et qu'ils y fixent en pressant la terre du pied. Un homme et quatre enfans plantent ordinairement, de cette manière, un hectare en trois jours.

Vers la mi-novembre, on répand du fumier entre les plants; puis, avec la bêche, on ouvre les sillons qui doivent servir à l'écoulement des eaux, et avec la terre provenant de ces sillons on préserve, autant qu'il est possible, les racines de la gelée.

Trèfle.

Le trèfle se sème dans les terres déjà ensemencées soit en blé, soit en avoine, soit en lin, au commencement d'avril si c'est dans le blé, et immédiatement après les semailles d'avoine ou de lin : on recouvre la semence avec le râteau et le rouleau. On le fauche quand il est semé dans le blé ou l'avoine; on le fait paître, au contraire, par les vaches, quand il est semé dans le lin. Après la première coupe on y répand des cendres : on en fait toujours deux au moins, et quelquefois trois.

Féveroles.

On sème au commencement d'avril, dans une terre légèrement labourée ou préparée avec la houe, les fèves pour les chevaux. Dans quelques cantons on les plante, pour ainsi dire, au moyen d'un outil semblable à celui que l'on emploie pour le colza.

Navets.

Les navets pour les bestiaux sont semés dans les terres qui ont porté du blé ou de l'avoine, et qui sont préparées de la manière suivante : immédiatement après la moisson, un premier labour pour enfouir le chaume; en mars on donne un second labour, puis un troisième, un quatrième et quelquefois un cinquième, qui sont chacun suivis d'un hersage; ensuite, à la fin de juin ou au commencement de juillet, on sème les navets et l'on passe le rouleau.

Carottes.

Les carottes pour les bestiaux et les chevaux se sèment vers la mi-avril, après une récolte en blé, et dans une terre préparée par quatre labours successifs, suivis de hersages. Après le troisième labour, qui a lieu vers le commencement d'avril, on répand le fumier, qui est enterré par le quatrième labour, lequel est de 28 centimètres (10 pouces) au moins de profondeur. Le dernier labour terminé, on ameublît la terre avec le râteau, puis on sème. Lorsque les tiges sont sorties de terre on sarcle, et on les espace avec soin à la distance de 14 centimètres (5 pouces).

Pommes de terre.

On commence à planter les pommes de terre dans les premiers jours de mars; on continue jusqu'à la fin de mai ou même de juin, et encore plus tard, chez les cultivateurs qui plantent la pomme de terre après l'orge et le colza.

Cette culture demande beaucoup de fumier, et, dans les terres fortes, deux profonds labours : le premier doit se faire le plus tôt possible; la seconde fois on laboure la terre en dos d'âne, avec des rigoles intermédiaires de 4 à 5 pouces de profondeur; quelquefois on bêche la terre, et on forme les planches et les rigoles à la houe : dans ce cas, on laisse reposer le sol pendant quelques jours, afin qu'il se réchauffe en aspirant l'air atmosphérique; on fait ensuite déposer quatorze ou quinze voitures de fumier, par mesure de 45 ares, dans les rigoles préparées. On place les pommes de terre sur ce fumier, à la distance d'environ deux pieds les unes des autres; la houe recouvre le tout avec la terre des planches. Quand la tige s'élève à trois pouces du sol, il faut arracher les mauvaises herbes, et dès qu'elle a près d'un demi-pied de hauteur on lui donne un arrosement d'engrais liquide; puis on élève autour de chaque plante une motte de terre en forme de taupinière, ou bien on les fait *buter* en ligne droite : cette opération donne à la racine beaucoup de chaleur et de force, et elle étouffe les mauvaises herbes.

D'autres cultivateurs, surtout dans les terres fortes, donnent un premier labour très profond : ils distribuent sur le sol le fumier nécessaire, et tracent alors un sillon de 3 à 4 pouces de profondeur; deux femmes suivent la charrue, et, à chaque distance de 2 pieds, elles mettent une pomme de terre dans le sillon; le soc, en retournant, jette la terre et le fumier sur les pommes de terre qui remplissent le premier sillon. L'ouvrage s'achève ainsi entièrement, et le tout reste dans cet état jusqu'à ce que la pomme de terre ait à peu près un demi-pied d'élévation au-dessus du sol : alors on les arrose et on les *bute*.

Il y a de grands cultivateurs qui, pour économiser le

le travail, parviennent à *buter* les pommes de terre au moyen de la charrue : à cet effet, ils ajustent à la charrue une espèce de soc élevé par le milieu et qui rejette des deux côtés la terre labourée : mais en employant cette méthode, on *bute* d'une manière inégale.

Dans un sol compacte et humide, beaucoup de cultivateurs répandent sur les pommes de terre une demi-voiture de chaux, quelques jours après qu'elles sont plantées; ils passent alors le soc et la herse, et le reste de l'ouvrage se fait comme on vient de le dire en parlant des autres procédés. La chaux, donnant de la chaleur à la terre, fait grand bien à la plante et n'en fait pas moins au froment et aux féveroles qu'on sème après. Mais ceux qui jettent ainsi de la chaux sur leurs pommes de terre ne donnent ordinairement point d'urines de bestiaux quand ils *butent*.

D'autres font usage de la cendre, pour planter les pommes de terre dans un sol compacte, et ils emploient des tourteaux de navette dans un sol léger : ils en jettent une bonne poignée dans le trou qui contient chaque pomme de terre plantée.

D'autres enfin donnent aux terres légères un labour profond; ils distribuent le fumier sur le sol et l'enterrent à la charrue à environ 4 ou 5 pouces de profondeur. Un homme suit le sillon de la charrue, tenant à la main un bâton de 4 pieds de long, de 3 pouces de diamètre et pointu par l'un des bouts; il marche en droite ligne d'une extrémité du champ à l'autre, faisant avec ce bâton un trou de 2 pieds en 2 pieds de distance; des femmes ou des enfans suivent cet homme, en laissant tomber une pomme de terre dans chaque trou, qu'ils referment en même temps avec le pied : on continue ce travail pour

tout le champ. Un bon ouvrier occupe trois planteurs, qui peuvent, ensemble, planter de pommes de terre 3 arpens par jour (1 hectare 34 ares); le reste du travail que demande cette culture consiste à arroser les plantes avec de l'engrais liquide et à les *buter*, à mesure qu'elles croissent.

Quelques cultivateurs choisissent, pour la plantation, les plus grandes pommes de terre et les coupent en morceaux, ayant soin d'enlever les *yeux* : ils ne plantent que les parties qui contiennent deux ou trois des plus forts bourgeons, parce que les petits yeux ou rejetons donnent une production trop chétive; les morceaux de rebut sont jetés aux bestiaux et se trouvent ainsi utilisés. Des cultivateurs plus instruits n'adoptent pas cet usage, et préfèrent aux grandes pommes de terre celles d'une espèce moyenne; ce que l'on économise en plantant des pommes de terre découpées peut à peine compenser le travail que cela exige; les femmes et les enfans occupés à cet ouvrage n'ont pas toujours l'attention de choisir les bons *yeux*; il les rejettent souvent et plantent la plus mauvaise partie.

On plante ordinairement, pour un arpent de 45 ares, trois sacs de pommes de terre (3 hectolitres 22 litres). Si cet arpent est bien préparé et bien fumé, on y récolte, année commune, environ une centaine de sacs de la première et de la quatrième espèce, que l'on vend sur pied environ 300 francs.

TABAC.

C'est surtout dans les environs de Wervick que le tabac est cultivé avec le plus de succès : aussi, dans le commerce, on regarde celui-ci comme le meilleur, et on le désigne sous le nom de tabac de Wervick.

La culture de cette plante exigeant beaucoup de travail, de fumier et de frais, et la méthode suivie à Wervick l'emportant sur toutes celles des autres localités des deux Flandres, il ne sera pas hors de propos d'entrer à ce sujet dans quelques détails circonstanciés.

Préparation du sol.

On ne s'attache pas de préférence à planter le tabac plutôt après une espèce de céréale qu'après une autre ; cependant cela se fait ordinairement dans le chaume du blé.

Aussitôt qu'on a enlevé, avant l'hiver, les productions du sol destiné à la culture du tabac, on laboure légèrement le chaume et on laisse le champ dans cet état jusqu'en octobre ou novembre : alors on y répand un engrais mêlé, composé de fumier de vache et de cheval, à raison de vingt-cinq à trente voitures pour 45 ares, et on enterre ce fumier à la charrue, à la profondeur de 6 à 7 pouces, afin qu'il se consomme pendant l'hiver. Quel-

ques-uns n'enterrent leur fumier qu'après l'hiver ou en mars : alors il faut nécessairement que ce soit de l'engrais coupé très menu et bien consommé.

Plus la terre est forte , plus on emploie de fumier et mieux le tabac réussit.

Après l'hiver , à l'approche de la belle saison , il faut labourer de nouveau le sol à 6 ou 7 pouces de profondeur , pour le diviser davantage et le mêler plus parfaitement avec le fumier.

Cinq à six semaines plus tard , nouveau labour , mais seulement à 4 pouces : après quoi , on répand sur le terrain de quinze cents à deux mille tourteaux de navette réduits en poudre ; on les enterre à la herse et on donne encore un labour de 3 à 4 pouces.

Dans les bonnes terres légères , un peu sablonneuses , où quelques personnes cultivent également du tabac , il faut être un peu plus économe de fumier de cheval et de vache , parce qu'une trop grande quantité de cet engrais hâte quelquefois trop la maturité du tabac pendant les étés très chauds et secs. Mais dans aucun cas , et pour quelque espèce de terrain que ce soit , on ne pourrait employer trop d'engrais de tourteaux. En conséquence vers la mi-mai , on prend de nouveau quinze cents à deux mille tourteaux de navette , et on les fait fondre dans l'eau et dans l'urine de vache (mais jamais dans l'urine de cheval) ; on s'en sert pour arroser le sol , qu'on fait labourer de nouveau à 3 ou 4 pouces de profondeur.

On emploie donc , en tout , de trois à quatre mille tourteaux de navette pour 45 ares. Mais attendu que les uns en prennent une plus grande quantité que les autres , M. Van Aelbroeck établirait ici le calcul à trois mille

cinq cents tourteaux, chacun du poids de 2 livres et demie à peu près (108 gr.). Les cent tourteaux coûtent environ 15 fr. : donc pour trois mille cinq cents tourteaux, 525 fr. ; ajoutez-y 175 fr. pour la valeur du fumier mêlé : total, 700 fr. de frais pour l'engrais de 45 ares de tabac. Ce prix ne paraîtra pas élevé aux agriculteurs qui sont persuadés qu'on ne peut mettre trop d'engrais de tourteaux, surtout dans les terres fortes, puisque ce sont les tourteaux qui donnent le poids au tabac.

Quant à l'urine de cheval on ne saurait trop insister qu'elle ne doit pas être employée pour arroser le sol, par la raison qu'elle fait contracter au tabac un goût détestable : mais ceux qui peuvent employer du fumier de cochon ou de mouton récolteront du tabac du meilleur goût. Les vidanges de latrines sont aussi d'un bon effet : ceux qui ont l'occasion de s'en approvisionner les emploient de la manière suivante. Trois semaines avant les semailles, ils répandent deux mille tourteaux en poudre et ils les arrosent de 150 hectolitres de produits des latrines, pour 45 ares ; ils enterrent le tout à la charrue, jusqu'à 3 ou 4 pouces de profondeur : trois jours avant de planter, ils labourent encore une fois, et passent la herse afin de diviser le sol.

Semis.

On choisit un bon terrain, dans une exposition chaude, derrière une maison ou une grange, ou dans un potager entouré de haies.

On bêche le sol, on le rompt à plusieurs reprises, aussi long-temps que cela peut être en quelque sorte nécessaire,

et on lui donne un quart de plus d'engrais (soit de vidanges de latrines, soit d'urine de vache avec des tourteaux), qu'au sol destiné à la plantation du tabac.

La saison de semer le tabac est le mois de mars, plus ou moins avancé, en raison de la température plus ou moins favorable. La quantité d'un huitième de litre, semée sur 25 à 30 verges de terre ($3\frac{3}{4}$ à $5\frac{1}{2}$ centiares) suffit pour planter 45 ares.

Si le temps fait craindre quelque gelée au moment où les plantes sortent de terre, on a soin de les couvrir de branches, ou bien on les entoure de haies ou cloisons en paille. On les purifie de toute mauvaise herbe; et si elles sont trop épaisses, on les éclaircit à une distance convenable. •

Les plançons restent ainsi jusqu'au mois de juin, époque où il faut s'occuper de la plantation du tabac.

Plantation du tabac.

Deux ou trois jours avant que l'on commence la plantation, le sol reçoit son dernier labour et on l'éclaircit à la herse : plus elle y repasse et plus le terrain s'améliore, car le tabac demande un terrain bien rompu et divisé.

Si le sol est très sec au moment où l'on commence à planter, on y fait passer le rouleau; enfin on apporte les plantes nécessaires. Au moyen d'un bâton on fait un trou d'un pouce de diamètre ou de telle autre dimension que le requiert le corps du plançon; on y dépose les jeunes plantes jusqu'au premier nœud des feuilles, et on a soin de bien refouler la terre sous la plante.

Si la plantation peut se faire par un temps nébuleux ou humide, ou qu'une pluie douce survienne après l'opération, cette condition est très favorable à la plante.

Le temps est-il très sec, on tâche de mettre quelques feuilles autour des plantes, ou bien du foin, de la paille mouillée; ou de la mousse, et au besoin, on y répand un peu d'eau, jusqu'à ce que les plantes commencent à reprendre.

On prend de préférence dans le plant ce qu'il y a de plus fort parmi les tiges : ce sont ordinairement celles qui ont trois ou quatre feuilles.

Les plantes sont alignées de manière à se trouver à 14 pouces de distance les unes des autres; mais l'intervalle entre ces rangées est alternativement d'un pied et demi et de deux pieds de distance. Ce dernier espace de deux pieds sert de sentier de passage à l'ouvrier qui est obligé d'aller examiner continuellement les plantes.

Quelques personnes croient que le tabac est planté un peu dru de cette manière; d'autres pensent différemment et disent que les plantes de tabac s'étendent peu dans le sol et qu'en conséquence elles ne sont pas dans le cas de pomper le suc nourricier des plantes voisines; on ajoute que si les feuilles se croisent en quelque façon d'une rangée à l'autre, elles produisent le bon effet d'ombrager la surface du sol et d'empêcher ainsi que l'ardeur du soleil ne fasse évaporer l'humidité et le suc nécessaires à la nourriture des plantes.

Quinze à vingt jours après la plantation, on donne un léger labour au sol, par le moyen du hoyau : cela sert à dompter l'ivraie. On répand alors autour de chaque plante une petite quantité de tourteaux de navette fondus dans l'eau. Mais, quand toutes les opérations pré-

cédentes ont été bien faites, on n'a pas grand besoin de cet arrosage.

Un peu plus tard, les plançons ayant poussé à un pied au-dessus du sol, on extirpe de nouveau les mauvaises herbes; on apporte une petite quantité de terre autour des plantes, qui se trouvent par là butées de 1 à 2 pouces dans le contour. Cette opération est suivie du pincement du tabac.

Pincement du tabac.

Dès que les plantes sont venues au point qu'on y remarque dix à douze feuilles et que l'on commence à voir la couronne ou le bouton, il faut supprimer cette couronne avec les doigts. C'est ce qu'on nomme pincer ou étêter le tabac. L'opération doit avoir lieu de neuf heures du matin à midi, attendu qu'alors la plante est plus ouverte, et que l'ouvrage peut se faire avec plus d'exactitude. Il est essentiel que le pincement se fasse dans le temps convenable; car si on différerait trop long-temps, la plante s'élèverait trop vite, et les feuilles se trouveraient séparées à de trop grandes distances.

Vers ce temps, quand la végétation de la plante est en pleine activité, on voit naître continuellement des pousses latérales. C'est une chose à laquelle il faut bien prendre garde, afin que ces jets ou bourgeons de côté soient pincés tous les cinq à six jours, aussi long-temps qu'ils paraissent.

Quand les feuilles de tabac sont devenues assez larges pour ombrager le sol, il devient inutile de s'occuper de

toute espèce de sarclage ; et on attend ainsi le temps de la récolte.

Récolte du tabac.

Cette récolte a lieu vers la mi-septembre, à l'époque où les feuilles du tabac jaunissent, en même temps qu'elles se rident et que leurs pointes s'inclinent vers la terre : à ces signes on reconnaît que le tabac est mûr et qu'il est temps de le récolter. On fait choix d'une belle journée, et quand le soleil a dissipé les vapeurs du matin, on arrache toutes les feuilles près de la tige, ou bien on coupe la plante entière jusque près du sol, et on la laisse quelques heures par terre, afin que les feuilles aient le temps de s'amollir et de se faner en quelque sorte.

Deux heures après le coucher du soleil, le tout est mis dans la grange, les feuilles sont enfilées à des ficelles, et on les suspend à la saillie du toit des maisons et des écuries, toujours du côté du midi ou de l'est ; d'autres les suspendent dans des greniers sous des toits de paille où il y a suffisamment de lucarnes pour laisser circuler l'air ; d'autres encore, surtout ceux qui ont beaucoup de tabac à faire sécher, pratiquent du côté méridional de la grange ou des étables, un séchoir posé sur quatre bons pivots, et ils y suspendent le tabac à des perches ; quand il y a des pluies violentes ou des vents un peu forts, ils serrent les perches les unes contre les autres, ils lient les feuilles de tabac par-dessous, et leur séchoir est recouvert de paille aussi long-temps que durent les pluies ou les grands vents.

Conservation du tabac.

La plante étant dûment séchée, on attache ensemble soixante à soixante-dix feuilles : c'est ce qu'on appelle des *maniques*. On les étend sur un grenier, et on les retourne une fois en huit ou dix jours, jusqu'à l'époque des grandes gelées : c'est ainsi qu'on prévient l'échauffement et la moisissure. Après cela, toutes ces *maniques* sont mises les unes sur les autres, entas, de la hauteur et de la largeur de 2 à 3 pieds; il faut avoir soin alors, de passer la main tous les jours dans les feuilles de tabac, pour s'assurer si elles ne sont pas en danger de s'échauffer; dans ce cas, il faudrait les ouvrir et les étendre à l'instant, sans quoi tout le tabac pourrait être gâté en un jour.

Enfin, quand il ne faut plus craindre d'échauffement, on recouvre le tabac d'une toile, et on y pose quelque poids : il acquiert par là une meilleure qualité, et il pèse davantage.

Valeur et produit du tabac.

Le produit et la valeur de cette plante sont sujets aux plus grandes variations, soit à raison de la qualité de la denrée, soit par une infinité d'autres circonstances qu'il est impossible de prévoir.

Une saison plus ou moins favorable, et surtout la quantité d'engrais et le travail employés à cette culture,

peuvent donner sur les 45 ares, de 2,800 à 3,800 livres de tabac (1,200 à 1,650 kilogrammes) et même jusqu'à 4,000 livres (1,730 kilogrammes). Afin d'établir un compte moyen, année commune, nous adopterons ici le chiffre 3,300 livres (1,430 kilogrammes). Le prix varie aussi à un point inconcevable, et même jusqu'à présenter une différence de près de moitié, d'une année à l'autre.

Cependant on pourrait prendre pour terme moyen 40 fr. les 100 livres (43 kilogrammes) de la meilleure qualité : il faut remarquer ici que dans les 3,300 livres ou 1,430 kilogrammes de tabac qui forment le produit des 45 ares, sont comprises trois classes très distinctes, qu'il faut diviser ainsi :

1° Grandes feuilles,	997 k.,	ou 2,300 liv.	à 40 fr.	le 100,9	20 fr. 00 c.
2° Deuxième classe,	325	750	30	225	» 00 »
3° Troisième classe,					
composée des feuilles					
qui poussent le plus					
près de la surface du					
sol.	108	250	15	37	» 50 »
					1,182 fr. 50 c.
Les dépenses d'engrais sont,					700 fr. 00 c.
Soit pour fermages et contributions,					42 » 00 »
					742 fr. 00 c.
Lesquels déduits du produit,					1,182 » 50 »
Laissent un bénéfice de					440 fr. 50 c.

pour produit net de 45 ares de tabac, c'est-à-dire pour indemnité du travail consacré à cette plante, pour déboursés et pour les risques des pertes que la non réussite aurait pu causer.

Les soins et les travaux que demande un arpent de tabac sont un objet considérable, mais qu'il est difficile d'apprécier au juste : on en charge, pour la plus grande partie, les femmes et les enfans. Plusieurs petits cultiva-

teurs qui ont une famille nombreuse s'arrangent avec les grands fermiers et entreprennent toute la main-d'œuvre nécessaire à la culture du tabac, moyennant le quart ou le cinquième du prix de vente que produit le tabac soigné par eux.

Sur ce pied, si l'on fait le compte exact du produit net d'un arpent de 45 ares planté de tabac, d'après un produit brut de 1,182 fr. 50 c.

On trouve pour un cin-		
quième de cette somme en		
indemnité du travail,	236 fr. 50 c.	} 978 fr. 50 c.
Qu'on y ajoute le fu-		
mier, le fermage et les		
contributions,	742 » 00 »	

Il ne reste plus au fermier, produit net, sur 204 fr. 00 c.

Voilà tout ce qu'il retire pour avoir fait les avances de deniers, pour indemnité de ses soins et de ses travaux personnels, et pour avoir couru les risques de l'opération.

Sans doute ce produit serait peu satisfaisant pour le cultivateur, si son bénéfice était absolument borné à cela; mais il peut compter sur l'arrière-engrais qui reste dans le sol après le fumier employé pour le tabac : et certes cet avantage est assez considérable, puisque la première année après le tabac, il plante du colza, et la deuxième année du froment, sans employer de fumier.

Avant de terminer ce qui concerne la culture du tabac dans cette province nous ajouterons quelques mots sur la manière d'en récolter la semence.

Semence du tabac.

Sur le sol même où cette plante a été semée on conserve quelques-uns des plus beaux pieds de tabac, en les laissant à une grande distance les uns des autres. On enlève dans les intervalles toutes les mauvaises herbes, et on laisse croître en toute liberté ces pieds de tabac réservés, sans les dépouiller d'aucune feuille, attendu qu'en les effeuillant on nuirait à la plante et à la graine qu'elle doit produire.

Au mois de septembre, la plante sera parvenue au terme de sa croissance et la graine aura toute sa maturité.

Alors on coupe les capsules, on les sèche au soleil et on les conserve jusqu'au moment où il faut employer la graine. Chaque pied de belle venue donnera communément près d'une once de semence (3 grammes).

Plusieurs cultivateurs changent la semence tous les deux ou trois ans, et ils vont chercher la nouvelle graine à deux ou trois lieues. S'ils prenaient la peine de la tirer d'Amérique, de trois ans en trois ans, ils y trouveraient mieux leur compte. On voit en effet que les productions de toute espèce, provenues de semences tirées de leur climat primitif, réussissent constamment mieux les premières années que les années suivantes.

TRAVAUX DES FERMES.

La culture et les travaux varient entièrement suivant l'étendue des fermes, selon leur situation plus ou moins rapprochée des villes ou des rivières, et surtout en raison de la qualité des terres et de la quantité relative des pâtures et des bois ; il convient de prendre pour terme de comparaison une ferme par exemple contenant 22 à 23 hectares.

On emploie dans cette ferme un homme pour soigner et conduire les chevaux, et un autre pour le soin de la grange et les travaux des champs ; une ou deux servantes sous la direction de la fermière, ont soin de tout ce qui regarde la vacherie et le ménage. Le vacher, qui est un jeune garçon de huit à dix ans, mène les troupeaux à la prairie, les ramène à l'étable, et est employé en outre à d'autres services. On entretient pour l'usage de cette ferme, deux chevaux, dix vaches à lait, trois ou quatre bêtes à cornes qu'on engraisse, deux veaux, et enfin quatre ou cinq cochons. Dans les fermes de 45 hectares et au-dessus, le maître ne fait rien que diriger les travaux, et s'assurer par lui-même si chacun fait son devoir ; on doit remarquer aussi, que dans le temps des semailles, du sarclage et de la récolte, surtout lorsque le temps est variable à ces époques, presque tous les cultivateurs auraient trop peu de monde à leur service, s'ils n'avaient

le secours des femmes et des enfans de leurs voisins, et s'ils n'employaient ces voisins mêmes, petits fermiers qu'ils assistent réciproquement, soit en faisant labourer une partie de leurs champs, soit en transportant leurs pommes de terre, leurs blés ou autres productions aux marchés des villes environnantes, soit encore en voiturant leur bois de chauffage. C'est un usage immémorial que les grands et les petits fermiers s'entr'aident, pour l'avantage de tous et le bien-être de l'agriculture.

Quant aux divisions de culture, les meilleurs fermiers ont l'habitude de s'y prendre de telle manière que chaque année ils récoltent en trèfles et en navets, ce qu'exige le nombre des bestiaux. A la vérité on ne peut pas calculer ceci au juste, puisqu'un cultivateur a quelquefois beaucoup de bons pâturages, et que l'autre n'en a que peu ou point. Néanmoins, ces pâturages à part, si l'on considère qu'il faut chaque jour à un cheval la quantité de trèfles que peuvent produire 20 centiares de terre, et à une vache autant de trèfles et de navets qu'on en récolte sur 23 centiares, alors on peut estimer la quantité de trèfles et de navets qu'il faut au cultivateur pour tous ses animaux réunis. S'il a des pâturages il doit les mettre en ligne de compte; il faut qu'il considère aussi que les trèfles peuvent donner deux coupes dans l'année, après quoi les bestiaux y vont paître encore quelques semaines. La culture des autres productions doit être réglée d'après la nature des terrains.

Pour présenter un exposé suivi des différens travaux, nous les rattacherons à quelques mois de la manière suivante.

Janvier.

Pendant ce mois, le fermier fait couper son bois de chauffage, et on l'apporte dans la basse-cour; on s'occupe de sérancer ou de teiller et de battre le lin; on fait également battre le blé et on l'envoie au marché. La fermière et les servantes, outre les soins du ménage, s'occupent de tout ce qui concerne les bestiaux, la laiterie, la fabrication du beurre; le temps qui leur reste est employé à filer du lin: c'est ainsi qu'on ne perd pas un instant.

On doit observer 1° que toutes les productions nommées *hivernaux* ou grains d'hiver ont été semées et plantées dès le mois d'octobre;

2° Que les terres destinées à la culture des *marsais* ou grains d'été, ne devant pas encore être ensemencées, il ne reste à cette époque dans les champs d'autre occupation, que d'aller, lorsque la gelée ne l'empêche point recueillir les navets pour la nourriture des bestiaux. Aux premières apparences de gelée, on dépose dans une étable, ou cellier à provisions, une bonne quantité de navets, afin de pouvoir attendre jusqu'au dégel.

Quelques cultivateurs, dans les terres légères, sèment encore du froment pendant ce mois, s'ils ne l'ont fait au mois de décembre. Mais, d'après M. Van Aelbroeck, la terre est alors froide pour la germination du grain. Dès que le froment s'est gonflé dans la terre, et que le germe se montre, il est trop exposé à geler promptement.

La prospérité de l'agriculture, dépendant de la quantité et de la qualité du fumier employé, il importe que le fermier soit abondamment pourvu de ce moyen de

fécondité : à cet effet il doit avoir une bête à corne pour 3 arpens de Flandre de son exploitation (1 hectare 34 ares) ; il doit en outre acheter annuellement une certaine quantité de résidus ou de tourteaux de colza pour son lin , de la cendre pour son trèfle, et de la chaux pour ses *croupissoirs* et pour ses terres fortes. Pour se procurer le plus de fumier possible, l'étable est jonchée de paille de seigle ou d'avoine deux ou trois fois par jour , à raison de 4 à 5 kilogrammes par bête et par jour quand le fumier est destiné aux terres légères , et un tiers de plus pour les terres fortes ; le fumier destiné à ces dernières est enlevé plus tôt, parce qu'il n'a pas besoin d'être si gras et si bien consommé.

De deux jours l'un, on retire le fumier de l'étable, que l'on doit laver ensuite avec quelques seaux d'eau. Ce procédé a deux avantages : d'abord la propreté qui en résulte est salutaire aux animaux ; puis l'eau , étant balayée de l'étable, emporte la fiente dans un puits, où l'on entretient constamment ainsi un engrais liquide, dont on fait usage pour les terres qui en ont le plus besoin.

On coupe les jeunes taureaux lorsqu'ils sont âgés d'environ un an. Après cette opération, ils sont désignés sous le nom de *bœufs*, et on les vend pour être élevés dans les distilleries, ou dans les prairies grasses. En quelques cantons du pays de Wæes , ils traînent encore la charue ; mais cette coutume devient de plus en plus rare.

Lorsque, dans le nombre, il se trouve un jeune taureau de belles proportions et de bonne race , on le conserve pour féconder les vaches : il est employé à cet usage depuis l'âge de vingt mois jusqu'à trois ans et demi ; après cette époque on l'engraisse et on le vend aux bouchers. Il pourrait servir plus long-temps à la multiplication du

bétail ; mais quand il devient trop vieux, on ne peut l'engraisser ni le vendre avec le même avantage.

Les fermiers qui ont des brebis entretiennent habituellement un taureau pour faire saillir les vaches de la commune, sans autre indemnité que l'autorisation d'envoyer paître leurs brebis sur les terres non cultivées des habitants. Dans les cantons où l'on n'élève pas de moutons, il y a ordinairement un laboureur qui élève un taureau banal.

Ordinairement on mène de nouveau les vaches au taureau cinq à six semaines après qu'elles ont vêlé. Quelques fermiers aiment mieux attendre la fin du second mois, ils prétendent que cela est plus profitable.

Un cultivateur intelligent fait, autant que possible, saillir ses vaches au temps convenable pour qu'elles puissent mettre bas vers la fin d'avril ou de mai, saison la plus favorable aux bestiaux, à cause de l'abondance des fourrages et des pâturages, et de leur excellente qualité.

D'après l'expérience d'un très grand nombre d'agriculteurs, le meilleur temps pour engraisser le bétail est depuis le mois de novembre jusqu'au mois de mai. En hiver, les bestiaux mangent le *brassin* avec plus de plaisir qu'en été ; ils sont moins sensibles au grand froid qu'à la grande chaleur, et ils se tiennent plus tranquilles à l'étable parce qu'ils ne sont pas tourmentés par les mouches.

On commence ordinairement à engraisser les bestiaux à l'âge de seize, dix-huit ou vingt-quatre mois : ce dernier âge est le plus avantageux ; car après trois ou quatre mois d'engrais, l'animal alors a doublé de valeur. Lorsqu'on a une vache stérile, ou âgée de sept à huit ans, on l'engraisse pendant huit à dix mois, et on la vend ; plus une

vache vieillit, moins on en tire de lait et de beurre, et moins elle est propre à être engraisée. Mais afin que le nombre de vaches reste toujours le même plusieurs fermiers ont l'habitude de ne se défaire de l'une d'elles, que lorsqu'on en a élevé une plus jeune jusqu'à l'âge de deux ans et demi, et qu'elle a fait son premier veau.

Chaque tête de bétail que l'on met à l'engrais consomme journellement, à dater du mois de septembre, trois paniers de navets (trois quarts d'hectolitre), ce qui est le produit de 23 centiares de terre. On joint à ces navets avec leurs feuilles une quantité de carottes et de pommes de terre ou de panais, et l'on coupe le tout dans une auge de bois au moyen d'une bêche; on y mêle un demi panier de drèche de brasserie, pour augmenter la quantité de lait. Ceux qui ne peuvent se procurer de la drèche la remplacent par des tourteaux de graine de lin. L'observation a prouvé que les vaches auxquelles on donne de la drèche produisent beaucoup de lait de bonne qualité; on donne aussi aux bêtes qu'on engraisse un peu de menue paille de seigle ou de froment ou les capsules du colza : celles-ci sont la meilleure nourriture, quoiqu'il y ait des cultivateurs ignorans qui en fassent si peu de cas, qu'ils les brûlent dans les champs.

On donne en hiver cette nourriture deux ou trois fois par jour, après avoir été bouillie : si on a trop d'occupations rurales, on se contente de verser de l'eau bouillante sur le mélange et on le donne ainsi au bétail. L'opération qui consiste à cuire cette nourriture s'appelle faire le *brassin* : on a tout près de l'étable une chaudière et une grande cuve maçonnée, dans laquelle on rassemble le *brassin*. Dans les intervalles, en hiver, on donne aussi au bétail du foin, de la paille et du foin de trèfle; ce

dernier et la paille d'orge bien battue sont ce qu'il y a de meilleur : il est bon que le tout soit haché très menu. Quelques cultivateurs surtout les grands fermiers, font moins de *brassin*, et ils ne coupent ni leurs navets ni leur paille, afin de s'épargner un peu de travail, mais ils perdent beaucoup sur la valeur de leur bétail. En hiver, on donne trois fois par jour, à chacune des bêtes à cornes, un ou deux seaux de boisson chaude, dans laquelle on mêle une pâtée de deux ou trois livres (87 à 130 grammes), composée de deux tiers d'orge ou d'avoine concassée et d'un tiers de froment, de sarrasin, de fèves-roles ou de pois; à défaut de ce mélange, on prend de la meilleure qualité de menue paille, de criblures ou de son.

Quand on peut se procurer du résidu des distilleries d'eau-de-vie de grains, on l'ajoute au brassin, ou bien on en donne aux bestiaux tout autant qu'ils en veulent bien.

On continue ainsi jusque vers le mois de mai, temps où les vaches peuvent être mises au vert, ou manger de jeunes trèfles ou de la spergule; mais il faut leur en donner peu à la fois dans les commencemens, en augmentant par degrés, jusqu'à ce qu'elles soient habituées à cette nourriture. Il faut avoir soin de ne laisser paître le bétail dans les champs de jeune trèfle que pendant une heure le matin, et une heure après midi, afin qu'il n'en mange pas trop ni avec trop d'avidité; ce qui pourrait le gonfler, lui occasionner des maladies dangereuses, ou même en faire périr une partie subitement.

Lorsqu'il survient intumescence, et qu'on n'a pas appelé le médecin vétérinaire, plusieurs agriculteurs, dans ce cas, ont l'habitude de donner à la vache une certaine quantité de salpêtre et d'ammoniaque

fondus ensemble ; et si cela ne suffit pas , on a recours , entre autres moyens à une incision quel'on pratique dans le creux du flanc de la vache et l'on y met un petit tuyau de bois , pour faire sortir l'air qui cause l'enflure ; c'est là une dernière ressource , fort dangereuse , car si on ne réussit point , l'animal ne tarde pas à crever. Un autre moyen que l'on emploie encore est le suivant.

Lorsque la vache est tellement enflée qu'elle est sur le point de crever , on prend une once de crin de la queue d'un cheval ; au moyen de pincettes , on expose ce crin à la flamme d'un bon feu , jusqu'à ce qu'il se soit frisé et ramassé en une boule ; après avoir enduit cette boule d'un demi quarteron (5 à 6 grammes) de beurre , on l'introduit dans le gosier de la vache , en ayant soin de tenir la langue de l'animal avec les doigts. Cette boule de crin en s'arrêtant à l'œsophage y occasionne un chatouillement continu , qui , en moins de six minutes , force l'animal à vomir ; les vomissemens continuent jusqu'à ce que la vache soit débarrassée de tout ce qui la surchargeait. Attendu qu'à certaines époques de l'année une trop grande abondance de trèfle est malsaine pour les vaches , à leur retour d'un champ de trèfle , plusieurs agriculteurs jugent convenable de leur donner un peu de navets , afin d'atténuer la qualité échauffante du trèfle ; alors elles se couchent pour se reposer en ruminant.

Lorsque la sécheresse ou la gelée a fait manquer le trèfle , ou bien dans les cantons où ce fourrage et les navets sont rares et où l'on ne peut se procurer de la drèche , on donne une plus grande quantité de spergule et de carottes et on augmente le *brassin* indiqué ci-dessus ; on sème aussi plus d'orge , d'avoine et de vesces , que l'on donne en vert.

Enfin chacun emploie ce qu'il peut se procurer le plus facilement.

Quand on a une vache à lait d'une forte taille, âgée de 4 à 5 ans et disposée à manger beaucoup, on la met de suite à l'engrais, et on lui donne continuellement du meilleur *brassin*. Si dans l'origine elle pesait 400 livres (173 kilog.), elle peut être grasse dans 8 ou 9 mois et peser 700 livres (303 kilog.) et sa valeur sera ainsi augmentée de près du double; par la bonne nourriture qu'on lui aura donnée, elle aura rapporté pendant tout ce temps seize à vingt pots de lait par jour (18 à 23 litres). Quand elle se trouve à peu près grasse, son lait diminue, parce qu'on diminue la quantité de sa nourriture; mais outre l'augmentation de sa valeur et le produit de son lait, elle aura procuré pendant six mois, assez d'engrais sec et liquide pour entretenir deux arpens de terre en bon état (90 ares). Si on met à l'engrais un bœuf fort, âgé d'environ deux ans, du poids de 550 livres (238 kilog.) et d'une valeur de 220 fr., on lui donne de la meilleure qualité de ce *brassin* dont il a été parlé et on y mêle une certaine quantité de fèves et la vingtième partie d'un hectolitre d'avoine par jour. Par ce moyen, le bœuf peut se trouver gras en 8 mois, peser environ 1000 livres (433 kilog.) et avoir plus que le double de sa première valeur.

Les cultivateurs des environs de Gand, prennent un grand soin de ces bœufs : plusieurs les engraisent pendant douze ou quatorze mois, de manière qu'ils pèsent jusqu'à 1350 livres (675 kilog.); alors ces animaux se vendent 550 fr. et au-delà, cela va même quelquefois à 800 fr. pour les bœufs des distilleries.

La plupart des bœufs dont il est question ici viennent de la Campinne (province de Brabant); ils sont de plus

forte taille que ceux qu'on élève au centre de la Flandre; il faut aussi qu'ils restent plus long-temps à l'engrais : comme ils ne sont pas habitués à se tenir toujours à la mangeoire, leurs jambes deviennent quelquefois raides ou engourdis, alors il est temps de les vendre. Les bœufs de Brabant ont quelquefois travaillé pendant deux années avant l'époque où on les engraisse, et beaucoup de personnes prétendent que la viande en est meilleure que celle des bœufs qui n'ont pas travaillé.

En général, on croit qu'un bœuf bien nourri gagne chaque jour environ 2 livres de chair (86 grammes), mais on ne peut dire d'une manière précise combien de temps on doit laisser les bêtes à cornes à l'engrais, ni quelle quantité de nourriture il faut leur donner; car les unes sont plus tôt grasses et on a besoin de plus de nourriture que les autres. Elles consomment beaucoup plus dans les premiers jours que sur la fin de l'engrais.

Lorsqu'on s'apercevra que les bestiaux laissent dans l'auge une partie de leur nourriture, il faudra en diminuer la quantité jusqu'à ce qu'ils aient repris de l'appétit. On doit avoir soin aussi de ne pas laisser pénétrer trop de jour dans l'étable, et de ne l'ouvrir que lorsqu'on y est obligé.

Quelques fermiers mettent beaucoup plus de soin que d'autres à bien engraisser le bétail; mais ceux qui demeurent à proximité des villes l'emportent sur tous les autres, à cause de la facilité qu'ils ont chaque fois qu'ils vont au marché, d'en rapporter de la drèche ou d'autres objets favorables à l'engrais.

Parmi ces derniers cultivateurs, il y en a qui nourrissent habituellement dix à douze vaches qu'ils ne font jamais saillir. Ces vaches ne proviennent pas de leur

étable; mais ils les achètent lorsqu'elles ont fait leur premier, leur second ou troisième veau : alors ils les mènent à l'engrais et leur donnent, hiver comme été, de la meilleure nourriture; ils continuent toutefois à les traire trois fois par jour. Aussitôt qu'une bête est grasse, on la vend et elle est remplacée par une autre.

Cette manière d'engraisser présente plusieurs avantages; mais, pour bien des raisons, cela ne peut se faire ainsi que dans le voisinage des grandes villes. Celui qui se charge de ce soin doit être très actif, et il doit surtout bien se connaître à l'achat du bétail malgré; car il est certain que tel animal convient mieux pour cet objet que tel autre; il y en a qui sont gras en un tiers de temps de moins que d'autres.

Il se trouve, dans la province, des cultivateurs qui sont tellement habiles, qu'à la vue et au tact ils évaluent très approximativement le poids des animaux pendant qu'ils vivent; ils savent aussi combien de livres de bonne viande donnera une bête grasse lorsqu'elle sera tuée; c'est-à-dire après défalcation de la tête, de la peau, des pieds et du suif.

Les cultivateurs qui demeurent loin des villes, ou dans des cantons peu fertiles, ne peuvent donner les mêmes soins à leur bétail. Ils engraisent moins de bestiaux, et ils vendent ordinairement les jeunes animaux à douze ou seize mois, et même plus tôt; ils élèvent les bêtes les plus fortes et les plus belles jusqu'à ce qu'elles soient pleines, et ils les vendent alors pour vaches à lait; enfin ils se conduisent en général d'après la quantité de fourrage dont ils peuvent disposer.

Comme le lait et les pommes de terre n'ont pas autant de valeur chez eux que dans les autres cantons, ils en

nourrissent de préférence les cochons à l'engrais. Leurs veaux ne sont nourris que de lait frais; qu'on leur donne trois fois par jour, savoir : pendant les quatre premiers jours un pot (1 litre 15 centilitres) chaque fois, et en augmentant pendant sept à huit semaines; de manière que chaque veau reçoive enfin six à huit pots (7 à 8 litres) chaque fois, ou dix-huit à vingt-quatre par jour (21 à 24 litres):

Lorsqu'on engraisse un veau, il faut prendre de grandes précautions, parce que; dans les commencemens, il est très difficile à élever. On doit avoir égard à ses forces, et ne pas lui donner trop de lait au commencement, car cela lui serait très nuisible et même mortel. Pour plus de sûreté, la fermière, dans les premiers jours, ôte la crème du lait; qu'elle donne à ses veaux, et elle ajoute un peu d'eau chaude à ce lait écrémé : lorsqu'ils ont acquis plus de force, elle leur donne le lait tel qu'il vient de la vache, on y ajoutant, lorsqu'il fait froid, un ou deux œufs et quelquefois un pain blanc; et en été, lorsqu'il fait très chaud, un peu d'eau froide pour rafraîchir le lait.

Pour bien engraisser un veau, on doit le tenir renfermé dans un coin de son étable, ou dans une très petite loge, de manière qu'il ne se puisse pas remuer. Dans le pays de Waes, les loges des animaux sont tellement étroites qu'il faut y faire entrer les veaux à reculons, de manière qu'ils ne bougent plus tout le temps de l'engrais. Au bout de sept ou huit semaines, l'animal vaut 70 à 90 francs.

Il y a des cultivateurs qui tiennent des veaux à l'engrais pendant quatre mois : on appelle ces élèves *veaux de Pâques*; parce qu'à cette époque on les mène dans les

grandes villes au concours d'un prix que, d'après un ancien usage, les bouchers donnent au propriétaire du plus beau veau : ces élèves se vendent 140 à 175 francs pièce.

Quant aux cochons, de bons cultivateurs n'en mettent à l'engrais qu'autant qu'il en faut pour leur ménage. Ils préfèrent d'engraisser des bêtes à cornes, parce que celles-ci leur produisent un fumier plus abondant et de bien meilleure qualité : au reste cette méthode peut ne pas convenir à d'autres fermiers, et chacun agit à cet égard suivant les circonstances où il se trouve.

Lorsqu'une truie de neuf mois a donné sept ou huit petits, on peut élever ceux-ci avec des pommes de terre, un peu d'orge moulue, ou du sarrasin et du lait de beurre.

Sept ou huit semaines après, on en vend une partie, et on n'en réserve que trois ou quatre pour l'engrais. C'est quand ils ont quatorze ou dix-huit mois, qu'on commence à les engraisser : on donne la préférence à ce dernier âge. Cependant d'autres cultivateurs commencent l'engrais de leurs cochons à sept ou huit mois ; parvenus à douze ou quatorze mois, ils valent autant de fois 10 francs qu'ils ont de mois.

Chaque cochon à l'engrais doit être isolé ; il faut le laisser bien tranquille et ne pas lui épargner la litière de paille fraîche. On lui donne par jour trois seaux d'une nourriture composée comme suit : par chaque seau environ 10 livres (4 kilog. un tiers) de pommes de terre cuites, et 2 livres (86 grammes) d'une pâtée d'orge concassée, de fèves, d'avoine ou de blé de sarrasin. Dans la première quinzaine, on leur fait boire un peu de lait battu, ensuite on se contente de verser un pot et demi de ce lait par chaque seau de nourriture. Dans les cantons sablonneux

où l'on ne récolte pas d'orge, mais bien de très bon blé-sarrasin, la nourriture des cochons à l'engrais se compose de trois quarts de pommes de terre cuites et un quart de sarrasin moulu : on y ajoute quelquefois un peu de carottes blanches cuites ou de panais.

Un cochon d'environ dix-huit mois, pesant 350 livres (152 kilog.) et valant 100 francs, peut être gras en quatre ou cinq mois, peser 550 livres (238 kilog.) et valoir 250 francs.

Les fermiers qui ont une plus grande abondance de nourriture à donner à leurs porcs les tiennent plus longtemps à l'engrais ; et si ces animaux leur coûtent un peu davantage, les propriétaires en sont dédommagés par l'augmentation du poids. Après six mois d'engrais une truie de trois ans pèsera 650 livres (280 kilog.) et pourra se vendre jusqu'à 300 francs.

Quelques cultivateurs laissent courir, en été, les cochons dans les vergers, parce qu'ils grandissent davantage et qu'ils s'en portent mieux ; cet usage est pernicieux, car le porc gratte et retourne la terre, et endommage ainsi les tiges des plantes : d'ailleurs les bestiaux sont dégoûtés des herbes qui croissent dans les endroits où il a répandu son fumier.

Cependant, afin que les porcs puissent jouir, en été, de la salubre influence d'un air pur, on peut faire disposer devant leur toit un enclos de lattes d'une verge et demie en carré (22 centiares) ; alors ils peuvent courir de leur loge à l'enclos : là, on leur jette tous les jours de la paille et diverses sortes de feuilles et de débris qu'ils mangent dans les intervalles de leurs repas ou bien des légumes qu'ils réduisent en fumier.

Pour ce qui concerne le bétail qu'on engraisse dans

lès pâturages, où il reste jour et nuit, on l'y envoie vers le mois de mai, et on ne l'en retire que vers octobre ou novembre. Ce bétail est ordinairement composé de génisses d'un an et de vaches qui ne velent plus : celles-ci s'engraissent mieux et plus vite que les génisses, dont la croissance nuit au développement des chairs. Le lait de ces vaches diminue graduellement à mesure qu'elles engrassent, jusqu'à ce qu'enfin elles ne donnent plus de lait. Alors elles sont bientôt grasses ; on vend successivement celles qui le sont, en les remplaçant par des bêtes maigres, pour autant que le pré produit de l'herbe en assez grande quantité, et l'on continue ainsi en vendant toujours les animaux les plus gras.

Il y a des prairies où l'on peut mettre autant d'animaux qu'elles ont d'arpens de contenance (arpens de 45 ares), et quelquefois un plus grand nombre, suivant que l'herbe est bonne et abondante.

Mais il importe surtout de ne pas se tromper sur ce qu'on peut nourrir de bétail dans un pré ; car si on en met trop, le but est manqué totalement.

La plupart et les meilleures des prairies de cette espèce se trouvent dans le nord de la Flandre occidentale, et surtout dans les environs de Dixmude, où on les nomme les *gras pâturages*. Là, les pâtures valent un tiers de plus que dans la Flandre orientale ; c'est aussi là qu'on fabrique le meilleur beurre de l'Europe, et que l'on en fait un objet de commerce considérable.

Au marché de Dixmude qui a lieu chaque semaine, il n'est pas rare d'y voir vendre, en un jour, plus de cent tonnes de beurre pesant ensemble de 16 à 17,000 livres (6,930 à 7,360 kil.). Ce beurre est envoyé dans les grandes villes de la Flandre et du Brabant, et même en France.

Dans les *gras pâturages*, le pacage se fait ordinairement par les cultivateurs qui ont une ferme au milieu des prés : ils les divisent en trois espèces, la meilleure est réservée pour les bœufs qui, depuis le mois de mars précédent, ont atteint trois ans; on les envoie, en mai, dans les prés de cette nature, et ils y restent jour et nuit jusqu'en novembre, ou plus long-temps si la température le permet. On vend, dans l'intervalle, les bêtes suffisamment grasses et on les remplace par de jeunes bœufs qu'on nomme *bœufs à deux dents*.

Quand on retire les bestiaux des prairies, vers le mois de novembre, on vend les bœufs qui alors ont atteint quatre ans : la plupart vont fournir les boucheries de France; les autres plus jeunes sont achetés, soit par des distillateurs, qui continuent à les engraisser pendant quelque temps à l'étable, soit à des cultivateurs qui font l'engrais.

La deuxième espèce de prairies est celle qui ne produit qu'une petite quantité d'herbe : elle est destinée aux jeunes bœufs à *deux dents*, et aux bœufs encore plus jeunes, que l'on nomme *élèves*.

Les prés de la troisième espèce sont ceux dont l'herbe fine et molle fournit une nourriture moins solide que les autres. Ces pâturages ne servent qu'aux vaches à lait, aux génisses et aux veaux; on y envoie, vers le mois de juin, un taureau pour saillir les vaches; on choisit cette époque, afin que les bêtes fécondées puissent mettre bas vers le mois de mars, et que leurs veaux puissent aller pâture en mai.

Les vaches à lait sont toujours mises dans la même prairie, parce qu'en broutant l'herbe plus près de terre que les bœufs, elles font plus de mal à la plante; elles n'ont

d'ailleurs pas besoin d'une herbe aussi forte que celle des bœufs. Lorsque ces vaches se trouvent dans des prés éloignés de la ferme, on va les traire deux ou trois fois par jour; mais quand elles paissent à de moindres distances, on les traite le matin avant leur départ, et le soir après leur retour du pâturage.

Il vaut mieux traire les vaches à l'étable qu'à la prairie: d'abord, parce qu'on recueille ainsi leur fumier de la nuit; ensuite, parce qu'il y a des vaches qui ne se laissent pas traire facilement au pré; enfin, parce qu'il n'est pas prudent de laisser les vaches toute la nuit en plein air, surtout lorsqu'il pleut, qu'il tombe du brouillard, ou que les nuits commencent à devenir froides. C'est peut-être à cet usage qu'il faut attribuer une partie des maladies qui règnent parmi les bestiaux, surtout dans les localités où cette méthode est plus suivie, où les brouillards sont plus fréquents et où les nuits sont plus froides.

Il y a moins d'inconvénient pour les bœufs à rester jour et nuit dans les prairies que pour les vaches, parce qu'ils y sont plus accoutumés dès leur jeunesse; quelques génisses d'un ou deux ans s'engraissent aussi dans les prés, soit pour être vendues aux bouchers, soit pour rester comme vaches à lait quand elles sont pleines.

Si, dans la prairie, quelque vache devient stérile, on la vend ou on l'engraisse.

Février.

Les travaux des champs commencent de la manière suivante :

Lorsqu'il ne fait pas trop humide et qu'il ne gèle point, ou bien, s'il a gelé, lorsque les terres sont couvertes de neige et que le dégel commence, on a soin, dans les terres légères, d'arroser le blé avec de l'engrais liquide : cela fond la neige et fait grand bien à la plante quand on ne peut compter sur le dégel, ou quand il est trop avancé, on attend jusqu'à ce qu'il soit fini et que l'humidité ait pénétré la terre : alors, de temps en temps et jusqu'au mois de mars, on répand l'urine de bétail à raison de vingt futailles ou 60 hectolitres par arpent de 45 ares.

Dans le dernier quartier de ce mois, on fait tailler les arbres, et on fait émonder et couper les haies, ainsi que les bois; le produit de ces coupes est apporté à la ferme et mis en tas ou en piles. Si on a plus de bois qu'il n'en faut pour son usage, on vend le surplus aux petits cultivateurs, ou bien à un marchand. Cette saison est la meilleure pour ébrancher les arbres : plus tôt ou plus tard, cette opération pourrait nuire à leur tige, excepté cependant les aulnes qu'il convient de tailler plus tard. La fin de ce mois est aussi l'époque la plus favorable pour planter toute espèce d'arbres. C'est encore l'époque où l'on fait le tour de son verger, afin de nettoyer ses pommiers et ses autres arbres fruitiers des nids de chenilles.

On examine aussi les instrumens aratoires, et on les fait mettre en état de service pour les travaux du mois suivant. Il y a des fermiers qui dans les beaux jours de

ce mois, commencent à labourer leurs terres, notamment celles qui sont propres à la culture du lin.

Pendant ce mois, ainsi que pendant les mois suivans, on doit continuer, dans la ferme, à filer matin et soir; aussitôt que l'on a une assez grande quantité de fil pour fabriquer une pièce de toile de 70 à 80 aunes (53 à 61 mètres), on fait venir un tisserand, qui le met sur le métier à la maison même. Ces tisserands sont de petits cultivateurs du voisinage : on leur donne ordinairement, pour cet ouvrage, 10 sous par jour (90 centimes) outre la nourriture : quelquefois on les paie à l'aune; mais alors le prix de la main d'œuvre se règle d'après la finesse et la largeur de la toile.

Mars et Avril.

Ces deux mois peuvent être réunis, vu qu'à cette époque de l'année les travaux agricoles sont plus ou moins confondus, suivant que le beau temps arrive plus tôt ou plus tard.

Aux premiers beaux jours de mars, on ne désire qu'un temps bien sec; on sait qu'alors la sécheresse et l'humidité en avril sont ce qui convient le mieux à presque toutes les espèces de terre et de productions. Dans l'attente d'un temps aussi favorable, les fermiers s'occupent au commencement de mars à inspecter leurs terres; ils mettent la main à l'œuvre; ils réparent les rigoles, en creusent de nouvelles pour l'écoulement des eaux superflues; ils examinent enfin si les terres destinées aux productions d'été se trouvent assez sèches pour être labourées.

Il est reconnu que les terres légères et sèches sont plus

tôt en état d'être labourées que les terres fortes. En général, lorsque l'époque des semailles pour chaque espèce de plantes est arrivée, il est bon, pour autant que le temps le permet, d'y procéder sans délai; car l'expérience a prouvé qu'on se trompe rarement en semant un peu de bonne heure, tandis qu'il y a toujours perte en semant trop tard. Il est vrai que sous ce rapport on est souvent dirigé par la température; mais il n'est pas moins certain que plus on se hâte de mettre la semence en terre après l'hiver, mieux elle lèvera, et plus sa tige poussera vigoureusement, surtout dans les terres naturellement bonnes, qui ne sont ni trop humides ni trop froides.

Il y a des grains de mars qui doivent nécessairement être semés plus tôt que d'autres. On commence les semailles par l'orge d'été dite *marseiche*; ensuite viennent les féveroles, l'avoine, les trèfles, les pommes de terre, et le lin: le blé-sarrasin est semé le dernier, vers la fin du mois de mai; le tout un peu plus tôt ou plus tard suivant la température et d'après la qualité du sol.

Il vaut infiniment mieux semer par un temps calme et modérément chaud, que par un temps froid et quand il règne un vent sec; car la chaleur favorise la végétation, tandis que le froid la suspend.

L'expérience a également démontré à tous les cultivateurs qu'ils doivent changer de temps en temps la graine, parce qu'une production semée quelques années de suite dans la même exposition et dans la même qualité de sol ne tarde guère à dégénérer. C'est pourquoi tous les deux ou trois ans, on change les semences dont on se sert, et on en prend de nouvelles dans les cantons où les terres et leurs fruits sont meilleurs. De cette manière on a tou-

jours des semences fortes et mûres, ce qui est plus important qu'on ne croit, car il est certain qu'un mauvais germe ne peut produire de bons fruits. La meilleure semence est celle de l'année; il faut aussi qu'elle soit bien purifiée, afin qu'elle ne produise pas une foule de mauvaises herbes.

Il faut avoir soin de ne semer ni trop dru ni trop clair. Tous les cultivateurs savent que le lin doit être toujours semé dru; on sème clair le blé-sarrasin, les colzas, les navets et les carottes; le froment, le seigle, l'orge et l'avoine ni trop serré ni trop clair; mais tout cela dépend encore de la qualité du sol et de la température: car il est constant que, dans un temps sec, on peut semer en moindre quantité que dans une saison pluvieuse, parce que, dans ce dernier cas, l'humidité fait toujours pourrir en terre une partie de la semence: de manière que lorsqu'on sème du froment en octobre, on peut toujours employer un quart de moins de graine que sur la fin de novembre, parce qu'à cette première époque la terre est plus chaude, et conséquemment la semence lève mieux et plus tôt.

L'expérience prouve aussi que la même espèce de plante, semée sur le même terrain quelques années de suite, perd considérablement en qualité et en produit. C'est par ce motif que les agriculteurs de cette province changent continuellement leur assolement, et suivent, à cet égard, un ordre qui subsiste depuis un temps immémorial; mais cependant la diversité du sol fait que cet ordre ne peut être également observé partout. A cet égard le cultivateur doit se laisser guider par l'expérience. Pour expliquer cet ordre d'une manière claire et précise, M. Van Aelbroeck a fait trois tableaux qui suf-

firont pour faire connaître au lecteur familiarisé avec le sujet, l'ordre qu'il convient de suivre pour les différentes espèces de terre; mais, comme le lin est une plante qui, d'après l'expérience, ne doit être semée sur le même terrain qu'à des intervalles de sept à huit ans, les trèfles en huit ou neuf ans, et l'avoine en quatre ou cinq ans, les tableaux ont été dressés eu égard à ces différentes données.

Tableau représentant le système d'assolement que l'on suit pour les bonnes terres légères dont la composition consiste en une petite quantité de sable, mélangé régulièrement avec un sol noirâtre ou grisâtre, et ayant un certain liant qui les rend douces et grasses sous les doigts et faciles à pétrir en boule. Cette espèce de terre ne s'éparpille pas trop au vent; elle n'absorbe ni trop vite ni trop lentement l'eau des pluies; c'est-à-dire que les pluies ne la resserrent pas en croûte épaisse à la surface, et qu'après avoir humé les eaux, elle ne les retient pas dans son sein par une croûte intérieure qui les empêche de s'infiltrer.

LIN et TRÈFLES ou CABOTTES.									
Froment blanc ou rouge.	Seigle et na- vels.	Seigle ou orge et navels terre.	Froment terre.	Froment. Seigle ou orge et navels.	Seigle et na- vels.	Avoine.	Lin et carol- tes.	Lin.	Trèfles. Trèfles.
Avoine.	Seigle. et carottes ou orge et na- vels.	Pomme de terre.	Froment.	Seigle et na- vels.	Orge et navels ou avoine.	Lin.	Trèfles.	Trèfles.	Trèfles.
Orge et navels.	Seigle et ca- rottes.	Pomme de terre.	Froment.	Seigle et na- vels.	Lin et carol- tes.	Avoine.	Trèfles.	Trèfles.	Trèfles.

Tableau représentant le système d'assolement que l'on suit pour les terres légères appelées ordinairement sablon ou terrain sablonneux : ces terres sont bien inférieures aux précédentes ; avec un tiers de plus d'engrais, elles présenteront toujours un produit moins satisfaisant pour la qualité, comme pour la quantité. Parmi ces terres, celle à sablon jaune est la meilleure, parce qu'elle contient quelques portions de terre grasse ; on l'appelle pour cela sablon doux ou gras. Une autre espèce de terre légère, appelée terre de bruyère, se compose d'un sable aride, dont les grains se séparent en particules très divisibles, semblables pour la plupart à des cailloux en poudre ou à du verre pilé. Les parties les moins mauvaises de ce sol ingrat, quand on leur donne un double engrais, produisent tout au plus du seigle ou du blé-sarrasin : dans les autres, on fait croître le genêt, et on y plante aussi des taillis de chêne ; ou l'on y sème des pins.

Tableau représentant le système d'assolement que l'on suit pour les bonnes terres fortes, que l'on peut diviser en trois espèces, savoir : la terre grasse, la terre glaise, et l'argile.

La terre grasse est un mélange de sable, et d'une quantité plus ou moins considérable d'argile : la terre grasse légère est la meilleure pour la culture ; car elle est mélangée dans une bonne proportion ; elle est, à un certain degré, douce et moelleuse au tact ; les mottes, étant heurtées un peu fortement, s'ouvrent sans se perdre en poussière et sans rester collées ; cette terre s'unit facilement aux eaux et les laisse pénétrer d'une manière égale, parce qu'elle a ordinairement une couche égale, à une bonne profondeur, et elle acquiert ainsi à temps une sécheresse convenable ; elle cède bien à la charrue et se divise sous le soc ; elle délie ainsi sa substance, pour donner accès à la racine des plantes, et pour leur faciliter la circulation des suc nourriciers. La meilleure terre grasse légère est dans la Flandre occidentale, près de Courtray, Menin et Thielt.

La terre grasse plus forte, qui contient une quantité supérieure d'argile, ne s'unit pas si bien à l'eau : elle est trop gluante et trop compacte ; les pluies abondantes ferment la couche supérieure du sol, et bientôt l'influence de l'air et du soleil ne se fait plus sentir à la racine des plantes. Enfin ces terres fortes se cultivent avec plus de peine et à plus grands frais que les terres grasses légères. Le fumier non consommé de chevaux et la chaux, employés l'un et l'autre avec modération, sont ce qui leur convient le mieux.

Ce qu'on appelle terre glaise est intermédiaire entre la terre grasse compacte et l'argile pure : cette espèce est

encore plus mauvaise que la terre grasse de la plus forte qualité : elle présente tous les inconvénients de celle-ci et à un plus haut degré, de sorte que dans les contrées où elle ne se trouve pas en trop grande masse, on refuse de la cultiver : dans ces pays, on l'appelle terre de *forêt*, et elle n'est pas employée à d'autres usages. Mais dans plusieurs contrées de la Flandre occidentale, où la terre glaise forme la majeure partie du sol, au point que les habitants, n'ayant guère d'autre sol, sont forcés de chercher, comme ils peuvent, leur subsistance dans cette terre, on lui donne continuellement des labours très profonds et on renouvelle souvent ce travail pénible, ou mieux encore on la creuse et la remue sans cesse à la bêche. Toujours exposé à l'action de l'air atmosphérique et souvent séché par la chaux qu'on y répand, le sol finit par se dissoudre et se diviser : on y enfouit le fumier de cheval mêlé à la chaux; on achève ainsi de le rendre fertile, et il donne de belles et riches moissons de froment.

Pour ce qui concerne les terres composées entièrement d'argile, elles sont considérées comme tout à fait indignes de l'attention du cultivateur flamand : on ne les croit pas propres à la culture. On s'en sert seulement quelquefois pour de mauvaises plantations de bois.

LIN.													
Trèfle.	Avoine.		Carottes ou orge et na- vels.		Froment.	Seigle et na- vels.		Pommes de terre.		Froment	Seigle et na- vels.		Lin.
	Orge et na- vels.		Colza et carot- tes ou féveroles.		Froment.	Seigle et na- vels.		Pommes de terre.		Seigle et na- vels ou froment.	Avoine ou lin. Seigle ou orge et navels.		Lin.
	Froment.		Féveroles.		Froment.	Seigle et na- vels.		Pommes de terre.		Colza et na- vels.	Avoine ou lin.		Lin.
	Orge et navels ou seigle et na- vels.		Avoine et trè- fles ou pommes de terre.		Trèfle. Colza et na- vels.	Froment.		Seigle et na- vels.		Lin.			
Colza ou navels.	Froment.		Seigle et na- vels.		Avoine.	Trèfle.		Froment.	Seigle ou orge et navels.		Avoine ou lin.		Lin.

L'ordre de culture qu'indiquent les tableaux précédents pour chaque production fait voir que le cultivateur, après la récolte de tel ou tel fruit, a souvent le choix de diverses autres espèces propres à être cultivées ensuite. Il est libre ainsi de donner la préférence à la production qui lui est la plus nécessaire ou qui convient le mieux à la qualité de ses terres. Au reste, il est impossible de faire connaître tous les usages particuliers. Plusieurs petits fermiers qui n'ont que la quantité de terre suffisante pour entretenir une ou deux vaches, cultivent alternativement pendant quelques années de suite, une année du seigle et des navets, et l'autre année des pommes de terre, ou alternativement du seigle et des navets, et ensuite de l'avoine; il y en a qui, deux ou trois années de suite, sèment du seigle; mais ceux-ci reconnaissent que chaque fois leur graine perd quelque chose en qualité et en poids : il suffit donc que les trois tableaux précédents indiquent l'usage le plus habituel, et surtout celui qui est suivi dans les bonnes terres fortes, où l'on s'applique davantage à la culture du lin, du froment, des féveroles et du colza, et dans les terres légères où l'on cultive de préférence le blé, l'avoine, le blé-sarrasin, l'orge, les carottes et les navets; dans celles-ci en effet les dernières productions sont les plus nécessaires pour la nourriture du bétail, dont on a un plus grand besoin dans les terres légères, afin d'obtenir une plus grande quantité de fumier.

Dans les mois de mars et avril, dès que la température le permet, on envoie la charrue aux champs; et on commence par labourer les terres disponibles, en suivant l'ordre des productions auxquelles elles paraissent propres.

Chez les meilleurs agriculteurs, toutes les terres propres à la culture des productions d'été ont été labourées en planches élevées, dites planches à jachères, après la récolte et immédiatement avant l'hiver, pour autant que cela s'est trouvé possible. Dans cette saison, après avoir donné le second labour aux terres, on tarde le plus qu'il est possible à y donner la dernière main et à les ensemer, parce que ce temps de repos fait le plus grand bien au sol.

Pour ce qui concerne la quantité d'engrais eu égard aux différentes productions qui en exigent, il faut se pénétrer de la nécessité d'aller plutôt au delà que de rester en deçà de ces quantités, quoiqu'il soit vrai de dire que tout cela doit être calculé avec intelligence, puisque l'on voit souvent qu'une quantité excessive de fumier, donnée sans discernement aux céréales, ne leur fait produire que beaucoup de paille et peu de grains. Enfin, on calcule en Flandre qu'après la récolte des *marsais* il reste encore un demi-engrais, et un tiers d'engrais après la récolte des *hivernaux*; mais qu'il ne reste plus rien quand d'un engrais entier on a tiré deux productions, si ce n'est dans le cas où l'on a donné un double engrais, comme pour le colza, le tabac et le chanvre; ou bien dans les localités, dont on fume les terres en une fois pour quatre à cinq ans; ou enfin au moyen de l'arrière-engrais de chaux et de cendres, qui dure trois ans.

Instrumens aratoires.

De toutes les charrues celles dont on fait le plus d'usage, et particulièrement dans toutes les terres légères,

est celle qu'on appelle charrue légère ou charrue à pieds; elle entre de trois à huit pouces dans le sol, à la volonté du laboureur; on y attelle un cheval dans les terres légères, et deux dans les terres fortes.

Ce qu'on appelle la charrue de Malines ne diffère de la précédente que par le soc, qu'elle a dans une position plus verticale, et qui, par conséquent, peut entrer plus avant dans la terre : elle atteint jusqu'à 10 ou 14 pouces de profondeur.

Ce n'est que pour les champs, de forte terre glaise et pour les polders que l'on se sert de la grande charrue wallonne, ou charrue à *coutre* : on emploie pour celle-ci deux trois ou quatre chevaux, d'après la profondeur que l'on veut donner au sillon et eu égard à la dureté du sol. Les autres charrues en usage n'offrent guère de différence avec les précédentes que par un peu plus ou moins de force et de pesanteur.

La herse, qui est un instrument triangulaire en bois et armé de dents, est employée après le labour : on la fait passer sur les terres pour briser les mottes, aplanir le terrain, arracher l'ivraie et faire entrer la semence plus avant; quand les semailles sont faites pour les terres légères, cet instrument est ordinairement carré; on le tire alors de biais.

Beaucoup d'agriculteurs emploient dans les terres fortes une autre herse, qu'ils appellent la grosse herse : elle ne diffère de la première qu'en ce que les dents sont éloignées les uns des autres d'un tiers de plus; c'est avec celle-ci qu'ils font la première opération; ils enlèvent ainsi plus facilement la grosse ivraie, le chiendent et les éteules : après quoi, ils font la seconde opération avec la première herse, dite la herse fixe. Pour les terres

fortes, quelques cultivateurs ont des herse à dents de fer : celles-ci sont ordinairement plus fines que les dents de bois, et, par conséquent elles coupent mieux le sol et le divisent davantage.

Une autre herse se distingue des autres par les dents, qui sont encore à une distance bien plus grande. On l'emploie le plus souvent, dans la grande culture, pour éclaircir les navets et les plantes de colza quand ils sont trop épais et trop serrés.

Le traîneau est un instrument formé de plusieurs planches rattachées avec des traverses. Après qu'on a hersé, il sert à briser encore davantage les mottes, à aplanir et fermer la terre; ce qui est surtout nécessaire quand on veut semer du lin.

Une autre espèce de traîneau présente en quelque sorte un plan à jour, en perches de chêne. Quelques cultivateurs s'en servent dans les terres fortes, après avoir hersé, pour séparer encore mieux la terre, et arracher l'ivraie et les éteules, qu'on ramasse enfin à coups de herse.

On nomme également traîneau, une claie de branchage, sur laquelle on met des gazons ou un corps quelconque pesant. On traîne la claie à travers le champ lorsqu'on sème du lin.

Le brise-mottes roulant est un rouleau de 15 à 20 pouces de diamètre et de 5 à 6 pieds et demi de long. Il sert, comme le traîneau, dans les terres fortes, à écraser les mottes, à égaliser le terrain, et surtout dans un temps de sécheresse, à refouler le fumier dans la terre : quand on a pris ce soin, la graine lève plus tôt, et on prévient le dépérissement de la plante.

Il existe un rouleau beaucoup plus léger que le pré-

cèdent. Il n'a que 9 à 12 pouces de diamètre; on l'emploie ordinairement dans les terres légères, surtout après l'hiver, lorsque les épis ont déjà une hauteur de 3 à 4 pouces, et que la terre est devenue trop légère, soit par la gelée, soit par le remuement que causent les taupes, les souris ou les vers : c'est alors qu'on tire ce rouleau à travers le champ, à mains d'hommes, pour égaliser la surface. Quelques agriculteurs, pour former le rouleau de cette machine, prennent une pierre dont le diamètre n'a que 5 à 7 pouces : cela fatigue davantage les chevaux et les hommes. Évidemment, un rouleau de bois de 20 pouces de diamètre doit rouler avec plus d'aisance qu'un rouleau de pierre de six pouces, par la même raison qu'une grande roue se meut plus facilement qu'une petite roue. Par compensation, à ce que l'on prétend, le rouleau en pierre vaut mieux pour fermer plus également le sol, puisqu'il est plus court d'un tiers que le rouleau en bois.

La bêche de fer, quoique le plus simple de tous les instrumens aratoires, n'en est pas moins le plus indispensable, surtout pour les petits cultivateurs, qui bêchent annuellement une grande partie de leurs terres.

La herse, espèce de grand sarcloir, sert à briser et à soulever le sol, quand on plante des pommes de terre. Cet instrument sert aussi dans plusieurs autres opérations.

Les sarcloirs sont de deux espèces : on s'en sert pour enlever l'ivraie et nettoyer la terre, entre quelques productions, comme les féveroles, les pois, les pommes de terre, les navets et les carottes.

La fourche est un trident de fer sur un bâton de 5 pieds, dont on se sert pour charger le fumier sur les chariots et pour l'étendre sur les champs.

Pour tirer le fumier des étables ou des écuries, et décharger les chariots sur les champs, on emploie un fer à deux ou trois dents crochues sur un bâton de 4 à 5 pieds.

Une autre fourche à deux dents, fixée sur un bâton de 6 à 7 pieds, sert à charger le foin et le blé sur les voitures.

Le râteau est de deux espèces, l'une à dents de fer, l'autre à dents de bois. Le premier râteau sert à ratisser le sol quand on veut semer les trèfles dans le blé ou dans l'orge; l'autre est employé pour rassembler le chaume du blé, les trèfles coupés, ou le foin fauché : le râteau à dents de fer ne conviendrait pas pour cet ouvrage, parce que les dents s'arrêteraient trop dans le sol.

Enfin les chariots et les charrettes existent pour les grands fermiers, et les brouettes pour les petits cultivateurs.

Desséchemens et défrichemens.

Avant de parler des défrichemens et des desséchemens, de l'époque à laquelle ils ont été opérés, des personnes qui les ont exécutés, il est indispensable de donner une idée du sol aride que l'industrie et d'immenses capitaux ont cherché à mettre en culture.

Il y a des terrains bas et marécageux, dont la couche superficielle est un limon noir sous lequel on trouve un

sable jaunâtre mêlé d'argile ; en creusant ce terrain , on rencontre des morceaux de bois pétrifiés ou des pierres sablonneuses. Lorsque le desséchement de cette nature de terre ne présente point de difficultés insurmontables, et surtout lorsqu'on peut procurer un écoulement aux eaux , on y cultive avec succès des grains , des légumes , des fourrages de toutes espèces ; après quelques années de culture , on y plante des chênes , des charmes , des hêtres , des frênes , des mélèzes , qui y réussissent.

Il y a encore d'autres terrains noirs , bas et marécageux , dont la seconde couche , d'un sable blanc ou jaunâtre , ne contient point d'argile : ces terres , mises en culture et engraisées préalablement avec des cendres , donnent des bois non moins bons , non moins beaux que celles dont nous avons parlé plus haut.

Un autre terrain semblable , au premier aspect , aux précédens , trompe l'espoir du cultivateur ; sa première couche est aussi un limon noir. Mais en creusant à la profondeur de 280 millimètres seulement , on rencontre un sable blanc , très fin , mouvant , et qui reste toujours humide. Les bois qu'on y plante croissent bien jusqu'au moment où les racines atteignent la couche de sable ; alors ils dépérissent. On a cherché à remédier à cet inconvénient , en exhaussant le sol au moyen des terres , que l'on tire de l'ouverture des fossés , auxquels on a à cet effet donné plus de largeur ; on y a planté des pins qui réussissent , mais que l'on n'espère point voir devenir de beaux et grands arbres.

Un autre terrain noir présente moins de difficultés et plus de succès dans le desséchement et le défrichement : ce terrain , rempli d'une espèce de grès formé d'un gros sable verdâtre , et qui ne résiste pas au marteau , produit

de beaux bois ; il renferme aussi dans son sein du bois pétrifié.

On rencontre dans quelques parties de ce terrain , à 140 millimètres de profondeur, une couche , d'un gros sable verdâtre , toujours froid et humide , quelquefois mouvant ; aucun bois n'y croît, pas même le pin , et tous les travaux du cultivateur y sont inutiles.

Quelques terrains bas et marécageux n'offrent que du sable pur , sans aucun mélange de limon ou de terre marécageuse : lorsque ces terrains présentent quelques facilités pour l'écoulement des eaux , on les plante ou on les sème en pins qui y réussissent ; dans le cas contraire, on doit renoncer à toute idée de les dessécher ; ils ne sont propres qu'à former des étangs.

Dans les terrains qui ne sont ni hauts ni bas , on ne rencontre point de couches de cette terre dure et ferrugineuse que les habitants nomment *rotse* ; mais une grande quantité de pierres de sable , souvent même des veines entières de 300 à 450 millimètres de largeur : ces veines sont quelquefois à 140 millimètres de la superficie. Des-sous la première couche , qui est de couleur noire , lorsque le terrain est humide , et de couleur de cendre de bois , lorsqu'il est sec , on trouve un sable jaunâtre , quelquefois argileux.

Les taillis et les arbres croissent bien dans ces terrains ; les chênes et les hêtres notamment y réussissent parfaitement , lorsque la seconde couche est argileuse.

Enfin il y a des terrains hauts dans lesquels on rencontre à peu de profondeur une couche de cette terre dure et ferrugineuse nommée *rotse* ; et sous cette couche , une seconde d'un sable pur de couleur jaunâtre ; cette couche dure et ferrugineuse , labourée avec une charrue

nommée dans le pays *waele ploeg*, qui entre dans la terre à la profondeur de 240 millimètres, et exposée à l'influence de l'air, de la gelée, de la pluie, se dissout, et tombe en poussière. Les taillis de chêne et de bouleau, les hêtres, croissent bien dans ces terrains.

Les mêmes plantes croissent dans tous ces terrains, si différens néanmoins par leur nature. La destruction de ces plantes, avant et après le défrichement, n'est pas la moins grande difficulté que rencontre le cultivateur.

C'est vers le milieu du siècle dernier, que les propriétaires ont commencé à défricher et à dessécher les bruyères.

Avant cette époque, le pays manquait des capitaux nécessaires; les communications entre les villages, ou des villages aux grandes routes, n'étaient point ouvertes comme elles le sont aujourd'hui, ce qui rendait les transports d'engrais extrêmement difficiles. Mais les administrations locales, pénétrées de l'utilité des défrichemens et des desséchemens que l'on voulait entreprendre, désireuses de les encourager par tous les moyens qui étaient en leur pouvoir, firent ouvrir des communications dans tous les sens, paver les plus importantes, et donnèrent ainsi elles-mêmes le signal des défrichemens et des desséchemens.

Les habitans du pays ne tardèrent pas à répondre à cet appel : les riches particuliers se livrèrent à l'envi et avec une sorte d'enthousiasme à ces entreprises, jusqu'en 1787.

Les établissemens religieux, dont une grande partie des propriétés n'étaient que des landes, des bruyères et des marais, sentirent plus que tous les autres proprié-

taires, le besoin de défricher et de dessécher ; aussi est-ce à eux que l'on doit la grande majorité de ces travaux qui, au reste, n'ont été exécutés que par des naturels et avec les capitaux du pays.

Chaque année, on défriche ou l'on dessèche quelques hectares de marais et de bruyères. Les terres défrichées sont semées en sapins ; celles qui ont été desséchées deviennent de gras pâturages ou des champs fertiles.

Il n'est peut-être pas inutile d'observer ici que depuis long-temps les desséchemens ne s'opèrent plus par les propriétaires réunis, mais par chaque propriétaire en particulier.

Les propriétaires ne se réunissent maintenant que pour l'entretien des desséchemens, c'est-à-dire pour le curement des canaux, et pour la réparation des écluses qui conduisent à la mer ou aux grands canaux de navigation les eaux qui submergeraient leurs propriétés desséchées.

Ces réunions, connues dans cette province sous la dénomination de *Wateringue*, furent autorisées par la loi du 4 pluviôse an vi, les frais d'entretien sont fixés chaque année par tous les propriétaires ; ils n'excèdent pas 3 francs par chaque hectare de terre.

Quelques observations sur le dessèchement de la partie des grandes moères situées près de Furnes, trouveront ici leur place ; on ne lira pas sans intérêt les résultats que sont parvenus à obtenir les frères Herwyn, entrepreneurs de ce dessèchement.

Le dessèchement des moères avait été entrepris long-temps avant que les frères Herwyn s'en chargeassent, et avait parfaitement réussi ; mais, soit négligence de la part des fermiers de cette grande exploitation, soit que

les frais absorbassent les produits, ce terrain fut abandonné, et bientôt après recouvert par les eaux, qui n'étaient retenues que par les digues élevées à cet effet. Les moères avaient donc repris leur premier aspect, lorsque les frères Herwyn résolurent de fertiliser ce lac immense.

De 1258 hectares de terre que les eaux couvraient, 955 furent, en quelques années, par leurs soins et leurs travaux, rendus à la culture; plantations, grains, bestiaux de toute espèce, couvraient la partie desséchée. Lorsqu'en 1793, les événemens politiques enlevèrent aux frères Herwyn tout ce qu'ils possédaient jusqu'à leurs bestiaux et leurs instrumens aratoires.

Lors du siège de Nieuport, les terres desséchées furent recouvertes par l'eau salée, qui, en quelques jours, détruisit plus de 35,000 pieds d'arbres de la plus belle venue; et presque toutes les habitations furent renversées.

Ces malheurs ne purent décourager les frères Herwyn: persuadés qu'il suffisait que le gouvernement connût leurs pertes, pour qu'il les aidât à les réparer, ils empruntèrent des capitaux considérables, pour reprendre leurs travaux, et parvinrent pour la troisième fois à rendre à la culture une partie des terres qui étaient sous les eaux.

On jugera des difficultés que présentait cette utile entreprise par la situation des moères qui se trouvent en totalité au-dessous du niveau de toutes les terres qui les environnent. Pour effectuer le dessèchement, il fallait donc: 1^o construire des moulins à palettes et à vis d'Archimède, qui élevassent les eaux à la hauteur de sept ou huit pieds, niveau des terres voisines; 2^o ouvrir un large

canal qui pût recevoir les eaux et les conduire dans les canaux de navigation ; 3° entrecouper le terrain d'une immensité de petits fossés ; 4° établir des digues à l'entour de cette vaste plaine , pour empêcher l'eau d'y rentrer.

D'après cet exposé , il est évident que pour dessécher les moères qui jusqu'ici n'ont pas été rendues à l'agriculture il suffira d'employer les moyens qui précédemment ont produit les résultats les plus satisfaisans.

BOIS.

Les bois sont en grandes masses dans l'arrondissement de Bruges et dans celui d'Ypres ; dans celui de Courtray ; ils ont peu d'étendue et il n'y en a presque point dans celui de Furnes.

Les plus grandes masses appartiennent à l'État. Les principales forêts de cette province sont celles de Wynendaele , d'Houthulst , de Muynken , de Zonnebeke , de la Douve et de Keyselaer.

La forêt de Wynendaele et les bois qui y sont réunis , d'une étendue de 935 hectares 85 ares , est située près de la commune de Thourout , elle appartenait autrefois à l'électeur palatin.

Dans cette forêt , existe un vieux château qui a toujours servi au logement de l'agent forestier.

On y trouve en effet un grand enclos pour la culture des jeunes plants et boutures, un terrain fermé pour mettre à l'abri des dégradations les bois et les arbres abattus; des loges pour enfermer tous les outils et les instrumens d'arpentage, de mesurage et de martelage; un logement, pour l'agent forestier, des logemens séparés pour les gardes-bois; avantages qui paraissent le rendre très propre à devenir le siège de l'inspection forestière.

Cette forêt, d'ailleurs, quoique loin d'être la plus étendue, est peut-être la plus précieuse; c'est la seule qui offre des moyens de surveillance, d'exploitation et de repeuplement facile, et des arbres propres à la construction : et si ces arbres n'y sont pas maintenant en aussi grand nombre qu'autrefois, c'est que tout ce qui était propre à la construction a été abattu.

Ce que nous disons ici pour la forêt de Wynendaele, s'applique aussi à toutes les autres, et notamment aux routes, qui autrefois offraient les plus belles plantations, et qui maintenant, dans certaines parties ne sont plus même ombragées.

Dans la forêt de Wynendaele, le taillis se coupe ordinairement tous les onze ans, la haute taille après vingt-cinq ans, la demi futaie après soixante, et la haute futaie à cent ans et plus.

La forêt d'Houthulst est située entre Merchem, Staeden, Zarren, Clercken et Langhemarck, à deux lieues et demie nord d'Ypres; son étendue est de 2,286 hectares 22 ares.

Cette forêt, dans laquelle on trouve peu de haute futaie, est d'un produit considérable.

On y laisse croître le taillis jusqu'à treize ou quatorze

ans ; la haute taille , la haute et la demi-futaie , aussi long-temps que dans celle de Wynendaele.

La forêt de Muyncken , provenant de la ci-devant abbaye des Dunes , est située entre les communes d'Oostcamp , Wardamme et Ruddervoorde , à deux lieues et demie de Thourout ; son étendue est de 327 hectares 81 ares. Elle donne quelques arbres de haute futaie , notamment des sapins.

Le taillis y est coupé tous les neuf ans ; la haute taille , la haute et demi futaie , aux mêmes époques que dans celle de Wynendaele.

La forêt de Zonnebeke , provenant de l'abbaye de ce nom , a une étendue de 490 hectares 90 ares ; il existe comme dans la forêt d'Houthulst , peu de haute futaie ; le taillis s'y coupe après une pousse de neuf ans.

La forêt de la Douve , près Warneton , a une étendue de 124 hectares 32 ares ; on y trouve un peu de haute futaie et de beaux taillis , que l'on coupe après une pousse de huit ans.

La forêt de Saint-Six , provenant de l'abbaye de ce nom , présente une étendue de 321 hectares 54 ares : elle est située entre les villages de Crombeke , Proven , Rousbrugge , Beveren et Westvleteren. La haute et la moyenne futaie y sont extrêmement rares : ce qui le prouve , c'est que pendant les quatre dernières années , il n'y a point été vendu un seul pied d'arbre.

Bois épars.

Ces bois consistent en arbres qui bordent les routes ; et en quelques petites parties de taillis dont, chaque année, les aliénations diminuent le nombre.

Le bois n'est point rare dans cette province ; on n'en convertit que peu en charbon ; on fait peu de tan ; on brûle , dans presque tous les ménages, de la houille, des tourbes ; et cependant le prix du bois augmente chaque année.

Arbres forestiers.

On trouve dans les bois de cette province à peu près tous les arbres forestiers connus en Belgique ; ceux qui y viennent le mieux sont :

Le bouleau ; on le plante en taillis dans les terres hautes et sablonneuses.

Le chêne ; on le trouve partout , en haute futaie et en taillis.

Le sorbier, qui ne croît bien qu'en taillis.

Le frêne vient fort bien dans les terres fortes du Nord.

Le charme.

L'orme pyramidal.

L'orme tortillard.

L'orme de Hollande.

Le hêtre ; on le plante dans les bruyères défrichées.

Le peuplier du pays.

Le peuplier d'Italie.

Le peuplier du Canada.

Le pin du Nord et le sapin ; ces deux arbres, viennent bien dans les bruyères défrichées.

Le pin de Weymouth ; il croît vite et forme une belle tige.

Le plane ou érable plane.

Le platane.

Le tilleul.

Le tremble ; cet arbre , cultivé le long des routes et au bord des champs , sert à la construction.

Le larix ou mélèze.

Le châtaignier ; ce n'est que depuis peu de temps que cet arbre est employé en taillis ; son fruit ne mûrit point.

L'aune ; on le plante en taillis dans les terres basses et fortes.

Les plantations des saules seraient générales dans cette province, si , dans quelques communes au nord , les grands vents venant de la mer n'étaient point un obstacle insurmontable à leur croissance, ainsi qu'à celle de tous les autres arbres. Il n'est point d'arbre dont le bois offre autant d'utilité, et qui soit aussi bien apprécié par l'habitant des campagnes.

On le laisse s'élever en haute futaie , ou l'on en fait ce que dans le pays on appelle des *tétards* ; c'est-à-dire que, coupant la tige à une certaine hauteur, on en forme des troncs qui fournissent tous les sept ans une coupe très abondante.

Quand le saule est en haute futaie , son bois est très estimé, et sert à faire, soit des sabots , soit des cabestans

pour les navires , soit des planches qui résistent aux intempéries de l'air , et presque les seules que l'on emploie dans les campagnes.

Quand il est en têtards, les perches qui proviennent des coupes sont employées, soit pour plantations, soit pour soutenir les haies vives, soit pour réparer les chemins; on en fait aussi des cerceaux très estimés, et des lattes pour les toits en paille ou en roseaux.

Dans plusieurs localités de la province les terres labourables sont, pour la plupart, divisées en petits champs de un, deux, ou trois arpens (45, 90, ou 115 ares), entourés de fossés le long desquels sont plantées une ou deux rangées de bois taillis, et où se trouve, à chaque distance de 16 à 20 pieds, un peuplier blanc, un tremble, un peuplier noir ou bien un chêne; vient ensuite une bordure de gazon de 10 à 12 pieds de large, et le surplus du sol est cultivé en terre labourable. De cette façon, les fossés indiquent les limites et facilitent l'écoulement des eaux; le bois taillis sert à la consommation du cultivateur, et l'herbe nourrit son bétail. Les animaux y paissent, sous la garde d'un petit vacher qui, au moyen d'une corde, retient, à lui seul, trois vaches pour les empêcher de se jeter dans les plantes cultivées. Les arbres plantés autour de ces terres ne croissent souvent qu'au profit du propriétaire et au détriment du fermier; il est évident que la tête de ces arbres prive des bienfaits du soleil et de l'air le sol et les plantes ombragées, et que les racines vont puiser leur substance dans le champ bien fumé du fermier. Cependant il y a une grande différence dans les arbres dont on entoure les terres labourables: les peupliers blancs et les trembles causent le plus de dommage; les saules sont ceux qui

nuisent le moins. Si l'on se bornait à planter les saules à une distance de 20 à 25 pieds (6 à 7 mètres et demi), il est à présumer que les plaintes deviendraient beaucoup plus rares. La tête des saules, étant peu considérable, ne jette pas beaucoup d'ombre sur le sol; les feuilles qui tombent sont d'une nature douce et grasse, elles donnent même de la substance à la terre; les racines sont menues, et ne s'étendent pas au loin; au moyen de la charrue, on peut chaque année les rogner de manière qu'elles n'épuisent pas le terrain. Il est étonnant que cette espèce d'arbres ne soit pas plantée de préférence dans quelques cantons, d'autant plus qu'elle est fort avantageuse. En vingt-cinq ou vingt-huit ans, les saules atteignent leur croissance, et se vendent très cher aux charrons et aux sabotiers.

Dans les localités où de préférence se plantent les peupliers, on remarque que le long du fossé de séparation on a enlevé, au moyen de la bêche, toute la terre autour du champ, sur une largeur de 4 pieds, en creusant à 3 pieds de profondeur plus bas que le niveau du sol. La terre qui provient de cette opération est répartie sur la surface; on plante dans ce creux le bois taillis et les arbres: de cette manière, les racines peuvent à peine toucher à la partie du sol qui appartient à la couche supérieure; et quand, un jour à la longue, elles y parviennent, on les coupe à la bêche autant que cela est nécessaire.

On a beaucoup vanté la méthode de planter des arbres autour des terres labourables qui, par ce moyen, souffrent moins en hiver des vents âpres et des fortes gélées, tandis qu'en été elles sont moins desséchées par l'ardeur du soleil: ce qui assure à ces terres une température plus

modérée. D'après M. Van Aelbroek , il faut avoir égard à la situation et à la nature des terrains, et cette méthode ne peut être employée que lorsqu'il s'agit de terres maigres, sablonneuses et graveleuses qui, par leur situation très élevée, sont exposées à être réduites en poussière sous l'influence du moindre vent qui découvre jusqu'aux racines des plantes ; mais cela ne convient pas dans la majeure partie des cas à cette province dont les terres ont besoin pour la plupart du soleil et du vent pour sécher, et d'une circulation libre et ouverte pour que les plantes jouissent de tous les bienfaits de l'air nécessaire à leur parfaite croissance.

L'expérience prouve tous les jours, que, plus les plantes jouissent d'un air libre, plus leurs fruits sont beaux et abondans. On remarque souvent que les fruits viennent mieux sur les terrains et les champs ouverts et aérés, nommés en flamand *kouter* (plateau), que dans les petits champs environnés d'arbres, et que ces derniers donnent toujours un dixième de blé de moins que les premiers. On remarque aussi que les plantes venues le long des arbres sont toujours inférieures à celles que l'on cultive dans le milieu du champ : c'est ce que l'on reconnaît surtout au lin, aux pommes de terre et aux navets. On voit néanmoins quelquefois, dans de très bonnes terres, que les plantes situées contre les arbres viennent tout aussi bien que celles qui croissent au centre ; mais la cause en est due à une plus grande quantité de fumier que le cultivateur a placé le long des arbres,

Arbres fruitiers.

Les arbres fruitiers ne viennent pas moins bien que les arbres forestiers, mais les fruits, si l'on excepte quelques espèces de pommes, ne sont pas d'aussi bonne qualité et ne mûrissent pas comme dans les climats qui jouissent d'une température plus chaude.

Dans la Flandre occidentale chaque ferme, chaque maison de campagne a un verger; les environs des villes, et surtout ceux de Bruges en offrent un grand nombre.

Les principaux arbres fruitiers de la province sont les cerisiers, les pommiers, les poiriers, les noyers, les pruniers, les abricotiers et les pêchers.

Les pruniers, les abricotiers et les pêchers ne se trouvent le plus souvent que dans les jardins; l'exposition qu'on leur choisit, le plus ou moins de rigueur ainsi que la durée des hivers, la qualité du terrain où ils sont plantés, la manière enfin de les cultiver, ont une telle influence sur leur produit, qu'il ne peut être même évalué. Ce que l'on peut assurer, c'est que ces fruits n'ont point la saveur de ceux que produisent de pareils arbres dans des pays plus tempérés et moins exposés aux vents froids.

Les cerisiers, les pommiers, les poiriers et les noyers, au contraire, sont cultivés dans tous les vergers, et y sont d'un rapport assez considérable. Les cerises et les pommes ne le cèdent point en qualité à celles des pays plus méridionaux, et sont fort estimées.

Chacun de ces arbres fruitiers, en plein rapport, peut donner, année commune, et l'un dans l'autre, un revenu

de six francs au propriétaire , lorsque celui-ci en vend la dépouille ; lorsqu'il recueille, il retire , savoir , d'un cerisier , environ sept à huit kilogrammes ; d'un poirier et d'un pommier , cent kilogrammes ; d'un noyer , un peu moins.

L'habitant des campagnes fait une assez grande consommation de pommes qu'il fait bouillir dans du lait battu ; de poires qu'il fait cuire au four ; les plus belles , et presque toutes les cerises , sont vendues et consommées dans les villes.

La culture des arbres fruitiers n'a point varié depuis long-temps , ou n'a fait aucun progrès digne de remarque : la greffe est pratiquée , dans cette province , comme autrefois , en fente et en écusson à œil dormant. Celle en fente est plus en usage pour les poiriers , les pommiers , les cerisiers , les pruniers ; celle en écusson , pour les abricotiers et les pêcheurs.

S'il y a eu des procédés particuliers , ils n'ont été employés que par quelques amateurs qui ne les ont point répandus.

On avait commencé à faire quelques plantations de pommiers en plein champ , et l'on avait d'autant plus lieu d'espérer une réussite complète , que ces plantations conviennent parfaitement au sol , que le climat est propre à la culture de ces arbres , et que l'importation des pommes en Angleterre et en Norvège pouvait former une branche de commerce très lucrative ; mais le vol des fruits avant leur maturité , la destruction des arbres mêmes , les dégâts commis par les voleurs dans les champs où ces arbres étaient plantés , ont découragé les planteurs : et ces essais n'ont eu aucun résultat avantageux.

Dans toutes les villes, et même dans les bourgs, il y a des propriétaires et des jardiniers qui élèvent des arbres à fruit; les premiers, pour leur amusement; les autres pour en faire commerce; mais les enclos destinés à cet usage ne méritent point le nom de pépinières. Les seules que l'on puisse qualifier ainsi, sont situées à Bruges, à Furnes, à Beoclaere et Vlamertinghe, arrondissement d'Ypres.

RÈGNE ANIMAL.

Chevaux.

Cette province possède beaucoup plus de chevaux que les besoins de l'agriculture n'en exigent. Ces chevaux sont forts et propres au trait, mais trop lourds, même pour la grosse cavalerie; on en compte à peu près vingt-quatre mille.

Bêtes à cornes.

Vaches.

Les vaches servent pour la production et le laitage ; quelques-unes sont mises à l'engrais. On ne fait guère de fromage dans cette province, mais beaucoup de beurre, dont il se fait, surtout de celui dit de Dixmude, des exportations considérables. Ce beurre se conserve et il est toujours un peu salé.

Bœufs.

Presque tous les bœufs sont engraisés, soit dans les genièvreries, avec le résidu de la distillation de l'eau-de-vie de grains, soit dans les pâturages. Ces animaux, dont le nombre est considérable, ainsi engraisés, sont consommés dans la province ou exportés. On évalue à environ cent trente mille le nombre total des bêtes à cornes existantes dans cette province.

Moutons.

Les bêtes à laine y sont aussi en grand nombre et de bonne qualité : on y en compte près de quarante mille.

Cochons.

On élève beaucoup de cochons dans la province; mais le nombre de ceux qu'on engraisse se réduit à peu près à la consommation locale; car les exportations en sont très rares, pour ne point dire nulles. Le nombre de ces animaux est d'environ 38 mille.

Volaille.

On élève une très grande quantité de volaille de toute espèce; et les chapons, dits de Bruges, sont aussi délicats que recherchés.

Abeilles.

L'éducation des abeilles est peu répandue et pourrait l'être bien davantage.

Gibier.

Le gibier y est abondant ; on y trouve des lièvres, des lapins, des perdrix grises, des cailles, des bécasses, des bécassines, des canards, des sarcelles, des pluviers gris et dorés; sans compter cette quantité prodigieuse d'oiseaux qui recherchent le voisinage de la mer, et qui, par cette raison, sont multipliés dans cette contrée.

ÉTAT des chevaux, bêtes à cornes et moutons dans la province de la Flandre occidentale, pendant une période de quatorze années, qui commence en 1816 et finit en 1829.

	Chevaux.	Bêtes à cornes.	Moutons.
1816	24,532	144,820	45,914
1817	23,943	138,691	40,558
1818	23,722	133,334	38,075
1819	23,879	132,493	37,820
1820	23,904	132,006	39,072
1821	24,229	133,141	39,768
1822	24,478	132,348	39,613
1823	24,354	130,259	39,071
1824	23,939	127,902	38,237
1825	23,752	127,713	38,604
1826	24,170	131,243	(1)
1827	23,568	128,775	
1828	23,483	127,612	
1829	23,847	129,038	

En 1830, on comptait dans la province dix-neuf mille quatre cent douze chevaux de trait et quinze mille six cent trente-sept voitures de transport, non compris les chevaux et les voitures de luxe; Il s'y trouvait de plus cent vingt-neuf bœufs de trait.

(1) Cet état ne contient le nombre des moutons que jusqu'en 1825, parce que l'impôt sur ce bétail ayant cessé depuis le 31 décembre de cette année, il n'a plus été porté sur le registre des receveurs.

Pêche.

La pêche de cette province se divise en deux parties, celle des rivières et canaux, et la pêche maritime ; cette dernière est la plus considérable.

On pêche à peu près dans tous les canaux de cette province, le brochet, la perche, le brème, le barbeau, la barbotte, le chabot, le goujon et l'able.

Les anguilles sont plus abondantes et de meilleure qualité dans les bras des rivières, dans les criques et dans les coupures des grands canaux.

Les carpes et les tanches se cantonnent de préférence dans les endroits tortueux et profonds des grands canaux ; aussi ces points sont-ils les plus favorables pour la pêche de ces deux poissons.

Le goujon, l'able et le chabot servent pour la pêche à l'hameçon du brochet et des perches ; les autres poissons approvisionnent les marchés.

La pêche maritime occupe un assez grand nombre d'individus dans cette province, et offre des avantages assez importants.

Ostende, Nieuport et Blanckenberghe sont les communes où ce genre d'industrie est plus particulier, et elles approvisionnent en poisson toutes les villes de cette province.

La forme des bateaux employés à la pêche est celle

d'une grande barque sans pont, sans galerie en tête. Ils n'ont qu'un seul mât; leur longueur est de 7 mètres 60 millimètres (22 pieds) environ, leur largeur de 2 mètres 675 millimètres (7 pieds), la profondeur de leurs côtés de 99 centimètres (3 pieds), et leur port de 8 à 9 tonneaux.

Les poissons les plus communs que l'on pêche sur les côtes sont : les flottes, les diverses espèces de raies, la plie, la limande, la sole, le turbot, la barbue, l'auge, l'esturgeon, le cabillaud, l'éclevin. On y pêche aussi le homard, les crabes, les sardines, les grenades.

POPULATION.

Tableau de la population de la province de la Flandre occidentale au 1^{er} janvier 1831.

NOMS DES CANTONS.	POPULATION		NOMBRE DE COMMUNES	
	des CANTONS.	des ARRONDISSEM.	par CANTON.	par ARRONDISSEM.
ARRONDISSEMENT DE BRUGES.				
Ardoye	16,177	199,191	4	78
Bruges (1)	49,437		5	
Bruges (2)	8,935		4	
Bruges (3)	10,182		8	
Bruges (4)	7,768		11	
Bruges (5)	12,251		12	
Ghistelles	16,236		18	
Ostende	14,010		3	
Ruyssede	13,260		2	
Thielt.	17,293		2	
Thourout (1)	19,867	119,562	4	46
Thourout (2)	13,775		5	
ARRONDISSEMENT DE FURNES.				
Haeringhe	16,896	68,455	12	58
Dixmude.	21,800		10	
Furnes	18,197		19	
Nieuport.	11,562		17	
ARRONDISSEMENT D'YPRES.				
Elverdinghe.	10,417	119,562	9	46
Hooglede.	17,029		5	
Messines.	16,502		8	
Passchendaele	15,549		5	
Poperinghe	13,299		3	
Wervick.	15,664		7	
Ypres (1).	26,260		6	
Ypres (2).	4,842		3	

94 COUP-D'OEIL SUR LA PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

NOMS DES CANTONS.	POPULATION:		NOMBRE DE COMMUNES.	
	des CANTONS.	des ARRONDISSEM.	par CANTON.	par ARRONDISSEM.

ARRONDISSEMENT DE COURTRAY.

Avelghem	18,289	216,804	9	67
Courtray (1).	29,062		5	
Courtray (2).	12,550		5	
Courtray (3).	16,349		7	
Courtray (4).	15,876		6	
Harelbeke	19,279		5	
Ingelmunster	17,838		4	
Menin.	22,199		7	
Meulebeke	17,135		4	
Moorsele.	15,749		5	
Roosebeke (Oost)	15,198		8	
Roulers	16,500		2	
TOTAUX.	603,214		249	

TABLEAU de la population des villes et communes de

VILLES ET DISTRICTS.		MAISONS.	MÉNAGES.	TOTAL des DEUX SEXES
VILLES.	Bruges.	7,333	10,137	42,198
	Dixmude.	653	733	3,199
	Ypres.	2,364	3,300	15,940
	Iseghem.	1,538	1,674	8,380
	Courtray.	3,937	4,134	19,036
	Menin.	780	1,339	7,608
	Nieuport.	528	685	3,028
	Ostende.	1,447	2,471	11,328
	Poperinghe.	1,898	2,138	10,092
	Roulers.	1,815	1,830	9,820
	Thielt.	1,961	2,274	11,519
	Thourout.	1,230	1,254	7,469
	Furnes.	756	954	4,253
	Warneton.	1,153	1,222	5,614
	Wervick.	939	1,105	5,461
TOTAUX des villes.		28,332	35,300	164,945
DISTRICTS DE	Bruges.	9,048	9,452	51,186
	Ostende.	4,526	4,766	25,207
	Dixmude.	7,426	7,677	39,467
	Furnes.	4,118	4,382	21,194
	Ypres.	12,098	12,584	61,722
	Courtray.	20,442	22,046	113,558
	Thielt.	10,594	10,915	58,650
	Roulers.	12,111	12,805	65,774
TOTAUX des communes rurales. . . .		80,363	84,627	436,750
TOTAUX pour la provinces.		108,695	119,927	601,700

Province de la Flandre occidentale au 1^{er} janvier 1830 (1).

SEXE MASCULIN.				SEXE FÉMININ.			
CÉLIBAT.	MARIÉS.	VEUFS.	TOTAL.	CÉLIBAT.	MARIÉES.	VEUVES.	TOTAL.
11,586	6,303	684	18,573	15,015	6,378	2,232	23,625
859	439	46	1,394	1,149	491	165	1,805
4,821	2,275	266	7,382	5,537	2,283	738	8,558
2,717	1,234	202	4,153	2,743	1,223	261	4,227
6,092	2,726	356	9,174	6,428	2,691	743	9,862
2,587	1,102	108	3,797	2,432	1,102	277	3,811
904	477	69	1,450	909	475	194	1,578
3,412	1,709	165	5,286	3,653	1,711	678	6,042
2,767	1,543	171	4,481	3,643	1,564	404	5,611
3,161	1,413	186	4,760	3,293	1,413	354	5,060
3,729	1,656	209	5,594	3,866	1,656	403	5,925
2,549	1,056	101	3,706	2,441	1,061	261	3,763
1,150	689	66	1,905	1,418	683	247	2,348
1,756	897	103	2,756	1,729	898	231	2,858
1,653	801	141	2,595	18,53	800	213	2,866
49,743	24,390	2,873	77,006	56,109	24,429	7,401	87,939
17,702	7,453	577	25,732	16,454	7,454	1,546	25,454
8,445	3,674	300	12,419	8,216	3,683	889	12,788
12,983	5,868	570	19,421	12,793	5,854	1,399	20,046
6,723	3,341	334	10,398	6,647	3,341	808	10,796
19,716	9,438	1,156	30,310	19,710	9,457	2,246	31,413
38,221	16,134	2,291	56,646	37,138	16,064	3,710	56,912
19,876	8,235	1,107	29,218	19,336	8,247	1,849	29,432
28,807	9,387	1,402	32,546	21,554	9,372	2,252	33,178
145,473	63,530	7,737	216,740	141,848	63,472	14,699	220,019
195,216	87,920	10,610	293,746	197,957	87,901	22,100	307,958

TABLEAU indiquant le mouvement de la population pendant les années 1830, 1831, 1832.

ANNÉES.	POPULATION au 1 ^{er} janvier.	NAISSANCES pendant l'année.	DÉCÈS pendant l'année.	PERSONNES qui sont venues habiter la province pendant l'année.	PERSONNES qui ont quitté la province pendant l'année.	AUGMENTA- TION de la popu- lation.
1830	601,678	19,524	16,042	7,570	9,516	1,536
1831	603,214	20,379	15,451	9,369	8,894	5,012
1832	608,226	19,197	18,448	8,224	8,545	428
» »	» »	» »	» »	» »	» »	6,976

On voit que la population est augmentée pendant les trois dernières années de 6,976 âmes.
Les personnes mortes du choléra-morbus en 1832 sont au nombre de 683, dont 634 habitaient les villes et 49 étaient domiciliées à la campagne.

INDUSTRIE.



Toiles.

La filature du lin, la fabrication et le blanchiment des toiles et du linge de table, occupent la majeure partie de la population de cette province. Courtray, Bruges, Ypres, Menin, Roulers, Iseghem, sont les lieux où la fabrique des toiles est le plus active.

Les belles toiles unies dites toiles de Courtray sont connues dans toute l'Europe. Ce n'est point dans cette ville qu'elles sont fabriquées, mais dans les communes rurales : elles sont apportées écrues chaque semaine aux marchés, et sont seulement blanchies à Courtray et y reçoivent le dernier apprêt.

Ces toiles sont fabriquées, non dans les ateliers où se trouvent réunis un grand nombre d'ouvriers, mais dans chaque maison de la campagne, à peu près, et par les cultivateurs, lorsque l'hiver et le mauvais temps les empêchent de travailler à la terre.

Les plus fines, les plus belles toiles sont fournies par les villages les plus voisins de Courtray ; celles qu'apportent les villages plus éloignés, diffèrent beaucoup en qualité et en prix.

C'est toujours sur le métier à lames, et à la navette

ordinaire, que l'on fabrique la toile dans toutes ces communes : on ne connaît pas un seul tisserand qui fasse usage de la navette volante, soit force d'habitude, soit crainte d'échouer dans cette expérience.

La qualité, la longueur, la largeur, le prix de ces toiles varient dans presque toutes les communes.

On évalue à 30,000 le nombre des pièces des toiles écruës apportées annuellement aux marchés de Courtray par les habitans de la campagne : les deux tiers sont achetés par les marchands de la ville, et l'autre tiers est vendu aux facteurs des villes de Bruges, d'Ypres, de Gand, de Bruxelles et à des marchands français et anglais.

Toiles damassées et linges de table.

Ce genre de fabrication est principalement concentré dans les villes de Courtray et de Bruges.

Toiles à carreaux.

Celles dites zingas sont principalement fabriquées à Bruges, et celles dites guingans, à Courtray.

Étoffes de fil et coton.

Ces étoffes sont les basins et les futaines : on en fabrique une très grande quantité à Bruges. Courtray, Ypres,

Menin et Mouscron possèdent aussi des fabriques de ce genre. Les basins sont unis, rayés, ou à œil de perdrix.

Toiles de coton, mouchoirs.

On en fabrique à Courtray, Bruges, Ypres, Dixmude, Poperinghe, Comines et Warneton. Ces fabriques emploient le fil de lin indigène, et le fil de coton des filatures nationales ; leur produit s'écoule dans le pays.

Dentelles.

Les villes de Bruges, Ypres, Courtray et Menin sont renommées pour leurs fabriques de dentelles. Les matières premières, surtout les plus belles, sortent des fileries de Courtray. Le nombre des ouvrières en dentelles est très considérable et principalement à Bruges, où il forme plus du sixième de la population. Cette ville renferme plus de 200 petites écoles où l'on enseigne aux enfans à faire de la dentelle. On leur fournit le fil, et on remet aux parens le prix provenant de la vente des dentelles, déduction faite de celui de la matière première. Il n'est pas rare d'y trouver des enfans de dix à douze ans qui gagnent par jour de 60 à 75 centimes, et d'autres qui, par leur travail, nourrissent leurs parens.

Les ouvrières qui travaillent pour les marchands ne sont point réunies, elles travaillent chez elles; le marchand leur fournit le fil, les patrons et leur fait même souvent des avances en argent : elles travaillent toutes à la tâche, et peuvent gagner par jour de 75 centimes à 1 fr. 50 cent., selon leur plus ou moins d'habileté.

Le prix des dentelles communes est de 40 centimes à 2 fr., celui des belles dentelles de 4 à 24 fr. l'aune : les variations dans le prix n'ont jamais été de plus de dix pour cent en plus ou en moins.

La foire de Beaucaire est le régulateur pour le prix des dentelles ; si le débit y est considérable, le prix des dentelles augmente dans le pays ; si au contraire on y vend peu, le prix en diminue et la fabrique en est moindre.

Les dessins pour les dentelles du plus bas prix sont les mêmes qu'il y a un siècle ; pour celles d'un prix plus élevé et d'un travail plus achevé, les dessins changent tous les ans : les marchands ont, dans le choix de ces dessins, infiniment de goût.

Il est des particuliers qui, désirant avoir un dessin qui ne se trouve plus dans les magasins, ou voulant un ouvrage plus soigné, font travailler des ouvrières à qui ils fournissent le fil et les patrons ; mais les marchands ne prennent point de commandes, et font tous fabriquer dans l'attente du débit.

Blanchisseries.

Les blanchisseries sont très nombreuses dans cette province : on en trouve de considérables à Courtray , à Bruges , Ypres , Menin , Roulers , etc.

Teintureries.

Il y a soixante-dix-huit ateliers dans la province. Les plus importants sont à Courtray , Bruges , Poperinghe , et Roulers. Dans la première de ces villes on est parvenu à imiter le rouge d'Andrinople , avec une telle perfection , que les marchands les plus connaisseurs s'y méprennent. La beauté de la teinture en bleu , de Bruges , est aussi très renommée ; mais on la doit principalement à la qualité des eaux du canal qui traverse cette ville.

Étoffes de laine.

On fabrique à Bruges et à Ypres, et avec les laines du pays, des couvertures de lit, des draps dits de Bruges, du molleton, du camelot, de la serge, des draps à poil, connus sous le nom de coatings et frisades, de la tripe, une espèce de tricot nommée rasette, enfin du voile pour les drapeaux et pavillons. Poperinghe, Neuve-Église et Becelaere dans l'arrondissement d'Ypres, ont aussi des fabriques de lainages très importantes. En général toutes ces étoffes ne servent qu'à l'habillement des gens de la campagne.

Le fil de laine à tricoter est filé, blanchi et teint dans le pays, où il se consomme également.

Tableau des usines et fabriques de la province.

La députation des états a délivré, depuis le 1^{er} octobre 1830 jusqu'au mois de novembre de l'année cou-

rante, 34 autorisations pour l'établissement d'usines ou fabriques, savoir :

Amidonnerie	1
Moulins à moudre du blé	3
Moulins à huile.	4
Fabrique de chapeaux.	1
Distilleries	10
Brasseries	3
Machine à vapeur pour moudre du grain . . .	1
Id. pour raffiner du sucre . . .	1
Id. pour fabriquer du tabac . . .	1
Id. pour la filature et le tissage du lin.	1
Fabrique de chlorure de chaux.	1
Poterie.	1
Fonderie en cuivre.	1
Forges	2
Fabrique de tabac.	1
Savonneries.	2
	34

COMMERCE.

La situation de cette province, les communications que lui ouvrent les canaux qui y ont été creusés, l'avantage qu'elle a de posséder deux ports de mer, ses nombreuses fabriques et l'active industrie de ses habitants,

lui font entretenir des relations commerciales, non seulement avec les principales villes de commerce de la France; mais encore avec tous les états du midi et du nord de l'Europe.

Son commerce d'exportation comprend les productions du sol et les produits des manufactures, tels que toiles, dentelles, basins, fils de toute espèce, huiles de lin, de colza, de navette, genièvre, bestiaux, grains et graines.

Le commerce d'importation consiste en épiceries, bois de teinture, drogueries et autres denrées coloniales; en fers, cuivre, étain, plomb, bois de construction, soieries, laines, vins, eaux-de-vie, huiles d'olive, fruits secs, cuirs, pelleteries, soude, potasse, goudron, chanvre, liège et sel.

Toutes les villes ne contribuent pas dans une égale proportion à ce commerce; les unes sont connues par la vente ou la fabrique de certaines marchandises, et d'autres par une industrie différente; comme la connaissance de cette variété constitue, à proprement parler, celle du commerce, nous en donnerons une notice sommaire.

L'on a vu que les productions principales de la province de Flandre occidentale, et qui sont l'objet d'échange, soit avec l'étranger, soit avec la Belgique, sont les grains, les lins, les chanvres, le colza, les tabacs, le houblon, les objets de ses fabriques, toiles, dentelles, fils de diverses sortes.

Bruges, qui est le chef-lieu de la province, est aussi le centre de ce commerce; on y fait surtout celui des grains, des chanvres, lins, colzas, de toiles écruës, de zingas, de fil de lin; de toutes sortes de dentelles. Il y a

une chambre, un tribunal de commerce, une bourse et un entrepôt pour les sels.

Au bout d'un canal, qui venant d'Ostende communique de Bruges à la mer, est un port ou bassin spacieux qui rend la ville très commerçante.

D'autres canaux facilitent la circulation dans les environs de Bruges et avec les provinces limitrophes; ces canaux communiquent de Bruges à la mer par l'Écluse, de Bruges à Gand, et de Bruges à Dunkerke par Ostende, Nieuport et Furnes; de Furnes à Bergues et à Loo, et d'Ypres au fort de Knocke, d'où l'Yser se rend à la mer.

D'un autre côté, le commerce est encore facilité par la Lys, qui est navigable d'Aire à l'Escaut; par l'Escaut, qui borde une partie de la province au sud-est; par l'Yser, de Rousbrugge à la mer; au reste l'Yser est plutôt un canal qu'une rivière; la Liève, ou le canal de Damme; de Damme au bassin de Bruges.

Courtray, qui a une chambre de commerce, est surtout connue par sa fabrique et son commerce de toiles, de linges de table, de dentelles, de fausse Valenciennes, de siamoise, de fil d'épreuve.

Furnes, sur le canal de Bruges à Dunkerque, à une lieue de la mer, est remarquable par son commerce de grains, de houblon, de fromage, de beurre.

Ypres a un canal qui établit sa communication par Nieuport. Il y a une chambre consultative des manufactures, arts et métiers; ses fabriques consistent en siamoises, futaines, basins, serges, rubans, dentelles, quelques tanneries, une raffinerie de sel.

Blanckenberghe est un petit port à 3 lieues de Bruges, connu par la pêche considérable qui s'y fait et qui fournit du poisson frais à la province et pour la salaison.

Dixmude , à 3 lieues de Nieuport , avec un canal qui y communique , est remarquable par le commerce de fromage et d'excellent beurre que l'on y fait. Il y a , le troisième dimanche de juillet , une foire où l'on vend de la mercerie et diverses marchandises. Menin , sur la rive gauche de la Lys , fabrique du linge de table et des dentelles ; il y a de bonnes blanchisseries de toile , et l'on y fait commerce de bestiaux. Nieuport est un port sur le canal de Bruges à Dunkerque , à une demi-lieue de la mer , à laquelle il communique par un autre canal. L'on y fait une pêche des harengs considérable , et l'on y fabrique des cordages.

L'établissement de la marée est à 11 heures 45 minutes.

Ostende , port sur la mer du nord , possède un tribunal et une chambre de commerce , un entrepôt de sel. L'établissement de la marée du port est à 11 heures 45 minutes.

Son industrie consiste , en fabriques de tabac , raffineries de sucre et de sel , corderies à l'anglaise , voiles , génèrveries , construction de navires , armemens de commerce , pêche de la morue et du hareng , scieries de bois , fabriques de toiles. Le commerce a pour objet les toiles , les linons-batistes , les basins , les toiles peintes , les huiles grasses , sucre , café , savon , dentelles , linge de table , etc. On fait , à Poperinghe , un commerce de houblon assez considérable ; c'est la principale branche de commerce de cette petite place , où l'on fait et vend aussi des étoffes communes de laine.

ÉTAT indiquant les prix moyens du seigle et du froment depuis 1830, sur les treize marchés hebdomadaires de cette province.

ANNÉES.	SIX MOIS D'HIVER pour 1830, 1831, 1832, et 3 mois pour 1833.			SIX MOIS D'ÉTÉ.		
	FROMENT.		SEIGLE.	FROMENT.		SEIGLE.
	Blanc.	Roux.		Blanc.	Roux.	
	Fr. cs.	Fr. cs.		Fr. cs.	Fr. cs.	
»	Fr. cs.	Fr. cs.	Fr. cs.	Fr. cs.	Fr. cs.	Fr. cs.
1830	19 54	19 88	10 98	18 73	18 23	10 86
1831	22 42	21 13	14 61	22	21 89	13 82
1832	19 57	18 66	12 89	23 74	21 38	15 07
1833	15 34	14 19	9 73	14 62	13 39	9 34
»	» »	» »	» »	» »	» »	» »

FOIRES ET MARCHÉS.

Dans un petit nombre de communes de la province, il se perçoit un droit de péage pour l'occupation des places aux foires et marchés, ainsi que des droits de pesage, mesurage et jaugeage.

Voici la nomenclature de toutes les foires et grands marchés de la province, les principales marchandises qu'on y trouve, et les époques ainsi que les localités où elles se tiennent.

Janvier.

Bruges : le mardi de chaque semaine, marché.

Alveringhem : chaque premier lundi du mois, marché aux chevaux.

Ghistelles : le 3^e mardi de chaque mois, marché aux bestiaux.

Loo : le 3^e mardi de chaque mois, excepté avril et octobre, foire et marché aux chevaux.

Moorslede : le 1^{er} mardi après les Trois Rois.

Oudenburg : foire et marché aux chevaux le 2.

Février.

Aerseele : le 2.

Mars.

Iseghem : le 3^e samedi du carême.

Warneton : le 19.

Ypres : le mardi après le second dimanche du carême, foire et marché aux chevaux.

Avril.

Bruges : le jeudi après Pâques, foire et marché aux chevaux.

Courtray : foire le 8 et marché aux chevaux le 13.

Poperinghe : foire le 9.

Roulers : le 1^{er} avril, foire et marché aux chevaux.

Thielt : le 1^{er} avril, foire et marché aux chevaux.

Mai.

Bruges : le 8.

Aerseele : le 31.

Iseghem : 8 jours après la Pentecôte.

Ruyssede : le 3.

Wervicq : le 19.

Wynghe : le 9.

Juin.

Alveringhem : le 23, marché aux chevaux.

Menin : le 24.

Nieuport : le 28.

Ostende : le 29.

Thielt : le 13.

Thourout : le 29, marché aux chevaux.

Waereghem : le 22, foire et marché aux chevaux.

Juillet.

Avelghem : le 6.

Bruges : le 25, marché aux chevaux.

Dixmude : le 21.

Furnes : le 25.

Ghistelles : le 23 , foire et marché aux chevaux.

Poperinghe : le 7.

Meulebeke : le 2^e mardi de juillet , foire et marché aux chevaux.

Août.

Courtray : le 24.

Loo : le 24 , marché aux chevaux.

Moorslede : le 1^{er} lundi après Notre-Dame de la mi-août.

Septembre.

Harelbeke : le 19.

Nieuport : le 29.

Ruyselede : le 8.

Thielt : le 24 , foire et marché aux chevaux.

Octobre.

Iseghem : le samedi avant la Toussaint.

Dixmude : le 24 , foire et marché aux chevaux.

Loo : le 9.

Menin : le 18.

Poperinghe : le 27 , foire et marché aux chevaux.

Roulers : le 6.

Warneton : le 9, foire et marché aux chevaux.

Waereghem : le 17, foire et marché aux chevaux.

Novembre.

Bruges : le 17, marché aux chevaux.

Ghistelles : le 17, foire et marché aux chevaux.

Ostende : le 25.

Roulers : le 10.

Décembre.

Thourout : le 1^{er}.

GRANDES ROUTES.

Les grandes routes sont divisées en trois catégories : routes de première classe, routes de deuxième classe et routes non classifiées ou provinciales. Les routes de première et de deuxième classe sont entretenues aux frais de l'État. L'entretien des routes non classifiées ou provinciales est à la charge de la province.

Routes de première classe.

Les routes de première classe ont un développement de 175,280 mètres. A l'époque de la révolution, l'administration du syndicat en avait la surveillance exclusive.

Elles avaient été quelque peu négligées pendant les deux années qu'elles furent distraites de la direction des ponts et chaussées : maintenant elles se trouvent de nouveau en très bon état.

Il y a sur ces routes 35 barrières; l'entretien des ouvrages d'art est adjugé annuellement. Ces ouvrages sont dans un état satisfaisant; quelques-uns ont reçu de grandes améliorations.

Routes de deuxième classe.

Ces routes ont un développement de 229,270 mètres. A l'époque de la révolution leur entretien était affermé pour six années à commencer du 1^{er} mai 1829 jusqu'au 1^{er} mai 1835. Le bail ne comprend que les travaux de pavage et de terrassement de toute espèce, la fourniture

du sable et les transports des grès et bordures , des dépôts jusqu'à pied-d'œuvre. La fourniture des grès neufs est adjugée séparément. Ces routes n'ont pas cessé d'être dans le meilleur état d'entretien. Il existe sur ces routes 45 barrières. Les ouvrages d'art sont entretenus comme ceux des routes de première classe, et se trouvent dans un état satisfaisant.

Routes provinciales.

Le développement des routes provinciales est de 169,745 mètres avec 31 barrières. A l'époque de la révolution elles étaient en bon état de réparation ; cet état s'améliore encore chaque jour. Leur entretien est affermé pour six années à commencer du 1^{er} mai 1829. La fourniture des grès neufs a été adjugée séparément en 1832 pour trois ans. On vient d'adjuger les réparations ou plutôt la construction de la route de Dottignies à Mouscron, qui avait été jusqu'ici considérée comme route communale.

Les ouvrages d'art des routes provinciales sont entretenus dans un état parfait par des contrats annuels, comme ceux des routes classifiées.

L'adjudication de la perception du droit de barrières faite en 1831 a produit :

Routes de première classe.	Routes de deuxième classe.	Routes provinciales.
fl. 42,333.	fl. 34,471.	fl. 17,908.

Nonobstant l'exemption accordée par la loi du 6 mars 1832, aux voitures chargées d'engrais pour l'agriculture ou passant à vide pour en aller chercher ou après en avoir conduit, le produit des adjudications de 1832 et 1833 s'est élevé :

Routes de première classe.	Routes de deuxième classe.	Routes provinciales.
En 1832, fl. 32,325.	fl. 29,165.	fl. 15,248.
En 1833, fl. 38,950.	fl. 35,365.	fl. 20,515.

En général les grandes routes de la province ne laissent rien à désirer et l'on peut ajouter, d'après le témoignage unanime des voyageurs, qu'elles ne le cèdent, en aucun point, aux meilleures routes des états voisins. Il faut cependant en excepter les traverses dans les villes : ces traverses furent négligées depuis qu'on les mit à la charge des villes. Le gouvernement a déjà pris quelques mesures pour remédier à ce mal.

Routes en projet.

Afin de compléter les grandes communications par terre dans la Flandre occidentale, il reste deux routes à construire, indépendamment de la route en fer dont le gouvernement s'occupe dans ce moment.

La première est celle en gravier de la limite de France près de Dunkerque à Nieupoort par Furnes. Elle offrirait l'immense avantage d'ouvrir une communication courte et facile aux voyageurs qui abordent le continent, entre

Calais et Ostende , pour se diriger vers Bruxelles et l'Allemagne. Son développement serait de 16,400 mètres. La dépense est estimée à 221,000 fr. Déjà 30,000 fr. ont été accordés par le gouvernement.

La deuxième est celle qui réunirait Dixmude à la route de Furnes à Spermaille, au village de Pervyse. Elle pourrait également être construite en gravier et la dépense en est évaluée à 120,000 francs.

Cette route mettrait en communication Dixmude avec Furnes et Dunkerque, et elle contribuerait à vivifier tout le pays situé entre ces villes.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il existe dans les villes de cette province , 27 établissemens d'instruction secondaire : ces établissemens ont ensemble 2039 élèves.

ANNÉES.	NOMBRE D'ÉCOLES SECON- DAIRES.	NOMBRE D'ÉLÈVES DU SEXE		TOTAL.
		MASCULIN.	FÉMININ.	
1830	22	862	737	1,599
1831	24	943	762	1,705
1832	27	1,120	787	1,907
1833	27	1,231	808	2,039

Parmi ces établissemens est compris l'Athénée de Bruges , qui a 138 élèves ; il reçoit du gouvernement un secours annuel de fr. 6,349-30.

Il a subi récemment dans son organisation des changemens notables ; le nombre de pensionnaires étant fort petit et leur entretien donnant lieu à des frais trop élevés , on n'y admet plus que des externes.

Le collège d'Ypres ne se compose que de 28 élèves : il paraît que dans cette ville un nouveau collège sera créé incessamment. Déjà la régence a porté au budget un subside de fr. 2,500 , sur l'exercice de 1834.

Le nombre des élèves dans le petit séminaire de Roulers monte à 300 et dans celui de Thielt à 111.

Le collège de Courtray, qui n'est ouvert que depuis peu de temps, comptait dès l'installation des cours 38 internes et 40 externes. C'est un nouveau bienfait dont les habitants de cette cité populeuse et si éminemment industrielle, sont redevables à la sollicitude éclairée de leurs magistrats municipaux.

Le séminaire épiscopal, ouvert le 1^{er} octobre 1833, compte 138 séminaristes : il est érigé dans le vaste local de l'abbaye des Dunes, qui servait autrefois d'Athénée et qui a été restauré aux frais de la province.

Instruction primaire.

Au premier février 1832, le nombre des écoles communales était de 285, et celui des écoles privées de 304, fréquentées ensemble par 43,601 élèves.

ANNÉES.		NOMBRE D'ÉCOLES privées.	NOMBRE D'ÉLÈVES.			NOMBRE D'ÉCOLES communales.	NOMBRE D'ÉLÈVES.			TOTAL GÉNÉRAL des élèves.
			Garçons.	Filles.	Total.		Garçons.	Filles.	Total.	
1880.	Villes	70	1,770	2,081	3,851	22	3,217	2,049	5,266	9,117
	Districts . .	69	2,204	2,964	3,168	242	8,894	5,842	14,736	19,904
	Totaux.	139	3,974	5,045	9,019	264	12,111	7,891	20,002	29,021
1881.	Villes	99	3,069	3,506	6,575	19	3,628	2,231	5,879	12,454
	Districts . .	295	7,895	9,155	17,050	258	12,054	7,842	19,896	36,946
	Totaux.	394	10,964	12,661	23,625	277	15,682	10,093	25,775	49,400
1882.	Villes	90	2,964	2,875	5,839	33	4,172	2,937	7,109	12,948
	Districts . .	214	5,714	5,835	11,549	252	11,541	7,563	19,104	30,653
	Totaux.	304	8,678	8,710	17,388	285	15,713	10,500	26,213	43,601

Bourses pour les études.

Il y a treize bourses pour les études : leur revenu total est de fr. 4,558-54.

Six de ces bourses seulement sont conférées à dix-sept élèves; les revenus des autres reçoivent la destination déterminée par les fondateurs.

Les comptes de ces bourses sont, en conformité de l'arrêté royal du 2 décembre 1823, examinés et arrêtés annuellement par la députation des états.

Beaux-Arts.

L'académie de peinture, d'architecture et de sculpture, à Bruges, maintient son antique réputation. Les cours sont suivis avec assiduité par un grand nombre d'élèves, qui répandent dans toutes les classes de la société le goût des beaux-arts. Peu d'institutions offrent un si haut degré d'utilité. C'est un devoir pour le gouvernement d'encourager de pareils établissemens.

Les académies de dessin à Courtray , à Ypres et à Ostende continuent à former d'excellens élèves.

Depuis peu de temps des écoles de dessin ont été créées dans les villes de Menin et d'Iseghem.

Les autorités municipales , qui s'attachent avec le zèle le plus louable à propager l'art du dessin , d'une utilité si indispensable aux artisans , rendent un service réel à leurs administrés.

Etablissemens de bienfaisance.

Des bureaux de bienfaisance sont organisés dans toutes les communes de cette province, et y distribuent des secours à domicile.

Les hospices et les bureaux de bienfaisance sont régis, sous la surveillance immédiate des régences communales, par des personnes charitables , qui veulent bien se dévouer gratuitement au bien-être de la classe nécessaire.

Ces administrateurs sont nommés par les régences : les membres sont renouvelés, chaque année par cinquième, conformément au décret du 7 germinal an XIII. Ces renouvellemens périodiques ont exactement lieu au commencement de chaque exercice.

Les administrations charitables dans les villes nomment leur receveur, sous l'approbation de l'autorité municipale. Les communes du plat pays nomment leur

receveur, sous l'approbation des états-députés, qui statuent en même temps sur la nature et la qualité du cautionnement à fournir par le titulaire, avant son entrée en fonctions.

Afin de donner toutes les garanties désirables aux gestions des receveurs des bureaux de bienfaisance dans les communes, la députation des états de cette province a fixé comme *minimum* des cautionnements, le sixième du montant des revenus ordinaires de chaque établissement. C'est d'après cette base que tous les comptables en fonctions ont fourni leur cautionnement. Cette partie importante du service, marche d'une manière très régulière.

Les budgets et les comptes sont définitivement réglés, pour les villes, par les conseils de régence, et pour les communes rurales, par la députation des états.

Tous les budgets de la seconde catégorie, sont annuellement arrêtés en même temps que ceux des communes. On comprend dans ces derniers le subside à allouer aux pauvres, c'est-à-dire, la différence qui existe en plus, entre la dépense et la recette constatées par le budget.

En arrêtant les budgets des établissemens de charité, les états-députés examinent, avec un soin scrupuleux, chaque proposition de dépense, qu'ils limitent toujours à ce qui est strictement nécessaire.

Quelques localités étaient dans l'habitude de faire des distributions en argent aux pauvres. Ce mode a été reconnu vicieux, et des mesures ont été prises pour le faire cesser et y substituer des distributions en nature.

Les comptes de l'exercice écoulé sont définitivement réglés et renvoyés dans les communes.

Ces comptes sont uniformément et régulièrement rendus.

Outre 87 hospices et 247 bureaux de bienfaisance , il existe à Messines un établissement royal, destiné à l'éducation et à l'entretien d'enfans du sexe féminin , appartenant à des militaires devenus invalides au service du pays ou dont les décès ont été constatés.

Cet établissement de charité rend de trop grands services à la province, pour que son historique puisse être considéré comme un hors-d'œuvre.

Adèle de France, fille de Robert, roi de France , et épouse de Baudouin de Lille, fonda à Messines, en 1060, une abbaye et un monastère pour trente demoiselles d'ancienne noblesse, de la profession et de la règle de Saint Benoît ; elle fit confirmer en 1066 , par le roi de France, les donations et les dotations qu'elle avait faites en fondant cette maison.

Cette abbaye a observé cette règle jusqu'en l'année 1776 , époque à laquelle l'impératrice Marie-Thérèse la supprima, et la changea en une fondation destinée à l'éducation des enfans et à l'entretien des veuves des sous-officiers et soldats belges à son service. Les revenus de cette fondation furent encore augmentés par Marie-Thérèse d'un fonds de 25,000 fl. de Brabant, ou 45,351 fr. 47 c.

Quant à l'administration des biens de cette fondation elle était confiée à un comité de trois membres et à un receveur, tandis que des veuves ou des filles de militaires étaient chargées de la direction intérieure de la maison : leur nombre ne pouvait être de plus de seize.

Aux termes du diplôme d'érection les enfans des deux sexes pouvaient être admis , jusqu'à un nombre déterminée par l'état des revenus de l'établissement.

Les garçons y restaient jusqu'à l'âge de sept ans ; ils apprenaient à lire, à écrire, et passaient ensuite à l'académie militaire d'Anvers : ces élèves étaient destinés à remplir les cadres des régimens wallons au service de l'Autriche.

On retenait les filles jusqu'à l'âge de 18 ans ; elles apprenaient à lire, à écrire, à tricoter, à coudre, à filer et à faire de la dentelle. Les administrateurs étaient chargés de les placer convenablement, à leur sortie de l'établissement.

Cette maison continua d'être dirigée et administrée de cette manière, jusqu'à la publication de la loi du 16 vendémiaire an v. Aux termes de cette loi, et par suite d'une décision du ministre, François de Neufchâteau, cette fondation qui, jusque-là n'avait admis que des enfans de militaires, fut changée en un hospice dont l'administration ressortit de la commission des hospices de Neve-Eglise, dont Messines faisait partie.

En 1818, la commission administrative présenta un nouveau projet de règlement qui fut approuvé par arrêté royal de la même année.

L'article 16 du chapitre 1^{er} de cet arrêté est ainsi conçu.

« Seront admis dans cet hospice, conformément à l'article 1^{er} du décret de l'impératrice *Marie-Thérèse*, de préférence à tout autre, les enfans de soldats qui seraient morts au service du souverain des provinces belgiques, ou qui y servent actuellement ou effectivement, ou qui seront rangés dans la classe des invalides, ou seront morts dans cette classe proprement dite, bien entendu les enfans dont les parens seront décédés aux Pays-Bas, ou s'y trouveront encore en vie, mais hors

« d'état de les élever ; à défaut d'enfans de la classe ci-dessus indiquée , et réunissant toutes les qualités requises à l'admission , on prendra le supplément dans le civil. »

Cet article a été modifié par les art. 1 et 2 de l'arrêté royal dont la teneur suit :

Nous, etc.

Avons trouvé bon et entendu :

1^o De déclarer que dans l'hospice de Messines (Flandre occidentale), pourront être admis les enfans des militaires morts , tués ou devenus invalides à notre service ;

2^o De modifier en conséquence l'art. 16, chap. 1^{er} du règlement de cet établissement, approuvé par notre arrêté du 7 avril 1818 , n^o 70 , et mettre hors d'effet la dernière phrase dudit article , relatif à l'admission des enfans appartenant à des personnes civiles.

Les pensionnaires sont élevées à l'hospice, d'après ce nouveau régime : l'établissement philanthropique de Messines, administré par cinq membres choisis parmi les personnes les plus notables de l'arrondissement d'Ypres, est dirigé à l'intérieur par une supérieure à laquelle sont adjoindes six hospitalières.

Comme antérieurement, les pensionnaires sont conservées jusqu'à l'âge de 18 ans, et elles peuvent être admises dès l'âge de 5 ans pourvu qu'elles soient exemptes de toute maladie contagieuse.

Les revenus annuels de cet établissement s'élèvent à environ 55,000 fr., ce qui suffit à l'entretien de 200 pensionnaires.

Enfans trouvés et abandonnés.

Le nombre des enfans trouvés et abandonnés diminue progressivement dans cette province ; il se trouvait réduit en 1833 à

29 enfans trouvés et
201 enfans abandonnés.

Total. 230

Afin de contribuer pendant 1832 aux frais d'entretien de ces enfans, le gouvernement a accordé à la province de Flandre occidentale un subside de fr. 13,349-20. La députation des états a réparti cette somme entre les communes, qui ont fait connaître, au moyen des procès-verbaux, le nombre des enfans trouvés qu'elles avaient à leur charge, conformément à l'arrêté royal du 17 juin 1823, n° 100.

On a d'autant plus lieu d'espérer, que bientôt une disposition législative apportera dans ce service public, toute l'amélioration dont il est encore susceptible que des renseignemens précis ont déjà été transmis à cet effet au ministère.

Monts-de-piété.

Il existe des monts-de-piété dans les villes de Bruges, Courtray, Ypres et Ostende. L'on y prête de l'argent au public en exigeant un gage, et moyennant un intérêt qui varie de 8 à 15 pour cent, conformément aux réglemens qui régissent ces établissemens.

Des commissionnaires *jurés* se chargent des démarches, que les propriétaires d'effets ne veulent pas faire eux-mêmes.

Les objets mis en dépôt, qui ne sont pas retirés dans le délai prescrit, sont vendus publiquement, et le produit de la vente, déduction faite des frais et des avances, est remis au propriétaire.

Les monts-de-piété sont tenus pour le compte des hospices du lieu de leur situation, et sous la surveillance immédiate de ces administrations, à l'exception cependant de celui d'Ostende, qui est au compte de la ville.

Le nombre des objets engagés et le montant des capitaux prêtés dans les monts-de-piété de Bruges, Courtray et Ypres, s'élèvent pour les années 1822 à 1831 inclusivement, et dans celui d'Ostende pour 1829 à 1831, à deux millions cent soixante-cinq mille trois cent quatre-vingt-sept gages, et à la somme de quinze millions, quatre-vingt-un mille, neuf cent quinze francs, soixante-quatre centimes.

Le tableau ci-après indique , au reste , les opérations de quatre monts-de-piété précités , depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1832.

Il en résulte que pendant l'exercice 1832 le nombre des gages et le montant des capitaux prêtés sont considérablement diminués, eu égard au terme moyen des dix années qui ont précédé cet exercice.

Dépôt de mendicité.

Le dépôt de mendicité situé à Bruges est un établissement central pour les deux Flandres : il peut contenir 550 individus.

Le nombre moyen des reclus est de 425 à 500.

Les reclus sont , autant que possible , astreints à des travaux manuels.

Le prix d'entretien est à la charge des communes où les reclus ont leur domicile de secours , et à la charge de l'État, lorsque ce domicile ne peut être déterminé.

Le nombre des reclus s'est élevé, au 31 décemb. 1832, à 457 , qu'on peut diviser ainsi :

125 de la Flandre orientale ,
327 de la Flandre occidentale ,
5 à charge de l'État.

Total. 457

L'arrêté du 29 août 1833 prescrit des dispositions concernant la réorganisation de ces établissemens , et charge les députations des états de signaler au gouvernement les améliorations dont le régime de ces refuges peut être susceptible.

Par l'arrêté du 2 octobre 1833 , le nombre des membres du conseil d'inspection pour le dépôt de mendicité à Bruges , est fixé à sept.

L'arrêté du 9 avril 1831 a autorisé les administrations des dépôts de mendicité de la Cambre , de Hoogstraeten , de Reickhem , de Namur et de Mons à percevoir la journée d'entretien à raison de 17 cents par journée , pour chaque individu reclus dans ces dépôts. Le taux de la journée d'entretien à Bruges a été maintenu à 15 cents par jour et par tête.

Malgré cette différence dans le prix de la journée , le dépôt de mendicité n'a jamais reçu aucun subside ni de la province ni du gouvernement. Cependant ses finances sont dans l'état le plus favorable.

Le budget arrêté de l'exercice 1833 présente un excédant des recettes sur les dépenses de fr. 44,219-19 centimes.

Par suite d'un contrat passé, en 1823, par le ministre de l'intérieur et la société de bienfaisance, les provinces ont été admises à envoyer aux colonies agricoles des pauvres, des orphelins ou des enfans trouvés et abandonnés, moyennant une rétribution annuelle. L'on sait qu'une de ces colonies existe à Merxplas Ryckevorsel , province d'Anvers, où des mendiants valides, aptes aux travaux agricoles, sont reçus au prix de fr. 74-07 cent. par an, à la charge du lieu de leur domicile de secours.

Le nombre d'individus appartenant à la Flandre

occidentale dans la dernière colonie , s'est élevé en
1831 à 74 individus, et en
1832 à 87 idem.

En 1833, quatorze individus appartenant à la province, devenus invalides, ont été renvoyés de la colonie et dirigés sur le dépôt de mendicité à Bruges , où ils continuent à être secourus.

Par divers arrêtés royaux , il a été institué, en 1828, des caisses d'épargnes, dans les villes de Courtray, d'Ostende et d'Ypres.

Ces arrêtés n'ont reçu d'exécution que dans la seule ville d'Ypres.

La direction de la Société pour favoriser l'industrie nationale, a bien voulu, sur la demande qui lui en a été faite , créer une caisse générale d'épargnes , et autoriser les agens de la banque à admettre les fonds disponibles, et par exception les sommes excédant fr. 1058-20 c. (fl. 500), que les établissemens de bienfaisance désiraient y verser, dans le but de ne pas laisser leurs capitaux improductifs.

La société générale est responsable de toutes les sommes versées dans ces caisses et elle garantit à tous les dépositaires , l'intérêt annuel de 4 pour cent.

Les intérêts échus sont payés au premier février de l'année suivante , et ceux non réclamés sont ajoutés au capital.

Tout souscripteur peut, deux fois par semaine, réclamer , en tout ou en partie , les fonds qu'il a déposés : cette demande est annotée sur son livret et l'argent réclamé est remboursé, huit jours après, sur la présentation dudit livret.

Le décompte des intérêts se fait de trois en trois flo-

rins, et c'est sur ce pied qu'ils sont inscrits au livre de compte.

Les sommes déposées sont inscrites pour porter intérêt à dater du premier du mois qui suit immédiatement le jour du dépôt, et les sommes à restituer portent intérêt jusqu'au premier du mois, pendant lequel le remboursement a lieu.

Les bureaux des caisses d'épargnes sont ouverts dans cette province, chez les agens de la banque, tous les jours depuis 10 heures du matin jusqu'à 3 heures de relevée, à l'effet de recevoir les versements.

Les remboursements ont lieu, après demande préalable, faite huit jours d'avance, les mardis et samedis de chaque semaine.

La députation des états a porté la création des caisses d'épargnes à la connaissance des établissemens charitables et des communes de la province, en leur faisant observer, que ce mode de placement temporaire de fonds dans ces caisses, leur offre sur les acquisitions définitives de biens-fonds ou de rentes, indépendamment d'un intérêt plus élevé, l'avantage réel de pouvoir en tout temps retirer, sans perte, les fonds ainsi déposés, si des circonstances ou des besoins extraordinaires et urgens les obligent à en disposer.

Cette utile institution a été appréciée par plusieurs administrations charitables, qui ont provisoirement déposé leurs capitaux inproductifs dans la caisse d'épargnes; néanmoins il faut convenir qu'il existe encore à ce sujet des préjugés que le temps et l'expérience peuvent seuls dissiper : tant il est difficile de faire triompher les innovations les plus utiles.

M. Jules Kindt a rendu un véritable service à son

pays, en publiant une instruction populaire sur cette matière. Mais il serait à désirer que le manuel fût traduit en flamand, et tiré à un grand nombre d'exemplaires, afin qu'il se trouvât à la portée des ouvriers et des habitants des campagnes.

État comparatif entre les opérations des monts-de-piété de la Flandre occidentale, pendant les dix dernières années qui ont précédé 1852, et entre les opérations de ces mêmes établissements, depuis le 1^{er} janvier au 31 décembre 1852.

VILLES où les MONTS-DE-PIÉTÉ sont situés.	NOMBRE des gages qui ont été déposés depuis 1822 à 1831.	TERME moyen par an.	MONTANT des capitaux prêtés sur gages depuis 1822 à 1831.	TERME moyen par an.	NOMBRE des gages déposés pendant l'année 1832.	MONTANT des sommes prêtées sur gages en 1832.	DIFFÉRENCE en moins pour 1832.
Bruges	1,132,109	115,210	Fr. ct. 9,425,113—82	Fr. ct. 942,511—38	Fr. 106,371	Fr. ct. 780,890—97	Fr. ct. 161,620—41
Courtray	440,466	44,046	2,687,166—00	268,716—60	39,712	196,807—50	71,909—10
Ypres	498,546	49,854	2,609,448—00	260,944—80	46,846	230,144—71	30,800—09
Ostende	74,266	24,755	360,187—82	120,062—02	20,157	104,613—22	15,448—80
	2,165,387	233,865	15,081,915—64	1,592,234—80	213,086	1,312,456—40	279,778—40

Service sanitaire.

Le gouvernement a pourvu, par les nouvelles nominations qu'il a faites de membres de la commission médicales, à ce que les villes et les campagnes fussent également représentées.

Bruges possède une école de chirurgie dont les élèves, au nombre d'environ cinquante, suivent avec fruit les leçons.

Le cours établi en faveur des sages-femmes est également fréquenté avec assiduité.

Ces établissemens méritent la protection de l'autorité. L'administration s'efforce d'en améliorer encore le régime; une chaire a été créée récemment, et d'autres modifications seront successivement introduites, quand les circonstances en démontreront l'urgence ou l'opportunité.

Dans l'intérêt de la santé publique, les autorités locales adressent trimestriellement au gouvernement, un état exact des enfans vaccinés; les comptes rendus de ces magistrats démontreront qu'ils emploient toute leur influence pour obtenir des hommes de l'art les renseignemens les plus complets.

Nous joignons ici l'état des vaccinations pratiquées en 1830, 1831 et 1832.

EXERCICES.	NAISSANCES.	ENFANS vaccinés moyennant indemnité.	ENFANS vaccinés gratuite- ment,	TOTAL des enfans vaccinés.	ENFANS qui ont été atteints de la petite vérole.	ENFANS morts de la petite vérole.
1830	19,524	2,471	5,777	8,248	"	"
1831	20,379	2,190	4,172	6,362	79	24
1832	19,197	4,024	6,956	10,988	183	12

D'après ce tableau, il est évident qu'en 1832, les vaccinations ont été plus nombreuses que les deux années précédentes.

En 1831, dix chirurgiens ont obtenu une médaille d'or, en récompense du zèle qu'ils ont montré en pratiquant l'opération gratuite de la vaccine.

Prisons.

La maison de sûreté civile et militaire de Bruges est remarquable par son excellente administration.

La maison d'arrêt d'Ypres, ne se trouve pas dans un état satisfaisant : mais lorsque les changemens projetés auront eu lieu ; elle ne sera guère inférieure aux autres prisons de la province.

Celle de Courtray recevra incessamment des améliorations réclamées depuis long-temps. Le plan des ouvrages à exécuter a été envoyé au ministère.

La maison d'arrêt de Furnes, où il n'y a ordinairement qu'un petit nombre de prisonniers, n'exige pour le moment aucune modification notable.

Dans la maison d'arrêt de Courtray quelques détenus tissent la toile, d'autres filent le lin : cet essai qui est dû à la sollicitude du collège des régens, semble devoir produire un heureux résultat.

Les états suivans indiquent le nombre de détenus que ces prisons peuvent contenir, ceux qui y ont été enfermés depuis 1830 et le terme moyen de la population journalière.

POPULATION ANNUELLE.

DÉSIGNATION.	1830.				1831.				1832.				1833.			
	Détenus qui ont séjourné pendant l'année.				Détenus qui ont séjourné pendant l'année.				Détenus qui ont séjourné pendant l'année.				Détenus qui ont séjourné pendant l'année.			
	Hommes.	Femmes.	Enfants.	Total.	Hommes.	Femmes.	Enfants.	Total.	Hommes.	Femmes.	Enfants.	Total.	Hommes.	Femmes.	Enfants.	Total.
Maison de sûreté civile et militaire, à Bruges	250	827	138	8	1,023	1,386	128	26	1,540	1,650	140	5	1,795	1,122	153	1,275
Maison d'arrêt de Furnes . .	48	166	37	"	183	116	44	3	163	150	40	3	193	121	38	161
Maison d'arrêt de correction d'Ypres.	123	323	85	25	422	375	91	39	506	305	92	57	454	341	54	336
Maison d'arrêt de Courtray .	104	431	64	"	475	463	63	"	528	441	76	"	517	364	44	401

TERME MOYEN DE LA POPULATION JOURNALIERE DES PRISONS EN																
	1830.				1831.				1832.				1833.			
	Hommes.			Total.	Hommes.			Total.	Hommes.			Total.	Hommes.		Total.	
	Femmes.				Femmes.				Femmes.				Femmes.			
	Enfants.				Enfants.				Enfants.				Enfants.			
	Maison de sûreté civile et militaire de Bruges.	36	19	1	109	149	22	1	172	191	14	3	208	129	20	1
Maison d'arrêt de Furnes.	8	1	»	9	8	4	»	12	14	3	»	17	12	4	»	16
Maison d'arrêt et de correction d'Ypres.	33	8	3	44	42	10	4	56	32	10	6	48	33	8	6	46
Maison d'arrêt de Courtray.	36	7	»	42	36	7	»	45	25	5	»	30	29	7	»	36

TABLEAU indiquant le nombre d'individus condamnés par la cour d'assises pendant une période de quatre années.

ANNÉES.	Assassinats.	Meurtres.	Infanticides.	Vols qualifiés.	Faux en écriture.	Fausseté monnaie.	Blessures.	Viol et attentat contre les meurtres.	Incendies.	Banqueroutiers frauduleux.
1830	»	2	1	96	3	»	11	9	»	1
1831	1	3	»	80	1	2	5	2	»	»
1832	»	»	»	41	2	1	2	2	»	»
1833	1	1	1	26	»	»	7	»	»	»
Du 1 ^{er} janvier au 1 ^{er} octob.										

La diminution des crimes en général, et plus particulièrement encore la diminution des vols, est une chose vraiment digne de fixer l'attention.

HISTOIRE.

Le pays qui, dans la suite, a formé la belle province de Flandre, était habité par deux peuples célèbres dans l'antiquité, les Ménapiens et les Morins.

Les Ménapiens, sortis de la Germanie, occupaient, à l'arrivée de César dans la Belgique, les deux rives de la Meuse. Ces peuples, dans le principe, n'habitaient point dans des villes, mais dans des chaumières éparses. Les Ménapiens, dans la division générale des Gaules par Auguste, furent distribués en deux parties coupées par

l'Escaut. Ceux qui occupaient la partie orientale ou la droite de l'Escaut, prirent à cette époque, le nom de *Taxandriens*, nom inconnu au temps de César et de Tacite. Cette nation, dont Pline a parlé le premier, occupait tout l'espace renfermé entre le Demer et le Rupel au sud, l'Escaut à l'occident, la Meuse au nord et à l'orient. Ceux des Ménapiens qui habitaient la partie occidentale ou la gauche de l'Escaut, s'étendaient entre l'Océan et ce fleuve depuis son embouchure jusqu'au pays des Atrebates et des Morins vers Cassel : ils occupaient donc le pays où sont actuellement les villes de Gand, Bruges et Tournay.

Les Morins, voisins des Ménapiens, habitaient comme eux des chaumières éparses au milieu des forêts et des marais. Ils étaient placés à l'extrémité du continent occidental, et ils occupaient tout le pays dont fut formé dans la suite le diocèse de Téroouanne, qui retint constamment la dénomination d'*Ecclesia Morinensis*, divisé, après la destruction de Téroouanne (1553), en trois évêchés, qui sont Ypres, Saint-Omer et Boulogne. Ainsi les châtelainies d'Ypres, Bailleul, Cassel, Berg-saint-Winoc, Furnes, et le doyenné de Dixmude, qui composaient le diocèse d'Ypres, formaient avec les doyennés de Saint-Omer et de Boulogne, la demeure des Morins.

La Flandre qui, dans l'origine, était appelée Ménapie ou pays des Ménapiens, retint dans la suite pendant un très long temps le nom de pays des Morins, parce que c'était la partie occupée par ces derniers qui était la plus peuplée et la plus policée. Elle devint, avec le titre de royaume, le partage de l'infortuné Cararic, que Clovis immola à son ambition. Le plus ancien ouvrage qui parle de la Flandre, est la *Vie de Saint Éloi*, écrite,

vers l'an 678, par Saint Ouen, son contemporain. Mais le pays connu dans ce temps sous ce nom, était circonscrit dans les limites du canton qui forma depuis le *Franc de Bruges*. Les parties voisines furent successivement réunies à ce canton, et composèrent la vaste province qui, dans le neuvième siècle prit le nom commun de Flandre.

Cette province, selon la plupart des historiens, fut dans le principe gouvernée par des officiers appelés *forestiers*. Mais l'origine et la succession des premiers forestiers de Flandre est très obscure et très incertaine. Baudouin surnommé *Bras-de-Fer* est regardé comme le premier comte héréditaire de Flandre.

En 860, la Flandre exposée aux ravages fréquents des Normands, était gouvernée par le fameux Baudouin, surnommé *Bras-de-Fer*; sa prudence et sa valeur le rendaient la terreur des barbares; gouverneur de ce pays depuis plusieurs années, sous le titre de forestier ou de marquis, il emmena avec lui dans son gouvernement Judith, fille de Charles-le-Chauve, par l'entremise de Louis-le-Bègue son frère; vivement irrité à cette nouvelle, le roi fit au ravisseur de violentes menaces, et se disposa à tirer de cet outrage une vengeance éclatante, mais occupé à repousser les Normands qui couvraient de leurs brigandages les rives de la Seine et de la Marne, ainsi qu'à se défendre contre les attaques subites du duc de Bretagne qui envahissait la Neustrie, il ajourna sa vengeance et se contenta d'éloigner pour le moment de sa cour Louis-le-Bègue, comme complice de cet enlèvement; il s'adressa ensuite à Rome, pour l'engager à frapper les deux époux des foudres de l'Église. Une assemblée d'évêques fut convoquée à Soissons pour le même

objet; un décret d'excommunication ayant été lancé dans cette assemblée contre les deux époux, ils se réfugièrent d'abord dans la Lotharingie, et vinrent ensuite à Rome se jeter aux pieds du pontife, qui intercédâ pour eux auprès de Charles-le-Chauve, et les fit rentrer dans ses bonnes grâces : Charles-le-Chauve, soit par politique ou tout autre motif, oublia ses ressentimens, combla Baudouin d'honneurs, le gratifia du titre de souverain héréditaire, à condition du simple hommage à la couronne de tous les pays situés entre l'Escaut, la Somme et l'Océan. De retour dans ses états, Baudouin, en témoignage de sa reconnaissance envers le chef de l'Eglise, fit construire plusieurs temples, sans négliger de faire aussi bâtir des forteresses contre les incursions des peuples du nord ; mais ces dévastateurs, que son nom seul fit trembler, craignirent d'insulter, depuis son mariage, les côtes de la Flandre; et dans une descente qu'ils eurent l'audace de tenter, ils furent promptement rejetés hors du territoire et contraints de regagner leurs vaisseaux.

En 942, Arnould, comte de Flandre, fit assassiner Guillaume I^{er}, fils de Rollon et duc de Normandie; Louis d'Outremer profita de cet événement pour s'emparer de cette province, et ravir au possesseur légitime l'héritage paternel. Afin d'empêcher Hugues, comte de Paris, de le troubler dans la jouissance de cette nouvelle acquisition, il lui fit la promesse solennelle de partager avec lui cette principauté.

Mais le crime d'Arnould ne resta pas long-temps impuni : l'empereur Othon, indigné de cette trahison, se mit à la tête de son armée, fondit à l'improviste sur la Flandre, et se rendit maître de la citadelle de Gand; il fit en outre construire une nouvelle citadelle, dont il confia

la garde à Wieman , qu'il revêtit de la dignité de comte de Gand. Le pays d'Alost et de Waes , avec les quatre métiers , constituèrent le domaine du châtelain. Othon fit de plus, sous prétexte de mieux marquer les bornes de l'empire , creuser un large fossé, depuis le pont St.-Jacques à Gand , jusqu'au bras gauche de l'Escaut , près de l'Écluse; Arnould parvint enfin , à force de supplications et de prières , à obtenir de rentrer en possession de la citadelle , à condition de donner sa fille en mariage au comte Wieman.

En 1030, le fils de Baudouin IV, qui avait épousé une fille de France , se révolta contre l'autorité de son père ; il rassembla autour de lui ses partisans , et parvint à le dépouiller de ses états et à le chasser du pays ; mais dans sa vieillesse le comte trouva des appuis chez les étrangers ; il rentra bientôt en maître dans ses états avec le secours de Robert, duc de Normandie; après avoir dispersé et soumis les révoltés , il força son fils lui-même à renoncer à ses projets ambitieux. A peu près dans le même temps, une horrible famine désola la France et la Belgique , frappées de stérilité durant trois années consécutives ; les malheureux habitans, au désespoir, méconnurent les droits de l'humanité; ils déterrèrent les morts , et égor-gèrent les voyageurs pour assouvir leur faim : la Belgique fut cependant moins en proie que la France à cette affreuse calamité ; les évêques de Liège, de Cambrai , l'abbé de Gembloux et plusieurs hommes alors puissans dans le pays , furent signalés par les historiens, dans ces tristes circonstances, comme les bienfaiteurs de l'humanité , par les abondantes distributions de blé et de bétail qu'ils ne cessèrent de faire pendant toute la durée de ce malheur public.

En 1046, ce terrible fléau, qui avait si cruellement tourmenté la Belgique, avait à peine disparu, qu'une guerre terrible se ralluma dans presque toutes les provinces; l'empereur Henri III avait promis à Godefroid, fils de Gothelon-le-Grand, le duché de Lothier; mais redoutant la fierté de son caractère, il en avait gratifié Gothelon son frère, et après sa mort il l'avait donné à Frédéric, comte de Luxembourg; Godefroid, irrité de cette injustice, se déclara contre l'empereur Baudouin V, comte de Flandre; Thierry, duc de Frise, et Herman, comte de Hainaut, qui crurent alors leur indépendance menacée, firent cause commune avec Godefroid; ils s'armèrent pour soutenir et défendre ses prétentions; mais le comte de Hainaut ne resta pas long-temps au nombre des princes ligués : il céda aux vives instances de Richilde, son épouse, et retira ses troupes de la confédération. Baudouin, indigné de cette défection, entra à main armée dans le comté d'Eenham, pillà et détruisa ce territoire, dont il détruisit la forteresse jusqu'en ses fondemens, pour établir sur ses débris une abbaye de bénédictins, dont on voit encore aujourd'hui quelques ruines : dès ce moment le nom de comté d'Eenham s'effaça et se changea en celui d'Alost. Baudouin fit ensuite bâtir un fort à Audenarde, pour protéger ses conquêtes; s'étant rendu maître de la citadelle de Gand, dont il s'empara par famine et l'intelligence de l'un de ses officiers, il supprima plusieurs impôts onéreux, établis par Arnould le Vieux. Gand alors s'agrandit beaucoup par les privilèges qu'il lui accorda, et devint bientôt une des premières villes de la Flandre.

En 1049, les comtes de Flandre et de Hainaut ouvrirent encore une nouvelle campagne contre l'empereur,

mais le succès de leurs armées ne fut pas le même que dans les années précédentes. L'empereur étant entré en Flandre avec des forces considérables, s'empara de Tournay de vive force, fit un nombre infini de prisonniers, et abandonna la ville au pillage; flatté de ce triomphe rapide, et content d'avoir humilié l'orgueil de ses ennemis, ce prince reprit le chemin de l'Allemagne; mais Godefroid et Baudouin marchèrent sur ses pas, et le suivirent de près; ils livrèrent aux flammes le palais impérial de Nimègue et la ville de Verdun. Léon IX qui occupait alors le trône pontifical, et qui était né dans les provinces belgiques, fut vivement touché des malheurs dont ces contrées furent affligées; il réunit tous ses efforts pour arrêter le cours de cette guerre désastreuse, en usant habilement auprès de l'empereur de son crédit et de l'ascendant naturel que lui donna sur son esprit la sainteté de son caractère; il soumit au prince un projet de réconciliation avec les comtes de Flandre et de Hainaut; les propositions pacifiques du pontife ayant été acceptées, un traité définitif fut conclu à Aix-la-Chapelle, entre les parties belligérantes, qui suspendit pour quelque temps leurs querelles et leurs divisions.

En 1051, Baudouin, qui ne laissa échapper aucune occasion d'agrandir ses domaines, forma, à la mort d'Herman, le dessein de réunir le Hainaut à la Flandre: la veuve du comte était belle, et dans la fleur de la jeunesse; Baudouin lui fit demander sa main pour son fils aîné: malgré ses dispositions secrètes en faveur de cette union, la comtesse hésita dans la crainte d'irriter l'empereur, en faisant passer une province importante de la Lorraine dans les mains d'un prince puissant et vassal de la France; pour hâter la conclusion de ce mariage,

Baudouin envahit le Hainaut à main armée, se rendit maître de Mons par capitulation, et fit Richilde prisonnière ; le mariage de cette princesse avec son fils, fut aussitôt célébré au milieu des armes, des fêtes et des trophées militaires.

En 1053, à la nouvelle inattendue de l'union du fils aîné de Baudouin avec la comtesse de Hainaut, l'empereur fit éclater son mécontentement ; il engagea d'abord l'évêque de Cambrai à lancer contre les deux époux les foudres de l'excommunication, par le motif qu'étant unis par les liens du sang, ils n'avaient obtenu aucune dispense ; il fit ensuite des préparatifs militaires, dans le but d'accabler le comte de Flandre de tout le poids de ses justes ressentimens ; de son côté, Baudouin ne négligea aucun préparatif pour soutenir la guerre avec avantage contre un si puissant ennemi ; il négocia d'abord en homme habile avec Godefroid, resserra les liens d'amitié qui les attachaient depuis long-temps l'un à l'autre, et le détermina à prendre les armes pour la défense et le soutien de sa cause ; mais l'évêque de Liège, le comte de Namur, et d'autres personnages importans du duché de Lothier, embrassèrent le parti de l'empereur, et s'apprêtèrent à marcher sous ses drapeaux contre un prince ambitieux et turbulent.

Le comte de Flandre se hâta, dans cette occurrence, de prendre l'offensive : il divisa son armée en trois corps, et commença les hostilités ; s'étant jeté sur le pays de Liège, il saccagea et livra aux flammes la ville de Thuin. Celle de Huy essuya le même sort, et fut traitée avec la même rigueur par Baudouin son fils aîné, tandis que Robert, son second fils, chassa de l'île de Walcherem les troupes hollandaises et impériales : le

comte de Flandre ouvrait ainsi la campagne , sous les plus heureux auspices.

En 1054, pour mettre un terme aux incursions de Baudouin sur les terres de ses alliés, l'empereur s'avança vers la Flandre avec une armée nombreuse ; il parvint à tromper l'ennemi et à passer secrètement l'Escaut ; s'étant dirigé vers Lille, il en forma le siège, et se rendit maître de la ville, presque sans résistance : un combat s'engagea avec Lambert de Lens, qui en était gouverneur : Lambert fut battu, et trouva la mort dans la mêlée. Après la victoire, l'empereur se dirigea vers Tournay, s'empara de la ville, et y fit un immense butin ; Godefroid et Baudouin ne se laissèrent point décourager par ce rapide succès des armes impériales ; ils vinrent l'année suivante mettre le siège devant Anvers, défendu par l'Escaut, par de fortes murailles et des troupes valeureuses, sous le commandement de Frédéric de Luxembourg : les confédérés prirent de sages mesures pour faire tomber la place entre leurs mains ; mais la bravoure des assiégés les força à lever le siège et à se retirer en toute hâte, pour éviter de combattre contre une armée lorraine qui venait au secours de la ville : c'est le dernier événement de cette guerre remarquable que la mort de l'empereur Henri acheva bientôt de terminer.

En 1057, le moment favorable pour rétablir dans la Flandre la paix et la tranquillité fut enfin amené par la mort de l'empereur ; l'impératrice Agnès, régente de l'empire pendant la minorité du fils de Henri, fit la paix avec Godefroid et Baudouin, par les conseils et l'entremise du pape Victor II ; les conditions en furent arrêtées dans une assemblée solennellement tenue à Cologne ; la basse Lorraine fut assurée à Godefroid, après le décès

de Frédéric de Luxembourg; le comte de Flandre fut confirmé dans la possession du comté d'Eenham ou d'Alost, des quatre métiers, du château de Gand et des îles de Zélande; le mariage de Baudouin le fils avec Richilde fut ratifié; le comté de Hainaut, auquel on joignit la seigneurie du Tournaisis, lui fut accordé : cette guerre, commencée par l'ambition du comte de Flandre, se termina à son avantage, et la possession des terres et des seigneuries qu'il avait conquises par le sort des armes, fut irrévocablement assurée dans sa maison : Baudouin paraît être le personnage le plus célèbre de son siècle par sa valeur, sa fermeté et par les autres qualités éminentes dont il était orné.

Ce prince qui avait été nommé régent du royaume de France pendant la minorité de Philippe I^{er}, mourut en 1067; il fut surnommé de Lille à cause de la prédilection qu'il avait pour cette ville. Il eut pour successeur Baudouin de Mons, son frère, ainsi nommé parce qu'il avait épousé Richilde, héritière du comté de Hainaut.

En 1071, Baudouin de Mons, comte de Flandre et de Hainaut, mourut dans la fleur de l'âge; Robert le Frison, ainsi nommé parce qu'il avait épousé Gertrude de Saxe, veuve du duc de Frise, prétendit à la tutelle d'Arnould, son neveu, et à la régence de ses états. Richilde, jalouse de son autorité, n'eut aucun égard aux prétentions de son beau-frère; elle s'empara de la tutelle de son fils et du gouvernement suprême de ses domaines; en vain Robert réclama des droits qu'il crut légitimes; ses demandes furent écartées avec fierté; et la comtesse fit saisir les fiefs qui formaient son apanage; pour se défendre avec succès contre les entreprises et les attaques de son adversaire, elle négocia auprès de

Philippe I^{er}, roi de France ; n'épargnant ni l'or ni l'intrigue pour séduire le conseil de ce prince , elle parvint à le déterminer en sa faveur. Convaincu de l'insuffisance de ses ressources et de ses propres forces, Robert abandonna pour le moment ses prétentions, et se retira dans la Hollande auprès de Gertrude , son épouse , où l'attendaient de nouveaux malheurs ; il trouva cette province envahie par Godefroid le Bossu , duc de Lothier , ainsi que la West-Frise occupée par des troupes nombreuses, sous les ordres de Guillaume, évêque d'Utrecht. Robert s'empressa alors de rassembler toutes ses forces pour essayer de délivrer la Hollande et la West-Frise de la présence de ses ennemis ; il marcha contre le duc , et en vint aux mains avec ce prince ; mais sa défaite fut si complète qu'il dut s'estimer heureux de sortir de la Hollande qui passa sous la domination du duc de Lorraine.

La défaite de Robert le Frison par Godefroid le Bossu, et sa retraite de Hollande , inspirèrent à Richilde une grande sécurité ; mais elle s'abandonna dans l'administration de ses états, aux conseils perfides de deux étrangers qui jetèrent dans le cœur des Flamands les germes d'une haine violente et d'une profonde indignation ; s'étant imaginé faussement que pour s'assurer de la fidélité de ses sujets, la terreur est préférable à la justice et à l'équité, elle fit trancher la tête à Jean , baron de Gavre, qui favorisait secrètement les prétentions de Robert, les députés d'Ypres venus pour lui faire d'humbles représentations , furent traités avec la même cruauté, et décapités à Messines , qui fut réduite en cendres ; les députés de Gand n'échappèrent à cette barbarie que par l'adresse du châtelain de Lille.

Le bruit de cet horrible massacre se répandit promptement.

ment dans le pays ; presque toute la Flandre se souleva contre Richilde, à l'exception d'Audenaerde ; les villes de Douai, de Bergues, de Calais, se réunirent aux insurgés, et envoyèrent des députés à Robert, afin de l'engager à repasser en Flandre.

Ce prince débarqua à Mordiek, et s'avança vers Cassel où ses nombreux partisans se réunirent autour de lui. Richilde, sans se déconcerter, marcha contre son adversaire avec l'armée française que Philippe I^{er} avait envoyée à son secours. Robert s'étant emparé d'Ypres et de Lille, vint prendre position sur la montagne de Cassel ; quoique inférieures en nombre, les troupes de Robert, attendirent fièrement l'ennemi dans ce poste avantageux ; les Français, pleins de mépris pour le petit nombre de Flamands qu'ils virent sous les armes, engagèrent le combat ; Robert, emporté par son ardeur guerrière, fut enveloppé par l'ennemi et fait prisonnier ; Richilde de son côté tomba entre les mains des Flamands, et le roi Philippe se retira à Montreuil : un échange eut lieu entre Richilde et Robert, et les deux partis se disposèrent à livrer une bataille décisive. Robert rangea son armée sur les hauteurs de Bavinchove ; dès le premier choc les Flamands ayant été vigoureusement attaqués par les Français, soutinrent avec succès cette attaque impétueuse, et saisirent le moment où ceux-ci commençaient à plier pour porter à leur tour des coups terribles à leurs ennemis ; les Français ayant été enfoncés et mis en fuite, le roi et la comtesse gagnèrent Vitri, et laissèrent leur armée dans une déroute complète ; les vaincus couvrirent le champ de bataille de leurs morts, au nombre de 22,000 hommes ; le jeune comte Arnould perdit la vie dans cette journée, et le comte de Boulogne fut fait prisonnier.

Cette victoire importante rangea la Flandre entière sous les lois de Robert ; le roi de France se détacha du parti de Richilde et se rapprocha de son adversaire ; il mit le sceau à son alliance avec le comte , par son mariage avec Berthe de Hollande , belle-fille de ce prince.

En 1072 , aidée de l'argent de l'évêque de Liège , et soutenue par le duc de Lothier , les comtes de Louvain et de Namur , Richilde leva encore une nouvelle armée dont elle donna le commandement au jeune Baudouin pour reconquérir la Flandre. Robert s'avança alors jusqu'à Broqueroie , près de Mons ; il n'hésita pas à attaquer l'armée des confédérés ; le combat fut long et sanglant , mais enfin ses armes triomphèrent ; la défaite de l'ennemi fut complète , et le nombre de ses morts si considérable , que l'on donna au champ de bataille le nom de Mortes Hayes et Bonniers sanglans : la journée de Broqueroie ralentit l'ardeur des hostilités , et quelques années après , un traité de paix assura à Robert la tranquille possession de la Flandre , que le mariage de Baudouin avec Richilde avait réunie au Hainaut.

En 1110, Robert de Flandre après avoir fait partie de la première croisade , où il avait partagé avec Godefroid de Bouillon, tous les dangers de cette expédition dans les plaines de la Syrie et à la prise de Jérusalem avait vu , quelque temps après , ce héros succomber sous le poids de ses fatigues , et les cendres de cet illustre Belge déposées au pied du tombeau du Christ ; mais la Flandre souffrait de la longue absence de son souverain et soupirait vivement après son retour ; Robert se décida alors à quitter l'Orient , et à reprendre la route de ses états. Épuisée d'hommes et d'argent , la Flandre avait besoin d'une longue paix pour guérir les maux dont elle était affligée ; de son côté le

comte de Hainaut s'imagina que l'état malheureux de ce pays lui offrait une occasion favorable pour reconquérir cette province, et la réunir de nouveau à ses domaines. Après avoir fait une alliance offensive et défensive avec l'empereur et le comte de Hollande, il entra à main armée sur le territoire de Robert ; le comte de Flandre se mit aussitôt en mesure de résister à cette attaque sérieuse ; il fit partout dans ses états, des préparatifs proportionnés à la grandeur du péril : ce qui lui valut un succès complet sur ses ennemis. Devenu maître de plusieurs places fortes, il força les coalisés à lui accorder une paix honorable dont les conditions furent consignées dans un traité conclu à Liège ; mais cette paix arrachée par ses victoires ne se maintint pas long-temps : Henri V recommença les hostilités, avec les comtes de Hainaut et de Hollande ; dans cette nouvelle guerre, le comte de Flandre trouva encore la fortune fidèle à ses drapeaux, et ses ennemis battus en plusieurs rencontres, se virent forcés de mettre un terme aux maux de la guerre ; un traité de paix fut enfin consenti à Mayence entre les parties belligérantes ; Robert en retira des avantages inattendus, et des droits sur Cambrai et Cateau-Cambrésis lui furent acquis et garantis.

En 1112, Robert de Jérusalem, comte de Flandre eut pour successeur dans ses dignités Baudouin VII ; ce prince signala son administration par son amour de l'ordre public et par ses qualités éminentes, ayant adopté pour principe que lorsque, la justice est méconnue, il ne peut exister d'harmonie dans les différentes parties de l'État : il forma le glorieux dessein de remplacer par le règne des lois, la violence, la sédition et l'anarchie qui déchiraient toutes les classes de la société. Après avoir ras-

semblé à Ypres les états du comté , il leur exposa combien il était urgent de mettre fin aux excès dont ses sujets étaient victimes; il jura l'observation de la justice, publia divers réglemens de police en vertu desquels les chevaliers qui pillaient les voyageurs, et s'étaient rendus coupables de vol, furent sévèrement punis; enfin pendant toute la durée de son administration, il ne cessa de donner des preuves d'une fermeté inébranlable. En vain le comte de Saint-Pol, l'un de ses plus puissans vassaux, refusa de se soumettre : il le contraignit par la force des armes à obéir à la loi; mais le comte s'étant révolté de nouveau, il, s'empara de sa personne, le fit jeter en prison, et le dépouilla de ses dignités pour en gratifier Charles de Danemarck, petit-fils de Robert le Frison.

En 1119, Baudouin VII, fidèle à ses sermens, rassembla des troupes et marcha au secours de Louis le Gros roi de France, qui avait alors à soutenir une guerre contre Henri I^{er}, roi d'Angleterre; le comte de Flandre, grièvement blessé ayant été, près de la ville d'Eu, fut forcé de s'arrêter à Roulers; peu de temps après il rassembla les états de ses domaines, et déclara qu'il avait nommé pour successeur, Charles de Danemarck, son plus proche parent; ainsi s'éteignit, dans sa personne, la postérité de Baudouin I^{er}, surnommé Bras-de-Fer, en faveur duquel la Flandre avait été érigée en comté par Charles le Chauve.

Mais plusieurs princes refusèrent de reconnaître la suzeraineté de Charles; ils coururent aux armes, et se disposèrent à lui disputer ce superbe héritage; Baudouin III, comte de Hainaut, se rendit maître d'Alost, et détruisit Audenaerde de fond en comble; les comtes

de Boulogne et de Saint-Pol dévastèrent la Flandre méridionale, tandis que Guillaume d'Ypres ou de Loo, aidé des Brabançons, la ravagea de son côté.

Il ne régnait aucun concert dans les opérations militaires des princes coalisés contre le comte de Flandre ; ce prince qui s'en aperçut forma aussitôt le dessein de combattre ses ennemis les uns après les autres , pour en triompher plus aisément, avant que leurs forces fussent réunies ; le comte de Saint-Pol fut le premier qui succomba : après sa défaite le chef-lieu de ses domaines fut détruit et réduit en cendres ; cette importante victoire fit rentrer la Flandre sous l'obéissance de Charles.

Il conduisit ensuite ses troupes victorieuses contre le duc de Brabant, qu'il attaqua avec la plus grande impétuosité ; le duc fut contraint par le sort des combats, d'abandonner les villes qu'il avait prises, et d'accepter la paix aux conditions que le vainqueur lui imposa.

A la nouvelle de ces succès inattendus, le comte de Hainaut renonça à la guerre, remit à Charles les places dont il s'était emparé, et reconnut ce prince pour le successeur légitime de Baudouin VII.

En 1127, on vit Charles le Bon, après son avènement au comté de Flandre, ne s'occuper qu'à maintenir dans ses États, l'union, la paix et la tranquillité, qu'à encourager par tous les moyens en son pouvoir, le commerce et l'industrie qui commençaient à naître ; il ne suivait pour règle, dans son administration, que la plus rigoureuse équité, et montrait aux Flamands le plus sincère attachement. A la gloire d'un grand capitaine, il joignait encore celle dont brille l'homme d'état qui se distingue par son habileté, l'élévation de ses sentimens, et surtout par son amour pour ses semblables ; il avait

renouvelé la paix d'Ypres en y ajoutant plusieurs réglemens pleins de sagesse, et il mettait tous ses soins à prévenir les crimes par une justice prompte et sévère : enfin, il avait préféré le bonheur de rendre heureux les Flamands par la douceur et l'équité de son administration, à la gloire de porter la couronne impériale, qu'on lui avait offerte après la mort d'Henri V, comme un hommage rendu à ses qualités privées et à ses vertus publiques.

Une famine affreuse désolait à cette époque la plus grande partie de la Belgique ; on ne voyait dans les villes et les campagnes que des hommes affaiblis, exténués par la faim ; d'avides spéculateurs, insensibles aux malheurs publics, ajoutaient encore par leur avarice au fléau de la famine : leurs greniers étaient surchargés d'immenses amas de blé ; ils refusaient de le vendre, afin d'en faire augmenter le prix, et le rendre inaccessible aux malheureux. Dans ces graves circonstances, le prince, animé d'une vive sollicitude, fit abattre tous les animaux inutiles ; il interdit, pour quelque temps, la fabrication de la bière, et les autres espèces de distilleries de grain ; il fit ouvrir les magasins des marchands, et leur enjoignit d'exposer publiquement au marché les céréales qu'ils avaient emmagasinées : Charles le Bon, ému de compassion et de pitié, à la vue de tant d'infortunés consumés par la faim, leur fit distribuer en un jour à Ypres, jusqu'à huit mille pains du poids d'un marc.

La famille Vanderstraeten, riche et puissante, jouissait à Bruges d'un grand crédit, et exerçait une influence redoutable par son opulence, ses alliances, ses partisans ; voulant profiter des souffrances publiques, elle tenait renfermés dans sa maison, des amas de blé considéra-

bles; sourde aux cris des malheureux, elle refusait de vendre cette denrée de première nécessité, parce qu'elle n'en trouvait pas à son gré le prix assez élevé; le prince ordonna l'ouverture des magasins des Vanderstraeten, et fit conduire au marché une partie de cette denrée indispensable à la vie, et qu'ils s'obstinèrent à dérober à la consommation : cette famille orgueilleuse et barbare, singulièrement irritée de cet acte de justice, conçut dès ce moment le coupable dessein de se venger.

Les principaux membres de la famille Vanderstraeten, impatiens de l'injure qu'ils s'imaginaient avoir reçue du comte de Flandre, se réunirent à Ypres pour se concerter sur les moyens de mettre à exécution leur infâme projet; ils arrêtèrent dans leur conciliabule de faire tomber Charles le Bon sous leurs coups. Aussitôt les chefs de cet atroce complot se rendirent à Bruges, afin d'en presser l'exécution; malgré le silence profond que l'on garda sur cette résolution sanguinaire, des soupçons alarmans ne tardèrent pas à se répandre; le prince en fut informé, mais il répondit à ses confidens, qu'il ne craignait que Dieu. Ses assassins qui étaient chargés d'observer avec soin les démarches du comte, se rendirent à l'église de St.-Donatien, pour assister aux offices, et à l'instant où le prince avança la main, pour donner à une pauvre femme quelques pièces de monnaie, Bouchaert, neveu de Berthaud, prévôt de St.-Donatien, et chancelier de Flandre, lui coupa le bras d'un coup de hache, et de l'autre lui fendit le crâne avec tant de violence, que la cervelle jaillit de tous côtés sur le pavé; les complices du meurtrier insultèrent le corps inanimé du comte; ils le jetèrent dans l'intérieur de

l'église, et immolèrent ensuite à leur fureur ses serviteurs les plus fidèles ; après cet assassinat les conjurés se retranchèrent et se fortifièrent au bourg de Bruges ; après ce forfait la terreur devint si générale et si grande, que le corps mutilé de Charles ne fut enseveli qu'au bout de trois jours.

A la nouvelle de cet attentat, toute la Flandre fut plongée dans la consternation ; Louis le Gros accourut à Bruges avec une armée pour venger, comme suzerain, un crime aussi atroce ; il fit condamner le prévôt Berthaud et ses complices à la peine capitale, et il bannit à perpétuité tous les membres de cette famille vindicative et homicide.

Charles le Bon, si inhumainement massacré à Bruges, n'avait point laissé de postérité ; les princes qui, à son avènement, s'étaient armés contre lui pour lui disputer la possession du comté de Flandre, renouvelèrent alors leurs prétentions avec plusieurs autres compétiteurs ; Guillaume d'Ypres, Guillaume Châtois, fils du duc de Normandie, et Thierrî d'Alsace, fils de Gertrude, sœur de Robert de Jérusalem, furent les principaux seigneurs qui se présentèrent pour recueillir ce riche et superbe héritage ; les droits de Thierrî d'Alsace, parmi eux, parurent être les plus légitimes ; Louis le Gros qui, en qualité de suzerain, devait donner l'investiture de la Flandre, fit venir à Arras ces divers concurrens ; il eut l'air de les écouter avec attention dans leurs réclamations mutuelles ; mais, dans sa décision, il consulta moins les titres et les droits des prétendans que les intérêts, de sa politique : il adjugea ainsi le comté de Flandre à Guillaume de Normandie, l'époux de sa belle-sœur. En vain les princes, irrités de ce mépris affecté pour leurs

droits réciproques, voulurent s'opposer à ce jugement ; Louis le soutint par la force, et marcha contre eux avec ses troupes, s'empara de la ville d'Ypres, la livra aux flammes, et fit prisonnier Guillaume de Loo ; il obligea aussi le comte de Hainaut à poser les armes et à se retirer ; il soumit ensuite Bruges et Gand, et força la Flandre entière à le reconnaître.

De tous les compétiteurs de Guillaume, Arnould, neveu de Charles le Bon, fut le seul qui mit toute sa confiance dans le sort des armes ; retiré dans l'abbaye de St.-Bertin, près de Lille, il s'y retrancha et s'y fortifia avec soin ; Louis le Gros et le comte Guillaume se hâtèrent de former le siège de cet espèce de forteresse. Après s'être rendus maîtres de l'abbaye, ils contraignirent Arnould à renoncer à ses prétentions sur la Flandre, et à reconnaître dans la personne de Cliton, le légitime possesseur de cette province.

En 1129, Guillaume de Normandie, devenu paisible possesseur du comté de Flandre, conçut le dessein de conquérir cette province sur laquelle il avait des droits ; mais pour réussir dans ce projet, il sentit la nécessité d'augmenter ses finances, et s'imagina que la souveraineté de la Flandre qu'il venait d'acquérir, lui en offrait les moyens ; cette fausse idée le jeta dans des mesures désastreuses ; les exactions, les spoliations, le trafic des emplois et des dignités, l'excès des impôts, le mépris pour les grands, toutes ces causes réunies lui aliénèrent le cœur de ses nouveaux sujets : les Flamands irrités firent éclater leur mécontentement et leur haine, ils appelèrent de tous leurs vœux à l'administration générale de leurs affaires, Thierrî d'Alsace qui avait déjà disputé à Guillaume la possession de la Flandre.

Le roi d'Angleterre, plein de ressentiment contre le roi de France, à cause de la protection et des secours qu'il avait accordés à Guillaume, profita avec adresse de la disposition générale des esprits, pour reproduire Thierri sur la scène politique, et lui mettre encore les armes à la main, afin de réclamer la possession de ce domaine.

Les habitans de Lille donnèrent les premiers le signal de l'insurrection ; ils fermèrent leurs portes à Guillaume de Normandie, qui se présenta pour entrer dans la ville ; d'un autre côté les états de la province, indignés de la conduite vexatoire et tyrannique de ce prince, adressèrent leurs plaintes à Louis le Gros ; les chefs du clergé, de la noblesse, les gouverneurs des villes, gagnés par les promesses séduisantes du monarque anglais, envoyèrent à Thierri des émissaires secrets, afin de l'engager à paraître en Flandre, et à prendre la direction générale des affaires du pays.

Ce prince, flatté des propositions des Flamands, les accepta avec joie et pénétra dans la province à la tête de quelques troupes. Bruges, Ypres, Gand, Courtray, Lille, lui ouvrirent leurs portes, et il y fut reçu avec les plus vives démonstrations d'allégresse ; de son côté, Guillaume se retira à St.-Omer ; effrayé de la défection générale des Flamands, il invoqua le secours du roi de France pour conjurer l'orage qui le menaçait ; Louis, afin de déjouer les intrigues du roi d'Angleterre, arriva à Arras avec des forces nombreuses ; mais Thierri, renfermé dans la ville de Lille, avec toutes ses troupes, brava avec fierté les menaces impuissantes de Louis. Impatient de se mesurer avec son rival, Thierri sortit de Lille, rencontra son adversaire à Axpole, lui livra bataille, et fut

complètement battu ; il se sauva à Alost , et s'y fortifia ; Guillaume sans perdre de temps , alla mettre le siège devant cette place ; le duc Godefroid se réunit alors à lui avec toutes ses forces , mais la résistance opiniâtre des assiégés déconcerta les assaillans qui avaient espéré de se faire livrer la personne de Thierrî ; Guillaume , atteint d'une flèche qui lui fut décochée du haut des murs , mourut quelques jours après cet événement ; ce revers imprévu ayant abattu le courage de l'armée , les assiégeans levèrent le siège avec précipitation ; en abandonnant leurs bagages et leurs munitions ; Thierrî demeuré possesseur paisible de la province , le duc Godefroid s'empressa de le reconnaître , et le roi de France lui donna sans difficulté l'investiture de la Flandre en recevant ses sermens.

En 1146 , Thierrî d'Alsace se montra un des plus ardens partisans des expéditions militaires qui avaient pour but la conquête de la Palestine ; il avait déjà arboré la croix en 1138 , et avait acquis par sa valeur beaucoup de célébrité dans l'Orient ; de retour en Flandre , il ne s'était pas occupé long-temps à cicatriser , dans ses états , les plaies que son absence avait causées ; enflammé d'un saint zèle , il céda facilement aux exhortations de saint Bernard qui cherchait à pousser toutes les forces de la chrétienté vers la Syrie , afin de rejeter les Musulmans au-delà du Caucase , et de délivrer le tombeau du Christ.

Avant son départ , il laissa le gouvernement de ses états à Sybille son épouse et fille de Foulques d'Anjou , roi de Jérusalem. Le comte de Hainaut croyant avoir trouvé , dans ces circonstances , une occasion propice pour étendre les limites de ses domaines , se jeta au mi-

lieu des possessions de Thierrî avec ses troupes, pour les piller et les ravager : la comtesse Sybille porta aussitôt le théâtre de la guerre dans le Hainaut ; par cette diversion salutaire , elle força son ennemi à évacuer ses États pour venir avec son armée protéger son propre pays ; les hostilités continuèrent pendant quelque temps ; mais l'archevêque de Reims parvint à conclure, entre les parties belligérantes , une trêve passagère qui suspendit la guerre pendant six mois.

En 1151, Thierrî d'Alsace, informé, dans l'Orient, des entreprises du comte de Hainaut, se hâta de revenir dans ses états pour se venger de ses outrages : il ordonna à son arrivée de nouvelles levées, fit de grands préparatifs, et se disposa à attaquer son adversaire avec toutes ses forces. Baudouin se mit aussi en état de défense ; il forma une alliance étroite avec l'évêque de Liège et le comte de Namur ; son armée, grossie par les auxiliaires de ces deux princes, lui donna de justes espérances de succès dans la lutte qui était sur le point de s'engager ; il marcha avec confiance au-devant de l'ennemi ; arrivé bientôt en sa présence, il n'hésita pas à en venir aux mains ; les deux armées combattirent avec ardeur, et la victoire fut long-temps disputée ; mais enfin, la fortune se déclara en faveur de Thierrî : le comte de Hainaut, après une vigoureuse résistance, fut battu, céda le champ de bataille et se retira vers Bauchain. Quelque temps après cette sanglante journée, un traité de paix mit fin à ces terribles divisions ; l'union de Marguerite, fille de Thierrî, avec le fils de Baudouin, en devint le lien et en assura la durée ; le mariage de cette princesse fit dans la suite passer la Flandre au comte de Hainaut.

En 1165, avant d'entreprendre son voyage pour

la Terre-Sainte, Thierry d'Alsace confia les rênes de l'administration générale de la Flandre à son fils aîné Philippe, qu'il avait marié à Isabelle, fille et unique héritière du comte de Vermandois; à peine ce prince eut commencé à ramener l'ordre et la tranquillité, ainsi qu'à faire renaître l'industrie et le commerce, que les entreprises militaires de son père furent détruites, et qu'il fut menacé d'une guerre sérieuse par Florent III, comte de Hollande, parce qu'il s'était fait adjuger le pays de Waes, que le comte tenait en fief de la Flandre; cette confiscation avait pour motif les secours que le comte donnait aux pirates sur la côte de la mer qui bornait une partie de son territoire. Florent III, avant de commencer les hostilités, se ligua avec les comtes de Clèves et de Gueldre; de son côté, Philippe avait pour auxiliaires Godefroid III et le comte de Boulogne son beau-frère; dans cette guerre qui devait se décider sur mer, il se hâta d'équiper une flotte nombreuse, avec laquelle il attaqua son adversaire avec tant de vigueur et d'habileté, que Florent fut entièrement défait; grièvement blessé dans le combat, le comte tomba entre les mains du vainqueur avec quatre cents chevaliers, et fut conduit en triomphe dans la ville de Bruges; Philippe, généreux et sensible, respecta son malheur, et le traita avec tous les égards dus à son rang. La guerre se prolongea encore pendant l'espace de trois ans, et se termina par un traité dont les dispositions furent toutes à son avantage.

En 1168, Thierry d'Alsace, tourmenté sans cesse par la maladie des guerres saintes, qui à cette époque agitaient l'Europe entière, avait fait les préparatifs d'une nouvelle expédition; par sa valeur et ses talents, il avait rétabli les affaires de Baudouin son beau-frère,

dans un voyage précédent ; il avait laissé Sybille son épouse, dans l'Orient, avant de revenir encore en Europe ; cette princesse avait pris le voile pendant son absence, dans un monastère de la Palestine ; vivement pressé par Amauri, frère et successeur de Baudouin, Thierry céda à ses instances, oublia le poids de ses années, et partit une quatrième fois pour la Terre-Sainte, mais il n'y fit aucune action remarquable ; de retour de cette dernière expédition, il mourut à Gravelines. Jusqu'à Thierry d'Alsace, la Flandre n'avait jamais eu de souverain aussi distingué que ce prince par ses qualités éminentes, ses talens administratifs, son courage et son habileté dans l'art de la guerre ; sa réputation militaire brillait dans l'Occident du même éclat que dans l'Orient.

En 1170, la paix signée à Bruges par Philippe avec Florent III, ne fut pas de longue durée pour la Flandre ; on vit bientôt s'élever de nouvelles contestations entre les divers princes qui se partageaient les contrées belgiques ; le comte de Hainaut avait su profiter de la tranquillité de ses États depuis quelques années ; l'orgueil de ses vassaux était abaissé, Mons, Binch et le Quesnoy, étaient fortifiés ; Braine-la-Willote, dont il avait fait l'acquisition, avait été entourée de murailles, et avait pris par son ordre le nom de Braine-le-Comte ; Henri l'Aveugle, son oncle maternel, l'avait institué son héritier universel des comtés de Namur et de Luxembourg ; il avait encore, dans cet intervalle, célébré le mariage de son fils Baudouin avec Marguerite d'Alsace ; les fêtes données à cette occasion, embellies par la présence de Philippe, de l'empereur Frédéric et de leurs courtisans, avaient surpassé tout ce qu'on avait vu de plus magnifique jusqu'à ce jour. Bau-

douin, au comble de ses vœux, affermi dans la puissance et la possession de ses domaines , ne songeait plus qu'à passer ses derniers jours au sein de la paix et d'une douce tranquillité ; mais le duc de Brabant engagea secrètement le seigneur d'Enghien à rompre les liens qui l'attachaient à Baudouin ; le comte , irrité par cet acte de félonie , se prépara à en tirer une vengeance éclatante ; les frontières du Brabant furent aussitôt couvertes de troupes ; tout retentit du bruit des armes ; les armées du comte de Hainaut et du comte de Flandre se réunirent sur les confins du Brabant wallon ; la noblesse flamande s'empressa d'accourir pour combattre sous leurs enseignes ; les deux armées s'avancèrent alors vers le village de Carnières, près de Fontaine-l'Évêque , à deux lieues de Binch : le duc de Brabant, à la tête de ses troupes , attendit dans ce lieu même l'approche de l'ennemi ; à peine les deux armées furent-elles arrivées à la portée du trait , qu'elles en vinrent aux mains ; la fureur qui les animait rendit la mêlée terrible ; la victoire resta long-temps incertaine , mais enfin, elle se déclara pour les comtes de Flandre et de Hainaut , qui firent dans cette journée des prodiges de valeur ; les Brabançons cédèrent , après de courageux efforts, le champ de bataille à leurs ennemis ; ils se dérobèrent à leurs poursuites par une fuite précipitée ; beaucoup de gentils-hommes, tels que Gauthier de Sotteghem et Gérard son frère, s'illustrèrent dans ce combat. Le jeune Baudouin, fils du comte de Hainaut , les éclipsa tous par sa bravoure, et contribua, de la manière la plus brillante, au succès de cette glorieuse journée.

En 1175, le comte de Flandre mit tous ses soins à faire le bonheur de ses sujets, par la régularité de son administra-

tion, par l'abolition d'une foule de droits odieux, qu'avaient établis l'usurpation et la violence ; la réunion du comté d'Alost et des Quatre-Métiers à la Flandre augmenta encore sa puissance ; ce comté , incorporé à ses États , se ressentit aussi de la sagesse de ses vues ; mais le comte de Flandre, emporté par l'opinion générale de son temps, forma aussi le projet de passer dans l'Orient afin de donner des secours aux chrétiens ; le comte n'avait point d'enfants , et ses deux frères étaient morts sans postérité ; il prit la précaution d'assurer l'ordre de sa succession , et il institua Marguerite sa sœur , comtesse de Hainaut, héritière du comté de Flandre ; il partit ensuite pour la Palestine, mais il ne s'y fit remarquer par aucune action éclatante, et se hâta de revenir dans ses états.

En 1180, de retour dans ses états, le comte de Flandre unit, par les liens du mariage, Isabelle de Hainaut au fils de Louis le Jeune, Philippe-Auguste ; il donna pour dot, à sa nièce, Arras, Bapaume, Hesdin, Saint-Omer, et toutes les villes situées en deçà de la Lys. Le comte de Flandre jouit, sous Louis le Jeune, de toute la faveur de ce prince, et d'une grande autorité ; à sa mort, la tutelle de son fils lui fut confiée, malgré la vive opposition de la reine-mère ; d'abord obligée de céder, cette princesse renoua bientôt ses intrigues, et parvint à faire triompher son parti. Philippe fut forcé de quitter la France, et de retourner en Flandre : la concession que lui avait faite Louis le Jeune de quelques domaines dans le Vermandois, fut cassée et annulée ; de son côté, le comte de Flandre, irrité de ces injustes procédés, révoqua la donation qu'il avait faite à la jeune reine, et se prépara à la guerre.

En 1182, Philippe d'Alsace, déterminé à soutenir et

à défendre par la force des armes ses prétentions contre Philippe-Auguste, fit à la hâte, dans ses États, des levées nombreuses; il attira dans ses intérêts par d'adroites négociations Baudouin son beau-frère, dont il reçut des renforts considérables; amis des deux parties belligérantes, Baudouin fit tous ses efforts pour opérer entre elles une réconciliation solide; il échoua dans cette tentative, mais il parvint à faire conclure une trêve qui donna l'espoir d'une paix prochaine et durable; cette espérance se dissipa et s'évanouit bientôt; l'épouse de Philippe d'Alsace, Élisabeth, mourut sans enfans; alors Éléonore, sœur de cette princesse, réclama le Vermandois, et négocia secrètement auprès de Philippe-Auguste pour s'en faire un appui; elle offrit à ce prince de lui donner la moitié de cette province, dans le cas où elle viendrait à mourir sans postérité. Décidé par cette proposition séduisante, le roi de France eut recours aux armes, afin de réduire au silence le comte de Flandre qui invoquait en vain la donation de son épouse, confirmée par Louis le Jeune, d'après laquelle la jouissance du Vermandois lui était garantie pendant sa vie. Philippe d'Alsace, convaincu qu'il est toujours avantageux de porter le théâtre de la guerre sur le territoire de son ennemi, ouvrit sans délai la campagne, inonda la France de ses troupes, et la menaça par sa présence de désastres prochains. L'intervention du légat du pape suspendit les calamités, prêtes à fondre sur l'un ou l'autre parti; il fit signer aux deux princes un traité de paix qui réunit quelques places entre les mains de Philippe-Auguste, et laissa le Vermandois au comte de Flandre pour toute sa vie.

En 1190, Philippe d'Alsace, à la nouvelle de la prise de Jérusalem par Saladin, fit tous ses préparatifs pour

passer en Asie, et aller venger les princes chrétiens des revers qu'ils essuyaient depuis quelque temps; il fit équiper une flotte nombreuse, et l'envoya croiser vers les côtes d'Afrique, pour combattre les Sarrasins; il concourut puissamment à la prise de Saint-Jean-d'Acre ou Ptolémaïde, et y mourut un an après, d'une maladie épidémique, dont l'armée des libérateurs était affligée. Philippe de Flandre fut un des princes de son temps qui s'attacha le plus à faire revivre dans ses États le commerce et l'industrie, par des affranchissemens multipliés, l'institution des communes, l'abolition des droits odieux enfantés et établis par la violence, et dont l'existence entravait les transactions particulières, et nuisait au développement des spéculations mercantiles de tout genre, malgré l'improbation des états du pays.

Philippe d'Alsace avait démembré l'Artois de ces domaines pour l'abandonner à Philippe-Auguste; Baudouin VIII, comte de Hainaut, aurait bien désiré reprendre cette importante province, et la réunir de nouveau à ses domaines, dont elle avait été si imprudemment détachée; il se contenta de négocier auprès de Philippe pour obtenir l'investiture de la Flandre. Les abbés de Cambron et d'Anchin, nommés par le roi, ses commissaires à cet effet, convinrent avec ceux du prince, que Philippe retiendrait l'Artois, et qu'il donnerait au comte de Hainaut l'investiture de la Flandre: ainsi ce comté rentra sous la puissance des princes issus de Baudouin Bras-de-Fer, après être passé, depuis plus d'un siècle, par le sort des armes, dans les mains de Robert le Frison.

Ces difficultés heureusement terminées, Baudouin obtint facilement de l'empereur Henri VI l'investiture de ses nouvelles possessions qui relevaient de l'empire,

malgré les intrigues du duc de Brabant et du comte de Hollande; cependant ces deux princes devinrent les chefs d'une ligue formidable pour faire rentrer le comte Henri dans la plénitude de ses droits sur le comté de Namur, et enlever à Baudouin l'expectative de ce comté. A cette nouvelle, il quitta aussitôt la Flandre, et vola à la défense du comté de Namur avec des troupes, renforcées par un corps considérable de la noblesse flamande, et qui égalaient l'armée des confédérés; il pourvut d'abord à la sûreté de la ville de Namur, et marcha ensuite au-devant de l'ennemi; les deux armées se rencontrèrent sur les bords de la Méhaigne, près du village de Neuville; le combat s'engagea le lendemain, et le terrain fut disputé avec une égale fureur; le premier choix des confédérés ébranla d'abord l'armée du comte de Hainaut, et la mêlée n'en devint que plus affreuse: la victoire long-temps balancée, se déclara enfin en faveur de Baudouin; un grand nombre des vaincus se noya dans la Méhaigne; le duc de Limbourg fut fait prisonnier avec ses deux fils et cent dix-huit chevaliers; les autres princes se sauvèrent, et abandonnèrent au vainqueur leurs munitions, leurs bagages et un riche butin; la noblesse flamande s'illustra dans cette bataille; le fils aîné du comte de Hainaut y fit ses premières armes avec beaucoup d'éclat: cette victoire décida de la possession du comté de Namur, et, un traité conclu par la médiation de l'empereur Henri, garantit le comté de Namur à Baudouin, après la mort de son oncle Henri l'Aveugle. Le duc de Brabant fut en même temps tenu, en vertu des dispositions du même traité, à recevoir, pour la terre d'Alost, l'hommage de Baudouin ou celui de ses fils qu'il voudrait présenter; ainsi se termi-

nèrent les longues et sanglantes querelles que la possession du comté de Namur avait fait naître entre Baudouin et Henri son oncle.

Après 1195, Baudouin VIII ne jouit pas long-temps des avantages que la paix lui avait procurés ; il avait combattu , pendant toute sa vie, pour assurer à sa maison le comté de Namur ; mais il ne put le posséder lui-même : il mourut à Mons , et institua Baudouin, son fils aîné, héritier des comtés de Flandre et de Hainaut.

Baudouin IX, réunissait dans sa personne les qualités les plus aimables ; il s'était illustré à la bataille de Neuville ; sa douceur, sa bonté, son amour sincère de la justice , lui avaient gagné le cœur des Flamands ; il comptait sur leur appui dans ses entreprises ; on le pressait de déclarer la guerre à Philippe-Auguste, afin de forcer ce prince à renoncer à la possession de l'Artois , que Philippe d'Alsace , par une imprudente ambition, avait distrahit de ses domaines ; malgré les conseils et les instances de ses courtisans, Baudouin refusa de s'exposer à des chances hasardeuses , et prêta pour la Flandre foi et hommage à Philippe-Auguste ; mais la guerre allumée entre la France et l'Angleterre, en 1199, lui fournit bientôt l'occasion de faire une tentative sérieuse pour reprendre l'Artois ; dont les Flamands regrettaient vivement la perte : sollicité par Richard Cœur-de-Lion , de faire une diversion en sa faveur ; il accepta ses propositions, et déclara la guerre à la France. Le comte de Flandre commença aussitôt les hostilités , ravagea le Tournaisis , et pénétra dans l'Artois. Philippe-Auguste , pour conjurer ce nouvel orage , leva des troupes à la hâte, et menaça la Flandre ; son adversaire quitta l'Artois, et vola au secours de ses

Etats ; le roi de France s'étant avancé imprudemment dans le pays , s'était engagé dans des marais impraticables , où il se trouvait renfermé par les eaux ; au milieu des fondrières , ne sachant comment se tirer de cette situation périlleuse ; il promit à Baudouin de lui rendre toutes les places qu'il avait en son pouvoir. Plein de loyauté , le prince Flamand se fia à sa parole , et laissa sortir Philippe des marécages où il s'était inconsidérément enfoncé , sans le harceler et profiter de cette occasion favorable pour anéantir son armée ; mais Philippe , hors de danger , se joua de ses paroles , viola ses promesses , et continua la guerre ; Marie , épouse de Baudouin , alla trouver dans son camp Philippe , son oncle , qui montra des dispositions pacifiques ; par l'entremise de la comtesse , la bonne harmonie fut rétablie entre le roi de France et le prince ; un traité de paix fut conclu à Péronne , en vertu duquel les villes d'Aice et de Saint-Omer furent rendues à Baudouin , et la possession de l'Artois confirmée à Philippe ; cette guerre , commencée sous d'heureux auspices , eut une issue toute différente de celle qu'avait prévu le comte de Flandre ; puisque l'Artois qu'il espérait de rattacher à ses états , resta à la France , et devint un des domaines de la couronne.

En 1206, Baudouin IX avait à peine terminé la guerre qu'il avait entreprise contre Philippe-Auguste , roi de France , pour tâcher de réunir à ses États la province d'Artois , que l'ambition irréfléchie de Philippe d'Alsace en avait séparée , qu'atteint par la maladie qui tourmentait à cette époque tous les peuples de l'Occident ; il fit d'immenses préparatifs afin de porter ses armes dans l'Orient. Foulques , curé de Neuilly-sur-

Marne, enflammé d'un saint enthousiasme, invitait, par des exhortations pleines d'éloquence et de feu, les Français à voler au secours des chrétiens d'Asie, pour délivrer la Palestine de la présence des Musulmans; Baudouin, touché des peintures pathétiques que ce prêtre faisait des malheurs et des infortunes des chrétiens de la Syrie, s'empressa d'arborer la croix; il rassembla sous sa bannière quarante mille Flamands, prêts à partager ses travaux, et à affronter avec lui les chances toujours incertaines de la guerre.

Avant son départ pour cette expédition religieuse, il prit toutes les mesures nécessaires à la sûreté et au gouvernement de ses États; il confia la régence de ses provinces à son frère Philippe de Namur, et la tutelle de sa fille à la comtesse douairière Mathilde; il prit ensuite la route de l'Italie, à la tête de son armée. Baudouin contribua avec les princes croisés à la prise de Zara sur les Hongrois, afin de remettre cette ville sous la puissance de Vénitiens; dans l'intervalle, une révolution terrible se passa à Constantinople; l'empereur Isaac renversé du trône, forcé d'abandonner ses États, alla implorer le secours des croisés, auxquels il fit des offres d'autant plus brillantes, que sa position était désespérée; arrivés devant les murs de Constantinople, les princes chrétiens s'emparèrent de cette ville, après un siège meurtrier de six jours; mais Isaac, replacé sur le trône, ne jouit pas long-temps du bonheur d'avoir reconquis si promptement son empire: il fut bientôt la victime d'une révolution nouvelle, les croisés investirent de nouveau Constantinople, et s'en rendirent les maîtres, après un siège long et sanglant; le butin qu'ils y firent fut prodigieux.

Les vainqueurs procédèrent aussitôt au choix d'un

nouvel empereur ; tous les suffrages se réunirent en faveur du comte de Flandre , la couronne impériale fut posée sur sa tête ; ce prince s'adressa sur-le-champ à tous les potentats de la chrétienté , pour les engager à faire passer de prompts secours dans l'Orient , à concourir à l'affermissement de l'empire des Latins , et à assurer la conquête de la Palestine.

Divisés en deux partis , les Grecs ne reconnaissaient pas tous les lois du nouvel empereur ; les dissidens , réfugiés à Andrinople , avaient pris les armes ; ils avaient appelé à leur secours Joannice , roi des Bulgares ; Baudouin , convaincu qu'il ne pouvait trop se hâter de dissoudre ce rassemblement , et de se rendre maître d'Andrinople , marcha contre les rebelles et leurs auxiliaires ; arrivé en présence de l'ennemi , ce prince engagea le combat sans délai ; mais la fortune trahit sa valeur , ses troupes furent défaites et dispersées ; lui-même fut fait prisonnier , chargé de chaînes , jeté dans un horrible cachot.

Baudouin avait reçu de la nature les dons les plus précieux ; il joignait aux qualités de l'esprit tous les avantages d'une figure intéressante ; la reine des Bulgares n'avait pu le voir sans l'aimer ; la passion qu'il lui avait involontairement inspirée , était si forte , si ardente qu'un jour elle oublia toutes les convenances , et lui fit cette proposition : Vous pouvez faire le bonheur de deux infortunés , et délivrer deux captifs. — Quels sont-ils ? lui dit le prince. — Vous , et moi que vous affranchirez de la servitude où je gémiss , sous la tyrannie d'un mari barbare ; laissez à Joannice le misérable empire de Constantinople , et partons ensemble pour vos États. Baudouin rejeta sa proposition , et lui fit entendre qu'un pareil

mariage serait un adultère; la princesse sortit furieuse et le menaça de la mort; elle revint encore le lendemain, redoubla ses instances et ses menaces; mais le prince resta inébranlable : dans sa fureur, la reine alla trouver son mari; elle accusa le prisonnier du crime dont elle seule était coupable; la férocité naturelle de Joannice s'exalta alors par la jalousie; il fit amener Baudouin à un festin, l'abandonna aux insultes, aux outrages de ses courtisans, et lui reprocha sa criminelle audace : en vain le prince protesta de son innocence; le roi lui fit couper, en sa présence, les mains, les bras, les jambes, les cuisses à divers intervalles, et ordonna de jeter le tronc, avec les membres mutilés, au fond d'une fosse, où l'empereur déchiré par les oiseaux de proie, expira au bout de trois jours.

Pendant l'absence de Baudouin, et quelque temps avant la terrible catastrophe qui termina sa vie, le duc de Brabant avait épousé les intérêts de l'évêque d'Utrecht; ce prélat était en guerre avec les comtes de Hollande et de Gueldre; mais le duc de Brabant, en faisant le comte de Gueldre prisonnier, attira les Hollandais sur son territoire, ainsi que toutes les horreurs que la guerre entraîne toujours après elle; la ville de Bois-le-Duc et Guillaume son frère, tombèrent dans leurs mains.

Le duc de Brabant obtint de ses alliés les archevêques de Mayence et de Cologne, du duc de Limbourg et du régent de Flandre, de nombreux renforts, il conduisit alors son armée sur le territoire de ses ennemis; et leur livra bataille. L'attaque des Brabançons fut si impétueuse, que les Hollandais furent enfoncés au premier choc, et leur prince fait prisonnier; les deux comtes que le sort des armes mit au pouvoir de leur ennemi,

ne parvinrent à rompre leurs fers qu'en payant une rançon considérable. Dans le même temps, Philippe de Namur, régent des États de l'infortuné Baudouin, administrait la Flandre, au milieu des deux factions acharnées, nées sous Thierry d'Alsace : ces deux factions se nommaient les Blaumotins et les Ingrekens. La fureur de ces deux partis effrayait et troublait surtout la Flandre occidentale ; la douairière Mathilde, qui protégeait spécialement les Ingrekens fut obligée d'aller chercher un asile chez le comte de Guines, pour se soustraire à la rage vindicative du parti contraire ; bientôt ces deux partis en vinrent aux mains, auprès de Bergues-St-Winocx, où les Blaumotins furent complètement défaits. Ces querelles domestiques une fois assoupies et terminées, on choisit Philippe de Namur pour arbitre entre l'évêque de Liège, le duc de Brabant et le comte de Loz, au moment où la décision de leurs différends allait être remise au hasard des combats. Philippe parvint à apaiser toutes les difficultés, et eut la douce satisfaction d'amener entre eux une réconciliation durable. Il termina avec le même succès la division prête à éclater entre le même comte de Loz, et le comte Guillaume d'Oost-Frise, à l'égard du comté de Hollande ; le comte de Loz le réclamait du chef de son épouse Ada, fille unique du dernier possesseur ; l'arrangement qui assura à Guillaume la souveraineté de la Hollande, fut signé à Bruges, résidence habituelle du comte Philippe.

Pendant que Philippe remplissait le rôle honorable de pacificateur des princes de la Belgique ; il apprit la nouvelle de l'horrible événement qui précipita le comte de Flandre dans le tombeau : cette triste nouvelle répandit la consternation dans le pays, et augmenta les embarras

du gouvernement du régent ; jusqu'à ce moment, la confiance des Flamands et des Hennuyers avait été sans bornes ; mais ces peuples , soupçonnèrent que Philippe agissait selon le vœu et les vues de la cour de France ; alors le sentiment de la défiance remplaça tous les autres dans le cœur des Flamands : ce sentiment ne laissa plus aucun doute dans les esprits , quand on apprit que Philippe était sur le point de contracter un mariage solennel avec la fille du roi des Français , et surtout quand on vit la princesse Jeanne, souveraine de la Flandre et du Hainaut, partir par ordre du régent pour être élevée sous les yeux de Philippe-Auguste : on accusa ouvertement le comte de Namur de trahir l'état et les intérêts dont il était dépositaire, et par ordre des états on le dépouilla de la régence que l'on donna à Bouchard d'Avesnes , seigneur puissant du Hainaut.

Le roi de France s'assura de la personne de Jeanne, parce qu'il craignait de la voir passer dans les bras d'un prince Anglais ; il consentit volontiers à son union avec Fernand ou Ferdinand de Portugal ; mais il exigea impérieusement que le nouveau comte ratifiât la paix de Péronne et la cession de St.-Omer en faveur de Louis son fils.

Les Flamands furent extrêmement irrités des dispositions de ce traité ; les Gantois refusèrent d'ouvrir les portes de leurs villes à Fernand, lorsqu'il se présenta pour y faire son entrée ; ils ne cédèrent que quand ils furent assiégés par ce prince.

Tels sont les principaux événemens qui se passèrent pendant le séjour de Baudouin dans l'Orient, ainsi qu'après la terrible catastrophe qui lui enleva le trône de Constantinople et la vie.

En 1214, Fernand à peine en possession de ses États se vit obligé de prendre part à la guerre faite à l'évêque de Liège par le duc de Brabant, pour les châteaux de Moha et de Walef; le duc, après avoir essuyé une faible résistance, entra à Liège en vainqueur irrité. Il livra pendant trois jours la ville au pillage et à la fureur du soldat; pour sauver leur ville d'une ruine totale, les habitans se soumirent à ses volontés; et le vainqueur prit ensuite le chemin de ses États, chargé d'un immense butin.

A peu près dans le même temps où se passaient ces événemens, le possesseur de la Flandre qui n'attendait qu'un moment propice pour reprendre à Philippe-Auguste les villes d'Aire et de St.-Omer, qu'il s'était fait céder en faveur de Louis son fils, se prononça ouvertement contre ce prince; une ligue redoutable se forma contre le roi de France; l'empereur Othon et Jean-sans-Terre en furent les chefs; les comtes de Flandre et de Hollande, le duc de Limbourg et plusieurs princes allemands firent aussi partie de cette confédération formidable. Le monarque français, afin de dissiper et de déconcerter les projets de ses ennemis, se jeta dans la Flandre; cette province, presque tout entière, fut réduite en peu de temps sous son obéissance, et il eut encore la gloire de battre complètement les Anglais et les Hollandais réunis près de Damme; mais les victoires de Philippe-Auguste furent balancées par la perte de sa flotte dont les confédérées coulèrent à fond cent vaisseaux, en s'emparant de trois cents autres. Au milieu de ce revers Philippe-Auguste ne vit d'autre moyen de sauver plus de mille bâtimens qui lui restaient encore que de les livrer aux flammes.

Après la perte de sa flotte , Philippe reprit le chemin de la France, et rentra dans ses États; le comte de Flandre, instruit de sa retraite, reparut dans cette province, et les villes conquises rentrèrent bientôt en son pouvoir. Il tourna ensuite ses armes contre le duc de Brabant , qui non seulement avait marché sous les drapeaux de la France, mais avait encore épousé la fille du roi, veuve du comte de Namur ; effrayé de l'imminence du péril , le duc de Brabant renonça à l'alliance de son beau-père, et donna pour otages ses deux fils , Henri et Godefroid : mais à peine fut-il délivré de la présence du comte, qu'il marcha contre les malheureux Liégeois pour se venger de cet affront; il traversa la Hesbaie , le fer et la flamme à la main , et incendia la ville de Tongres avec tous les villages environnans ; à cette nouvelle l'évêque de Liège s'avança jusqu'à Steppes à sa rencontre, et engagea un combat dans lequel il remporta une victoire signalée sur les Brabançons; les États du duc furent à leur tour ravagés et pillés , et Tirlemont et son territoire éprouva toute la colère du vainqueur ; enfin Henri, complètement battu et menacé de nouveau par le comte de Flandre, posa les armes et demanda la paix.

A cette même époque , la Flandre devint le théâtre des événemens les plus importans; pleins de confiance dans la supériorité du nombre de leurs troupes, les confédérés se partageaient déjà dans la pensée les plus belles et les plus riches provinces du royaume de Philippe-Auguste, les troupes françaises rangées en bataille par Guérin, évêque de Senlis , près du village de Bouvines, en vinrent aux mains avec l'ennemi; mais la fortune , long-temps indécise , se déclara en faveur du roi de France, et il remporta dans cette journée une victoire

éclatante. L'empereur Othon se hâta de quitter le champ de bataille , pour ne pas tomber dans les mains du vainqueur ; mais le comte de Flandre , dont l'habileté dans le combat avait égalé la bravoure, fut fait prisonnier , et jeté dans une obscure prison où il gémit pendant l'espace de treize ans.

En 1225, Jeanne de Flandre sollicita en vain la liberté de son époux ; le roi de France se montra d'abord insensible à ses instances , mais vivement pressé par ses sollicitations , le prince comprit la Flandre dans la trêve de 5 ans qu'il accorda au roi d'Angleterre ; cette faveur était une espèce d'adoucissement aux malheurs de cette princesse , dont le pays était en proie aux horreurs de la guerre , et au fléau des maladies épidémiques. Quoique placée dans une position difficile , puisque son autorité était presque méconnue par ses sujets , Jeanne de Flandre n'en trouva pas moins le moyen de réunir à ses États la châtellenie de Cassel et le Franc de Bruges ; elle parvint enfin à négocier un traité avec le roi de France, qui mit un terme à la captivité de son époux.

Ce traité , conclu à Melun entre Louis VIII , successeur de Philippe-Auguste et Fernand , contenait ces dispositions remarquables : « Le comte et la comtesse « s'obligent , dans cet acte , pour eux et leurs succes-
« seurs à perpétuité, à rester toujours soumis à la France ;
« ils renoncent pour jamais à construire de nouvelles
« forteresses , ainsi qu'à réparer les anciennes situés au-
« deçà de l'Escaut , sans l'autorisation formelle du roi et
« de ses héritiers ; le comte et la comtesse enfin à ne ja-
« mais prendre les armes contre la France. » Les Fla-
mands, plus sensibles à la dignité, à la gloire de la nation
que leurs souverains, s'obstinèrent à rejeter ces humi-

hiantes conditions, et le traité demeura comme non venu.

En 1232, une guerre civile d'une nature singulière, fut sur le point d'embraser toutes les parties de la Flandre, pendant les dernières années du règne de Louis VIII; un aventurier, nommé Bernard, né dans la Champagne, et dévoré d'ambition, quitta son ermitage, et parut tout à coup dans la Flandre; orné de la pourpre impériale, sa ressemblance avec Baudouin IX était si frappante, que le peuple, toujours avide de nouveauté, accourut au-devant de lui, l'accompagna de ses acclamations, et le regarda comme son souverain: l'Angleterre elle-même fut la dupe de ce fourbe, et lui envoya des ambassadeurs; la comtesse, effrayée de cette entreprise audacieuse, et des suites dangereuses qu'elle pouvait avoir, engagea le roi de France à faire venir auprès de lui à Péronne cet imposteur; convaincu de mensonge, il fut honteusement dépouillé des marques de la dignité suprême; abandonné aussitôt de ses partisans, il ne tarda pas à être conduit en Flandre et livré à la mort.

Quelque temps après ce bizarre événement, Louis VIII mourut en laissant pour son successeur Louis IX, son fils encore enfant, sous la régence de Blanche de Castille sa mère; pour balancer le pouvoir de plusieurs grands vassaux de la couronne qui se prononçaient contre elle, la reine-mère donna la liberté au comte de Flandre, à des conditions beaucoup plus modérées que celles du traité de Melun; ce prince s'attacha à la régente et à son fils par le sentiment de la reconnaissance, et dans la guerre contre le duc de Bretagne et le comte de Boulogne, il leur donna des preuves signalées de son dévouement; en cédant aux inspirations de l'amitié, il ne négligea pas les intérêts de son pays; le comté de Namur usurpé par

la comtesse de Vlanden sur son frère, l'empereur Baudouin II, éveilla son attention : il forma aussi des prétentions sur cette principauté; ayant pénétré dans le comté les armes à la main, il ne renonça à son entreprise qu'après avoir obtenu la cession de quelques bailliages; mais une maladie dont Fernand avait puisé les germes dans sa longue captivité, l'enleva bientôt à ses États.

En 1246, Marguerite de Constantinople, qui avait succédé à Jeanne sa sœur dans la possession de ses états, avait fait naître à son avènement les plus consolantes espérances, par les franchises, les libertés et les privilèges accordés aux Flamands; mais cet espoir ne fut pas de longue durée et disparut bientôt.

Cette princesse avait donné sa main, dans sa jeunesse, à Bouchard d'Avesnes son tuteur; pour contracter un si riche mariage, Bouchard avait soigneusement dissimulé qu'il était uni et lié à l'Église par son entrée dans les ordres; la princesse avait eu deux fils de cette union, Jean et Baudouin : ce fatal secret une fois divulgué, l'affaire fut portée devant la cour de Rome : le mariage fut cassé, et les deux enfans déclarés légitimes, en considération de la bonne foi de la mère. Guillaume de Bourbon-Dampierre, devenu depuis l'époux de Marguerite, était décédé avant que Jeanne, sœur de la princesse, lui eût transmis la souveraineté de ses États; pleine d'aversion et de haine pour les enfans de son premier lien, ses jours ne furent plus qu'un tissu d'infortunes et de malheurs. Jean d'Avesnes, jeune, hardi, ambitieux, réclamait hautement ses droits de primogéniture sur les deux comtés; Guillaume, comte de Hollande et élu roi des Romains, appuyait ses prétentions de toute sa puissance,

mais Marguerite , sourde aux réclamations de Jean d'Avesnes , se prononça en faveur des Dampierre. Après deux ans des plus vives contestations, les parties s'en rapportèrent au jugement de Louis IX; le roi de France, après un sérieux examen, prononça qu'à la mort de Marguerite, la Flandre serait possédée par les Dampierre, et le Hainaut par les d'Avesnes. Cette décision rétablit le calme pendant quelque temps parmi les compétiteurs; mais Jean d'Avesnes ne se soumit à ce jugement qu'avec répugnance : Vous me donnez, dit-il à Louis IX, la possession du Hainaut qui ne relève point de vous, et vous m'enlevez celle de la Flandre dont vous êtes suzerain.

Jean d'Avesnes ne voyant qu'avec un mécontentement secret la décision de Louis IX, qui le dépouillait de la souveraineté de la Flandre, n'attendait qu'une occasion favorable pour réclamer, les armes à la main, l'héritage qu'il prétendait qu'on lui avait ravi : à peine Louis IX, accompagné des plus puissans seigneurs de cette contrée, fut-il parti pour l'Orient, qu'il se jeta sur la Flandre avec des troupes considérables; il porta le pillage, la désolation et la mort dans tous les lieux qu'il parcourut; sa mère au désespoir à la vue de ses États en proie aux horreurs de la guerre, le sollicita vivement de se retirer; il ne mit un terme à ses dévastations, et ne céda aux prières de sa mère, qu'au prix de soixante mille écus d'or. Dans le même temps, Guillaume, roi des Romains, confisqua, sous prétexte du refus de l'hommage, le comté de Namur. Il donna ces domaines à Jean d'Avesnes, leva une armée nombreuse, et la destina à la conquête de Zélande. La comtesse négocia cependant une trêve qu'elle rompit aussitôt, afin de surprendre l'île de

Walcheren ; cette odieuse infraction à la convention qu'elle avait souscrite fit bientôt couler ses larmes. L'armée Flamande , tombée dans une embuscade , fut entièrement défaite ; les deux Dampierre et toute la noblesse présente au combat , demeurèrent au pouvoir de l'ennemi , et 20 mille hommes , périrent sur le champ de bataille.

En 1257 , la comtesse effrayée de l'affreux revers de ses armées , ne garda plus aucune mesure contre un fils dénaturé qui portait les armes contre sa mère ; son aversion se changea alors en fureur ; le désir de la vengeance égarant son esprit et son cœur , elle appela à son secours le comte d'Anjou , frère de Louis IX , en lui offrant la cession du Hainaut , s'il voulait embrasser sa défense : ce prince ayant accepté ses propositions , il s'empara de Maubeuge , d'Ath , de Mons et de plusieurs autres villes ; il fit ensuite le siège de Valenciennes dont il fut d'abord repoussé , mais il s'introduisit dans la place avec l'aide des intrigues et des machinations ourdies par les partisans que la comtesse avait eu l'art de s'y ménager. Toutefois les heureux succès remportés par le comte d'Anjou , au commencement de la campagne , ne furent suivis d'aucun résultat avantageux : Charles n'eut pas le courage d'engager une action décisive contre Jean d'Avesnes et ses auxiliaires ; il abandonna le Hainaut et reprit la route de la France. Cette retraite précipitée amena une trêve entre les parties belligérantes , que la mort inattendue de Guillaume , comte de Hollande , fit bientôt souhaiter de convertir en une paix solide et durable ; pour cimenter le lien , le comte d'Anjou renonça à ses prétentions sur le Hainaut , et de leur côté les d'Avesnes mirent les Dampierre en liberté , en sanctionnant par

leur approbation la sentence arbitrale de Louis IX, qui devint irrévocable par ce consentement formel.

En 1284, la mort de Marguerite de Constantinople, comtesse de Flandre, mit le comte Gui en possession de cette province, et Jean d'Avesnes en possession du Hainaut; la rivalité des deux familles ne fit, depuis ce moment, que s'accroître de plus en plus. Le comte de Hainaut chercha un appui au dehors, et parvint à intéresser en sa faveur Rodolf de Housbourg; Gui avait négligé de prêter hommage pour ses terres qui relevaient de l'empire; Rodolphe saisit cette occasion, confisqua ses domaines, et en fit don à Jean d'Avesnes; le comte était alors occupé à plusieurs affaires importantes; quelques villes de la Flandre se montraient indociles, et n'obéissaient qu'en murmurant à ses ordres; il fut surpris de la sentence de confiscation d'une partie de ses domaines rendue contre lui, mais heureusement pour le prince, les décrets de l'empereur ne furent point appuyés par les armes; les habitans des domaines confisqués n'y eurent aucun égard, et restèrent fidèles à Gui. Les comtes de Flandre et de Hainaut, fatigués de toutes les négociations, de tous les pourparlers inutiles que cette affaire occasionna, se déterminèrent à décider leurs contestations par les armes : leurs troupes réunies dans les plaines de Douai se préparaient au combat, lorsqu'un armistice fut conclu tout à coup entre les deux princes choisis pour arbitres par le duc de Brabant et le comte de Gueldre, qui se disputaient la possession de la province de Limbourg; ils ajournèrent la décision de leur querelle, pour s'occuper de cette affaire qui les intéressait l'un et l'autre.

En 1297, Jean d'Avesnes, par ses vives sollicitations

auprès de l'empereur, obtint la confiscation de la Flandre impériale, sans en tirer aucun avantage. Le comte de Flandre s'obstina à méconnaître les décrets du chef de l'empire, et refusa l'hommage pour le comte de Namur; il appuya de toutes ses forces la révolte et la sédition des habitants de Valenciennes, insurgés contre leur prince : pendant ces troubles, le comte de Flandre détermina, d'une manière précise, les limites du Brabant et du comté de Namur, mais il échoua dans l'application de la même mesure au pays de Liège; cependant, malgré la sagesse de son administration, les Namurois s'aigriront contre lui à cause de son séjour en Flandre et de sa prédilection pour les Flamands : les murmures et le mécontentement éclatèrent par une sédition menaçante; pour en arrêter les suites fâcheuses le comte de Flandre fit partir pour Namur, le prince Jean son fils dont la présence calma l'effervescence populaire; les séditeux les plus mutins furent exilés, les autres subirent différentes peines, et tout rentra dans l'ordre; mais comme l'absence du souverain était la cause de tous ces troubles, le prince prit la résolution de faire la cession du comté à son fils, et quelque temps après, il le mit en possession de cette province.

En 1299, le comte de Flandre s'aliéna, par ses actes arbitraires et ses vexations, le cœur des Flamands; un esprit de mécontentement et d'opposition, entretenu par Philippe-le-Bel, se manifesta dans les principales villes de ses États; il augmenta encore imprudemment ces funestes dispositions, par son refus opiniâtre de soumettre aux États les traités qu'il avait conclus avec le roi de la Grande-Bretagne.

Le comte de Flandre chercha partout des alliés pour

se venger de la perfidie du roi de France, qui l'avait fait arrêter à Paris, et n'avait consenti à le remettre en liberté que quand sa fille, destinée au prince de Galles, fut entre ses mains. Gui n'avait écouté dans toutes ses démarches que le sentiment de sa vengeance; les Flamands étaient à son égard dans des dispositions peu favorables, et le roi d'Angleterre ne pouvait lui fournir que de faibles secours. Avant d'entrer en Flandre avec une armée formidable, Philippe irrita la haine des Flamands pour leur souverain, et jeta parmi eux les brandons de la discorde, en faisant excommunier son vassal; il mit le siège devant la ville de Lille, et s'empara de cette place par capitulation, tandis que Robert d'Artois battit le comte lui-même, près de Furnes. Douai, Courtray, Bruges, toute la Flandre occidentale, se soumirent à l'obéissance de Philippe, et en obtinrent la confirmation de leurs privilèges; le roi d'Angleterre fit alors une trêve particulière avec le monarque français, et se retira avant que la guerre fût terminée par une paix solide.

En 1301, Robert poursuivant ses succès arriva à la tête de son armée victorieuse dans Gand : cette ville lui ouvrit ses portes, et se livra entre ses mains; le comte de Flandre se trouva alors dans la position la plus critique; il se vit dans la cruelle alternative, ou d'abandonner ses États, ou de se rendre à ses ennemis : le comte de Valois, frère de Philippe, lui conseilla d'aller se jeter aux pieds du roi, et d'en implorer l'oubli du passé; le comte de Flandre embrassa inconsidérément cet avis, il se rendit à Paris avec ses deux fils, Robert et Guillaume : le monarque rejeta avec hauteur les prières du comte; et refusa de traiter avec lui; il fit jeter ses deux fils dans les fers et le fit lui-même renfermer dans une

prison à Compiègne, et déclara solennellement la Flandre réunie à la couronne par la félonie de son prince. Il parcourut ensuite cette province en triomphateur, avec une suite nombreuse et brillante; il confia d'abord le gouvernement du pays au comte de Clermont et le remplaça bientôt par Jacques de Châtillon, oncle de la reine : mais cet homme dur et avide commit dans l'exercice de ses fonctions les plus violentes extorsions, foula aux pieds les privilèges des Flamands dont Philippe venait de jurer le maintien, et finit par exciter dans tous les cœurs, par la dureté de sa conduite, une profonde indignation.

Un tisserand de Bruges nommé Pierre Koning, qui cachait sous un extérieur épais et grossier, beaucoup de prudence, de courage et d'activité, forma la résolution de délivrer son pays de la présence des Français; cet homme audacieux se mit à la tête de quelques exilés, et s'empara de Bruges; les Français qui s'y trouvaient au nombre de quatre mille cinq cents, furent tous égorgés ou massacrés; le comte de Namur et Guillaume de Juliers, son neveu, instruit du succès de l'entreprise dangereuse de Koning, leur agent secret, se hâtèrent de venir en recueillir les fruits; Guillaume de Juliers arriva à Bruges, il fut reçu au milieu des acclamations et des transports de la joie la plus vive : placé à la tête des troupes, il se vit en peu de temps maître de plusieurs places importantes, et des districts de Courtray et d'Audenaerde.

En 1302, à la nouvelle de l'insurrection qui agita et embrasa toute la Flandre, Philippe-le-Bel s'abandonna à une fureur difficile à peindre; il ne respirait que vengeance, et jurait d'exterminer les Flamands et de détruire jusqu'à leur nom. Après avoir levé sans délai des

troupes nombreuses, il donne à Robert d'Artois le commandement d'une armée de cinquante mille hommes, composée de l'élite de sa noblesse ; ce guerrier dont l'imprudence égalait la valeur, et qui ne consultait que sa haine contre les Flamands, s'avança en toute hâte vers leur pays, et rencontra l'armée ennemie, campée au village de Groeninghe, près de Courtray, où l'on formait le siège de cette place.

L'armée flamande, bien différente de l'armée française, n'avait dans ses rangs qu'un petit nombre de chevaliers : on distinguait parmi eux le chevalier Borlut, accouru au secours de ses compatriotes à la tête de sept cents braves Gantois ; Gui de Flandre et Guillaume de Juliers commandaient l'armée, mais Pierre de Koning et Breydel, boucher de Bruges, les chefs de l'insurrection, exerçaient la principale autorité. L'armée Flamande avait pris une position avantageuse ; protégée d'une part par la Lys, et de l'autre par un fossé profond, adroitement couvert de rameaux et de feuillage qui en dérobaient la vue, elle attendait tranquillement l'approche de Français ; un corps de troupes, placé devant Courtray, observait cette ville et tenait la garnison en échec.

Robert d'Artois, aveuglé par sa haine, dévoré du désir de la vengeance, ne prit conseil que de lui-même, et se prépara à engager le combat : en vain les officiers supérieurs de son armée lui firent quelques observations pour remettre au lendemain la bataille qu'il voulut livrer, il n'écouta personne et insulta même le connétable de Nèle, dont l'avis lui était opposé.

Le prince ayant donné le signal de l'attaque, les Français se précipitèrent avec impétuosité sur leurs ennemis ;

mais ils tombèrent dans le piège qu'on leur avait dressé ; ils s'engloutirent dans le fossé que les branchages dont il était couvert soustrayaient à leurs yeux ; la poussière élevée parmi les combattans , cacha aux bataillons qui les suivaient le désastre essuyé par les premiers , et les Flamands les assommèrent impunément ; le comte d'Artois lui-même tomba percé de coups , et le fossé comblé de cadavres , servit de passage aux vainqueurs , pour attaquer le reste de l'armée ennemie , que la surprise et la terreur jetaient déjà dans un désordre effroyable ; le carnage devint alors horrible , le comte d'Artois , Jacques de Châtillon , le connétable de Nèle , et une foule d'autres seigneurs les plus distingués de la France , restèrent sur le champ de bataille : on put y réunir jusqu'à six mille paires d'éperons dorés , ornement caractéristique des chevaliers français.

La perte de la bataille de Courtray répandit en France une consternation universelle , et devint le signal du massacre des Français et de leurs partisans dans les villes de Flandre qu'ils occupaient encore ; les armes de Philippe furent partout brisées et remplacées par celles du comte , son fils , et Jean de Namur fut nommé régent de ses États.

Philippe-le-Bel se hâta de réparer les pertes que ses troupes avaient essuyées sous les murs de Courtray ; il convoqua le ban et l'arrière-ban de toutes les provinces de son empire , imposa des taxes extraordinaires , et augmenta la valeur des monnaies ; s'étant mis lui-même à la tête de son armée , forte de quatre-vingt mille hommes , il marcha vers l'ennemi ; mais il n'osa livrer bataille aux Flamands , et retourna sur ses pas , sans avoir engagé aucune action : ses ennemis , enhardis par cette retraite

honteuse, s'emparèrent de Terouanne, de Lessines, mais ils échouèrent devant St.-Omer, où une partie considérable de leurs troupes fut entièrement défaite ; après cet échec, les Flamands et les Français convinrent d'une suspension d'armes : Philippe laissa alors le comte de Flandre sortir de sa prison, et lui permit d'aller dans ses États préparer les esprits à une paix durable ; mais la vive agitation qui régnait encore, rendit toutes ses démarches inutiles, et ce vieillard octogénaire retourna reprendre ses fers à Compiègne, où il mourut quelque temps après.

La mort du comte fit recommencer les hostilités ; les deux armées demeurèrent long-temps en présence, sans rien entreprendre : les Flamands s'imaginant que les Français frappés de terreur, n'oseraient s'exposer au hasard d'une bataille attaquèrent leurs retranchemens avec ardeur, près de Mons-en-Puelle, et pénétrèrent jusqu'à la tente du roi. Philippe, sur le point de tomber entre leurs mains, se défendit avec tant de courage, qu'il donna le temps à sa cavalerie de se rallier ; alors la fortune changea, les bataillons Flamands furent à leur tour enfoncés et mis en fuite, et quatorze mille hommes de leurs troupes restèrent sur le champ de bataille.

En 1305, Philippe-le-Bel, pour tirer quelque avantage de la victoire signalée qu'il venait de remporter près de Mons-en-Puelle, alla investir la ville de Lille ; les habitans promirent au prince de se rendre dans le cas où ils ne seraient pas promptement secourus : ce qui semblait impossible à Philippe qui ne croyait pas qu'une armée pouvait se réorganiser en si peu de temps ; mais le comte de Namur parut bientôt à la tête d'une armée

nouvelle. A ce spectacle inattendu, le roi de France s'écria de surprise : Est-ce donc qu'il pleut des Flamands ? Il songea alors à faire sérieusement la paix avec une nation animée d'un patriotisme si remarquable ; par l'entremise du duc de Savoie et du duc de Brabant, la paix fut bientôt conclue entre les parties belligérantes ; tous les prisonniers furent remis en liberté , et le comté de Flandre rendu à son légitime possesseur ; les Flamands s'obligèrent en outre, dans le traité, de payer une forte somme pour indemniser l'ennemi des frais de la guerre ; pour sûreté de ce paiement, ils lui remirent entre les mains les villes de Lille et de Douai ; mais Philippe , infidèle à ses promesses, ne consentit à mettre en liberté le nouveau comte , qu'après l'avoir obligé de signer à Athies-sur-Orange, un nouveau traité dérogatoire à plusieurs articles de l'arrangement précédent : tels furent les seuls fruits que Philippe, malgré tous ses efforts, pût recueillir de ses intrigues et de ses perfides combinaisons contre Gui de Dampierre, comte de Flandre.

En 1316, le traité intervenu entre le comte de Hainaut et le comte de Flandre, n'en laissa pas moins leurs cœurs toujours divisés : pendant le cours de la vie de Robert, ces rivaux saisirent avec empressement toutes les occasions de se nuire mutuellement ; le comte de Hainaut favorisa de tout son pouvoir les intrigues de Philippe-le-Bel, qui n'avait d'autre but que de troubler la tranquillité intérieure de la Flandre, et de profiter des désordres qu'il tâchait d'entretenir dans son sein ; la mort de ce prince ne rompit point les fils de ces intrigues : Louis Hutin, son successeur, continua à employer tous les moyens qui pouvaient agiter cette province, en poursuivant l'exécution des projets conçus par son prédécesseur.

Robert de Flandre n'attendait que le moment de l'expiration de la trêve qu'il avait consentie, pour recommencer les hostilités ; il leva en conséquence des troupes nombreuses, et se prépara à courir de nouveau les hasards des combats, afin de faire échouer les desseins de son adversaire. De son côté, Louis Hutin marcha vers la Flandre à la tête d'une armée puissante ; accompagné des principaux seigneurs de sa nation ; il campa sur la Lys, entre Lille et Courtray, et fit le siège de cette dernière place ; le comte de Hainaut, éternel ennemi de la maison de Flandre, se rendit maître des îles de Zélande, du pays de Waes, et livra aux flammes la ville de Rupelmonde ; mais Louis Hutin, malgré la perspective d'un succès certain, prit tout à coup une résolution bizarre, inexplicable : il fit dévorer par les flammes, ses tentes, ses pavillons, ses bagages, ses munitions, leva le siège de Courtray, et reprit à pas précipités le chemin de ses États : il donna pour motif de cet inconcevable retraite, les pluies abondantes qui dégradaient les routes, et s'opposaient à l'arrivée des subsistances, dont son armée avait le plus grand besoin.

En 1322, Louis, comte de Nevers et de Rhétel, succéda à Robert III, dans la souveraineté de la Flandre ; mais à peine eut-il pris possession de cette province, qu'il eut de graves contestations avec le comte de Hainaut ; ces deux princes n'en remirent point cependant la décision aux chances toujours incertaines de la guerre, et les terminèrent heureusement sans tirer l'épée ; mais la donation que fit le comte de Flandre au comte de Namur, de la seigneurie du port de l'Écluse, eut des suites terribles ; les Brugeois, dont ce port facilitait le principal commerce, firent à ce sujet les représentations

les plus pressantes à leur souverain ; le comte de Flandre tâcha en vain d'obtenir de son donataire quelques modifications à l'acte qu'il avait consenti en sa faveur ; le comte de Namur se crut outragé et refusa avec hauteur de céder ses droits. Les Flamands, aussi vifs à exécuter une résolution que prompts à la prendre , coururent alors aux armes et vinrent former le siège de l'Écluse le jour même qu'ils reçurent la réponse négative du comte. Repoussés d'abord avec une perte considérable, les Brugeois recommencèrent peu de jours après l'attaque de la place, la prirent de vive force, et passèrent la garnison au fil de l'épée. Le comte de Namur ayant été fait prisonnier , on le conduisit en triomphe à Bruges ; mais ce prince trouva bientôt le moyen d'en sortir et alla rejoindre en France le comte de Flandre, pour concerter avec lui les mesures propres à rétablir dans cette contrée la tranquillité publique.

Le comte de Flandre, qui n'avait aucune fermeté dans le caractère , encouragea en quelque sorte les Brugeois dans leur insurrection , par les moyens dont il fit usage pour y mettre un terme ; arrivé à Courtray avec Jean de Namur et une suite nombreuse de seigneurs, il ne fit qu'irriter par sa présence et sa faiblesse l'insolence des révoltés ; égarés par leurs passions, les séditeux s'abandonnèrent aux plus grands excès, se saisirent de la personne du comte, dans le moment même où ce prince sortait de la ville, et après avoir massacré sans pitié sous ses yeux les nobles qui l'accompagnaient, ils le jetèrent dans un cachot à Bruges.

En 1328, l'attentat des Brugeois contre la personne du comte de Flandre , souleva d'indignation une partie de cette florissante province : les villes et les campagnes

se divisèrent à ce sujet ; les unes , telles que Gand et Audenaerde , prirent le parti de leur souverain outragé ; ces deux villes firent tous leurs préparatifs pour venger cette injure , elles nommèrent Jean de Namur régent de Flandre pendant la captivité du comte ; les autres villes qui se rangèrent du parti des séditeux , placèrent à leur tête Robert de Cassel , qui avait conçu l'espoir de s'emparer , à la faveur des troubles , de la souveraineté de la Flandre , au préjudice de Louis son neveu. Les deux partis se rencontrèrent bientôt les armes à la main ; le combat s'engagea aussitôt entre eux ; mais le parti le plus juste fut d'abord trahi par la fortune , les Gantois furent battus. Afin de profiter de leur victoire , les Brugeois se hâtèrent de former le siège de Gand et d'Audenaerde ; mais ils échouèrent dans leur entreprise.

Humiliés et découragés par ces fréquentes défaites , les Brugeois semblèrent abandonner un instant l'esprit de révolte et de faction qui les animait , et revenus à des sentimens de justice et d'équité , ils mirent leur souverain en liberté , et demandèrent la paix ; elle leur fut accordée à Arques , près de St.-Omer ; mais la ville de Grammont ne fut point comprise dans les dispositions de ce traité , à cause du complot formé par les habitans , et dont le comte avait manqué d'être la victime. Les bourgeois l'avaient engagé à venir en personne recevoir leur soumission ; le prince qui soupçonna sous cette apparente fidélité quelque piège caché , envoya , pour prendre possession de la ville , un corps de troupes sous les ordres du seigneur de Gavre ; magnifiquement vêtu , ce seigneur fut pris pour le comte : à peine eut-il mis le pied dans la place qu'il fut aussitôt impitoyablement égorgé avec ses soldats.

La paix d'Arques n'avait pas entièrement détruit les germes de l'esprit de révolte et d'insurrection dans le cœur des Brugeois à la mort de Charles-le-Bel, ils prirent soudain les armes, firent rentrer dans leur parti les autres villes de la Flandre occidentale, et ouvrirent la campagne sous les ordres de Nicolas Zannekin; mais l'espoir qu'ils avaient fondé sur Philippe de Valois pour favoriser leurs projets, s'évanouit bientôt : ce prince ne se contenta pas de faire passer des secours au comte de Flandre, il s'avança lui-même à la tête d'une armée nombreuse, et vint camper sous les murs de Cassel; les Français, se fiant trop à la supériorité de leurs forces, ne prirent aucune précaution contre la surprise de leurs ennemis : ainsi attaqués inopinément, ils n'échappèrent au danger que par la mort du chef des insurgés, et par leur discipline. Ils remportèrent enfin sous les remparts de Cassel, une victoire célèbre, dont les suites heureuses soumirent la Flandre entière, dans l'espace d'un mois, à l'empire légitime de son souverain. Les Flamands abattus par cette défaite qui ne leur laissait plus d'espoir de résistance, renoncèrent à leurs téméraires entreprises, et s'empressèrent de passer sous le joug de l'obéissance.

Le comte de Flandre parvenu à faire rentrer ses sujets dans le devoir n'eut pas le bonheur de jouir long-temps de la tranquillité de ses États. Il fit de l'évêque de Liège l'acquisition de la seigneurie qui lui appartenait dans la ville de Malines; mais les habitans refusèrent de reconnaître ses droits; comme ils s'étaient donnés au duc de Brabant, le comte de Flandre déclara la guerre à ce prince; les droits du comte étaient évidens, il lui fut facile de renouveler, pour les soutenir, la fameuse ligue formée autrefois par Jean de Bohême; il engagea

encore les comtes de Hainaut et de Hollande à en faire partie; de son côté, le roi de France prenant aussi part à cette querelle, envoya des secours au duc de Brabant. L'attitude hostile des plus puissans princes de la Belgique sembla annoncer que cette contrée allait être en proie aux horreurs d'une guerre désastreuse; mais tout se borna à de légères escarmouches sur les frontières des duchés de Gueldre et de Juliers : la paix se fit à Cambrai entre les parties belligérantes, et les deux princes, afin de terminer entièrement cette contestation, convinrent de retenir chacun la moitié de la seigneurie de Malines; et ils s'arrangèrent quant à la manière dont elle serait gouvernée.

Depuis la victoire de Cassel, la Belgique semblait renaître au repos et jouir d'une douce tranquillité; mais ce calme apparent fut le précurseur de la tempête. Vers 1340 Édouard III, roi d'Angleterre, exclu de ses prétentions à la couronne de France en vertu de la loi salique, n'en conserva pas moins le désir de faire revivre ses prétendus droits par la guerre; les brillans succès de Philippe de Valois à Cassel l'avaient forcé de renfermer dans son sein ses ressentimens, et de prêter hommage au monarque français pour ses possessions en France; dans le dessein qu'il conçut, de reconquérir par les armes la couronne dont il était justement privé, la Belgique devint aussitôt le théâtre où il fit jouer tous les ressorts de sa politique; il s'attacha à diviser les princes de cette contrée, à les intéresser au succès de ses entreprises; les principaux seigneurs belges entrèrent dans ses vues, et se disposèrent à unir leurs armes aux siennes, excepté le comte de Flandre, constamment attaché aux intérêts de la France. L'intérêt de leur commerce

fit préférer aux Flamands l'alliance de l'Angleterre à celle de leurs voisins. Conduit et dirigé par le fameux Artevelde, les Flamands s'abandonnèrent aveuglément à ses volontés, et cédèrent à toutes les impulsions qu'il leur donna; issu d'une famille patricienne, et doyen des métiers à Gand, cet homme célèbre inspira à ses compatriotes une confiance sans bornes; plein de hardiesse, d'activité, et doué par la nature d'une éloquence entraînante, il soulevait ou calmait à son gré les passions de la multitude; pour s'attacher les esprits, il possédait l'art de colorer toutes ses entreprises du prétexte séduisant du bien public: c'est ainsi qu'il se servit avec adresse des dispositions hostiles des Flamands envers les Français, et de leurs liaisons commerciales avec l'Angleterre, afin de les engager dans l'alliance d'Édouard, qui, dans une entrevue à Cologne avec l'empereur Louis de Bavière, se fit nommer vicaire de l'Empire, et parvint, à la faveur de cette dignité, à affermir encore les liens politiques qui l'unissaient déjà aux princes les plus puissans de la Belgique. C'est alors qu'Édouard commença ses opérations militaires contre la France par le siège de Cambrai; mais il échoua devant cette place, et malgré tous ses efforts, il ne put s'en rendre maître; ce début malheureux ralentit le zèle des conférées, et parut annoncer leur désunion prochaine. Dans cette position critique, Artevelde, par ses talens et son habileté, parvint à resserrer leurs liens, et à unir étroitement la Flandre et le Brabant par un traité qui procura à ces deux provinces des avantages réciproques.

Le monarque anglais, pour réparer l'échec qu'il venait d'essuyer sous les murs de Cambrai, fit passer dans la Belgique une armée nouvelle; sa flotte rencontra à la

hauteur de l'Écluse, cent vingt bâtimens français, montés par quarante mille hommes. Philippe de Valois, qui voulait à tout prix fermer à son rival l'entrée de la Belgique, avait ordonné à ses amiraux de s'opposer au passage d'Édouard. Les deux flottes ayant engagé le combat les Anglais éprouvèrent quelque désavantage au commencement de l'action; mais par leur supériorité dans la manœuvre, ils gagnèrent le dessus du vent, et les vaisseaux Flamands s'étant réunis aux Anglais, la flotte française fut entièrement défaite; Édouard fit pendre au haut du grand mât l'amiral ennemi prisonnier; il déshonora ainsi sa victoire par cet acte de barbarie.

Après cet événement qui eut lieu en 1345, le roi d'Angleterre se rendit à Gand et de là à Viltorde, pour concerter avec ses alliés le plan de la nouvelle campagne qui allait s'ouvrir; les confédérés ayant pris la résolution de commencer les opérations par l'attaque de la ville de Tournay, firent marcher vers cette place des corps de troupes considérables pour l'investir et en former le siège. Les attaques de l'ennemi furent d'abord repoussées avec courage et succès par les assiégés; mais tourmentés par la famine, ils se virent bientôt réduits à la triste nécessité d'ouvrir leurs portes aux assaillans, quand Philippe eut recours à Jeanne de Valois, belle-mère d'Édouard, pour réclamer sa médiation dans cette importante querelle, et obtenir une paix favorable. Cette vertueuse princesse quitta sur-le-champ le monastère de Fontenelle, où elle vivait dans la solitude du cloître, depuis la mort de son époux, et vint dans les deux camps négocier la paix; malgré ses instances et ses prières, elle ne put engager les deux rois qu'à consentir une trêve de dix mois que le pape

eut le crédit de faire prolonger pour deux ans.

Après avoir pris cet arrangement, Édouard retourna à Gand, et pressa vivement le comte de Flandre d'entrer dans la confédération des princes de la Belgique contre la France; ce prince résista à ses caresses, et persista à rester attaché aux intérêts de Philippe; Artevelde promit alors au roi d'Angleterre de faire déclarer par le peuple la déchéance du souverain de la Flandre; mais l'éloquence de cet audacieux et habile tribun n'eut plus aucune prise sur l'esprit des Flamands, quand il s'agit de l'abandon de leur prince légitime : ils se montrèrent sourds à sa voix, et rejetèrent inflexiblement toutes ses artificieuses propositions. Pour balancer la redoutable influence d'Artevelde, le comte Louis avait eu l'adresse de se créer dans la ville un parti puissant qui observait toutes ses démarches; instruits que cet homme turbulent avait fait introduire secrètement un détachement anglais pour appuyer et favoriser l'exécution de ses desseins, les partisans du comte soulevèrent le peuple, et ôtèrent la vie à Artevelde, tandis qu'il se trouvait à sa maison au Padden-Hoek.

Après la mort de Jacques Artevelde, en 1355, Louis de Flandre prit congé de la cour de France, où il s'était retiré pendant les troubles dont ses États avaient été agités; il reparat dans la Belgique et parcourut les principales villes de sa principauté, en cherchant à regagner la confiance et le cœur des Flamands qu'il avait eu la maladresse de s'aliéner par sa conduite impolitique et les rigueurs cruelles qu'il avait exercées après la victoire de Cassel. En vain essayait-il tous les moyens de détacher ses sujets de leur alliance avec le roi d'Angleterre; leurs intérêts politiques et celui de leur commerce par-

lèrent plus haut dans leur esprit que les motifs artificieux et pusillanimes que le prince fit valoir auprès d'eux. Ne pouvant réussir à relâcher les nœuds qui les unissaient au monarque anglais, il quitta de nouveau la Flandre qu'il ne devait plus revoir; car, devenu vassal de Philippe de Valois, il périt à la bataille de Crécy, journée célèbre et si fatale à la France.

Son successeur, Louis de Mâle, n'obtint pas plus de confiance que son père, dans le cœur des Flamands; il se mit de même en opposition avec leurs intérêts industriels et commerciaux, blessés par la politique qu'il adopta; ils la désavouèrent hautement, et le prince éluda par la dissimulation et la fuite l'accomplissement de leurs vœux les plus chers, en renonçant à son union avec la fille du roi d'Angleterre.

Son mariage, contre le désir de ses peuples avec Marguerite, fille puînée de Jean III, duc de Brabant, le jeta dans l'incertitude des événemens de la guerre, après la mort de son beau-père; ce prince avait prévu les dissensions qui pourraient naître un jour, à son décès, entre ses gendres: pour en empêcher les funestes résultats, il avait en conséquence déclaré sa fille aînée héritière de ses États; par cette déclaration solennellement consacrée dans une assemblée tenue à Louvain, Wenceslas de Luxembourg, son époux, était reconnu souverain du Brabant, et ses deux autres princesses ne devaient avoir qu'un apanage convenable à leur rang.

En 1366, Marguerite, fille unique du comte de Flandre, et la plus riche héritière de l'Europe, veuve de Philippe de Rouvres, depuis quelque temps, était alors recherchée avec empressement par les rois d'Angleterre et de France: le premier faisait mouvoir tous les ressorts

de sa politique , et usait de son crédit sur l'esprit des Flamands pour leur faire désirer cette alliance ; le second donnait le duché de Bourgogne à son fils Philippe, afin de lui faciliter les moyens de contracter cette union ; cependant rien ne se décida pendant le règne du roi Jean. Charles le Sage , son successeur , se rendit à Tournay , en appelant auprès de lui le duc de Brabant et Albert de Bavière , régent du Hainaut et de la Hollande ; rien ne se termina encore définitivement , mais l'année suivante , le mariage entre Philippe de France et Marguerite de Flandre fut arrêté à Gand. Pour rendre encore cette alliance plus précieuse aux Flamands , le roi restitua au prince , Lille , Douai , Orchies , avec leurs châellenies ; les noces furent célébrées avec une grande magnificence par des fêtes , des divertissemens , des joutes et des tournois. Cette union devient le premier fondement de la maison de Bourgogne , destinée à réunir sous sa domination toutes les provinces belgiques.

En 1378 , le comte de Flandre , livré au luxe , à la mollesse et à tous les plaisirs , épuisa ses finances , et commit des exactions intolérables , pour satisfaire à ses profusions ; afin de subvenir à l'excès de ses dépenses , il ne craignit pas d'exiger des subsides , sans le consentement de ses sujets. Les Flamands , irrités de cette violation formelle de leurs droits , se soulevèrent contre lui ; un Gantois osa lui dire que ses compatriotes étaient résolus à ne plus faire de sacrifice pécuniaire , pour entretenir son faste et ses désordres ; en effet , ils refusèrent obstinément de nouveaux subsides : c'est alors que le prince s'adressa aux bourgeois , et obtint ce qu'il désirait à condition de leur permettre de creuser un canal qui pût

conduire, depuis Deynze jusqu'à leur ville, les eaux de la Lys.

En 1380, les Gantois ne pouvant supporter l'idée de la concession faite par leur souverain aux Brugeois, qui devaient porter à leur commerce un préjudice notable, prirent les armes, et attaquèrent les travailleurs; ils s'emparèrent ensuite d'Audenaerde, et entraînent dans leur parti toute la Flandre, excepté le Franc de Bruges, Termonde et Alost. Dans cette querelle domestique, les Gantois avaient pour signe de ralliement des chapeaux blancs, et pour chef un homme audacieux, doué d'une éloquence naturelle, nommé Hyons, doyen des négocians par eau. Le duc de Bourgogne parvint cependant à adoucir les esprits pour quelque temps, mais les Gantois, tourmentés du désir de venger cette atteinte à leur commerce, marchèrent de nouveau contre le comte. Après leurs défaites à Dixmude, à Courtray, à Eenham, ils remportèrent un avantage considérable près de Termonde; le prince, après cet échec, vint former le siège de la ville de Gand, où il perdit beaucoup de monde. Convaincu de l'insuffisance de ses forces, pour se rendre maître de la ville, le prince se détermina à accorder encore une fois la paix aux habitans, pour se ménager les apparences d'une retraite honorable, plutôt que pour mettre un terme à ses dangereuses dissensions.

Quelques jours après la signature de la paix entre le comte de Flandre et les Gantois, ceux-ci firent de nouvelles dispositions pour recommencer la guerre contre le prince; ils réparèrent et augmentèrent les fortifications de Grammont, s'emparèrent de Deynze, et firent prêter serment de fidélité aux habitans des quatre métiers : le fils du fameux Jacques Artevelde, alors capi-

tainé général des Gantois, se montra aussi ambitieux que son père; sans en avoir ni le génie, ni l'habileté, ni les talens, il exerça sur les esprits un ascendant invincible; et parut revêtu de l'autorité suprême; il fit des réglemens et des lois, il publia une espèce de code; où on trouve quelques dispositions remarquables, telles que celle-ci : *Quiconque se retirera du combat sans blessure, sera retenu en prison au pain et à l'eau pendant l'espace de quarante jours.*

Les députés du Brabant, de Liège, du Hainaut, se rendirent à Tournay, pour concourir avec Philippe Artevelde à une paix solide; vainement on sollicita le comte de Flandre d'être présent aux discussions qui devaient s'ouvrir; il refusa d'y assister et déclara qu'il n'accepterait aucune proposition à cet égard, à moins que les Gantois ne sortissent de leur ville, en chemise et la corde au cou, et ne vinssent remettre entre ses mains leurs personnes et leurs biens.

Les députés gantois ayant reporté ces dures propositions à leurs commettans, les esprits s'irritèrent et s'enflammèrent au dernier point; le peuple se réunit autour de Philippe Artevelde, et jura de périr plutôt que de se soumettre à ces barbares conditions; Philippe profita de l'enthousiasme qui semblait animer tous les cœurs, il sortit des murs de la place, à la tête de cinq mille hommes, et s'avança vers Bruges où était le prince; il passa la nuit près de cette ville, et exhorta ses troupes à vendre chèrement leur vie, puisqu'on repoussait la paix offerte avec tant de générosité, et qu'on les obligeait à se battre pour se soustraire à l'infamie: le prince, sorti de Bruges à la tête d'une armée de trente mille hommes, marcha fièrement contre ses ennemis, en

se flattant de la victoire ; et le combat s'engagea bientôt. Malgré leur petit nombre, les Gantois firent plier leurs adversaires au premier choc, et remportèrent un succès complet ; en poursuivant les fuyards avec ardeur, ils entrèrent avec eux dans la ville, et s'en rendirent maîtres ; à peine le comte put-il s'échapper de leurs mains. Quant à la ville, elle essuya de grands malheurs ; le palais du prince et les maisons des particuliers furent livrés aux flammes, et au pillage, et tous les habitans obligés de prêter serment de fidélité aux Gantois. Ackerman, lieutenant d'Artevelde, fit impitoyablement massacrer tous ceux qui refusaient de remplir cette formalité ; plus de neuf mille individus périrent dans cette occasion, tant hors de la ville que dans son enceinte : ainsi presque toute la Flandre se soumit aux lois des vainqueurs ; enfin Philippe Artevelde devint l'idole de ses concitoyens, et en reçut le titre de sauveur du peuple et de libérateur de la patrie.

Le comte de Flandre, après la perte de la bataille qu'il avait livrée près des murs de Bruges à Philippe Artevelde, se hâta de sortir de ses États, pour se rendre à la cour de France ; le duc de Bourgogne, son gendre, jouissait du plus grand crédit sous la minorité de Charles IV ; il dirigeait en quelque sorte l'administration générale des affaires de ce royaume : les intérêts du comte furent embrassés avec chaleur, et on se disposa à faire la guerre aux Flamands, afin de soustraire les provinces belgiques à l'influence secrète de l'Angleterre. Avant de marcher contre les insurgés, on se détermina à leur offrir la paix ; mais les Flamands, enorgueillis de leur dernière victoire, forts de l'appui du monarque anglais, rejetèrent imprudemment toutes les

propositions pacifiques qu'on leur présenta. Alors le jeune roi de France se mit à la tête de son armée, avec l'élite de la noblesse française, s'avança vers la Flandre, dont il soumit aisément à ses lois toute la partie occidentale, et vint camper à Roosebeke, village situé à trois lieues de Courtray : instruit de la marche des troupes françaises, Artevelde avait déjà réuni sous ses drapeaux une armée de quarante mille hommes ; enflé de ses succès précédens, et plein de confiance dans la faveur de la fortune, il marcha à la rencontre de l'ennemi : négligeant le choix du terrain et toutes les dispositions commandées par la prudence à un général expérimenté, il parut, dans son aveuglement, si sûr de la victoire, *qu'il ordonna à ses soldats de ne faire aucun prisonnier, et d'épargner seulement le jeune roi, afin de le conduire à Gand, et de lui apprendre à parler flamand.*

Les deux armées, animées de l'espérance de la victoire, en vinrent enfin aux mains ; les Flamands soutinrent d'abord avec bravoure le choc impétueux de l'ennemi, et repoussèrent avec succès ses premières attaques ; mais, combattant sans prévoyance et sans ordre, leurs bataillons essayèrent bientôt une horrible défaite ; vingt mille d'entre eux, avec leur présomptueux général, trouvèrent la mort sur le champ de bataille.

En 1385, la victoire remportée à Roosebeke sur les Flamands, eut des suites incalculables ; les Gantois qui avaient formé le siège d'Audenaerde, furent obligés de le lever ; Bruges se hâta de rentrer aussi sous l'autorité de son prince, et peu de temps après toute la Flandre, excepté Gand, reconnut son empire. Mais le comte de Flandre ne sut pas recueillir les avantages que semblaient lui promettre de si éclatans succès, il laissa respirer les

Gantois, et la guerre se prolongea; dans l'intervalle, le comte périt sous le poignard du duc de Berri; le duc de Bourgogne, son gendre, lui succéda dans la souveraineté de cette province; ainsi que dans celle de l'Artois, de Rhétel, de Nevers, et commença la puissance des ducs de Bourgogne de la seconde race; les Gantois lui ayant envoyé des députés pour lui demander la paix, ce prince, convaincu que, pour réconcilier sincèrement les esprits, on doit oublier tout ce qui s'est fait dans les troubles publics, jeta un voile sur le passé, confirma leurs privilèges de la ville de Gand, et accorda la paix à ses peuples; les Gantois de leur côté renoncèrent à l'alliance des Anglais, et jurèrent à leur souverain une fidélité inviolable.

En 1392, la Flandre commençait à jouir, après de si longues agitations, d'un calme profond, et de la prospérité que la paix fait toujours naître avec elle; quand le grand schisme d'Occident jeta la division dans les esprits; le prince eut à cette époque la maladresse de se prononcer pour un des partis qui déchiraient l'Église; après avoir reconnu le pontife d'Avignon, il voulut contraindre les Flamands à embrasser son opinion; mais ses violences lui suscitèrent beaucoup d'ennemis, et s'il parut à cet égard faire adopter ses volontés par une partie de ses sujets, il ne put détacher les Gantois du parti du pontife de Rome.

En 1405, Jean sans-Peur, duc de Bourgogne succéda à son père Philippe, comte de Flandre, décédé l'année précédente; il s'occupa d'abord à purger les côtes de cette contrée, des Anglais qui les infestaient et les désolaient; il partit ensuite pour la France, où il opposa au parti d'Orléans sa puissance et son crédit; ces deux

factions qui divisaient et partageaient les Français, devinrent terribles et sanglantes, et causèrent à l'État des maux infinis ; cependant ces divisions parurent toucher à leur terme par l'entremise et les soins du roi de Sicile ; dans cet intervalle , le duc Jean se livra à l'administration de ses États , et mit tous ses soins à en régler sagement toutes les parties ; les membres de la Flandre , c'est-à-dire les villes de Gand, Bruges et d'Ypres, lui présentèrent alors une requête , et le prièrent de fixer sa résidence dans les domaines, et dans le cas où des affaires l'appelleraient impérieusement ailleurs, de vouloir bien laisser la duchesse son épouse , pendant son absence , avec quelques hommes instruits , afin de veiller aux affaires du pays ; ils demandèrent en outre que l'on confirmât leurs droits, coutumes et privilèges ; que la province fût administrée selon les lois et par les magistrats des villes ; ils ajoutèrent encore que leur neutralité entre la France et l'Angleterre fût maintenue et respectée ; qu'aucune ville de la Flandre occidentale ne fût séparée de la Flandre proprement dite ; qu'enfin toutes les affaires se traitassent toujours en flamand : tous ces points furent accordés sans difficulté par le prince , et il gagna par cette condescendance l'affection et l'attachement des Flamands.

En 1407, le duc d'Orléans, frère du roi de France, ayant été assassiné à Paris , ce meurtre dont on accusa le comte de Flandre devint la source de grands maux , car les amis de ce prince formèrent , pour venger sa mort, un parti qui eut pour chef le connétable d'Armagnac.

Pendant que le comte de Flandre s'occupait de l'administration de ses États ; qu'il gouvernait ses peu-

ples avec sagesse et avec douceur ; la faction des Armagnacs profita de son absence , et reprit l'ascendant et l'influence à la cour de France , et les lettres de grâce qu'il avait obtenues pour l'assassinat du duc d'Orléans , dont il était accusé , furent annulées ; indigné du triomphe momentané de ses ennemis , Jean-sans-Peur partit aussitôt pour Paris ; sa présence glaça d'effroi le parti qui lui était opposé , et le sang coula dans la capitale et dans les provinces. Henri V , roi d'Angleterre , profita habilement de ses cruelles divisions ; il entra en France , mit le siège devant Harfleur , et s'empara de cette place , après plusieurs attaques meurtrières ; il s'avança ensuite dans l'Artois ; mais arrêté près d'Azincourt par la supériorité de l'armée française , il n'en livra pas moins bataille à l'ennemi et remporta une victoire célèbre , qui fut aussi fatale à la France que celle de Créci et de Poitiers. Les duc d'Eu et de Vendôme y furent faits prisonniers , et le duc de Brabant y perdit la vie.

En 1419 , tandis que les Anglais ne cessaient de poursuivre les avantages de leur dernière victoire , la reine de France forma des liaisons avec le comte de Flandre , contre le dauphin son fils. Cependant Jean-sans-Peur prit la résolution de se rapprocher de la famille royale , et d'oublier les torts dont il avait à se plaindre : il se rendit à Montereau-sur-Yonne , pour avoir une entrevue avec le dauphin ; dix personnes l'accompagnèrent , n'ayant que leurs cottes d'armes et leurs épées ; mais ils furent reçus par des gens armés de haches ; le comte de Flandre ne put s'empêcher d'en témoigner son étonnement ; cependant il s'avança vers le dauphin , lui fit part de ses dispositions pacifiques , et protesta de sa fidélité à l'avenir envers le roi. A peine eut-il prononcé

ces paroles, que des meurtriers apostés crièrent de toute leur force : *tue , tue !* Le comte de Flandre fut frappé d'un coup de hache et renversé aux pieds du dauphin , et comme il respirait encore , on le perça de trois coups d'épée : un seigneur de sa suite fut blessé à mort , et les autres furent faits prisonniers.

Par l'assassinat de Jean-sans-Peur , le parti des Armagnacs s'imagina avoir anéanti la faction du duc de Bourgogne ; mais ces espérances ne furent pas de longue durée : le comte de Flandre , sans avoir reçu de la nature le génie profond et dissimulé de son père, se rendit recommandable par une rare valeur , une prudence consommée , et une grande générosité.

Ce prince , aux domaines que lui avait laissés Jean-sans-Peur , réunit encore à ce superbe héritage le comté de Namur. Animé d'une haine violente contre les meurtriers de son père, il ne songea plus qu'à le venger, et après avoir formé une étroite alliance avec les Anglais et Isabelle de Bavière, reine de France , il conclut à Troyes ce traité fameux par lequel la France fut livrée à l'étranger , la fille de Charles VI unie par les liens du mariage au monarque anglais , et le dauphin et les princes de la famille royale , déchus à perpétuité du sceptre et de la couronne de France.

Après la conclusion du traité de Troyes , en 1422 , Philippe-le-Bon réunit ses troupes à celles de Henri V , et toutes les provinces du royaume se soumirent à l'empire de leurs armes triomphantes ; alors la branche des Valois , menacée des plus grands périls, ne se maintint sur le trône que par la mort imprévue de Henri V à Vincennes. Charles VI descendit peu de temps après lui dans la tombe. La tutelle du fils du monarque anglais

qu'il avait eu de son mariage avec Catherine , fille de Charles VI, fut confiée au duc de Bedford ; et cet enfant, âgé de neuf mois , fut proclamé roi de France par les intrigues du duc de Bourgogne et d'Isabelle de Bavière.

Pendant que Philippe voyait réussir tous les projets qu'il avait secrètement formés , pour attacher à sa personne la souveraineté de la Belgique entière, il resta toujours en France à la tête de la faction qui essayait d'enlever à Charles VII la couronne : cependant des succès inattendus , remportés par ce prince sur les Anglais, en se servant avec adresse de l'enthousiasme inspiré aux Français par la présence d'une jeune héroïne , jetèrent le duc de Bourgogne dans de sérieuses réflexions sur l'état de la France ; il gémit alors sur les maux de sa patrie et sur les périls imminens dont sa propre maison était menacée ; jugeant que la mort de son père était assez vengée, il montra des dispositions pacifiques, en se rapprochant du roi de France : aussitôt les députés des puissances belligérantes se rendirent à Arras , pour prendre dans cette grande contestation , des arrangements définitifs, et conclure une paix solide et durable. Les prétentions des Anglais dans cette conférence furent tellement exagérées, qu'on les força de se retirer de l'assemblée ; on pressa alors Philippe-le-Bon de pardonner à Charles VII la mort de son père et d'arrêter par une sincère réconciliation , les malheurs de la guerre ; sensible aux prières des députés de la France , il oublia sa vengeance , accepta les propositions qu'on lui présentait, et la paix fut signée ; le roi, de son côté, désavoua le meurtre de Jean-sans-Peur commis à Montereau, et abandonna au duc plusieurs

bailliages et seigneuries, et beaucoup de villes, avec la faculté de les racheter pour la somme de 400,000 écus d'or.

En 1453, le duc de Bourgogne, devenu le maître de tant de belles et riches provinces, sembla ne plus avoir d'ennemis à redouter, quand il éclata à Gand une terrible insurrection : un impôt sur le sel en fut le prétexte ; les brandons de la discorde se répandirent de toutes parts avec la rapidité de l'éclair, une guerre cruelle s'alluma parmi les Flamands ; tour à tour vainqueurs et vaincus, les deux partis prirent et reprirent Audenaerde et Grammont. Rupelmonde, Axel, Hulst, Eecloo, Eenham et Courtray, et un grand nombre de bourgs et de villages, furent à la fois ravagés et pillés ; une bataille meurtrière se livra entre les deux partis dans les plaines de Gavre, et mit fin aux hostilités : les Gantois, après s'être battus en désespérés, furent complètement défaits, et laissèrent sur le champ de bataille ou dans les flots de l'Escaut, plus de seize mille morts ; deux jours après, le prince s'avança jusqu'au village de Lamberge, où l'abbé de St.-Bavon, le prieur des Chartreux, suivi de vingt-cinq magistrats en chemise, et de deux mille bourgeois en robes noires, se présentèrent devant lui pour implorer sa clémence ; les Gantois, dont l'orgueil fut humilié, n'obtinrent la paix qu'aux plus dures conditions.

A peine Philippe-le-Bon eut-il fermé les yeux, que son fils Charles-le-Téméraire, voulut selon l'usage prendre d'abord possession du comté de Flandre, en se faisant inaugurer à Gand. Le peuple regrettait les privilèges qu'il avait perdus depuis quinze ans, et souffrait surtout avec peine la gabelle imposée par la paix de Gavre, pour

payer les frais de cette guerre : les sommes imposées à la ville avaient été acquittées depuis long-temps , et cet odieux impôt était continué contre toute justice pour enrichir les gouverneurs nommés par le prince. Le lendemain de l'inauguration de Charles , le peuple après lui avoir d'abord témoigné les plus vifs sentimens de respect et d'amour , vint lui demander en armes l'abolition de la gabelle , et la restitution des privilèges qui avaient fait sa prospérité. Le duc fut forcé de consentir à ces justes demandes. Mais redoutant plus tard le caractère guerrier et vindicatif de Charles , qui venait de punir si cruellement les malheureux Liégeois , les Gantois lui envoyèrent à Bruxelles plusieurs magistrats déposer à ses pieds leurs privilèges et les bannières de leurs métiers. Charles leur ôta le droit de créer la plupart de leurs échevins , confisqua leurs bannières et ne consentit à leur rendre les privilèges dont ils se montraient si jaloux , que moyennant une amende de 36,000 florins.

Lorsque la nouvelle de la défaite et de la mort de Charles-le-Téméraire , qui avait péri dans la guerre injustement intentée aux Suisses , fut connue en Flandre , tous les cœurs soupirèrent de nouveau après la liberté qui avait été asservie pendant tout le règne de ce prince despote et guerrier. Les Gantois , instruits par les leçons de l'expérience , et redoutant d'être de nouveau victime de l'arbitraire , forcèrent Marie , héritière de la Bourgogne et de la Flandre , à leur accorder une *Grande-Charte* , qu'elle jura d'observer elle et tous ses successeurs , et dans laquelle elle anéantit tout ce qui avait été arbitrairement établi par son père et son aieul. Elle y promettait , entr'autres choses , de s'y conduire dans

toutes les affaires importantes , d'après le conseil et les États de Flandre.

Se voyant ensuite attaqués ouvertement par le roi de France , les Gantois comprirent qu'il était temps de donner Marie à un prince qui pût défendre le bel héritage de la maison de Bourgogne. Ils se décidèrent enfin pour l'archiduc Maximilien fils de Frédéric III , empereur d'Allemagne. Ce mariage, fut célébré à Gand l'année 1477, et fit passer les Pays-Bas sous la maison d'Autriche. Marie mourut à Bruges, d'une chute de cheval et laissa deux enfans encore en bas âge , Philippe et Marguerite. Philippe , marié plus tard à Jeanne , infante de Castille et d'Aragon , fut le père de Charles-Quint.

Après la mort de Marie, la Flandre et une partie du Brabant refusèrent de reconnaître Maximilien comme tuteur de son fils Philippe. Les Gantois s'emparèrent de la personne du jeune comte , âgé de quatre ans , et lui donnèrent des tuteurs afin de maintenir en son nom le gouvernement légitime.

Les Gantois étaient commandés alors par trois capitaines, renommés par leur bravoure, Jean Van Eersele, Pierre Chyselins et Jean Cluys. Ils soutinrent même la guerre contre Maximilien, qui entra enfin dans leur ville en 1485, par le moyen du grand doyen, nommé Mathys Pedaert.

Après avoir été reconnu comme tuteur de son fils , et avoir condamné les États de Flandre à une amende de 700,000 florins, le vainqueur fit apporter et déchirer en sa présence les anciens privilèges des Gantois.

Quelque temps après, Maximilien ayant été couronné roi des Romains, commença à donner une nouvelle carrière à son ambition, et les Brugeois , au nom de toute

la Flandre, s'assurèrent de sa personne. Ils ne le rendirent à la liberté qu'après qu'il eut juré solennellement sur l'évangile de renoncer à ses prétentions à la tutelle, de renvoyer les troupes étrangères dans l'espace de trois jours et de donner des otages, comme garans de ses promesses. Mais l'empereur Frédéric, son père, étant arrivé dans le pays à la tête de ses troupes, ce fut pour Maximilien un motif suffisant de manquer à sa parole et d'abandonner les otages à leur sort. L'un d'eux, Philippe de Clèves, indigné de cette perfidie, offrit ses services à la ville de Gand. L'empereur Frédéric établit son camp au village d'Everghem, avec une armée de 40,000 Allemands. Les Gantois, ayant à leur tête Philippe de Clèves, se défendirent si vaillamment que Frédéric, après avoir ravagé les campagnes d'alentour, fut forcé de se retirer honteusement. Mais, quoique vainqueurs, les Gantois n'en furent pas plus heureux : une peste oruelle enleva cette même année plus de quarante mille d'entr'eux, et cette guerre malheureuse fut terminée, l'année suivante, à la condition que la Flandre serait frappée d'une contribution de 525,000 fl.

Le 25 février de l'année 1500, Charles-Quint naquit à Gand, dans le palais nommé la *Cour des Princes*.

Il fut baptisé le cinq mars, dans l'église de St.-Jean, aujourd'hui Saint-Bavon. A cette occasion, il reçut de son père le titre de duc de Luxembourg. Charles de Croy lui donna un casque d'or, le marquis de Berg une épée d'or, Marguerite d'Autriche, sa tante, un bassin d'or rempli de pierres précieuses; la ville de Gand, un bateau d'argent massif, pesant cinquante livres.

L'histoire de ce prince depuis 1518, jusqu'en 1555 époque de son abdication, est celle de toute l'Europe.

En 1537, la gouvernante des Pays-Bas, Marie, sœur de Charles-Quint, demanda à la Flandre un subside extraordinaire de douze cent mille florins d'or, pour soutenir la guerre contre la France. Mais les Gantois, s'appuyant sur leurs anciens privilèges, refusèrent d'y contribuer pour leur quote-part, qui était de 400,000 fl.; ils avaient déjà avancé à l'empereur, lors de son départ pour l'Espagne, des sommes considérables, sous la condition qu'il ne serait plus demandé de nouveaux subsides, avant l'acquittement entier de ce qui avait été avancé. Or, ces aides n'étaient pas encore acquittées, lorsque la régente fit cette nouvelle demande d'argent à la province. Néanmoins les Gantois, pour montrer leur condescendance envers l'empereur, offrirent à la gouvernante, qui les accepta, un certain nombre d'hommes armés et équipés. Mais ensuite, de sa seule autorité, le gouvernement au lieu d'un secours en hommes, exigea de l'argent. Employant la rigueur, il fit arrêter à Bruxelles, à Malines et à Anvers, tous les négocians Gantois qui se trouvaient dans ces villes. Le pensionnaire Liévin Blomme fut envoyé sans succès à Bruxelles pour demander leur liberté, et annoncer à la gouvernante que des députés allaient trouver l'empereur en Espagne. Mais, en vertu d'une résolution contraire, ce projet n'eut pas d'exécution. La régente, par ordre de l'empereur, leur donna la faculté de faire décider cette grave contestation devant le grand conseil de Malines ou tout autre tribunal : la prétention des Gantois y fut jugée mal fondée, et il leur fut enjoint de payer de suite leur portion de la taxe, s'ils ne voulaient pas y être contraints par la force.

Cette décision d'un tribunal qui aurait dû respecter le premier les privilèges de la Flandre, et ces mesures

de rigueur exaspérèrent un peuple qu'agitaient déjà des passions fougueuses et l'amour inquiet de la liberté. Alors se réveilla une faction redoutable, qui autrefois, sous le nom de *Chaperons-Blancs*, avait agité toute la Flandre. C'étaient les *Cressers* ou *Alarmistes*. Cette faction, composée d'abord des habitants appartenant au corps des métiers, tels que les meuniers, les tapissiers, les bacheliers, les maréchaux-ferrans et les cordonniers, eut ensuite pour auxiliaires quelques hommes violens, qui s'étaient poussés à la tête des affaires politiques, et les chefs de quelques corporations. Secondés bientôt par le peuple, les *Cressers* s'emparèrent de l'administration communale, et sous l'apparence du respect pour les lois et la magistrature, ils emprisonnèrent et destituèrent les magistrats municipaux, chassèrent les nobles et firent prendre les armes à tous les citoyens. Ils se saisirent des portes de la ville, hérissèrent les remparts de canons, élevèrent des forts et firent tous les préparatifs d'une défense vigoureuse. Au milieu de ces désordres, les officiers de l'empereur furent épargnés mais le grand doyen des métiers, Liévin Pyn, accusé d'avoir coopéré à l'ouverture du *secret*¹ de la ville et à la soustraction du privilège nommé l'*Achat de Flandre*, fut mis à la torture.

Le malheureux Pyn, quoique innocent, fut condamné à mort, le 28 août 1539, et décapité, après avoir souffert toutes les horreurs de la torture. Sous ce régime le corps représentatif de la commune était continuellement entouré par le peuple, et les *Cressers* par leurs me-

¹ Ce *secret* était un coffre revêtu de plaques de fer et fermé par trois clefs, dont l'une était confiée au premier échevin, l'autre au doyen en chef des métiers, et la troisième au doyen des tisserands.

naces et leurs clameurs réunies, provoquaient les armes à la main la sanction des lois qu'ils avaient demandées la veille dans leurs clubs ; les magistrats intimidés obéissaient, tandis que les bourgeois, trop faibles pour s'opposer aux excès d'une faction toute puissante, attendaient dans une vive inquiétude le dénouement de cette insurrection.

Sur ces entrefaites, l'empereur ayant obtenu du roi la permission de traverser la France, s'avancait vers la Flandre d'une manière menaçante ; il avait donné l'ordre de rassembler des troupes à Bruxelles. Les factieux, long-temps incrédules, commencèrent alors à ouvrir les yeux sur les excès auxquels les avait entraînés leur insurrection. Les magistrats, qui avaient été comprimés par la terreur qu'inspiraient les *Cressers*, avaient repris depuis quelque temps l'autorité qu'exigeaient leurs fonctions, aussi fut-il décidé qu'on enverrait douze députés pour implorer la clémence de l'empereur. Celui-ci leur répondit avec beaucoup de hauteur qu'il ne reparaitrait aux milieux d'eux que *comme un souverain, tenant le sceptre d'une main et le glaive de l'autre*. Il ne tarda pas à faire son entrée à Gand à la tête de deux régimens d'infanterie et de 1500 cavaliers, accompagné de Ferdinand, son frère, roi des Romains et de sa sœur Marie, reine de Hongrie, et d'une suite nombreuse de seigneurs belges et espagnols. Cet événement eut lieu le 16 février 1540.

Ce prince fit aussitôt juger les Gantois. En sa présence l'avocat du gouvernement exagéra leurs délits, et rejeta leurs prétentions. La sentence de Charles déclara la ville de Gand, coupable du crime de lèse-majesté, et la condamna à faire amende honorable et pécuniaire. En conséquence les magistrats en robe noire, tête et pieds

nus , ainsi que trente bourgeois , les doyens des tisserands , avec cinquante membres de ce métier , six membres des autres corporations , enfin cinquante *Crossers* , les auteurs principaux des troubles , et , comme les plus coupables , en chemise et portant la corde au cou , furent forcés de venir demander à genoux pardon à l'empereur et à la régente. Par la même sentence Charles confisqua tous les privilèges , les rentes , les biens , les canons , et toutes les armes de la commune , des métiers et des tisserands.

La ville de Courtray et surtout celle d'Audenaerde , dans lesquelles avaient eu lieu les mêmes mouvemens d'indépendance , furent aussi dépouillées de tous leurs privilèges.

En 1555 , Charles-Quint , affaibli par ses maladies , abdiqua en faveur de son fils. Philippe II , en le remplaçant sur le trône , gouverna les Pays-Bas avec le fer et la flamme.

La politique ténébreuse et sanguinaire de ce prince , les cruautés du duc d'Albe , l'inflexibilité du cardinal de Granvelle , la mort des comtes d'Egmont et de Horn , dont le sang généreux coula sur l'échafaud , jetèrent les Belges dans le désespoir. La noblesse flamande se liguait contre Philippe et pendant vingt ans ces riches provinces furent le théâtre d'une guerre sanglante.

Philippe II , ayant perdu à jamais l'espoir de recouvrer intégralement le Pays-Bas , où il avait sacrifié tant d'hommes et les trésors de l'Amérique , sépara en 1598 les provinces belgiques de la monarchie espagnole , et les donna en souveraineté à la fille Isabelle , qu'épousa l'archiduc Albert , fils de l'empereur d'Allemagne. Inaugurés à Gand en 1600 , ces princes dont le souvenir est

encore cher à tous les Belges, s'appliquèrent à leur faire oublier les calamités dont le duc d'Albe les avait accablés.

Pendant plus d'un siècle, c'est-à-dire jusqu'aux conquêtes de Louis XIV, l'histoire de la Flandre nous offre peu de faits remarquables.

Le 9 mars 1678, ce monarque, après un siège de dix jours, s'empara de Gand, qu'il fut obligé d'abandonner à la paix de Nimègue. Pendant la fameuse guerre de la succession à la couronne d'Espagne, Marlborough, ayant vaincu les Français en 1706 à Ramilies, occupa Gand et presque toute la Flandre espagnole.

Marie-Thérèse, fille aînée de l'empereur Charles VI, regretté de tous ses sujets qu'il avait gouvernés avec bonté, succéda à son père et épousa en 1736 François, duc de Lorraine et de Bar, qu'elle associa plus tard à la co-régence de ses États. Le duc Charles de Lorraine, nommé gouverneur-général des Pays-Bas, arriva à Gand en 1744 et y fit célébrer, avec beaucoup de pompe l'inauguration solennelle de Marie-Thérèse.

En 1745, Louis XV, voulant dépouiller cette princesse d'une partie de son héritage, vint aux Pays-Bas avec le maréchal de Saxe, à la tête d'une armée de 100,000 hommes. A la suite de cette irruption, une partie de la Flandre Autrichienne fut pour quelque temps soumise aux armées françaises.

Marie-Thérèse mourut à Vienne en 1780; cette grande princesse fut pleurée sincèrement par tous les Belges. Sous son règne, l'agriculture, le commerce, les manufactures parvinrent à un très haut degré de prospérité : les beaux-arts brillèrent d'un nouvel éclat, la peinture, la gravure, la sculpture et l'architecture firent de grands

progrès. Cette princesse avait déclaré que l'étude et la profession des arts libéraux ne faisaient plus perdre les titres de noblesse ; elle avait créé des bibliothèques pour l'instruction de ses sujets, et elle eut la gloire d'instituer des académies et des collèges, que la reconnaissance publique appela *Thérésiens*.

L'année suivante, son fils Joseph II, qui voyageait pour s'instruire, vint comme simple particulier, à Gand, et en admira avec étonnement l'opulence, les richesses et la prospérité. Il y fut inauguré en 1781 sur le marché du Vendredi, et le duc Albert de Saxe-Tesschen, prêta en son nom le serment d'observer le pacte de la *Joyeuse Entrée*, tel que Marie-Thérèse l'avait juré.

Ce monarque fit paraître successivement des édits dans lesquels les représentans de la nation crurent voir des infractions à leurs privilèges.

Le 6 juin 1787, les États de Flandre publièrent une remontrance à ce sujet, et quelques jours après, le magistrat publia deux décrets des gouverneurs-généraux, par lesquels ceux-ci déclarèrent suspendre toute disposition contraire aux constitutions de la Flandre.

Quoique la révolution eût déjà éclaté à Bruxelles, l'année 1788 se passa sans événement remarquable pour la Flandre. Ce ne fut qu'en 1789, que les mécontents de le pays se rassemblèrent à Saint-Nicolas.

Le 16 novembre de la même année, la ville de Gand fut évacuée par les Autrichiens, mais après beaucoup de troubles et de sang versé, la Flandre rentra momentanément sous la domination autrichienne. Après la bataille de Fleurus en 1792, la Flandre suivit le sort du reste de la Belgique et fut réunie à la France. Ainsi finit en Flandre le gouvernement de la maison d'Autri-

che, sous lequel les Belges étaient passés par le mariage de Marie de Bourgogne avec l'archiduc Maximilien, en 1477.

Par décret du directoire exécutif de 1796, la Flandre fut divisée en deux départemens : Gand devint le chef-lieu du département de l'Escaut, et Bruges de celui de la Lys.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE

DES COMTES DE FLANDRE.

BAUDOUIN I^{er}, *surnommé Bras-de-Fer.*

Il épousa Judith fille de Charles le Chauve, roi de France, dont il eut :

Baudouin, qui lui succéda au comté de Flandre ;

Rodolphe, qui lui succéda au comté de Cambrai.

Il mourut en 879.

BAUDOUIN II, *le Chauve.*

Il épousa Elstrude, fille d'Alfred, roi d'Angleterre, dont il eut :

Arnoul ;

Adolphe.

Il mourut en 918.

ARNOUL I^{er}, le Grand.

Il épousa Alix de Vermandois, dont il eut :

Baudouin;

Erbert;

Eltrude, mariée à Sifroi, prince de Danemarck;

Luitgarde, mariée à Wicman, comte de Gand.

Il mourut en 964.

BAUDOUIN III.

Il gouverna les États de son père pendant trois ans.

Il épousa Mathilde de Saxe dont il eut :

Arnoul.

Il mourut avant son père, en 961.

ARNOUL II.

Il épousa Roselle, dont il eut :

Baudouin.

Il mourut en 988.

BAUDOUIN IV, le Barbu.

Il épousa Ogine de Luxembourg, dont il eut :

Baudouin.

Il obtint de l'empereur Henri III, le comté de Zélande, et mourut en 1034.

BAUDOUIN V, dit de Lille.

Il épousa Adélaïde, fille de Robert, roi de France, dont il eut :

Baudouin ;

Robert, dit le Frison ;

Mathilde mariée à Robert duc de Normandie, depuis roi d'Angleterre ;

Judith.

Il reçut en fief de l'empereur Henri IV, Valenciennes, Gand, Alost, etc., et mourut en 1067.

BAUDOUIN VI, dit de Mons.

Il épousa Richilde, fille et héritière de Régnier IV, comte de Hainaut, dont il eut :

Arnoul, qui succéda au comté de Flandre ;

Baudouin, qui succéda au comté de Hainaut.

Il mourut en 1070.

ARNOUL III, dit le Malheureux.

Il fut dépouillé de ses États par Robert le Frison, son oncle et son tuteur, qui occupa le comte de Flandre.

Il fut tué à la bataille de Cassel, en 1072.

ROBERT I^{er}, dit le Frison.

Il épousa Gertrude de Saxe, dont il eut :
Robert de Jérusalem ;
Philippe ;
Guillaume ;
Adélaïde, mariée : 1° à Canut, roi de Danemarck ;
2° à Roger, duc de Calabre ;
Gertrude, mariée : 1° à Henri III, comte de Louvain,
2° à Thierry II, duc de la Haute-Lorraine et landgrave d'Alsace ;
Ogive, abbesse.
Il mourut en 1094.

ROBERT II, dit de Jérusalem.

Il épousa Clémence de Bourgogne, dont il eut :
Baudouin, surnommé A-la-Hache.
Il mourut en 1112.

BAUDOUIN VII, dit A-la-Hache.

Il épousa Agnès de Bretagne.
Il mourut sans postérité, en 1119.

CHARLES I^{er}, dit le Bon.

Fils de Canut, roi de Danemarck, et d'Adélaïde, fille de Robert le Frison, succéda à Baudouin VII, son cousin germain.

Il épousa Marguerite de Clermont, dont il n'eut point d'enfants.

Il fut assassiné à Bruges, en 1126.

GUILLAUME DE NORMANDIE.

Fils de Robert, duc de Normandie, depuis roi d'Angleterre, et de Mathilde, fille de Baudouin de Lille, parvint au comté de Flandre, par la faveur de Louis le Gros, roi de France.

Il fut tué en 1128, sans laisser de postérité.

THIERRI D'ALSACE.

Fils de ~~Thierry~~, duc de Lorraine et landgrave d'Alsace, et de Gertrude, fille de Robert le Frison.

Il épousa, 1^o Suanahilde, dont il eut :

Laurence, mariée entre autres à Iwan, comte d'Alost.

2^o Sibille, dont il eut :

Baudouin ;

Philippe ;

Mathieu ;

Pierre ;
Marguerite ;
Gertrude ;
Élisabeth.

Il mourut en 1168.

PHILIPPE D'ALSACE.

Il épousa Élisabeth, comtesse de Vermandois.

Il mourut, en 1191, sans postérité.

BAUDOUIN VIII, dit le Courageux.

COMTE DE HAINAUT, MARQUIS DE NAMUR.

Il épousa Marguerite, sœur et héritière de Philippe d'Alsace, dont il eut :

Baudouin, qui succéda au comté de Flandre et de Hainaut, et qui parvint à l'empire de Constantinople ;

Philippe, qui succéda au comté de Namur ;

Henri, qui succéda à l'empire de Constantinople ;

Élisabeth, mariée à Philippe II, roi de France ;

Isolende, mariée à Pierre de Courtenai, empereur de Constantinople.

Il mourut en 1195.

BAUDOUIN IX,**EMPEREUR DE CONSTANTINOPLE.**

Il épousa Marie, comtesse de Champagne, dont il eut :

Jeanne ;

Marguerite.

Il fut massacré par ordre du roi des Bulgares, en 1206.

JEANNE, de Constantinople.

Elle épousa : 1° Fernand de Portugal , 2° Thomas de Savoie.

Elle mourut en 1244, sans enfans.

MARGUERITE, de Constantinople.

Elle épousa : 1° Bouchard d'Avesne, dont elle eut :
Jean, comte d'Ostrevent, qui succéda au comté de Hainaut;

Baudouin, seigneur de Beaumont ;

2° Guillaume de Dampierre, dont elle eut :

Guillaume, marié à Béatrix de Brabant, mort sans enfans, avant son père;

Guy, qui succéda au comté de Flandre.

Il mourut en 1279.

GUY DE DAMPIERRE.

Il épousa : 1^o Mahaud ou Mathilde de Béthune, dont il eut :

Robert, dit de Béthune, qui succéda au comté de Flandre;

Guillaume;

Baudouin;

Jean, évêque de Liège;

Philippe, comte de Tiette.

2^o Isabelle de Luxembourg et de Namur, dont il eut :

Jean, comte de Namur;

Guy, seigneur de Richebourg;

Henri, comte de Lodi;

Marguerite, mariée : 1^o à Alexandre, roi d'Écosse;

2^o à Renaud, comte de Gueldre;

Philippine, promise à Édouard prince d'Angleterre;

Adèle, mariée à Jean, seigneur de Fiennes.

Il mourut en 1304.

ROBERT III, dit de Béthune.

Il épousa : 1^o Blanche d'Anjou, fille de Charles d'Anjou, roi de Sicile, dont il eut :

Charles, mort avant son père.

2^o Iolende, comtesse de Bourgogne et de Nevers; dont il eut :

Louis, qui épousa Marie, comtesse de Réthel, dont il eut :

Louis dit de Nevers.

Il mourut en 1322.

LOUIS I^{er}, *dit de Nevers.*

Il épousa Marguerite, fille de Philippe V, roi de France, dont il eut :

Louis dit de Maele, du château de ce nom, près de Bruges, dans lequel il était né.

Il fut tué à la bataille de Crécy, en 1346.

LOUIS II, *dit de Maele.*

Il épousa Marguerite, fille de Jean III, duc de Brabant, dont il eut :

Marguerite.

Il mourut en 1384.

MARGUERITE.

Elle épousa : 1^o Philippe de Rouvers, dernier duc de Bourgogne, de la première race, mort sans enfans,

2^o Philippe-le-Hardi, quatrième fils de Jean, roi de France, premier duc de Bourgogne de la seconde race, dont elle eut :

Philippe, mort jeune;

Jean, qui succéda au duché de Bourgogne et au comté de Flandre ;

Louis, mort jeune ;

Antoine, qui succéda au duché de Brabant et de Limbourg ;

Philippe, comte de Nevers et de Réthel ;

Marguerite, mariée à Guillaume de Bavière, comte de Hainaut ;

Catherine, mariée à Léopold, duc d'Autriche ;

Marie, qui épousa Amédée, duc de Savoie.

Elle mourut en 1404.

JEAN-SANS-PEUR.

Il épousa Marguerite de Bavière, dont il eut :
Philippe.

Il fut tué à Montereau, en 1419.

PHILIPPE-LE-BON.

ANTIQUITÉS.

A l'époque où Jules-César entreprit la conquête des Gaules, la Belgique était occupée par des nations de différens noms. Le pays qui forme aujourd'hui la Flandre occidentale était habité par les Morins et par les Ménapiens; la domination des premiers s'étendait aussi sur quelques autres districts des provinces voisines; mais les territoires des châtelainies d'Ypres et de Furnes, et le doyenné de Dixmude, formaient la partie la plus considérable de leur domaine.

Les Ménapiens habitaient le reste de la côte de Flandre et les bords de l'Escaut. On voit, par quelques passages de César, que ces peuples n'avaient point de villes lorsque ce grand capitaine arriva dans les Gaules : Tournay, Courtray doivent leur origine aux Ménapiens; Théroouenne et Cassel, aux Morins. Différens monumens rappellent l'existence de ces peuples, dont les commentaires de César nous font connaître la situation et les mœurs.

On sait aussi, par le même ouvrage, que les peuples qui habitaient ces contrées furent les plus difficiles à soumettre; mais ayant été contraints de reconnaître la puissance romaine, ils restèrent sous le gouvernement de l'empire, jusqu'à ce que les Francs chassèrent les

Romains et y établirent de nouvelles lois pendant les V^e et VI^e siècles.

Une multitude de médailles trouvées dans des fouilles ou par hasard, et d'autres monumens, attestent le séjour qu'y firent les Romains, ainsi que les règnes des premiers rois de France qui ont envahi la contrée.

C'est ainsi qu'en 1778, quelques ouvriers en creusant la terre au village de Wareghem, situé à deux lieues et demie de Courtray, y rencontrèrent un grand vase d'argile cuite, à la profondeur de 3 pieds, il était rempli de plus de 200 médailles de bronze, les unes avaient été frappées sous Nerva, d'autres sous l'empereur Trajan, d'autres sous Adrien, en l'honneur de Lucius-Ælius César, son fils adoptif. La moins ancienne de ces pièces marquait la septième année de la puissance tribunitienne de Sévère Alexandre, et son dernier consulat, époque que l'on place sous l'année 228 de l'ère chrétienne.

On a tiré de cette découverte, la conséquence que, du temps de ce dernier empereur, un corps de troupes romaines avait fait quelque séjour au village de Wareghem. En effet le nom même de ce village paraît venir à l'appui de ce sentiment, puisque dans l'ancienne langue flamande le mot *Wareghem* signifie une station, une demeure, un poste de guerre; de *War* ou *Ware*, qui veut dire guerre, et de *Gheim*, poste ou demeure: de là *Sueveghem*, demeure des Suèves; *Markem*, le demeure de *Marc*, etc.

On trouva également en 1610, entre Waermaerde et Kerkhove, villages situés sur l'Escaut, à 2 lieues d'Audenaerde, un vase de terre cuite contenant plus de 18 médailles romaines d'argent. Un manuscrit déposé à la mairie d'Ostende atteste ce fait.

Dans le voisinage d'Harelbeeke, à une lieue de Courtray, on a trouvé plusieurs restes d'ouvrages des Romains, des inscriptions, des médailles, entre autres une d'Auguste ; et dans un champ contigu, nommé Storsteck, il y en avait plus de deux mille dans des vases de terre.

Ce fut également près d'Harelbeeke, sur le bord de la Lys, qu'en 1499 on découvrit un cadavre d'une grandeur démesurée, à côté duquel était placé un grand vase rempli de médailles.

Il est certain, sans qu'on puisse fixer l'époque de leur arrivée, que des Suèves ont habité la Flandre. Saint-Ouen, auteur du VII^e siècle, fait mention des Suèves dans la vie de saint Éloi ; il les range parmi ceux que ce prélat convertit à la foi. Saint Éloi, ajoute le même historien, fut même obligé, pour se faire entendre, de s'associer, un Suève de naissance : « *Habebat* » *prætera secum plures vernaculos in suo contubernio* » *de quibus. erat etiam Tituenus, genere Suevus.* Les Annales belgiques disent positivement qu'en 880, les Normands sortant de la forteresse de Courtray, qu'ils avaient construite, livrèrent une bataille aux Ménapiens et aux Suèves qui furent complètement défaits.

Quant aux monumens qui appartiennent à une époque plus rapprochée, on a découvert, il y a peu d'années, dans des décombres de l'ancienne abbaye de Groeninghe, à Courtray, une pierre sépulcrale avec une inscription en caractères gothiques et en langue flamande, dont voici la traduction :

L'an de Notre-Seigneur M. CCC. II, le jour de Saint-Benoist, au mois de juillet, fut la bataille de Courtray. Sous cette pierre gist le roi Sigis.

C'est à la bataille de Courtray, qui eut lieu en juillet 1302, que l'armée de Philippe-le-Bel, roi de France, composée de sept mille hommes de cavalerie, où se trouvait l'élite de la noblesse, et quarante mille fantassins, fut entièrement détruite par les Flamands. On trouva parmi les morts Sésimus ou Sigis, roi de Mélide, qui s'était rendu près de Philippe-le-Bel pour implorer son secours contre les Sarrasins.

Grammaye, auteur qui a écrit sur les antiquités de la Flandre, assure qu'il y avait à Verwiok, un édifice qui, était de la plus haute antiquité. On y voyait la moitié d'une statue de Mars armé, en l'honneur duquel avait été élevé ce temple, que l'on a ensuite changé en une église, sous le nom de Saint-Martin. Ce qui est conforme aux habitudes des chrétiens des premiers siècles, qui plaçaient quelquefois les idoles dans les églises, ou bien les enfouissaient, pour servir de trophées à la religion.

Une autre espèce de monumens, ou, si l'on veut, de vestiges des arts chez les anciens habitans de la Belgique, ce sont les vases trouvés, en assez grande quantité, dans les tourbières que l'on y exploite.

A Oost-Duynkerke on a retiré des tourbières, un plat de terre cuite rouge, dont les bords étaient chargés de feuillages. Quoiqu'une partie de sa circonférence ait été emportée, on n'en saisissait pas moins la beauté et l'élégance du travail : une petite jatte de la même matière, et très bien conservée, a été trouvée aussi au même endroit.

Les tourbières de Schoore, de Peters-Capelle, de Zevencote, de Leffinghe, de Breedene, de Houttave, de Slype, ont également fourni des vases de terre rouge ou noire,

d'une forme plus ou moins élégante, et ornés de diverses manières. Dans le dernier endroit surtout (Slype), qui est un village entre Bruges et Nieuport, on a découvert dans la tourbière nommée *Rattevalle*, un vase de terre rouge qui rappelait le style étrusque. On y voit, sur la surface extérieure, des femmes nues qui portent leurs mains sur la tête : on y remarque aussi divers ornemens distribués avec goût. Ce vase paraît avoir servi à des usages domestiques, et peut être comparé à ceux que nous appelons *jattes* ou *bols* ; il leur ressemble pour la forme : la couleur rouge en est d'un ton égal, et le travail d'une belle exécution. On a également trouvé dans cette tourbière, d'autres vases ornés de bas-reliefs, parmi lesquels on en remarquait qui avaient 5 pouces de hauteur et 8 pouces de largeur.

Ces vases ressemblent beaucoup à ceux que l'on a trouvés dans les fouilles du Luxembourg à Paris.

Les autres objets trouvés dans plusieurs endroits de cette province sont, entre autres, de petites idoles et des instrumens à l'usage domestique, qui tous attestent le séjour des Romains dans ce pays, et ne paraissent pas appartenir aux anciens habitans, qui n'eurent des villes que long-temps après la conquête.

Nous terminerons cet aperçu en faisant connaître un monument trouvé à Bruges, il y a environ soixante ans.

En démolissant la tour de l'ancienne église de Sainte Walburge de cette ville, des ouvriers découvrirent dans les fondemens, au milieu des débris, un petit caveau carré, orné intérieurement de briques posées de champ, avec des figures en bas-relief ; ces briques avaient 5 pouces et demi de largeur et 4 de hauteur, et parmi les

figures qui étaient bien exécutées on admirait surtout un berger, ainsi qu'un autre groupe où l'on voyait des habitans amenés devant un juge par une troupe nombreuse de soldats.



DICTIONNAIRE

GÉOGRAPHIQUE

DE LA

FLANDRE OCCIDENTALE.

A

ABEELE, dépendance de la commune de Leysele.

ABEELE, dépendance de la commune de Waton.

ADINKERKE ou **ADIMKERKE**, commune du canton, de l'arrondissement et à 3/4 de lieue O. de Furnes.

HYDROGRAPHIE : Cette commune, située à environ 3/4 de lieue de la mer du Nord, est arrosée par le Langhelis et par le canal de Dunkerque à Furnes.

AGRICULTURE : On y récolte du froment, du seigle, de l'avoine, de l'orge, des plantes oléagineuses, des légumes et des fruits pour la consommation. Il y a de gras pâturages. Les prairies donnent un foin très estimé.

— *Animaux domestiques* : quatre-vingt-onze chevaux, treize poulains, trois cent neuf vaches, deux cent vingt-deux veaux, cent quarante-deux porcs, cent vingt moutons et trente-cinq ânes.

⁹⁰ **POPULATION** : Neuf cent soixante-neuf habitants.

HABITATIONS : On y compte cent vingt-deux maisons, quarante-deux fermes, une église et une école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il n'y a qu'un moulin à farine mû par le vent.

FLANDRE OCCIDENTALE.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Furnes vers la mer traverse le territoire d'Adinkerke.

AELBEKE, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/2 S. de Courtray, et à 9 lieues S. du chef-lieu de la province. *Capellehoek 256 sterck 370.*

AGRICULTURE : Le territoire de cette commune fournit de beau lin, du colza, du froment, de l'avoine, et généralement tous les grains et les légumes en abondance et de bonne qualité. Il offre aussi de gras pâturages. On y élève des chevaux pour l'agriculture, des bêtes à cornes, des porcs, des moutons et de la volaille.

POPULATION : Mille huit cent trente-un habitants. *1965*

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a quatre brasseries, une fabrique d'étoffes de laine, trois de tabac et une de chandelles. La filature du lin et le tissage des toiles occupent beaucoup de bras. Commerce de lin.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Courtray à Lille, par Turcoing, traverse la commune du N. au S.

AERDAPPELSTRAET, dépendance de la commune de Beernem.

AERSEELE ou **AËRZEELE**, commune du canton, et à 2 lieues 1/4 N. E. de Meulebeke, de l'arrondissement et à 4 lieues 2/3 N. E. de Courtray, et à 4 lieues 1/2 S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est divisée en quatre sections, savoir : Thooge, Neringen, Randeloo, Meyken.

HYDROGRAPHIE : Le Speybeke, ruisseau de trois mètres et demi de largeur sur un mètre de profondeur circule sur le territoire; ses débordemens sont nuisibles aux propriétés riveraines, et rendent souvent les chemins impraticables pendant l'hiver.

SOL : Le terrain est généralement argileux.

AGRICULTURE : On récolte annuellement environ trois mille cinq cents hectolitres de froment, cinq mille de seigle, trois mille d'avoine, quatre cents de fèves, cent cinquante d'orge, cent cinquante de sarrasin, mille de colza et quatre cents de graine de lin. Les vergers fournissent des pommes, des poires, des cerises et des noix en assez grande quantité. — **Assollement** : première année, froment; deuxième, seigle; troisième, pommes de terre; quatrième, lin; cinquième, trèfle; sixième, colza; on sème les navets avec le seigle, et le trèfle avec le lin. — **Animaux domestiques** : quatre-vingt-dix-neuf chevaux sont employés à l'agriculture; bêtes à cornes, porcs, moutons et volaille. On y élève peu d'abeilles.

POPULATION : Trois mille trois cent onze habitants.

HABITATIONS : Les maisons sont construites en briques; celles qui forment le centre de la commune sont couvertes en pannes et les autres en chaume. Une église, une école primaire et une école de travail.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Cette commune possède une brasserie, une fabrique de vinaigre, trois moulins à farine, trois à huile et plus de trois cents métiers à tisser des toiles. Les principaux articles de commerce sont le lin, le fil et les toiles qui se vendent en partie au marché de Thielt.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient deux foires par an : le 2 février et le 1^{er} lundi après la Pentecôte; on y vend des chevaux, des bêtes à cornes et des comestibles. Marché hebdomadaire, le samedi.

ANTIQUITÉS : On remarque au S. E. de la commune, au sommet d'une colline, un tilleul connu sous le nom de *Randeloo-Linde*, du nom de l'ancienne abbaye de Randeloo; d'après un mémoire qui se trouve aux archives de la commune d'Aerseele, cet arbre a été planté en 1638 : il a six mètres de circonférence.

AERTRYCKE, commune du canton et à 1 lieue 1/5 N. de Thourout, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 S. O. de Bruges.

HYDROGRAPHIE : Le Molenbeke, petit affluent du Moerleyde, arrose la commune à l'E. Il s'y trouve plusieurs étangs.

AGRICULTURE : Les principales productions consistent en seigle, froment, avoine, sarrasin, lin et colza. Peu de fourrages. Légumes d'hiver et d'été. Pommes et poires pour la consommation. On récolte annuellement mille six cents hectolitres de seigle, cinquante de froment, trente de sarrasin, quatre cents d'avoine, quinze de colza et dix de lin. — **Animaux domestiques** : cent chevaux, quatre cent soixante-dix-neuf bêtes à cornes, soixante-dix veaux, cent quatre-vingt-dix moutons, soixante chèvres, trois cent cinquante porcs. — **Volaille**; peu de ruches; lièvres, perdrix, bécasses en petit nombre; poissons d'eau douce, tels que carpes, brochets, tanches, perches, anguilles, etc.

POPULATION : Deux mille six cent quatre-vingt-sept habitants. 6,060

HABITATIONS : On y compte quatre cent cinquante-sept maisons et quarante-trois fermes. La plupart des maisons sont construites en argile et couvertes en chaume ou en pannes. Il y a une église, une maison communale et une école. — **Résidence** d'un chirurgien et d'un artiste vétérinaire. Il y a aussi un bureau de perception des contributions directes.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a trois brasseries, des briqueteries et trois moulins

à farine, mûs par le vent dont un sert aussi à faire de l'huile et à briser les tourteaux de lin. Cent vingt-cinq métiers fabriquent des toiles de ménage pour la consommation locale et pour le commerce. Le lin, la toile, le bois et les écorces sont les principaux articles de commerce.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Bruges à Menin, par Thourout, traverse le territoire au S. E. Chemins vicinaux continuant avec Bruges, Thourout, Dixmude et Oudenbourg.

AERZELLE. Voyez AERSELE.

AKKERSTRAET, dépendance de la commune de Beernem.

ALVERINGHEM, cantonne du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue 2/5 S. S. E. de Furnes. *Fort-huy*

HYDROGRAPHIE : Le canal de Loo traverse le territoire vers l'E. ; au N. circule le Wydouwbeke.

AGRICULTURE : On y récolte du froment, du seigle, de l'avoine, de l'orge, des plantes oléagineuses, des légumes et des fruits pour la consommation. Il y a de gras pâturages. Les prairies donnent un foin très estimé. — **Animaux domestiques :** cent cinquante-six chevaux, vingt-quatre poulains, sept cent une bêtes à cornes, deux cent vingt-neuf veaux, trois cent vingt-sept porcs, trois cent quatre-vingt-sept moutons, vingt-neuf chèvres, soixante-treize ânes.

3,016 **POPULATION :** Deux mille sept cent cinquante-trois habitants.

HABITATIONS : On y compte cinq cent cinquante-cinq maisons, cent neuf fermes et quatre châteaux. — Une église, une maison communale et deux écoles.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a cinq brasseries, deux tanneries, une raffinerie de sel, une tuilerie et une fabrique d'huile. On y trouve aussi trois fabriques d'amidon, une teinturerie en bleu, trois corderies et sept moulins à farine mûs par le vent.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient un marché aux bêtes à cornes et aux porcs le premier lundi de chaque mois, une foire

aux chevaux le 14 août et deux marchés hebdomadaires le lundi et le samedi.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Furnes à Ypres traverse le territoire du côté de l'O.

ANDRÉ (SAINT), ou **SAINT-ANDRIES**, commune du canton, de l'arrondissement et à 3/4 de lieue O. de Bruges.

Elle est composée de son chef-lieu et du hameau de Saint-Baef.

HYDROGRAPHIE : Le Boterbeek parcourt le territoire et va se perdre dans le canal d'Ostende à Bruges qui passe au N. de Saint-André.

SOL : Plat, de nature sablonneuse et pierreuse.

AGRICULTURE : Ses productions consistent en froment, seigle, avoine, féveroles, colza, lin, légumes et fruits. — **Animaux domestiques :** quatre-vingt-dix-sept chevaux sont employés à l'agriculture; bêtes à cornes, moutons et porcs. Très peu d'abeilles.

POPULATION : Mille quatre cent trente habitants. *1786*

HABITATIONS : Elles sont bâties en briques, couvertes en pannes et disséminées. Une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a deux brasseries de bière et de vinaigre, une distillerie, deux moulins à farine et quelques métiers à tisser. Cette commune possède aussi une fabrique de colle-forte qui manipule au moyen d'une machine à vapeur.

ROUTES ET CHEMINS : Les routes qui passent sur le territoire sont celles de Bruges à Nieupoort par Ghisteltes, et de Bruges à Menin par Thourout.

ANDRIES-ZWIN (SAINT), ruisseau qui arrose la commune de Meetkerke.

ANSEGHEN, commune du canton, de l'arrondissement et à 2 lieues 7/8 E. de Courtray et à 7 lieues 3/4 S. S. E. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Le Jampelsbeke serpente sur le territoire.

AGRICULTURE : Le lin, le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, les colzas, le trèfle, les féveroles et les pommes de terre sont les principales productions de ce territoire;

la culture du lin, surtout, y est très soignée. — *Animaux domestiques* : quatre-vingts chevaux, vingt poulains, six cent cinquante bêtes à cornes, cinquante veaux, deux cents porcs, quatre-vingt-dix moutons et cinquante chèvres.

POPULATION : Quatre mille trois cent quatre-vingt-dix habitants.

HABITATIONS : Cette commune se compose de sept cent trente maisons et trente fermes. Il y a une église, deux écoles et un château.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une distillerie, une brasserie, une fabrique de tabac, cinq moulins à farine et trois moulins à huile activés par le vent.

ARDOYE, commune et chef-lieu du canton de son nom, de l'arrondissement et à 4 lieues 1/3 S. de Bruges.

HYDROGRAPHIE : Le Drybeke est le principal cours d'eau qui arrose le territoire.

AGRICULTURE : Les principales productions consistent en seigle, froment, avoine, sarrasin, lin et colza. Peu de fourrages ; légumes d'hiver et d'été. Pommes et poires pour la consommation. — *Animaux domestiques* : on y élève des chevaux pour l'agriculture et des bêtes à cornes. Quelques particuliers soignent l'éducation des abeilles.

POPULATION : Sept mille trois cent soixante-trois habitants.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a six brasseries, une blanchisserie de toiles, quatre tuileries et briqueteries, une tannerie, une teinturerie en bleu, une fabrique de bougies, une fabrique de chandelles, deux moulins à huile et cinq moulins à drèche.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Thielt à Roulers traverse la commune.

ARELBEEK, ruisseau qui arrose la commune de Winkel-Saint-Éloy.

ARNOUTSBEEK, ruisseau qui arrose la commune de Thieghem.

ASSEBROUCK, commune du canton, de l'arrondissement et à 5/4 de lieue E. de Bruges.

Elle se compose de son chef-lieu et du hameau de Steenbrugge.

HYDROGRAPHIE : Le canal de Bruges à Gand traverse le hameau de Steenbrugge au S. O. du chef-lieu.

SOL : Argileux.

AGRICULTURE : On y récolte, année commune, mille six cents hectolitres de seigle, quatre-vingts de froment, six cents d'avoine, cent cinquante de sarrasin, soixante-quinze de colza, soixante-cinq de graine de lin. Légumes, fruits et fourrages pour la consommation locale. — *Animaux domestiques* : cinquante-un chevaux, onze poulains, deux cent sept bêtes à cornes, cinquante veaux, cent cinquante-un cochons et deux cent quarante moutons. On y élève des abeilles. Les cours d'eau fournissent des carpes, brochets, tanches, brêmes et anguilles.

POPULATION : Huit cent soixante-deux habitants.

HABITATIONS : On y compte cent trente-sept maisons, quinze fermes. Il y a une église, une chapelle, une maison communale, une école et un château.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a deux distilleries, une blanchisserie de toiles, trois moulins à farine, un à drèche et un à huile. Commerce en grains et en bétail.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Bruges à Courtray traverse une partie de son territoire au S. O.

AUTRYVE, commune du canton et à 3/4 de lieue S. O. d'Avelghem, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 S. S. E. de Courtray, et à 9 lieues 1/2 S. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : L'Escaut baigne le territoire par la rive gauche.

AGRICULTURE : La culture des terres est généralement très soignée ; on récolte du froment, du méteil, du seigle, de l'avoine, des colzas, du lin, du trèfle, des fèves, des pommes de terre, des plantes fourragères, des légumes et des fruits. — *Animaux domestiques* : élèves de chevaux pour l'agriculture, de bêtes à cornes, de pores, de moutons.

POPULATION : Mille deux cent douze habitants.

mène du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/2 N. N. E. de Courtray, et à 6 lieues 2/3 S. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Cette commune est située sur la rive gauche de la Lys.

AGRICULTURE : Le lin, le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, les colzas, le trèfle, les féveroles et les pommes de terre. Sont les principales productions de ce terroir. La culture du lin, surtout, y est très soignée. — **Animaux domestiques** : cinquante-un chevaux, deux cent dix-neuf bêtes à cornes, cinquante-neuf porcs et quatre-vingts moutons.

POPULATION : Mille cent trente-deux habitants.

HABITATIONS : Cette commune se compose de cent dix-huit maisons et soixante fermes. Il y a une église, une maison communale et une école primaire. — Résidence d'un arpenteur.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une fabrique d'huile, une de cierges, des fabriques de bonneterie et deux moulins à huile mûs par le vent. On y confectionne aussi de la toile qui avec les grains et le lin forment les principaux articles de commerce.

BECELARE, commune du canton, de l'arrondissement et à 2 lieues E. d'Ypres, et à 8 lieues 1/5 S. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Les cours d'eau qui arrosent cette commune sont : le Bentelbeke et le Heule ou Dambeke.

SOL : La surface de cette commune est très inégale, entrecoupée de collines et de vallées; le terrain est argileux sablonneux et rocailleux, quelques parties humides exigent beaucoup d'engrais.

AGRICULTURE : Les productions de cette commune sont très variées; on y cultive toute sorte de céréales, des féveroles, du trèfle, des pommes de terre, de la chicorée, du houblon, des plantes fourragères et filamenteuses, des graines oléagineuses; les jardins fournissent des légumes de bonne

qualité; les vergers, des pommes, des poires, des cerises, et des prunes en assez grande quantité. Les bois sont peuplés d'ormes, de hêtres, de trembles, de chênes, de frênes, de peupliers d'Italie et du Canada, de saules, d'aunes, de tilleuls et de sapins; les taillis sont composés de frênes, de bouleaux et de chênes : on les coupe à l'âge de six à neuf ans. — Année commune, on récolte six mille quatre cents hectolitres de froment, mille six cents de méteil, quatre mille de seigle, deux mille deux cents d'avoine, six cents de fèves, trente de lin, vingt-cinq de colza, cinq cents de tabac. — Ce territoire offre aussi beaucoup de plantes médicinales telles que le *lamium album*, l'*erysimum officinale*, le *cochlearia officinalis*, l'*helleborus niger*, la *veronica officinalis*, l'*aconitum napellus*, la *salvia officinalis*, le *sympitum officinalis*, le *solanum dulcamara*, le *sambucus nigra*, la *malva sylvestris*, la *fumaria officinalis*, l'*achillea millefolium*, etc. — **Mode de culture** : Le genre de culture varie suivant la nature des terrains et la grandeur des exploitations. Dans les meilleures terres les récoltes se succèdent de la manière suivante : la première année, avoine; deuxième, trèfle, troisième, froment; quatrième, lin; cinquième, froment; sixième, féveroles; septième, froment; huitième, pommes de terre; neuvième, froment; dixième, seigle; onzième, demi-jachère, composée de navets, carottes ou chicorée. Quelques cultivateurs sèment du froment la première année; du trèfle, du lin, des féveroles ou des pommes de terre la deuxième; du froment la troisième; des fèves la quatrième; du seigle ou de l'avoine la cinquième; la terre repose la sixième année. — Les engrais et amendemens en usage sont le fumier des bestiaux, les cendres, la chaux et les tourteaux de lin et de colza. — **Animaux domestiques** : soixante-dix-sept chevaux, neuf poulains, cinq cent vingt-huit bêtes à cornes, cent trois veaux, cent onze porcs, cent quatre-vingt-dix moutons et cinquante chèvres. Quelques particu-

liers soignent l'éducation des abeilles. Le gibier n'est pas nombreux.

2,77 POPULATION : Deux mille cent soixante-neuf habitants.

HABITATIONS : On y compte deux cent quatre-vingts maisons, cent six fermes; une église et deux écoles. On y voit encore quelques vestiges de l'ancien château seigneurial.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il s'y trouve deux fabricans d'étoffes de laine, deux brasseries, trois moulins à farine et deux à huile,

ROUTES ET CHEMINS : La route de Thourout à Wervick traverse la commune.

BEERNEM, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue 4/5 E. S. E. de Bruges.

La commune de Beernem se compose de dix-sept sections ou hameaux, savoir : le chef-lieu, Akkerstraet, Lystergat, Bevenhoudsveldt, Zuidamme, la Plume, Veldhouck, Kasteelhoeck, Blommendael, Aardappelstraet, Gevaert, Misere, Het Vald, Les-Trois-Rois, Wellingsstraet, Halfstompen, Den-Hoic.

HYDROGRAPHIE : Le canal de Bruges à Gand traverse le territoire de l'E. à l'O., et y reçoit, par sa rive droite, le Splenterbeke, ruisseau qui arrose la commune de Beernem du N. E. au S. O. Le canal de Bruges a neuf à dix pieds de profondeur sur cinquante à soixante pieds de largeur.

SOL : Sablonneux.

AGRICULTURE : Année commune, on y récolte mille deux cent vingt hectolitres de froment, cinq mille cinq cent soixante de seigle, cinq cent cinquante de sarrasin. — Fournages et fruits pour la consommation. Les chênes, les hêtres et les sapins sont les arbres qui s'y trouvent en plus grand nombre. *Mode de culture* : première année, froment; deuxième, seigle; troisième, avoine; quatrième, sarrasin; cinquième, lin; sixième, pommes de terre. — *Animaux domestiques* : quatre-vingt-treize chevaux, vingt-quatre poulains, trois cent quatre-vingt-treize bêtes à cornes, deux cents veaux, trois cent

cinquante cochons, cent cinquante moutons, quatorze chèvres et onze ânes. — Quelques habitans s'occupent de l'éducation des abeilles. La pêche fournit des carpes, des brochets, des anguilles et des tanches.

POPULATION : Deux mille neuf cent cinquante-trois habitants. 3,427

HABITATIONS : On y compte cinq cent trente-neuf maisons et quatre châteaux; une église, une maison communale et deux écoles. — Résidence d'un notaire et d'un chirurgien.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une brasserie, un moulin à huile, une briquetterie, cinq moulins à farine et deux à drèche. Fabrication de toile de lin par trente à quarante métiers. Commerce de bêtes à cornes et de porcs.

ROUTES ET CHEMINS : Chemins vicinaux.

BEERST, commune du canton, et à 1/4 de lieue N. de Dixmude, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 E. de Furnes, et à 5 lieues 3/4 S. O. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : L'Yperlée, rivière canalisée, baigne cette commune.

AGRICULTURE : Le territoire abonde en productions de toute nature : le froment, l'orge, le méteil, le seigle, l'avoine, le colza, le lin, les séveroles, tous les légumes y sont cultivés avec succès, et sont de la meilleure qualité. Il y a de vastes et riantes prairies qui fournissent une herbe fine et très substantielle. Quelques vergers sont peuplés de pommiers, poiriers, pruniers et cerisiers. Les cendres de tourbes, la chaux, le résidu des distilleries et des fabriques d'huile sont employés avec succès pour l'engrais et l'amendement du sol. — D'après le recensement des animaux domestiques, fait en 1830, cette commune avait soixante-dix chevaux, vingt poulains, cinq cents bêtes à cornes, cent vingt veaux, deux cent quatre-vingts porcs et cent quatre-vingts moutons.

POPULATION : Mille cent soixante-douze habitants. 1,300

HABITATIONS : Il y a cent soixante-sept maisons, quarante fermes. — Une église, une école primaire et une école de travail.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il s'y trouve une tannerie, trois briqueteries, quatre brasseries, trois fabriques d'huile.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune route ne traverse la commune.

BEKEGHEM, commune du canton et à 1 lieue 1/8 E. de Ghisteltes, de l'arrondissement et à 2 lieues 2/5 O. de Bruges.

HYDROGRAPHIE : Le canal de Bourgogne passe sur le territoire de Bekeghem.

AGRICULTURE : Les produits de ce territoire consistent en céréales, graines oléagineuses, plantes légumineuses et fourragères. On y trouve quelques bons pâturages. — *Animaux domestiques :* quatorze chevaux, deux poulains, soixante-dix-neuf bêtes à cornes, sept veaux, cent sept porcs et six moutons.

540 **POPULATION :** Quatre cent cinquante-neuf habitants.

HABITATIONS : Cette commune renferme quatre-vingt-deux maisons et cinq fermes. Il y a une église, une maison communale et une école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a un moulin à farine mû par le vent. Industrie agricole.

ROUTES ET CHEMINS : Il n'y a que des chemins vicinaux.

BELLEGHEN, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue S. de Courtray, et à 8 lieues 2/3 S. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : On ne trouve aucun cours d'eau sur le territoire de Belleghem.

AGRICULTURE : Le lin, le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, le colza, le trèfle, les féveroles et les pommes de terre sont les principales productions de ce terroir. La culture du lin surtout y est très soignée. — *Animaux domestiques :* cent dix-neuf chevaux, huit poulains, six cent vingt-six bêtes à cornes, quatre-vingt-huit veaux, quatre-vingt-trois porcs, deux cent quatre-vingt-dix moutons et trente chèvres.

POPULATION : Trois mille cent quatre-vingt-deux habitants. 3,232

HABITATIONS : Cette commune se compose de cinq cent quatre-vingt-dix maisons et trente fermes. — Il y a une église, un hôpital et deux écoles. — Résidence d'un notaire et d'un chirurgien.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a cinq brasseries, une corderie, deux fabriques d'huile, une de chandelles et une fonderie de cuivre. Commerce de lin et de fils.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Courtray à Tournay traverse une partie du territoire.

BERG, dépendance de la commune de Westoutre.

BERG (DEN), dépendance de la commune d'Oedelem.

BERGEN, dépendance de la commune de Ruddervoorde.

BERGHOEK, dépendance de la commune de Pitthem.

BERGUES (CANAL DE). Il commence à Bergues, dans le département du Nord, où il s'abouche au canal de la Colme et à celui de Hondtschoote, court à l'E. N. E., et se termine à Furnes, où il se joint au canal de ce nom.

La longueur de son cours est de 3 lieues sur le territoire français, sans y comprendre le petit embranchement sur Hondtschoote, qui est d'environ 1/2 lieue, et depuis la frontière jusqu'à Furnes, sa longueur est aussi d'à peu près 3 lieues; une écluse, près de la frontière, soutient les eaux dans le bief inférieur qui passe en France; son tirant d'eau est maintenu à 1 mètre 30.

Les transports sur ce canal sont très considérables, et consistent principalement en morues, blancs des mines des environs de Bergues et de Saint-Omer, etc.

BEVEREN, commune du canton et à 3/4 de lieue E. d'Hoogdele, de l'arrondissement et à 5 lieues N. E. d'Ypres, et à 4 lieues 1/2 S. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Elle est arrosée par un petit affluent du Mandelbeek qui flue vers le S.

sol : Plat, argileux et sablonneux.

AGRICULTURE : Les produits agricoles de ce terroir sont du froment, du méteil, du seigle, de l'avoine, des féveroles, du sarrasin, du lin, des colzas, des plantes fourragères et des légumes. On cultive aussi le tabac. — Le fumier, les cendres et la chaux sont les principaux engrais en usage.

— *Animaux domestiques* : soixante-trois chevaux, dix-sept poulains, quatre cent quatre-vingt-deux bêtes à cornes, cent trente-quatre veaux, deux cent quatre-vingts porcs, deux cent soixante-dix moutons et trente chèvres.

2,973 **POPULATION** : Deux mille huit cent quatre-vingt-un habitants.

HABITATIONS : Cette commune comprend cinq cent vingt-six maisons, trente-cinq grandes fermes et quatre-vingts petites; une église, une école et un hospice pour les vieillards.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une brasserie et une briqueterie.

BEVEREN, commune du canton et à 3/5 de lieue N. de Haeringhe, de l'arrondissement et à 3 lieues S. de Furnes, et à 10 lieues S. O. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : L'Yser arrose le territoire par sa rive gauche, et lui sert de limite avec les communes de Stavele et Haeringhe.

SOL : Argileux.

AGRICULTURE : Le territoire produit en abondance du froment, de l'orge, des colzas, du lin, des féveroles, des pommes de terre et des fruits. On y cultive aussi le houblon. — Ses pâturages et ses prairies fournissent une herbe fine et substantielle.

— *Animaux domestiques* : quatre-vingt-quatorze chevaux, vingt poulains, trois cent soixante-dix-huit bêtes à cornes, deux cent cinquante-un veaux, trois cent dix porcs et deux cent vingt moutons.

1,600 **POPULATION** : Mille six cent quarante-quatre habitants.

HABITATIONS : Elle se compose de deux cent soixante-six maisons et cinquante-neuf fermes. Il y a une église, une maison communale et deux écoles.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Cette com-

mune possède une tannerie, une raffinerie de sel, trois brasseries, une fabrique d'amidon, six de tabac, deux fours à chaux, un moulin à huile et un à farine mûs par le vent. Commerce en bêtes à cornes et en tabac qu'on introduit en France par contrebande.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Dunkerque à Ypres traverse la commune vers le S.

BEVEREN, commune du canton et à 1/4 de lieue N. d'Harelbeke, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/2 N. E. de Courtray, et à 6 lieues 2/3 S. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : La Lys arrose cette commune par la rive droite.

AGRICULTURE : Le territoire de cette commune fournit de beau lin, du colza, du froment, de l'avoine, et généralement tous les grains et les légumes en abondance et de bonne qualité. Il offre aussi de gras pâturages. On y élève des chevaux pour l'agriculture, des bêtes à cornes, des porcs, des moutons et de la volaille.

POPULATION : Mille cinq cent neuf habitants. 1,625

COMMERCE ET INDUSTRIE : Un moulin à huile; fabrication de toiles de lin.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Gand à Courtray traverse le territoire.

BEVERHOUDSVELD, dépendance de la commune de Beernem.

BIEZEN (TER), dépendance de la commune de Watou.

BINNEZWIN, cours d'eau qui arrose la commune de Stalhille.

BISSEGHEM, commune du canton et à 1 lieue 1/3 N. E. de Menin, de l'arrondissement et à 1/3 de lieue S. O. de Courtray, et à 8 lieues 1/3 S. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : La Lys arrose le territoire par la rive gauche et y reçoit le Nederbeke.

AGRICULTURE : Les grains et graines qu'on récolte dans cette commune sont le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, le sarrasin, les féveroles et les pois. La culture

du lin et du colza y est très soignée. Les jardins produisent des légumes de toute qualité et en abondance. Les vergers sont peuplés de pommiers, poiriers et cerisiers. — *Animaux domestiques* : trente-un chevaux, cent trente-huit bêtes à cornes, vingt-quatre veaux, vingt-cinq porcs et quatre-vingts moutons.

POPULATION : Six cent soixante-neuf habitants.

HABITATIONS : Quatre-vingt-quatorze maisons et seize fermes. — Une chapelle, une maison communale et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Deux moulins à farine et un à huile mûs par le vent. Fabriques de toiles de lin et de coton.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Courtray à Menin traverse la commune.

BIXSCHOTE, commune du canton et à 1 lieue 1/5 N. N. E. d'Elverdinge, de l'arrondissement et à 1 lieue 2/3 N. d'Ypres, et à 7 lieues 3/4 S. O. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : L'Yser, le canal de Leeu et deux autres cours d'eau baignent le territoire.

sol : Plat, argileux et sablonneux.

AGRICULTURE : Le terroir est fertile en froment, seigle, avoine, sarrasin, colza et lin ; il produit aussi du houblon et du tabac. Les pommes de terre, les navets et les carottes sont cultivés en grand. Le pommier, le poirier, le prunier et le noyer peuplent tous les vergers, et y sont d'un rapport assez considérable ; les plus beaux fruits sont vendus dans les villes. Les bois sont composés de chênes, de peupliers, de saules et d'ormes : cette dernière espèce domine. — Année commune, les récoltes sont plus que suffisantes pour la consommation ; elles sont évaluées approximativement à deux mille cinq cents à trois mille hectolitres de froment ; huit cents à mille deux cents de seigle ; mille deux cents à mille cinq cents d'avoine ; neuf cents à mille cinquante de fèves ; six cent cinquante à huit cent cinquante de colza. Le système de culture varie en raison de la

nature forte ou légère des terres et de leur position plus ou moins verticale ; les champs produisent pendant huit et même dix années de suite ; cependant, voici l'alternat le plus en usage : première année, fèves pour les chevaux ; deuxième, froment ; troisième, seigle ; quatrième, jachères. — *Animaux domestiques* : trente-neuf chevaux, deux cent quatorze bêtes à cornes, soixante-deux veaux, deux cent cinquante-huit porcs et quatre-vingt-dix moutons. On élève très peu d'abeilles. Le gibier est assez nombreux. On pêche dans les cours d'eau des carpes, des brochets, des tanches et des anguilles.

POPULATION : Six cent quatre-vingt-sept habitants.

HABITATIONS : On y compte quatre-vingt-quinze maisons, cinquante-trois fermes, une église, deux maisons communales et une école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il s'y trouve un tanneur, une corderie, deux brasseries, deux moulins à farine et un moulin à huile.

ROUTES ET CHEMINS : La route d'Ypres à Dixmude traverse la commune.

BLANKENBERGHE, commune du canton, de l'arrondissement et à 3 lieues N. N. O. de Bruges.

HYDROGRAPHIE : Blankenberghe est bâtie sur le bord de la mer du Nord. Son port n'a ni chenal, ni bassins, ni établissements propres à recevoir et à abriter les bâtimens. Les bateaux qui sont employés à la pêche échouent sur la plage en arrivant, et sont remis à flot, soit par la haute mer, soit au moyen de fouleaux et à force de bras. On observe, au large de Blankenberghe, une particularité assez remarquable dans la marée. Lorsqu'on relève Blankenberghe au sud-est un quart est, le courant remonte contre lui-même, retourne à la mer, et cette particularité continue à avoir lieu en allant vers l'est, tandis que l'on ne s'en aperçoit pas en allant à l'ouest. Blankenberghe possède ordinairement dix chaloupes de grande pêche et soixante bateaux de petite pêche.

AGRICULTURE : Cette commune produit, tous les ans, environ cent vingt-cinq hectolitres de froment, cent neuf de colza. On y récolte aussi du seigle, du lin, du foin, du trèfle. *Assolement :* la première année, on sème ordinairement de l'orge; la deuxième, des fèves; la troisième, du froment; la quatrième, de l'avoine ou du seigle : quelquefois on commence par le colza, ensuite vient le froment, puis, les pommes de terre, etc. — *Animaux domestiques :* on y élève des chevaux, des bêtes à cornes, des porcs, des moutons; les poules, les oies et les canards peuplent les basses-cours.

2,120 **POPULATION :** Mille huit cent un habitants.

HABITATIONS : Toutes les maisons sont construites en briques, couvertes en pannes et agglomérées. Ce bourg possède une école communale et deux écoles privées.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une fabrique de cordages, une brasserie et deux moulins à farine mûs par le vent. La pêche y est très active et forme la principale industrie des habitants.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient deux marchés par semaine, le lundi et le vendredi.

ROUTES ET CHEMINS : Blankenberghe communique avec Bruges par une route de deuxième classe. Tous les chemins vicinaux sont très mauvais pendant l'hiver.

HYSTOIRE : Selon Danville, Blankenberghe portait autrefois le nom de Scharphout, et était l'endroit désigné dans la notice des dignités de l'empire, sous le nom de *Portus Alpatiani*, où résidait un préfet de milice nenvienne. Scharphout fut détruit par la violence des marées en 1334. L'historien Mayer donne ainsi les détails de cet événement : Le vent, les éclairs, la foudre, éclatèrent avec une si violente impétuosité, dit-il, qu'on ne se souvenait pas d'avoir vu un ouragan si terrible. La mer ayant rompu toutes ses digues engloutit un très grand nombre de villages dans la Flandre, la Zélande, la Hollande et la Frise. Le bourg de Scharphout fut entièrement

submergé, tellement qu'il n'en parut plus de vestiges, et c'est la ville de Blankenberghe qui a pris sa place.

BLANKENBERGHE (CANAL DE), il s'embranché près Bruges, avec le canal d'Ostende, et se dirige vers l'Océan par les dunes de Blankenberghe, après un cours d'environ 2 lieues 1/2 du S. au N. Ce canal sert au transport du poisson, ainsi que des fascines pour l'entretien des digues des environs de Blankenberghe.

BLAUWPOORTBEKE, cours d'eau qui arrose la commune de Wytshate.

BLOKSTEHOUK, dépendance de la commune de Proven.

BLOMMENDAELE, dépendance de la commune de BERNEM.

BOESINGGRACHT, cours d'eau qui arrose la commune d'Oostvleteren.

BOESINGHE, commune du canton et à 1/2 lieue N. E. d'Elverdinge, de l'arrondissement et à 1 lieue N. d'Ypres, et à 8 lieues 1/2 S. O. du chef-lieu de la province.

Cette commune se compose de son chef-lieu et des hameaux Peleken et Leerne, ^{bourg 466}

HYDROGRAPHIE : L'Yperlée, rivière naturalisée, traverse cette commune. On remarque sur cette rivière une écluse qui passe pour un chef-d'œuvre; elle a 41 mètres 60 centimètres de longueur, 6 mètres 25 centimètres de largeur, et 9 mètres 38 centimètres de hauteur : elle a été construite en 1643 et 1644.

SOL : Argilo-sablonneux.

AGRICULTURE : Le terrain est fertile en froment, seigle, avoine, sarrasin, colza et lin; il produit aussi du houblon et du tabac. Les pommes de terre, les navets et les carottes sont cultivés en grand. Le pommier, le poirier, le prunier et le noyer peuplent tous les vergers, et y sont d'un rapport assez considérable : Les plus beaux fruits sont vendus dans les villes. Les bois sont composés de chênes, de peupliers, de saules et d'ormes : cette dernière espèce domine. — Année commune les récoltes sont plus que suffisantes pour la consommation; elles sont évaluées approximativement

ment de sept mille à sept mille six cents hectolitres de froment ; mille huit cents à deux mille cinq cents de seigle ; trois mille à trois mille cinq cents d'avoine ; deux mille trois cents à deux mille six cents de fèves ; mille six cents à mille neuf cents de colza. Le système de culture varie en raison de la nature forte ou légère des terres et de leur position plus ou moins verticale ; les champs produisent pendant huit et même dix années de suite : cependant voici l'alternat le plus en usage ; première année, fèves pour les chevaux ; deuxième, froment ; troisième, seigle ; quatrième, jachères. — *Animaux domestiques* : cent dix chevaux, dix-huit poulains, six cent trente-deux bêtes à cornes, deux cent vingt-un veaux, cinq cent soixante-sept porcs, deux cents moutons, vingt-sept chèvres et vingt ânes. On y élève très peu d'abeilles. Le gibier est assez nombreux. On pêche dans les cours d'eau des carpes, des brochets, des tanches et des anguilles.

1945 POPULATION : Mille sept cent quatre-vingt-neuf habitants.

HABITATIONS : Il y a deux cent quarante maisons et quatre-vingt-dix-neuf fermes ; une église, dont l'intérieur est richement orné : la tour est remarquable par sa hauteur ; elle a été construite sur le plan de l'église Notre-Dame de Bruges. Cette commune renferme plusieurs maisons bien bâties et de belles fermes.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Elle possède une teinturerie en bleu, une tannerie, une blanchisserie de toiles, quatre brasseries, une fabrique de chaux, deux moulins à farine et un moulin à huile mûs par le vent.

ROUTES ET CHEMINS : La route provinciale d'Ypres à Dixmude traverse le territoire.

BOITSHOUCKE, commune du canton et à 1 lieue 1/5 S. de Nieuport, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/5 N. E. de Furnes, et à 6 lieues 4/5 S. O. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Le Beverdyk-Vaert baigne le territoire.

AGRICULTURE : Ce territoire donne d'abondantes moissons de froment, méteil, seigle, orge, avoine, colza, lin, trèfle, pommes de terre, foin, pois et féveroles. Les engrais en usage sont le fumier, la chaux, les cendres de Hollande, les tourteaux de colza et de lin. — *Animaux domestiques* : dix-neuf chevaux, un poulain, quatre-vingt-neuf bêtes à cornes, quarante-six veaux, trente porcs, cent soixante-quinze moutons.

POPULATION : Cent vingt-quatre habitants. 145

HABITATIONS : Elle se compose de huit maisons, douze fermes. Il y a une église.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Industrie agricole.

ROUTES ET CHEMINS : Il n'y a que des chemins vicinaux.

BOLLAERT. Un des noms du Kemmelbeke.

BORGT, dépendance de la commune de Meulebeke.

BOSCHWYK, dépendance de la commune de Wielsbeke.

BOSSUT, commune du canton et à 1 lieue S. O. d'Avelghem, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/5 S. E. de Courtray, et à 9 lieues 1/2 S. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : L'Escaut baigne le territoire par la rive gauche et le sépare de la province de Hainaut.

AGRICULTURE : La culture des terres est généralement très soignée ; on récolte du froment, du méteil, du seigle, de l'avoine, des colzas, du lin, du trèfle, des féveroles, des pommes de terre, des plantes fourragères, des légumes et des fruits. — *Animaux domestiques* : élèves de chevaux pour l'agriculture, de bêtes à cornes, de porcs, et de moutons.

POPULATION : Cinq cent soixante-dix-neuf habitants. 608

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une fabrique d'huile épurée. Cette commune, située sur l'Escaut, fait un assez grand commerce de houille, de chaux et de cendres.

ROUTES ET CHEMINS : La route d'Audenarde à Tournay traverse la commune.

BOVEKERKE, commune du canton et à 1 lieue $\frac{1}{2}$ E. N. E. de Dixmude, de l'arrondissement et à 3 lieues $\frac{3}{4}$ E. de Furnes, et à 4 lieues $\frac{3}{4}$ S. O. du chef-lieu de la province. *Pop. 248*

HYDROGRAPHIE : Aucun ruisseau n'arrose cette commune.

AGRICULTURE : Le territoire abonde en productions de toute nature : le froment, l'orge, le méteil, le seigle, l'avoine, le colza, le lin, les féveroles, tous les légumes y sont cultivés avec succès, et sont de la meilleure qualité. Il y a de vastes et riantes prairies qui fournissent une herbe fine et très substantielle. Quelques vergers sont peuplés de pommiers, poiriers, pruniers et cerisiers. Les cendres de tourbes, la chaux, le résidu des distilleries et des fabriques d'huile sont employés avec succès pour l'engrais et l'amendement du sol. — D'après le recensement des animaux domestiques, fait en 1830, cette commune avait trente-quatre chevaux, cent cinquante-huit bêtes à cornes, cinquante-cinq veaux, cent soixante-dix-neuf porcs, quatre-vingt-seize moutons et vingt-neuf chèvres.

POPULATION : Neuf cent soixante-onze habitants.

HABITATIONS : Il y a cent quarante-sept maisons, quarante-trois fermes. — Une église et une maison communale.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il s'y trouve une corderie et une brasserie.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune route ne traverse la commune.

BRABANDHOEK, dépendance de la commune de Westoutre.

BREEDENE, commune du canton et à $\frac{3}{5}$ de lieue E. d'Ostende, de l'arrondissement et à 3 lieues $\frac{1}{3}$ O. de Bruges.

HYDROGRAPHIE : Le Noord-Eede et le canal d'Ostende à Bruges baignent cette commune.

AGRICULTURE : Les produits de ce terroir consistent en céréales, graines oléagineuses, plantes légumineuses et fourragères.

On y trouve quelques bons pâturages. —

Animaux domestiques : cent vingt-cinq chevaux, vingt-cinq poulains, six cent trente-une bêtes à cornes, trois cent quatre-vingt-quatorze veaux.

POPULATION : Deux mille cent cinquante-neuf habitants. *2,465*

HABITATIONS : Cette commune renferme deux cent soixante maisons, et quarante fermes. — Il y a une église, une chapelle, une maison communale et deux écoles.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Cette commune possède trois brasseries, une raffinerie de sel, une fabrique de colle-forte, deux moulins à farine et un à scier le bois.

ROUTES ET CHEMINS : La route d'Ostende à Bruges traverse le territoire vers le S. Une partie de la commune est pavée ainsi que le hameau de Slykens.

ANTIQUITÉS : On a découvert sur le territoire de Breedene, une cruche de terre blanchâtre et cinq vases de la même matière, dont deux représentent une chasse.

BRIEKE, dépendance de la commune de St-Jean.

BRIELEN, commune du canton et à $\frac{1}{2}$ lieue S. E. d'Elverdinghe, de l'arrondissement et à $\frac{1}{3}$ de lieue N. O. d'Ypres, et à 9 lieues S. S. O. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : L'Yperlée baigne une partie du territoire.

SOL : Inégal, de nature argileuse.

AGRICULTURE : Le terroir est fertile en froment, seigle, avoine, sarrasin, colza et lin; il produit aussi du houblon et du tabac. Les pommes de terre, les navets et les carottes sont cultivés en grand. Le pommier, le poirier, le prunier et le noyer peuplent tous les vergers, et y sont d'un rapport assez considérable : les plus beaux fruits sont vendus dans les villes. Les bois sont composés de chênes, de peupliers, de saules et d'ormes : cette dernière espèce domine. — Année commune les récoltes sont plus que suffisantes pour la consommation; elles sont évaluées approximative-

mont à trois mille cinq cents hectolitres de froment ; cinq cents de seigle , mille huit cents d'avoine , cinq cents de fèves et huit cents de colza. Le système de culture varie en raison de la nature forte ou légère des terres et de leur position plus ou moins verticale ; les champs produisent pendant huit et même dix années de suite : cependant voici l'alternat le plus en usage : première année, fèves pour les chevaux ; deuxième, froment ; troisième, seigle ; quatrième, jachères. — *Animaux domestiques* : quarante-trois chevaux , sept poulains , deux cent soixante-dix-neuf bêtes à cornes , soixante-trois vœux , cent cinquante-deux porcs , quatre-vingt-dix moutons. On élève très peu d'abeilles. Le gibier est assez nombreux. On pêche dans les cours d'eau des carpes , des brochets , des tanches et des anguilles.

POPULATION : Six cent soixante-deux habitants.

HABITATIONS : Cent vingt maisons , trente fermes ; une église , une maison communale et une école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a deux moulins à farine et deux à huile.

ROUTES ET CHEMINS : La route d'Ypres à Furnes et celle d'Ypres à Dixmude traversent la commune.

BRAEK , dépendances de la commune de Ste-Croix.

BRABKELST , dépendances de la commune de Westoutre.

BROUKEN , dépendances de la commune de Nieuwkerke.

BRUGES , ville et chef-lieu de la province , d'un arrondissement et de cinq cantons , à 2 lieues 1/2 de la mer du Nord , à 4 lieues 1/4 E. d'Ostende ; à 8 lieues O. N. O. de Gand , et à 20 lieues N. O. de Bruxelles.

Cette ville est le siège du gouvernement de la province , d'un évêché suffragant de l'archevêché de Malines , d'une cour d'assises , et de tribunaux de première instance et de commerce.

POSITION ASTRONOMIQUE : Latitude N. 51° 12' 33". Longitude E. 0° 53' 18".

HYDROGRAPHIE : Cette ville est située à la jonction des canaux de Bruges à Gand , de l'Écluse et d'Ostende. Le canal d'Ostende à Bruges , qui la traverse , est assez large et assez profond pour permettre le passage des plus gros navires de mer. Les belles écluses de Slykens , près d'Ostende , retiennent les eaux de ce canal , ce qui permet d'y naviguer en toutes saisons.

POPULATION : Quarante-huit mille cinq 46,000
cents habitants.

HABITATIONS ; ÉDIFICES PUBLICS , etc. : Bruges a près de sept kilomètres de circuit et s'ouvre par six portes. On y compte plus de deux cents rues , tant grandes que petites. On y trouve plusieurs belles fontaines et des puits publics , où l'eau est amenée des fossés des remparts , par le moyen d'une machine hydraulique dont les pistons la refoulent dans trois grands tuyaux qui se partagent ensuite en un grand nombre de ramifications , pour parcourir les différents quartiers de la ville.

Ses principales places publiques sont celles du Grand-Marché ou Place d'Armes , celle du Bourg , le marché du vendredi , celui du mercredi , celui au poisson , celui aux fleurs , la place de Saint Jean , celle des Wallons , et celle des Biscuiens qui se joint à celle de l'Académie.

Cette ville étant entrecoupée de plusieurs canaux , on a dû y construire un très grand nombre de ponts pour faciliter les communications. On en compte , y compris ceux des portes , cinquante-quatre , dont douze en bois et tournans , et quarante-deux en pierres et en briques.

Elle renferme plusieurs édifices remarquables : la cathédrale Saint-Donat , n'existe plus ; mais on admire encore l'église de Notre-Dame dont la tour est tellement élevée , que les vaisseaux en pleine mer la prennent pour point de direction , et celles de Saint-Sauveur , de Sainte-Walburge et des Dunes. On voit dans l'église de Notre-Dame , les tombeaux de Charles-le-Hardi et de sa fille , Marie de Bourgogne.

L'hôtel-de-ville, dont la première pierre fut posée en 1376 par le comte Louis de Maele, mérite, par son architecture gothique, de fixer l'attention des connaisseurs.

La façade de cet édifice, qui est en pierres de taille, est un beau morceau d'architecture gothique. Elle était décorée des statues dorées de tous les comtes de Flandre; il ne reste plus que les niches où elles étaient placées. Ce bâtiment, surmonté de tourelles et de créneaux, est solidement construit et bien distribué. Le plafond en menuiserie de la salle d'assemblée est admiré pour la hardiesse de son exécution.

Le palais de justice est un fort bel édifice d'une architecture moderne; il a été rebâti en 1722. Tous les tribunaux y siègent et ont chacun un emplacement séparé.

La halle, qui a sa principale entrée par la grande place, avait été brûlée en 1280; elle fut reconstruite telle qu'elle est aujourd'hui, en 1364. C'est un vaste bâtiment carré, au centre duquel est une cour spacieuse, où se tient le marché aux toiles. Une partie du rez-de-chaussée, du côté de la place, est affectée à la tenue de la bourse, dont le local est très beau; le reste sert de magasin à la ville. L'étage supérieur, qui n'est interrompu par aucun mur de séparation, est l'endroit où se tient la grande foire. Les boutiques y sont placées d'abord contre les murs de chaque côté, et ensuite en double rang au milieu de chaque aile, de manière à en partager la largeur. Ce local contient deux cents boutiques étalées.

Au milieu de la façade qui donne sur la place, s'élève une tour remarquable par sa hauteur et par sa forme bien dégagée, surtout dans sa partie supérieure: elle présente trois étages, dont l'architecture différente atteste qu'elle a été surhaussée à différentes époques: les deux premiers sont en briques et carrés, et le troisième est en pierre de taille et octogone. Avant l'incendie causé par la foudre, qui le 30 avril 1741

consomma la flèche de cette tour, elle pouvait passer pour une des plus belles de l'Europe; elle avait alors cent quarante-un mètres d'élévation. Aujourd'hui, qui que sans flèche, et couverte seulement d'un toit très aplati, qui l'expose moins sans doute aux ravages de la foudre, elle présente de fort loin aux voyageurs, de quel que côté qu'ils viennent vers la ville, un point de vue assez pittoresque.

Dans la partie supérieure de cette tour, est l'horloge de la ville, avec quatre cadrans qui marquent l'heure de quelque côté que l'on regarde; on y trouve aussi un carillon qui passe pour le plus harmonieux de la Belgique. Cet instrument, si l'on peut donner ce nom à un assortiment de quarante-huit cloches, dont quelques-unes pèsent plus de six mille kilogrammes, est touché avec les mains et les pieds, sur un clavier, ainsi que l'orgue, mais avec plus de fatigue, les jours de solennité publique, ainsi que les jours de marché; il se met de lui-même en mouvement tous les quarts d'heure, par le mécanisme de l'horloge à laquelle il est adapté, et exécute un air différent, plus ou moins long, selon qu'il doit annoncer l'heure ou la demie, le quart ou les trois quarts. La principale pièce de la machine est le cylindre en cuivre et d'une seule pièce, du poids de neuf mille cinquante-deux kilogrammes; il est percé de trente mille cinq cents trous carrés, au moyen desquels on peut varier les airs à l'infini. Il suffit pour cela de changer de place les fiches de fer, par lesquelles, pendant la rotation du cylindre, sont pressés les leviers qui, par de gros fils de fer, soulèvent les marteaux des cloches.

Des veilleurs publics, entretenus par la ville, sont continuellement en haut de la tour, pour donner les signaux prescrits en cas d'incendie. Ces signaux consistent à exposer à une des fenêtres de la partie supérieure de la tour, et du côté de l'incendie, un drapeau, si c'est le jour, et une lanterne, si c'est la nuit. Un des veilleurs, à l'aide d'un porte-voix, indique l'endroit

où l'on doit porter du secours, tandis qu'un autre fait tinter une petite cloche dont le son très aigu se fait aisément entendre à peu près dans toute la ville. Au premier son de cette cloche, cent trente-huit pompiers accourent avec les neuf pompes de la ville, vers le lieu de l'incendie.

Les autres édifices de Bruges qui appellent plus particulièrement l'attention, sont l'ancienne abbaye des Dunes, bâtiment vaste et solide où se trouve aujourd'hui le séminaire épiscopal : l'académie de peinture et d'architecture, construite en 1717, en pierres de taille, pour l'usage auquel elle est affectée. On y donne tous les soirs, pendant l'hiver, des leçons gratuites de dessin et d'architecture : il en est sorti d'excellens peintres. La salle de spectacle est d'un goût simple : quoique peu spacieuse, elle est souvent trop grande pour le nombre des habitans qui se rendent aux représentations.

La maison d'arrêt et celle de justice sont entretenues dans la plus grande propreté. Tous les cachots de la dernière sont revêtus dans l'intérieur de très fortes planches de chêne, qui contribuent à leur sûreté et garantissent les détenus des effets de l'humidité trop ordinaire dans ces sortes de lieux.

Le bâtiment de la grande boucherie est vaste, mais trop écrasé, n'ayant qu'un rez-de-chaussée.

Les magasins du bassin sont superbes et ne le cèdent, dit-on, en beauté et en étendue, qu'à ceux du port de Lorient. Le bassin lui-même est très vaste, il peut contenir aisément plus de cent navires. Il communique d'un côté avec la mer, par le canal d'Ostende, qui y amène, sans allège, des vaisseaux de 400 tonneaux, et de l'autre avec l'intérieur du pays, par le canal de Gand.

La ville est en général assez bien bâtie; l'architecture des maisons est simple mais agréable. Elle offre encore beaucoup d'édifices anciens dont le toit est terminé par un dessin à gradins, et quelques maisons en bois qui tombent en ruines.

A Bruges, comme dans toutes les autres villes de cette province, chaque maison a sa citerne qui lui fournit, lorsque l'été n'est point trop sec, de l'eau pour toute l'année. Ces citernes sont alimentées par les gouttières qui y versent les eaux de pluie.

On trouve peu de villes où il y ait autant d'asiles pour les pauvres, les malades et les orphelins; toutes ces maisons de bienfaisance sont assez richement dotées pour pouvoir subvenir à leurs dépenses, et même pour faire chaque année des améliorations.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Bruges est, pour la fabrique, la première ville de la province : on y fait des toiles, des draps, de la dentelle, des étoffes de fil, de fil et coton, de laine, et généralement tout ce que fabriquent les autres villes voisines. Les étoffes de fil sont la toile, le linge de table, les toiles à carreaux; la fabrication de ces étoffes occupe un grand nombre d'individus de tout âge et des deux sexes, tant pour dévider, blanchir et teindre, que pour tisser. Les étoffes de fil et coton sont le basin et la futaine; les basins que l'on fabrique à Bruges sont ou unis, ou rayés, ou à œil de perdrix. La fabrique des étoffes de laine, telles que carsey, croisé, say, coating, camelot, bay et autres, occupe aussi beaucoup d'ouvriers : la plus grande partie de ces étoffes est consommée dans le pays; leur prix peu élevé est la principale cause de ce grand débit, qui a lieu surtout à la campagne. Le lin qu'on emploie dans les fabriques de Bruges est filé dans les villages voisins; le coton, au contraire, l'est dans la ville même, au moyen des machines dites *mulljenies*; il en est de même de la lainé. Les étoffes qu'on y fabrique sont teintées et reçoivent le dernier apprêt dans la ville même; nulle part la teinture en bleu n'est aussi belle ni aussi solide : ce que l'on doit principalement attribuer à la qualité des eaux du canal qui la traverse. Bruges possède aussi des raffineries de sel et de sucre, des savonneries, des amidonneries, des tanneries et corroieries, des corderies, des poteries, des distilleries, un

grand nombre de brasseries, des chapellerie, des imprimeries de toile, beaucoup de blanchisseries de toile et de fil, plusieurs moulins à foulon, à huile, à tan, à tabac, etc. On y trouve un chantier pour la construction et le radoub des navires; les travaux y sont permanens. Les principaux bâtimens que l'on y construit sont de grandes et petites barques pour la pêche, de grands bateaux longs et plats pour le transport des grains et des marchandises dans l'intérieur. Bruges construit non seulement pour ceux de ses habitans qui arment pour la pêche, mais encore pour les armateurs de Nieupoort et de Blankenberghe. Le bassin de cette ville est des plus commodes; les navires y sont toujours à flot; la proximité des entrepôts qui l'entourent ajoute encore à la célérité des chargemens et des déchargemens. Plus de cent allèges ou bélandres sont toujours prêtes pour le transport des marchandises à l'intérieur. Ce moyen prompt d'importation facilite le commerce, et ajoute à l'étendue de sa correspondance avec toutes les places. La ville de Bruges enfin est heureusement située pour les transports par eau et le commerce maritime, auquel elle prend une part très active. Elle entretient des relations commerciales avec tous les ports de la France, de l'Espagne, de la Hollande, avec les principaux de l'Italie, de l'Angleterre, de la Suède, du Danemarck, de la Norvège, de la Russie et de la Baltique, enfin avec les villes anséatiques. Ses exportations consistent en productions du sol et en objets sortant de ses fabriques, tels que toiles, dentelles, basins, fils de toute espèce, huile de lin, de colza, de navette, genèvière, bestiaux, grains et graines. Ses importations sont des épiceries, des bois de teinture, des drogueries, des denrées coloniales, des fers, des cuivres, des étains, des plombs, des bois de construction, des soieries, des cotons, des laines, des vins et eaux-de-vie, des huiles d'olive, des fruits secs, quelques cuirs, des pelleteries, de la soude, de la potasse, des goudrons, des chanvres, du liège, des sels. On fait à Bruges

FLANDRE OCCIDENTALE.

la commission d'achat, de venté, d'expédition et de toute autre nature.

FOIRES ET MARCHÉS : Il se tient à Bruges quatre foires annuelles, dont deux ne durent qu'un jour, une deux jours, pour la vente des chevaux et des bestiaux, et une pour la vente de toutes sortes de marchandises : la durée de celle-ci est de quinze jours. Les foires aux chevaux sont fixées au premier jeudi après Pâques, au 25 juillet et au 16 novembre; la grande foire s'ouvre le 3 mai. Les principales marchandises qu'on y trouve sont des soieries, des mouselines, des batistes, des indiennes, des piqués, des basins, des dentelles, des toiles, des draps et autres étoffes, de la bonneterie, de la mercerie, des modes, des bijoux, de la porcelaine, des cristaux, des armes, de la quincaillerie, de la librairie, des gravures, de la musique, des jouets d'enfant, des sucreries, du pain d'épices. Les marchés de cette ville sont au nombre de trois par semaine. Le premier, qui a lieu le mardi, est réservé à la vente du beurre, des œufs, des légumes et des fruits; le second, pour la vente des veaux, des porcs et autre bétail, se tient le jeudi; le troisième est fixé au samedi : c'est le grand marché; on y vend toute sorte de grains et de graines, du beurre, des œufs, de la volaille, des toiles, du fil, du lin et toute espèce de marchandises. Ces marchés ne sont pas les seuls endroits où se vendent les comestibles; l'étalage de la viande, du poisson, des légumes, du bois, du charbon est permis tous les jours ouvrables, mais seulement dans les lieux assignés à cet effet.

ROUTES ET CHEMINS : Bruges communie avec Bruxelles, Tournay et Lille, par des grandes routes qui vont à la première de ces villes, par Eecloo, Gand, Alost et Assche; à la seconde, par Courtray, et à la troisième, par Thourout, Roulers et Menin.

HISTOIRE : Ce fut en cette ville que Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, institua, en 1430, l'ordre de la Toison-d'Or.

En 1560, le pape Paul IV y créa un

évêché, qui fut réuni à celui de Gand par le concordat de 1801. Au commencement du **xiii^e siècle**, elle devint, par son commerce, une des villes les plus florissantes de l'Europe, et fut le centre des relations entre l'Italie et les villes anscatiques, et la résidence des anciens comtes de Flandre. A la fin du **xv^e siècle**, sa prospérité déclina. Après la clôture de l'Escaut, en 1648, elle reprit une partie de sa splendeur. En 1794, les Français y entrèrent, et en 1798, ils y firent prisonniers les Anglais qui tentèrent de détruire les écluses du canal d'Ostende. Bruges fut le chef-lieu du département de la Lys.

Cette ville fut la patrie d'un grand nombre d'hommes qui se sont fait une réputation par leurs écrits, leurs connaissances et leurs découvertes ; tels sont :

Raoul de Bruges, astronome, traducteur du Planisphère de Ptolomée ; il vivait dans le **xii^e siècle**.

Lubert Hautschilt, habile mathématicien du **xiv^e siècle**.

Louis Bercken, qui, dans le **xv^e siècle** ; inventa la taille du diamant.

Charles Fernand, qui, quoique aveugle, cultiva avec succès la musique, la poésie, la philosophie et l'éloquence ; il enseigna dans le **xv^e siècle** les belles-lettres à l'université de Paris.

Pierre Van den Brugge, ou Pétrus de Ponte : privé de la vue à l'âge de trois ans, il ne se fit pas moins honorer et estimer que le précédent par ses travaux littéraires ; il a laissé un grand nombre d'ouvrages imprimés à Paris, où il enseignait les belles-lettres ; il vivait dans le **xv^e siècle**.

Jean Glapion, franciscain, qui, dans le même siècle, se fit une grande réputation par son éloquence dans la chaire, et son habileté dans la conduite des affaires.

Nicolas Suys, dans le **xvii^e siècle**, jésuite, poète et historien.

François Rapaert, philosophe et médecin.

Adam Van Mander, médecin, mathématicien et historien.

Guillaume Dominckel, et Hubert Oudejans, poètes.

Jean et Jacques Lernout, dont les ouvrages attestent une grande connaissance de la langue latine, et du talent pour la poésie.

Corneille Manilius ou Deman, imprimeur et littérateur.

Marc Geeraerds, peintre estimé pour ses paysages : il se fit une réputation dans l'art de graver à l'eau forte.

Grégoire de Saint-Vincent, jésuite, célèbre mathématicien.

Jacques Typoets, poète et historien.

Jacques Decorte ou Curtius, célèbre jurisconsulte.

Louis Carrion, littérateur et jurisconsulte.

Pierre Verheyl, poète et jurisconsulte.

Pierre Colve : les ouvrages qu'il a laissés font regretter qu'il soit mort aussi jeune.

Philippe de Maldegheem, auteur d'une bonne traduction de Pétrarque.

Charles Sucquet, jurisconsulte et professeur de droit à Bourges et à Turin.

Philippe Van Sweverele, jésuite, auteur de plusieurs ouvrages en grec et en latin, langues dont il avait une connaissance profonde.

Adolphe Van Meelkerke, savant philosophe.

Luc Van Wyngaerden, littérateur et poète.

Josse Damhoudere, qui s'éleva par son mérite et ses connaissances aux premières charges de la judicature.

André Hoyus, poète.

Jean Stradan, peintre. Ses tableaux d'histoire sont fort estimés : il excellait surtout à peindre les animaux et des chasses.

Antoine de Bourgogne, François Tant, Jean de Tollenaere, Adrien Meuleman, Guillaume Talboem, François Gomar, Lucan Brugensis et Jacques de Pamele, auteurs d'ouvrages ascétiques fort estimés.

Emmanuel d'Arandu, Anselme de Boedt, Eugène Louis Deschildere, Pierre Massemin, François Janssens Elinga, et Charles-

François Custis, écrivains qui fleurirent pendant les ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles.

Cette ville a aussi vu naître le peintre Jos.-Denis Odevaere, et le statuaire J. Calloigne.

BRUGES A GAND (CANAL DE). Il commence à Gand, où il s'abouche avec la Lys, communique à la Liève et au canal de dessèchement de Nevèle, et se joint, à Bruges, aux canaux de Damme et d'Ostende. Son cours est d'environ 11 lieues de l'E. S. E. à l'O. N. O. Ce canal est alimenté en partie par les eaux de la Lys, qui y entrent au moyen d'une écluse construite à Gand; une autre écluse est placée à la porte de Damme de la ville de Bruges.

L'entretien de ce canal et des ouvrages qui en dépendent avait été négligé sous le gouvernement français. Dans plusieurs endroits des attérissemens gênaient la navigation. Dans d'autres les digues étaient enlevées au point de menacer rupture, à chaque crue extraordinaire des eaux. Depuis que la remise en a été faite à l'administration provinciale, celle-ci en a fait un objet constant de ses soins, à cause de l'importance de ce canal pour l'évacuation des eaux et pour la grande navigation. La rupture de ses digues aurait amené d'ailleurs les plus grands désastres. Depuis la limite de la Flandre orientale jusqu'à Bruges, les attérissemens ont été enlevés; les digues ont été restaurées, exhaussées et renforcées; les ouvrages d'art ont été réparés ou renouvelés et sont entretenus en bon état de manœuvre. La profondeur est maintenant à un tirant d'eau navigable de 2^m 20 en été et de 2^m 38 en hiver.

En 1831 on a construit, sur ce canal à St.-Georges un pont tournant qui établit une nouvelle communication très utile entre les deux rives.

Dans la traversée de la ville de Bruges, le tirant d'eau navigable est de 2^m 75. Les ouvrages d'art présentent un passage de la largeur de 8^m 50. Dans cette partie on a placé, depuis 1830, trois paires de nouvelles

portes aux deux écluses et on a enlevé les principaux attérissemens sur la ligne navigable. En 1832 on a reconstruit le pont des moulins, situé sur la route de première classe de Gand à Ostende. L'ancien pont était d'un abord difficile et souvent dangereux. On a donné au nouveau pont une direction en ligne droite de la route. Ces travaux ainsi exécutés ont amené la suppression d'un égout insalubre, et procuré à la ville un embellissement notable. La ville de Bruges y a contribué pour la part de la dépense qu'entraînait le changement de direction.

BRULOOSE, dépendance de la commune de Locré.

BULSCAMP, commune du canton, de l'arrondissement et à 3/4 de lieue S. de Furnes.

HYDROGRAPHIE : Le canal de Berghes Furnes traverse le territoire.

AGRICULTURE : On y récolte du froment, du seigle, de l'avoine, de l'orge, des plantes oléagineuses, des légumes et des fruits pour la consommation. Il y a de gras pâturages. Les prairies donnent un foin très estimé. — *Animaux domestiques* : cinquante-cinq chevaux, vingt-un poulains, deux cent quatre-vingt-treize bêtes à cornes, deux cents veaux, trente porcs.

POPULATION : Sept cent soixante-sept habitants. 782

HABITATIONS : On y compte cent vingt maisons, vingt-neuf fermes, une maison de campagne. — Une église, et une maison communale.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a deux brasseries et un moulin à farine mû par le vent.

ROUTES ET CHEMINS : On n'y trouve aucune grande route.

BUL-OVERBEKE, dépendance de la commune de Markeghem.

BUNDINGBEKE, ruisseau qui arrose la commune de Ruissede.

BUYSVELD, dépendance de la commune de Meulebeke.

C

CACHTEM, commune du canton et à 4/5 de lieue O. d'Ingelmunster, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 N. de Courtray, et à 5 lieues 1/2 S. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Le Mandelbeke arrose le territoire par la rive gauche.

SOL : Argileux, sablonneux et marécageux.

AGRICULTURE : La majeure partie des terres arables est cultivée en seigle; on récolte aussi du froment, du sarrasin, de l'orge, de l'avoine, des fèves, du lin, des colzas, du fourrage, des légumes et des fruits — *Mode de culture* : les récoltes se succèdent ordinairement dans l'ordre suivant : première année, lin; deuxième, seigle; troisième, colza ou avoine; quatrième, trèfle; cinquième, froment; sixième, pommes de terre ou avoine; septième, lin ou seigle. Les tourteaux de graines oléagineuses qu'on trempe dans l'urine des bestiaux, les cendres, la fiente, le fumier de cheval, de vache et de monton, quelquefois de la chaux pour les terres compactes, tels sont les principaux engrais et amendements que le cultivateur emploie pour fertiliser ses champs. — *Animaux domestiques* : quinze chevaux, quatre poulains, deux cent vingt-sept bêtes à cornes, cinquante-cinq veaux, quatre-vingt-huit porcs et cent moutons.

POPULATION : Mille sept cent cinquante-cinq habitants.

HABITATIONS : Trois cent trois maisons et vingt-deux fermes. Il y a une église, deux chapelles et deux écoles.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une fabrique de potasse, deux moulins à farine et un moulin à huile mûs par le vent.

CAESKERKE, commune du canton et à 2 lieues 1/3 S. de Nieuport, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/4 E. de Furnes,

et à 6 lieues 1/2 S. O. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : L'Yser, le Vlovaert et le Reigersvaert arrosent la commune.

AGRICULTURE : Ce territoire donne d'abondantes moissons de froment, méteil, seigle, orge, avoine, colza, lin, trèfle, pommes de terre, foin et fèves. Les engrais en usage sont le fumier, la chaux, les cendres de Hollande, les tourteaux de colza et de lin. — *Animaux domestiques* : soixante-trois chevaux, vingt-neuf poulains, cinq cent soixante-six bêtes à cornes, cent trente-cinq veaux, deux cent trente-cinq porcs et six moutons.

POPULATION : Quatre cent trente-deux habitants.

HABITATIONS : Elle se compose de cinquante-quatre maisons, trente-cinq fermes. Il y a une église, une maison communale et une école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a deux brasseries. Commerce de grains et de bétail.

ROUTES ET CHEMINS : Chemins vicinaux.

CAIGNAERD, dépendance de la commune de Vive-Saint-Bavon.

CANDEL ou **OUDEMANDELBEKE**, ruisseau qui dérive du Mandelbeke à Marckeghem, arrose Denterghem, se dirige à l'E. et va se perdre dans la Lys à Gothen (Flandre orientale).

CANEGHEM, commune du canton et à 2 lieues 1/5 N. E. de Meulebeke, de l'arrondissement et à 5 lieues N. E. de Courtray, et à 4 lieues 1/5 S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est divisée en trois sections, savoir : Oosthoek, Kerkhoek, Westhoek.

HYDROGRAPHIE : Un ruisseau arrose le territoire et flue à l'E.

SOL : Plat, n'offrant qu'une colline sur laquelle se trouve bâti le village; terrain argileux.

AGRICULTURE : On récolte annuellement environ trois mille cinq cents hectolitres de froment, trois mille cinq cents de seigle, deux mille d'avoine, deux cent cinquante de fèves, deux cents d'orge, cent de sarrasin, six cent cinquante de colzas, deux cent cinquante de graine de lin. On cultive aussi le houblon. Les vergers fournissent des pommes, des poires, des cerises et des noix en assez grande quantité. — **Assolement :** première année, froment; deuxième, seigle; troisième, pommes de terre; quatrième, lin; cinquième, trèfle; sixième, colza; on sème les navets avec le seigle et le trèfle avec le lin. — **Animaux domestiques :** environ quatre-vingt-douze chevaux sont employés à l'agriculture; bêtes à cornes, porcs, moutons et volaille. On élève peu d'abeilles.

POPULATION : Mille neuf cent soixante-quatre habitants. 1792

HABITATIONS : Au centre de la commune les maisons sont construites en briques et couvertes en pannes. — Une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une brasserie et vinaigrerie, trois moulins à farine mûs par le vent, dont deux servent aussi à faire de l'huile, et cent quatre-vingts métiers à tisser des toiles de lin. Les exportations de cette commune consistent en pommes de terre, beurre, œufs, viandes salées, volaille, bêtes à cornes, chevaux, porcs, et en toutes sortes de grains et graines.

CASTER, commune du canton et à 1 lieue 1/5 N. E. d'Avelghem, de l'arrondissement et à 3 lieues E. de Courtray, et à 8 lieues 1/4 S. S. E. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Le Maelbeke et le Casterbeke sont les seuls cours d'eau qui arrosent le territoire.

AGRICULTURE : La culture des terres est généralement très soignée; on récolte du froment, du méteil, du seigle, de l'avoine, des colzas, du lin, du trèfle, des féveroles, des pommes de terre, des plantes fourragères, des légumes et des fruits. — *Ani-*

maux domestiques : trente-neuf chevaux, quatre poulains, cent quatre-vingt-une bêtes à cornes, vingt-un veaux, quarante-sept porcs, cent cinquante moutons et vingt chèvres.

POPULATION : Mille quatre cent quarante-un habitants. 1445

HABITATIONS : Il y a deux cent seize maisons, dix-sept fermes; une église, une maison communale et une école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une brasserie, deux moulins à farine et un moulin à huile mûs par le vent. Le tissage des toiles de lin est la principale industrie.

ROUTES ET CHEMINS : Elle est traversée du S. au N. par une chaussée pavée qui conduit à Anseghem; il y a aussi un chemin pavé qui mène à Thiengem.

CASTERBEKE, ruisseau qui arrose la commune de Caster.

CAVELOTTES-HOEK, dépendance de la commune d'Odelem.

CHAPELLE (LA), dépendance de la commune d'Eeghem.

CLACHOIRE, dépendance de la commune de Leysele.

CLEMSKERKE, commune du canton, de l'arrondissement et à 2 lieues 4/5 O. de Bruges.

HYDROGRAPHIE : Le Noord-Hee, ruisseau, traverse le territoire vers le S., de l'E. à l'O.

AGRICULTURE : Du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, des féveroles, des pois, du sarrasin, du lin, des colzas, diverses plantes fourragères, du foin, des légumes et des fruits, tels sont les principaux produits du territoire de Clemskerke.

— **Animaux domestiques :** cent neuf chevaux, vingt-huit poulains, cinq cent trente-six bêtes à cornes, trois cent deux porcs.

POPULATION : Huit cent soixante-sept habitants. 1625

HABITATIONS : Cette commune comprend cent treize maisons, trente-deux fermes, une église, une maison communale et une école. — Résidence d'un artiste vétérinaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une

brasserie, une tannerie, une corderie et deux moulins à farine mûs par le vent.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Bruges à Ostende traverse une partie du territoire vers le S.

ANTIQUITÉS : On y a trouvé un vase de bronze entouré de cercles, et deux vases de terre éette exécutés avec beaucoup de goût. Les bas-reliefs qu'on voit sur les deux côtés de l'un, représentent une chasse; sa hauteur est de sept pouces neuf lignes, son diamètre de huit pouces huit lignes. L'autre est rouge et orné d'une fleur.

CLERCKEN, commune du canton, et à $\frac{2}{3}$ de lieue S. de Dixmude, de l'arrondissement et à 3 lieues E. S. E. de Furnes, et à 6 lieues $\frac{1}{2}$ S. O. du chef-lieu de la province. *Noury 219; Nuyg Kwigghy 219*

HYDROGRAPHIE : On n'y trouve aucun ruisseau.

AGRICULTURE : Le territoire abonde en productions de toute nature : le froment, l'orge, le méteil, le seigle, l'avoine, le colza, le lin, les féveroles, tous les légumes y sont cultivés avec succès, et sont de la meilleure qualité. Il y a de vastes et riantes prairies qui fournissent une herbe fine et très substantielle. Quelques vergers sont peuplés de pommiers, poiriers, pruniers et cerisiers. Les cendres de tourbe, la chaux, le résidu des distilleries et des fabriques d'huile sont employés avec succès pour l'engrais et l'amendement du sol. — D'après le recensement des animaux domestiques, fait en 1830, cette commune avait quatre-vingt-cinq chevaux, dix poulains, quatre cent cinquante bêtes à cornes, quatre-vingt-quinze veaux, quatre cent quatre-vingt-deux porcs, cent trente moutons et quatre-vingt-cinq chèvres.

POPULATION : Deux mille huit cent quarante-cinq habitants.

HABITATIONS : Il y a cinq cent douze maisons, cinquante fermes. — Une église et deux écoles.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il s'y trouve deux brasseries et deux fabriques d'huile.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune route ne traverse la commune.

CLYTTTE, dépendance de la commune de Reninghelst.

COEYGHEN ou **COYGHEN**, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue $\frac{7}{8}$ S. de Courtray, et à 9 lieues $\frac{2}{3}$ S. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Elle est arrosée par un petit ruisseau qui la sépare de la commune de Dottignies.

AGRICULTURE : Le lin, le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, les colzas, le trèfle, les féveroles et les pommes de terre sont les principales productions de ce terroir. La culture du lin, surtout, y est très soignée. — *Animaux domestiques :* cinquante-six chevaux, trois poulains, deux cent sept bêtes à cornes, vingt-trois veaux, trente-quatre porcs et cent deux moutons.

POPULATION : Neuf cent vingt-six habitants. 942

HABITATIONS : Cette commune se compose de cent cinquante-deux maisons et quinze fermes. Il y a une église, une école et un château.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une brasserie, des moulins à huile et à farine. Industrie agricole.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Courtray à Tournay traverse la commune.

COMMINES (en flamand *Comen*), commune du canton et à 1 lieue S. O. de Wervick, de l'arrondissement et à 3 lieues $\frac{1}{4}$ S. E. d'Ypres, et à 3 lieues N. de Lille (France).

Ses dépendances sont les hameaux de Tembriel, Crays, Eecke et Gadshuis.

HYDROGRAPHIE : Cette ville est située sur la Lys qui la divise en deux parties; celle de la rive droite appartient à la France depuis 1667, et est comprise dans le département du Nord. La partie de la rive gauche est à la Belgique. Cette rivière déborde fréquemment en hiver.

SOL : Plat, sablonneux et argileux.

AGRICULTURE : Le territoire de Communes produit tous les ans environ cinq mille cinq cents hectolitres de froment, trois mille de seigle, trois mille d'avoine, six cents de féveroles, deux mille cinq cents

2,189

de colza, cinq cent cinquante de graine de pavot et cent cinquante de camomille. On y cultive aussi le tabac et le boublon. — *Animaux domestiques* : cent treize chevaux, environ huit cents bêtes à cornes, cent quarante-deux porcs et cent moutons.

POPULATION : Trois mille cent quatre-vingt-sept habitants.

HABITATIONS : On y compte cinq cent quatre-vingts maisons et cinquante-quatre fermes. Il y a deux églises, une maison communale et trois écoles.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Cette ville est renommée pour ses rubans de fil, ses toiles à matelas, ses mouchoirs et ses fabriques de nankin, de siamoise et de tabac. Il y a aussi des teintureries, des blanchisseries, des tanneries, des brasseries, des moulins à huile, à drêche, à tan et à broyer les couleurs. On y fait commerce de graines oléagineuses, de chapellerie, de passementerie, de fil de lin et de coton.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient deux marchés par semaine, le lundi et le jeudi.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune grande route ne passe sur le territoire. Des chemins vicinaux conduisent à Ypres, Wervick et Warneton. On communique avec la partie française au moyen d'un pont-levis établi sur la Lys.

HISTOIRE : Cette ville avait des fortifications et un château où naquit Philippe de Commines, si connu par ses mémoires sur l'histoire de France. Les Français détruisirent les fortifications de Commines en 1672.

COOLKERKE, commune du canton, de l'arrondissement et à 2/3 de lieue N. de Bruges.

Ses dépendances sont les hameaux de Fort-Lapin et Terpanne.

HYDROGRAPHIE : Les canaux d'Ostende à Bruges, de Bruges à l'Écluse et celui de Lisseweghe, baignent le territoire de Coolkerke.

SOL : Plat; de nature argilo-sablonneuse.

AGRICULTURE : On y récolte, année commune, mille huit cents hectolitres de froment, mille quatre cents de seigle, cent

de graine de colza, mille deux cents de sarrasin, trois cent soixante de pois et fèves, neuf cent cinquante d'avoine, mille six cents de fèves pour les chevaux, vingt-cinq de vesces. — *Mode de culture* : un tiers des terres en labour est cultivé en grains d'hiver (durs grains), un tiers en marsages, un quart en jachères; le reste en pommes de terre, carottes, navets et plantes fourragères. — *Assolement* : première année, colza et chicorée; deuxième, froment; troisième, séveroles pois ou vesces; quatrième, avoine; cinquième ou sixième année, jachère : ou bien première année, froment; deuxième, séveroles; troisième, froment; quatrième, avoine; cinquième, jachère. — *Animaux domestiques* : on y élève des chevaux, des bêtes à cornes, des moutons et des porcs. Les basses-cours sont peuplées de poules, de canards et de dindons. Quelques particuliers soignent l'éducation des abeilles.

POPULATION : Neuf cents habitants.

HABITATIONS : Elles sont construites en briques, couvertes en pannes et en paille et presque toutes disséminées. Une école communale. Le fort de Banière, construit par les Espagnols, est en partie détruit.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il n'y a que deux moulins à farine. Industrie agricole.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Bruges à l'Écluse passe sur le territoire.

COOLSCAMP, commune du canton et à 2/3 de lieue N. d'Ardoye, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 S. de Bruges.

Cette commune se compose de son chef-lieu et des sections suivantes : le Keyeboek, le Kortekker, le Vaylpanne au S. O. et à l'O.; le Noordhoek, le Mosselmarkt, le Droogenbroodstraat au N. O. et au N. E.; le Paddery, le Pampoeke à l'E.; le Moerbosch et le Spinnepype au S. E.

HYDROGRAPHIE : Deux ruisseaux circulent sur le territoire et servent à l'irrigation des prairies. Il s'y trouve deux bonniers de marais qui sont plantés d'aunes.

SOL : Inégal, offrant quelques collines peu rapides; terrain sablonneux, argileux et un peu humide.

945

AGRICULTURE : Les principales productions consistent en seigle, froment, avoine, sarrasin, lin et colza. Peu de fourrages. Légumes d'hiver et d'été. Pommes et poires pour la consommation. On récolte annuellement six cents hectolitres de méteil, six cents de colza, mille quatre cents de sarrasin, cent d'orge, deux mille cinq cents de navettes, cent cinquante de carottes, trois cents de fèves pour les chevaux, cent mille livres de lin brut et cent livres de graine de trèfle. Les prairies ne produisent qu'environ soixante-dix mille kilogrammes de foin : on en achète beaucoup ailleurs.

POPULATION : Deux mille cinq cent cinquante-quatre habitants.

HABITATIONS : La plupart des maisons sont construites en briques et couvertes en paille. — Une école communale.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a quatre moulins à farine dont deux servent aussi à faire de l'huile, deux briqueteries qui confectionnent tous les ans environ 400,000 briques, et trois cents métiers à tisser. La plus grande partie des toiles se vend au marché de Thielt.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Thielt traverse la commune.

CORTEMARCK, commune du canton et à 1 lieue 1/4 S. O. de Thourout, de l'arrondissement et à 4 lieues 1/3 S. S. O. de Bruges.

HYDROGRAPHIE : Cette commune est arrosée par plusieurs ruisseaux qui se réunissent à l'O. du canal de Handzaeme.

AGRICULTURE : Les principales productions consistent en seigle, froment, avoine, sarrasin, lin et colza. Peu de fourrages. Légumes d'hiver et d'été. Pommes et poires pour la consommation. — **Animaux domestiques :** cent quarante-six chevaux, seize poulains, neuf cent quatre-vingt-quatre bêtes à cornes, six cent soixante-quinze porcs et quatre cent cinquante-cinq moutons. — Volaille; peu de ruches; lièvres, perdrix, bécasses en petit nombre.

POPULATION : Quatre mille quinze habitants.

HABITATIONS : On y compte deux écoles, une église et une maison communale.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Deux fabricans d'étoffes de laine, une teinturerie en bleu, une tannerie, deux briqueteries, six brasseries, un moulin à huile et sept moulins à farine.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune route ne traverse la commune.

COUCKELAERE, commune du canton et à 1 lieue 3/4 O. de Thourout, de l'arrondissement et à 4 lieues S. O. de Bruges.

HYDROGRAPHIE : Le Westerbeke circule sur le territoire.

AGRICULTURE : Les principales productions consistent en seigle, froment, avoine, sarrasin, lin et colza. Peu de fourrages. Légumes d'hiver et d'été. Pommes et poires pour la consommation. — **Animaux domestiques :** cent quarante-cinq chevaux, trois poulains, six cents quatre-vingt-onze bêtes à cornes, quatre cent cinquante porcs, cent cinquante moutons. Volaille; peu de ruches; lièvres, perdrix, bécasses en petit nombre.

POPULATION : Trois mille neuf cent seize habitants.

HABITATIONS : On y compte trois cent vingt maisons et cent quarante fermes; une église, une maison communale et deux écoles.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une distillerie, deux brasseries et un fabricant d'amidon, cinq moulins à farine dont un sert aussi à faire de l'huile.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Dixmude à Thourout traverse la commune.

COURTRAY ou **COURTRAI**, en flamand *Kortryk*, en latin *Cortoriacum*, commune, ville et place forte, chef-lieu de quatre cantons et de l'arrondissement de son nom, à 6 lieues 1/4 E. d'Ypres et à 10 lieues S. du chef-lieu de la province.

• **Positions astronomiques :** Latitude N. 50° 49' 43". Longitude E. 0° 55' 31".

HYDROGRAPHIE : Cette ville est située sur la Lys qui la divise en deux parties. Cette rivière lui offre la faculté de communiquer, par eau, avec les principales

10,500 villes de Flandre et avec celles du département du Nord.

POPULATION : Dix-neuf mille cent vingt-quatre habitans.

HABITATIONS, ÉDIFICES, ETC. : Cette ville est assez bien bâtie ; les rues en sont larges et belles ; elle possède quelques édifices remarquables : entr'autres L'hôtel-de-ville, d'architecture gothique ; l'église de Saint-Martin, dont les décorations sont pompeuses mais un peu lourdes ; celle de Notre-Dame, qui est renommée par la richesse et la beauté de ses ornemens : elle fut bâtie par Baudouin, comte de Flandre. Courtray possédait dans le ^{xii}^e siècle, une des premières horloges qui parurent en Europe, et qui passait pour une merveille. Philippe-le-Hardi la fit transporter à Dijon.

Cette ville est le siège de tribunaux de première instance et de commerce, et la résidence d'un commandant de place. Il y a une bourse, un collège, deux maisons d'orphelins, et un mont-de-piété.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La filature du lin, la fabrication et le blanchiment des toiles et du linge de table, occupent une grande partie de la population de cette ville. Ce n'est point dans son sein que se fabriquent ces belles toiles unies, connues sous le nom de toiles de Courtray, mais dans les communes rurales, dont les habitans les apportent écrues aux marchés de chaque semaine : elles sont alors blanchies à Courtray et y reçoivent le dernier apprêt. On évalue à trente mille le nombre des pièces de toiles écrues apportées annuellement aux marchés de cette ville : les deux tiers de ces importations sont achetées par les marchands de Courtray ; le reste est vendu aux facteurs des villes de Bruges, d'Ypres, de Gand, de Bruxelles, et aux marchands français et anglais. Sans cette concurrence, le commerce des toiles à Courtray serait sans doute plus étendu ; mais la facilité que cette ville trouve pour les achats, ses nombreux établissemens pour le blanchiment, la réputation bien méritée de ses maisons de commerce, lui assureront toujours l'avantage sur les villes

qui veulent partager avec elle cette branche d'industrie. Si le commerce des toiles de Courtray donne quelque importance à cette ville, la fabrique des toiles damasées, du linge de table, y est une source de prospérité bien plus précieuse ; les toiles à carreaux dites guingans, les toiles de coton, les mouchoirs qui sortent de ses manufactures, le fil, le coton que donnent ses fileries, ne sont pas d'un moindre débit dans les marchés étrangers. La fabrique des guingans, des toiles de coton, des mouchoirs, acquiert tous les jours plus d'étendue et se perfectionne davantage ; ces résultats sont dus au choix des couleurs, à une meilleure préparation des matières. La qualité, la largeur, le prix de toutes ces toiles, varient infiniment. Courtray possède plusieurs blanchisseries de toiles et de fil ; ces blanchisseries, auxquelles la Lys fournit les eaux limpides et légères dont elles ont besoin, entourent la ville, et en rendent l'approche extrêmement agréable à l'œil. Ses teintureries imitent le rouge d'Andrinople, au point de tromper les marchands les plus connaisseurs ; ses fabriques de dentelles, de blondes de fil, de perkale et de flanelle sont très renommées. Il y a aussi des fabriques de savon, d'huile épurée, de papier, de céruse, de bleu, de chocolat, de chandelles, de chicorée, de tabac, de poteries de terre ; des raffineries de sel, des brasseries, des tanneries, des moulins à huile, à tan, à drèche, à tabac, et à calandrer.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient deux foires par an : la première, qui ne dure que deux jours, commence le premier dimanche après Pâques ; elle est réservée uniquement à la vente des chevaux et des bestiaux : la dernière, dont la durée est de dix jours, s'ouvre le 24 août ; on y vend toute sorte de marchandises. Il y a, le lundi de chaque semaine, un marché très considérable ; il est destiné à la vente de toute sorte de denrées et de comestibles, des toiles écrues, des fils qu'y apportent les habitans de la campagne.

HISTOIRE : Il paraît que cette ville exis-

tait du temps des Romains, sous le nom de *Cortoriacum*; elle avait, dès le VII^e siècle, le titre de ville municipale. Elle commença à être fortifiée en 1290. Philippe-le-Hardi y fit construire le château et plusieurs tours en 1385; ces ouvrages furent successivement augmentés et perfectionnés, notamment par les Français qui y firent bâtir une citadelle en 1647. C'est en 1302 que les Flamands, commandés par Jean, comte de Namur, et par Guillaume de Juliers, défirent l'armée française près de Courtray, et trouvèrent sur le champ de bataille environ quatre mille éperons dorés, ce qui fit donner à cette bataille le nom de *bataille des éperons*. Prise par les Français en 1643, 1646, 1667 et 1683, elle fut rendue à l'Espagne par la paix de Ryswick. Les Français en détruisirent les fortifications en 1744; et, en 1793, ils remportèrent près de cette ville une célèbre victoire sur les Anglais, et s'emparèrent quelques jours après de Courtray, dont ils firent un chef-lieu d'arrondissement du département de la Lys.

Cette ville a vu naître Roland Savery, peintre, bon paysagiste; Josse Andries, jésuite, et Jean David, ecclésiastique, auteurs d'assez bons ouvrages ascétiques; André Pevernage, habile musicien, Jean Palfyn, auteur d'excellens ouvrages sur la chirurgie, l'anatomie, et inventeur du forceps.

CORVERBEKE, cours d'eau qui arrose la commune de Languemarak.

GOUTHOUHOUC, dépendance de la commune de Proven.

COXYDE, commune du canton, de l'arrondissement et à 3/4 de lieue N. de Furnes.

HYDROGRAPHIE : Le canal de Furnes à Nieuport et le Langhelis baignent le territoire de Coxyde.

AGRICULTURE : On y récolte du froment, du seigle, de l'avoine, de l'orge, des plantes oléagineuses, des légumes et des fruits pour la consommation. Il y a de gras pâturages; les prairies donnent un foin très estimé. — *Animaux domestiques* : soixante-huit chevaux, dix poulains, deux

cent cinquante bêtes à cornes, cinquante-deux veaux, dix porcs, deux cent soixante moutons, vingt-sept ânes.

POPULATION : Cinq cent douze habitans. 555

HABITATIONS : On y compte soixante-quatre maisons et vingt-une fermes. — Une église.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'éducation du bétail et l'agriculture forment la principale industrie.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune grande route ne passe sur le territoire.

CROIX (SAINTE) ou SAINTE-CRUIS, commune du canton, de l'arrondissement et à 1/3 de lieue E. de Bruges.

Elle se compose de son chef-lieu, divisé en deux sections, celle de Broek et celle de Vyve-Capelle, et du hameau de Maelo.

HYDROGRAPHIE : Le canal de Bruges à l'Écluse traverse le territoire, qui est en outre arrosé par le Maele-Leye, ruisseau qui prend sa source à l'endroit dit Maeleveld et se dirige sur Damme.

SOL : Le terrain de cette commune est sablonneux, une petite partie est argileuse.

AGRICULTURE : On y récolte environ quatre-vingt-dix hectolitres de froment par an, quatre mille de seigle, deux cents de sarrasin, vingt-cinq de colza, deux mille d'avoine et quarante-cinq de lin; fourrages en assez grande quantité. Boistailles aménagés à sept ou neuf ans. — *Animaux domestiques* : quatre-vingt-onze chevaux, trois cent trente bêtes à cornes, deux cent sept cochons et trois cents moutons. On y élève des abeilles. — La pêche fournit des carpes, des brochets, des tanches, des brèmes, des perches et des anguilles.

POPULATION : Mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept habitans. 1607

HABITATIONS : Cent quatre-vingt-douze maisons et vingt-quatre fermes. — Une église, une chapelle, une maison communale et une école primaire. On y remarque un grand nombre de jolies maisons de campagne.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a deux moulins à farine mûs par le vent. Commerce de grains et de bétail.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Gand à Bruges traverse une partie de la commune. Plusieurs chemins vicinaux communiquent avec Damme, Syssele, Moerkerk, etc.; ils sont praticables dans toutes les saisons.

CROMBEKE, commune du canton et à 1 lieue E. de Haeringue, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/4 S. de Furnes, et à 9 lieues 1/2 S. O. du chef-lieu de la province.

Elle a pour dépendance le hameau de Saint-Jeansteen.

HYDROGRAPHIE : Il ne s'y trouve aucun ruisseau.

SOL : Argileux.

AGRICULTURE : Le territoire produit en abondance du froment, de l'orge, des colzas, du lin, des féveroles, des pommes de terre et des fruits. On y cultive aussi le houblon. Ses pâturages et ses prairies fournissent une herbe fine et substantielle.

Animaux domestiques : trente-neuf chevaux, cent quatre-vingt-douze bêtes à cornes, trente-deux vœux, cent quatre-vingt-dix-neuf porcs, soixante-trois moutons.

POPULATION : Neuf cent cinquante-trois habitants.

HABITATIONS : Elle se compose de cent dix-sept maisons et soixante-quatre fermes. Il y a une église, une maison communale et une école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a trois brasseries et un moulin à farine mû par le vent. Commerce de chevaux, de bêtes à cornes et de productions du sol.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune grande route ne passe sur le territoire.

CROMNEGRAGT-VAERT, cours d'eau qui arrose la commune de Steenkerke.

CRUYS-EECKE, dépendance de la commune de Commynes.

CUERNE, commune du canton et à 2/3 de lieue N. E. de Courtray, et à 7 lieues 1/3 S. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Cette commune, située sur la rive gauche de la Lys, est arrosée par la Heule, le Haezebeke et le Voerwykbeke.

AGRICULTURE : Le lin, le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, le colza, le trèfle, les féveroles et les pommes de terre sont les principales productions de ce terroir. La culture du lin, surtout, y est très soignée.

— Animaux domestiques : quatre-vingt-quinze chevaux, trois poulains, quatre cent vingt-deux bêtes à cornes, cent trois vœux, soixante porcs et cent soixante moutons.

POPULATION : Deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept habitants. 2,650

HABITATIONS : Cette commune se compose de cent cinquante-trois maisons et quatre-vingt-quatre fermes. Il y a une église, une chapelle, une maison communale, une école et trois châteaux. — Résidence d'un notaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a deux distilleries, deux brasseries, une fabrique de chandelles et un moulin à huile. Tissage du lin et du coton. Commerce en bestiaux et en produits de l'agriculture.

ROUTES ET CHEMINS : Elle est traversée par la route de Bruges à Courtray. — Deux ponts en pierre sur la Heule.

D

DADIZEELE, commune du canton et à 1 lieue 1/4 N. de Menin, de l'arrondissement et à 2 lieues O. de Courtray, et à 8 lieues S. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Elle est arrosée par le Meulebeke.

AGRICULTURE : Les grains et graines qu'on récolte dans cette commune sont le

froment, le seigle, l'orge, l'avoine, le sarrasin, les féveroles et les pois. La culture du lin et du colza y est très soignée. Les jardins produisent des légumes de toute qualité et en abondance. Les vergers sont peuplés de pommiers, poiriers et cerisiers.

— *Animaux domestiques* : quarante-quatre chevaux, sept poulains, deux cent neuf bêtes à cornes, cinquante-cinq veaux, cinquante porcs et quatre-vingt-dix moutons.

1425 POPULATION : Mille sept cent soixante-douze habitants.

HABITATIONS : Trois cent deux maisons et quarante-deux fermes. Une église, un hôpital, deux écoles et une maison d'arrêt. Il y a un château qui appartient à M^{me} De Croix.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a deux brasseries, deux corderies, une fabrique de chapeaux, et un moulin à huile; fabriques de toiles.

FOIRES ET MARCHÉS : Marché hebdomadaire le mercredi.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Bruges à Menin traverse la commune.

DAMME ou DAM, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/4 N. E. de Bruges.

Elle est divisée en deux sections, savoir : Platheule et le Village.

HYDROGRAPHIE : Le canal de Bruges à l'Écluse ou canal de Damme traverse la commune.

SOL : Argileux, sablonneux et marécageux.

AGRICULTURE : On y récolte, année commune, deux mille hectolitres de froment, huit cent quatre-vingts d'orge, six cents de fèves et pois, cinq cents d'avoine, cinquante de colza, trente de graine de lin, mille de seigle et vingt-cinq de sarrasin. — *Mode de culture* : un tiers des terres en labour est cultivé en grains d'hiver, *durs grains* ; un tiers en marsages, un quart en jachères ; le reste en pommes de terre, carottes, navets et plantes fourragères. — *Assolement* : première année, colza ou chicorée ; deuxième, froment ; troisième, féveroles, pois ou vesces ; quatrième,

avoine ; cinquième ou sixième année, jachère : ou bien, première année, froment ; deuxième, féveroles ; troisième, froment ; quatrième, avoine ; cinquième, jachère.

— *Animaux domestiques* : cent sept chevaux, vingt-neuf poulains, deux cent soixante-trois bêtes à cornes, cent soixante-un veaux, cinquante-sept porcs et quatre-vingts moutons. On y élève des abeilles. Les cours d'eau fournissent carpes, brochets, brèmes, tanches et anguilles.

POPULATION : Huit cent trente-deux habitants.

HABITATIONS : Cette commune se compose de cent seize maisons et vingt-deux fermes. Une église, un hôtel-de-ville très antique, un hôpital, une école communale et deux écoles privées.

Les anciennes fortifications de Damme n'offrent plus aujourd'hui que des ruines.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a un moulin à huile, un moulin à farine et un moulin à scier le bois. Commerce de grains et de bêtes à cornes.

HISTOIRE : Damme est une ville très ancienne qui tire son nom d'une forte digue qu'on y a construite en 1189 pour arrêter les empiétements de la mer. On prétend que son port a été bâti par les Vandales. Dans le xiii^e siècle, le comte de Flandre, Philippe d'Alsace, accorda de grands privilèges aux habitants de Damme ; il les affranchit du droit de *tonlieu* par toute la Flandre et supprima la hanse (impôt que le prince prélevait sur toutes les marchandises). Cette ville devint alors très opulente et en quelque sorte l'entrepôt de toutes les marchandises des nations voisines. En 1213, le roi de France, Philippe-Auguste, ayant équipé une flotte de mille sept cents voiles, la mit à couvert dans le port de Damme. Bientôt les Anglais réunis aux Flamands, attaquèrent la flotte française, lui coulèrent à fond cent vaisseaux et s'emparèrent de trois cents autres. Dans cette extrémité, le roi de France fit mettre le feu au reste de sa flotte ainsi qu'à la ville et détruisit le port. Damme ne fut rétablie qu'en 1238. En 1270, on l'entoura

de remparts défendus par plusieurs forts. En 1384, elle soutint un long siège contre l'armée de Charles VI, roi de France, forte de plus de quatre-vingt mille hommes, et ne se rendit que par famine : la garnison se composait de mille cinq cents hommes. Le duc de Marlborough s'en empara en 1706.

DEERLYK, commune du canton et à 1/4 de lieue E. d'Harlebeke, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/2 N. E. de Courtray, et à 7 lieues 1/3 S. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Les cours qui arrosent cette commune sont le Gaverbeke et le Slyppebeke.

AGRICULTURE : Le territoire de cette commune produit de beau lin, du colza, du froment, de l'avoine, et généralement tous les grains et les légumes en abondance et de bonne qualité. Il offre aussi de gras pâturages. On y élève des chevaux pour l'agriculture, des bêtes à cornes, des porcs, des moutons et de la volaille.

POPULATION : Cinq mille cent quatre-vingt-huit habitants. 5,310

HABITATIONS : On y compte huit cent dix maisons et trente-sept fermes; une église, une chapelle, une maison communale et cinq écoles. — Résidence d'un notaire, de deux chirurgiens et d'un artiste vétérinaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a cinq moulins à farine et trois moulins à huile mds par le vent. La fabrication des toiles est la principale branche d'industrie.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Gand à Courtray passe à quelque distance et au N. O. de la commune.

DEERREBEEK, cours d'eau qui arrose la commune de Pitthem.

DEHOYE, dépendance de la commune de Vive-Saint-Bavon.

DENTERGHEM, commune du canton et à 1 lieue 4/5 N. E. d'Oost-Roosebeke, de l'arrondissement et à 4 lieues 1/4 N. E. de Courtray, et à 5 lieues S. E. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Les cours d'eau qui ar-

rosent la commune sont le Caandel ou Oudemandelbeke qui dérive du Mandelbeke à Maerckeghem et se perd dans la Lys à Gothem (Flandre orientale), le Krammendykbeke, le Peperbeke et le Meulen ou Speybeke.

SOL : Argileux et sablonneux.

AGRICULTURE : La majeure partie des terres arables sont cultivées en seigle; on récolte aussi du froment, du sarrasin, de l'orge, de l'avoine, des féveroles, du lin, des fourrages, des légumes et des fruits. Année commune ce terroir produit quatre cents hectolitres de froment, mille huit cents de seigle, quatre cents d'avoine, quatre cents de colza, deux cent cinquante de graine de lin. Les tourteaux de graines oléagineuses qu'on trempe dans l'urine des bestiaux, les cendres, la fiente, le fumier de cheval, de vache et de mouton, quelquefois de la chaux pour les terres compactes, tels sont les principaux engrais et amendemens que le cultivateur emploie pour fertiliser ses champs. — **Animaux domestiques** : on y élève des chevaux, des bêtes à cornes, des porcs, des moutons et de la volaille. Très peu de ruches d'abeilles. Gibier peu nombreux.

POPULATION : Deux mille sept cent soixante-huit habitants. 2,927

HABITATIONS : La plupart des maisons sont construites en briques. — Une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a deux moulins à farine et environ deux cents métiers à tisser des toiles.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Thielt à Vive-Saint-Éloy traverse une petite partie du territoire au N. O.

DESSELGHEM, commune du canton et à 1 lieue 1/5 N. N. E. d'Harlebeke, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/5 N. N. E. de Courtray et à 6 lieues 1/2 S. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : La Lys baigne le territoire par la rive droite.

AGRICULTURE : Le territoire de cette commune fournit de beau lin, du colza, du froment, de l'avoine, et généralement

tous les grains et les légumineuses en abondance et de bonne qualité. Il offre aussi de grandes pâtures. On y élève des chevaux pour l'agriculture, des bêtes à cornes, des porcs, des moutons et de la volaille.

POPULATION : Mille neuf cent quarante-huit habitants.

DEVEBEKE, cours d'eau qui arrose la commune de Menlebeke.

DICKEBUSCH, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue S. d'Ypres, et à 10 lieues S. S. O. du chef-lieu de la province.

Cette commune se compose de son chef-lieu et des sections suivantes, savoir : Vrouwenputte-Hoek, Hallebatthoek, Saint-Hubrechtshoek et Thourcelhoek.

HYDROGRAPHIE : Plusieurs cours d'eau baignent ce territoire, entr'autres le Kemmelheke, la Scherpenbergheke, le Roosenhulbeke, la Vyverbeke. Au centre de la commune se trouve un étang assez vaste.

SOL : Argileux et marécageux.

AGRICULTURE : Les productions de cette commune sont très variées ; on y cultive toute sorte de céréales, des fèves, du trèfle, des pommes de terre, de la chicorée, du houblon, des plantes fourragères et filamenteuses, des graines oléagineuses ; les jardins fournissent des légumes de bonne qualité ; des vergers, des pommes, des poires, des carottes, et des prunes en assez grande quantité. Les bois sont peuplés d'ormes, de hêtres, de trembles, de frênes, de peupliers d'Italie et du Canada, de saules, d'aunes, de tilleuls et de sapins ; les taillis sont composés de frênes, de bouleaux et de chênes : on les coupe à l'âge de six à neuf ans. — Année commune, on récolte deux mille cinq cents hectolitres de froment ; cinq cent soixante de seigle ; six cents d'avoine ; mille de fèves ; mille sept cents de pommes de terre ; quatre-vingts de colza ; mille cinq cents kilogrammes de tabac, cinq mille cinq cents de lin brut, trente mille de houblon. Ce territoire offre aussi beaucoup de plantes médicinales telles que le *Lanium album*, l'*Erysimum officinale*, le *Cochlearia officinalis*, l'*Hel-*

borus niger, la *varonica officinalis*, l'*Aconitum napellus*, la *salvia officinalis*, le *symphitum officinale*, le *solanum dulcamara*, le *sambucus nigra*, la *malva sylvestris*, la *fumaria officinalis*, l'*Achillea millefolium*, etc. — Mode de culture : la genre de culture varie suivant la nature des terrains et la grandeur des exploitations. Dans les meilleures terres les récoltes se succèdent de la manière suivante : la première année, avoine ; deuxième, trèfle ; troisième, froment ; quatrième, lin ; cinquième, froment ; sixième, fèves ; septième, froment ; huitième, pommes de terre ; neuvième, froment ; dixième, seigle ; onzième, demi-jachère, composée de navets, carottes ou chicorée. Quelques cultivateurs sement du froment la première année ; du trèfle, du lin, des fèves ou des pommes de terre la deuxième ; du froment la troisième ; des fèves la quatrième ; du seigle ou de l'avoine la cinquième ; la terre repose la sixième année. — Les engrais et amendements en usage sont le fumier des bestiaux, les cendres, la chaux et les tourteaux de lin et de colza. — Animaux domestiques : soixante-dix chevaux, six poulains, cinq cent soixante-cinq bêtes à cornes, cent quatre-vingt-huit veaux, cent quarante-huit porcs. Quelques particuliers soignent l'éducation des abeilles. La pêche fournit des brochets, des carpes, des anguilles et des tanches. Le gibier n'est pas nombreux.

POPULATION : Mille trois cent quarante-cinq habitants.

HABITATIONS : On y compte deux cents maisons, cinquante-neuf fermes ; une église, une maison communale et une école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Une tannerie, une corderie, une brasserie et deux moulins à farins.

ROUTES ET CHEMINS : La route d'Ypres à Roninghelst traverse la commune.

DIXMUDE ou DIXMUYDE, commune et chef-lieu du canton de son nom, de l'arrondissement et à 3 lieues E. S. E. de Furnes, et à 6 lieues 1/2 S. O. du chef-lieu de la province.

POSITION ASTRONOMIQUE : Latitude N. 51° 2' 12". Longitude E. 0° 31' 48".

HYDROGRAPHIE : Cette ville, située sur la rive droite de l'Yser, est traversée par l'ancien canal de Handzaeme.

AGRICULTURE : Le territoire abonde en productions de toute nature : le froment, l'orge, le méteil, le seigle, l'avoine, le colza, le lin, les féveroles, tous les légumes y sont cultivés avec succès, et sont de la meilleure qualité. Il y a de vastes et riantes prairies qui fournissent une herbe fine et très substantielle. Quelques vergers sont peuplés de pommiers, poiriers, pruniers et cerisiers. Les cendres de tourbes, la chaux, le résidu des distilleries et des fabriques d'huile sont employés avec succès pour l'engrais et l'amendement du sol. — D'après le recensement des animaux domestiques, fait en 1830, cette commune avait soixante-neuf chevaux, quatre poulains, cent trente-quatre bêtes à cornes, quatre vœux, quinze porcs et quarante moutons.

POPULATION : Trois mille cent quatre-vingt-neuf habitants.

HABITATIONS, ÉDIFICES, ETC. : Cette ville, située dans une contrée fertile et agréable, se compose de six cent cinquante une maisons. Elle possède une belle église paroissiale, une chapelle, une maison communale, un hôpital, deux maisons d'orphelins, une maison d'arrêt, et sept écoles et un pensionnat. — Résidence de deux notaires, de quatre médecins, de sept pharmaciens et d'un artiste vétérinaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Dixmude possède une teinturerie, trois tanneries, trois corroieries, une fabrique de savon, une raffinerie de sel, quatorze brasseries, une blanchisserie de toile; des fabriques d'amidon, de liqueurs, de chocolat, de chapeaux, de bas, de poteries de terre; des moulins à tabac, à drèche, à tan et à huile. Son commerce consiste en chevaux, bestiaux, grains, fromage, et surtout en beurre très renommé.

HISTOIRE : Dixmude n'était qu'un hameau avant 958; Baudouin III la fit en-

tourer de murs, et le comte Gui la fit fortifier en 1270. En 1414, les privilèges dont cette ville jouissait y attirèrent un si grand nombre d'habitans, que l'ancienne ville devenant trop petite, il fallut l'agrandir et renfermer les fortifications dans la nouvelle enceinte. — Dixmude éprouva deux incendies considérables, l'un en 1333, qui consuma toute la ville, et l'autre en 1513, qui fut aussi désastreux que le premier : la halle, l'hôtel-de-ville et plus de trois cents maisons devinrent la proie des flammes.

DONCK, dépendance de la commune de Syssele.

DOTTIGNIES, commune du canton de l'arrondissement et à 2 lieues 1/5 S. de Courtray et à 10 lieues S. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Un petit affluent de la Lys circule sur le territoire.

AGRICULTURE : Le territoire de cette commune fournit de beau lin, du colza, du froment, de l'avoine, et généralement tous les grains et les légumes en abondance et de bonne qualité. Il offre aussi de gras pâturages. On y élève des chevaux pour l'agriculture, des bêtes à cornes, des porcs, des moutons et de la volaille.

POPULATION : Quatre mille deux cent quatre-vingt-six habitants.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Dottignies possède trois tanneries, une teinturerie en bleu, trois brasseries, une raffinerie de sel, une distillerie de liqueurs, deux fabriques de chocolat, quatre de tabac, des moulins à huile et à farine et des briqueteries. Il s'y fait un assez grand commerce de lin, de fil et de toiles.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Courtray à Tournay passe à quelque distance et à l'E. de Dottignies.

DOUVE, cours d'eau qui baigne la commune de Dranoutre.

DRANOUTRE, commune du canton et à 1 lieue 1/2 O. de Messines, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 S. O. d'Ypres,

et à 13 lieues 3/4 S. S. O: du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Elle est arrosée par la Douve.

SOL : Surface inégale, surtout au N.; le terrain est argileux, sablonneux et rocaillieux.

AGRICULTURE : On cultive tous les ans deux cent soixante-cinq bonniers de froment, dix-huit de seigle, cent trente de féveroles, trente-cinq d'avoine, vingt-sept de colza, sept de pavots, six de pois, trente de pommes de terre et dix-huit de lin. Bois taillis exploités tous les six à sept ans. — *Animaux domestiques* : soixante-sept chevaux, trois cent soixante-deux bêtes à cornes, deux cent quatre-vingt-onze cochons, cent moutons.

POPULATION : Cent cinq habitants.

HABITATIONS : Il y a cent quatre-vingt-neuf maisons, trente-sept fermes; une église et une école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Une brasserie, un moulin à farine mû par le vent. Fréquentation du marché d'Ypres.

ROUTES ET CHEMINS : Chemins de terre conduisant à Ypres, Poperinghe et Baillleul.

DRIES (DEN), dépendance de la commune d'Oedelem.

DROOGENBROODHOEK, dépendance de la commune de Vive-Saint-Bavon.

DROOGENBROODSTRAET, dépendance de la commune de Coolscamp.

DRY KONINGEN, dépendance de la commune de Watou.

DUDZEELE, commune du canton, de

l'arrondissement et à 1 lieue 1/2 N. de Bruges.

HYDROGRAPHIE : Le canal de Liseweghe et le Zuidwatergang arrosent le territoire.

SOL : Argileux.

AGRICULTURE : Cette commune récolte, tous les ans, environ mille cent hectolitres de froment, deux cent quatre-vingts de seigle, deux mille cinq cents d'orge, neuf cents d'avoine, deux mille de fèves, sept cents de colza, soixante de lin. *Assollement* : la première année, on sème ordinairement de l'orge; la deuxième, des féveroles; la troisième, du froment; la quatrième, de l'avoine ou du seigle : quelquefois on commence par le colza, ensuite vient le froment, puis les pommes de terre, etc. — *Animaux domestiques* : on y élève des chevaux, des bêtes à cornes, des porcs, des moutons; les poules, les oies et les canards peuplent les basses-cours.

POPULATION : Mille sept cent neuf habitants.

HABITATIONS : On y compte cent quatre-vingt-quatre maisons et soixante-dix-sept fermes. — Une église et une école communale. Il y a aussi trois châteaux, dont un en ruines. — Résidence d'un notaire, de deux chirurgiens et d'un artiste vétérinaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Deux moulins à farine mûs par le vent. Industrie agricole.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Bruges à l'Écluse passe sur le territoire.

DUYVERBEKE, ruisseau qui arrose la commune de Bixschote.

E

EEGHEM, commune du canton et à 1 lieue 1/4 N. E. d'Ardoye, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 S. de Bruges.

Elle est composée de son chef-lieu et du hameau de la Chapelle.

HYDROGRAPHIE : Plusieurs ruisseaux peu importants circulent sur le territoire. Un étang.

SOL : Ingéal, de nature argileuse, sablonneuse et pierreuse.

AGRICULTURE : Les principales productions consistent en seigle, froment, avoine, sarrasin, lin, et colza. On y cultive aussi le tabac. Peu de fourrages. Légumes d'hiver et d'été. Pommes et poires pour la consommation. On récolte annuellement mille quatre cents hectolitres de froment, mille cinq cents de seigle, mille deux cents d'avoine, huit cents de méteil, trois cents de sarrasin, trois cent cinquante de colza, dix de graine de chanvre, quatre cents de fèves et cinq de graine de trèfle. — **Animaux domestiques :** quarante chevaux sont employés à l'agriculture; bêtes à cornes, moutons, chèvres et porcs. — Volaille; peu de ruches, lièvres, perdrix, bécasses en petit nombre; la pêche fournit des carpes, des brochets, des tanches, des perches et des anguilles, etc.

1,982 **POPULATION :** Mille huit cent vingt-sept habitants.

HABITATIONS : La plupart des maisons sont bâties en briques et couvertes en paille. Deux écoles.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La principale branche d'industrie est la fabrication des toiles : elle occupe environ deux cents métiers à tisser. Il y a deux briqueteries.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Bruges à Courtray traverse le territoire du N. au S., vers l'O.

ANTIQUITÉS : On a découvert, il y a quelques années, dans une grande fosse nommée Rinckput, des fers à cheval plaqués en argent, des chandeliers en cuivre, des tronçons d'épées et un chêne de cinq pieds d'épaisseur.

ERNEGHEM, commune du canton et à 1 lieue S.E. de Ghistelles, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/6 O. S. O. de Bruges.

HYDROGRAPHIE : Le Crombeke et un autre cours d'eau qui se dirige du S. au N. arrosent cette commune.

AGRICULTURE : Les produits de ce territoire consistent en céréales, graines oléagineuses, plantes légumineuses et fourragères. On y trouve quelques bons pâturages. — **Animaux domestiques :** on y élève des

FLANDRE OCCIDENTALE.

chevaux, des poulains, des bêtes à cornes, des veaux, des porcs et des moutons.

POPULATION : Deux mille quatre cent dix-neuf habitants. 2,745

COMMERCE ET INDUSTRIE : Cette commune possède trois brasseries, deux distilleries, une blanchisserie de toile, une blanchisserie de cire et des moulins à farine, à huile et à drèche.

ROUTES ET CHEMINS : La route d'Ostende à Thourout passe à environ un tiers de lieue au S. d'Erneghem.

KESSENE, commune du canton et à 2/5 de lieue E. de Dixmude, de l'arrondissement et à 3 lieues S. O. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : L'ancien canal de Handzaeme et l'Yser baignent le territoire.

AGRICULTURE : Le territoire abonde en productions de toute nature : le froment, l'orge, le méteil, le seigle, l'avoine, le colza, le lin, les féveroles, tous les légumes y sont cultivés avec succès, et sont de la meilleure qualité. Il y a de vastes et riantes prairies qui fournissent une herbe fine et très substantielle. Quelques vergers sont peuplés de pommiers, pruniers et cerisiers. Les cendres de tourbes, la chaux, le résidu des distilleries et des fabriques d'huile sont employés avec succès pour l'engrais et l'amendement du sol. — D'après le recensement des animaux domestiques fait en 1830, cette commune avait cent trente-deux chevaux, vingt-quatre poulains, sept cent quinze bêtes à cornes, cent soixante-quinze veaux, cinq cent soixante-neuf porcs, cent soixante-trois moutons, sept chèvres et vingt ânes.

POPULATION : Trois mille trois cent vingt habitants. 1870

HABITATIONS : Il y a deux cent quatre maisons, cent trente-neuf fermes. — Une église, une chapelle, une maison communale et une école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il s'y trouve une distillerie, six brasseries, deux fabriques d'huile, un four à chaux et une fabrique de tabac.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Dixmude traverse la commune.

EGGEWAERTSCAPPELLE, commune du canton, de l'arrondissement et à 4/5 de lieue S. E. de Furnes.

HYDROGRAPHIE : Elle est arrosée par le Cromme-Gracht.

AGRICULTURE : On y récolte du froment, du seigle, de l'avoine, de l'orge, des plantes oléagineuses, des légumes et des fruits pour la consommation. Il y a de gras pâturages. Les prairies donnent un foin très estimé. — *Animaux domestiques :* quarante-sept chevaux, dix poulains, cent cinquante trois bêtes à cornes, cent neuf veaux et trente porcs.

POPULATION : Quatre cent soixante-quatre habitants.

HABITATIONS : On y compte soixante-sept maisons, vingt-deux fermes, une église et une école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une brasserie et deux moulins à farine et à drêche mus par des chevaux.

ROUTES ET CHEMINS : On n'y trouve que des chemins vicinaux.

ELVERDINGHE, commune et chef-lieu du canton de son nom, de l'arrondissement et à 1 lieue N. O. d'Ypres, et à 9 lieues S. O. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Cette commune est arrosée par le Kimmelbeke.

SOL : Argilo-sablonneux.

AGRICULTURE : Le terroir d'Elverdinghe est fertile en froment, seigle, avoine, sarrasin, colza et lin. Il produit aussi du houblon et du tabac. Les pommes de terre, les navets et les carottes sont cultivés en grand. Le pommier, le poirier, le prunier et le noyer peuplent tous les vergers, et y sont d'un rapport assez considérable : les plus beaux fruits sont vendus dans les villes. Les bois sont composés de chênes, de peupliers, de saules et d'ormes. — Année commune, les récoltes sont plus que suffisantes pour la consommation : elles sont évaluées approximativement à trois mille huit cents hectolitres de froment, mille de seigle, mille deux cents d'avoine, mille quatre

cents de fèves, six cent quarante de graine de colza, deux cents de pavot. Le système de culture varie en raison de la nature forte ou légère des terres et de leur position plus ou moins verticale. Les champs produisent pendant huit et même dix années de suite ; cependant voici l'alternat le plus en usage : première année, fèves pour les chevaux ; deuxième, froment ; troisième, seigle ; quatrième, jachères. — *Animaux domestiques :* quatre-vingt-dix chevaux, six poulains, quatre cent quarante-quatre bêtes à cornes, cent dix-sept veaux, trois cent quinze porcs, soixante moutons, vingt chèvres. On élève très peu d'abeilles. Le gibier est assez nombreux.

POPULATION : Mille quatre cent huit habitants.

HABITATIONS : On y compte cent soixante-dix maisons, soixante-seize fermes ; une église et une école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a deux brasseries, une fabrique d'amidon et deux moulins à farine et à huile.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Furnes à Ypres traverse la commune.

ELOY (SAINT), dépendance de la commune de Voormezele.

ELZENDAMME, dépendance de la commune d'Oostvleteren.

EMELGHEM, commune du canton et à 2/5 de lieue O. d'Ingelmunster, de l'arrondissement et à 2 lieues 3/5 N. de Courtray, et à 5 lieues 1/2 S. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Le Mandelbeke arrose la commune par la rive gauche.

SOL : Argileux et sablonneux.

AGRICULTURE : La majeure partie des terres arables sont cultivées en seigle ; on récolte aussi du froment, du sarrasin, de l'orge, de l'avoine, des féveroles, du lin, des colzas, du fourrage, des légumes et des fruits. — *Mode de culture :* les récoltes se succèdent ordinairement dans l'ordre suivant : première année, lin ; deuxième, seigle ; troisième, colza ou avoine ; quatrième, trèfle ; cinquième, froment ; sixième, pommes de terre ou avoine ; septième, lin

515

1465

où seigle. Les tourteaux de graines oléagineuses qu'on trempe dans l'urine des bestiaux, les cendres, la fiente, le fumier de cheval, de vache et de mouton, quelquefois de la chaux pour les terres compactes, tels sont les principaux engrais et amendemens que le cultivateur emploie pour fertiliser ses champs. — *Animaux domestiques* : vingt-huit chevaux, neuf poulains, deux cent cinq bêtes à cornes, soixante-dix veaux, trente-six porcs, cent moutons et vingt chèvres.

1915 POPULATION : Mille huit cent trois habitans.

HABITATIONS : Trois cent trente-six maisons et huit fermes. Il y a une église, une maison communale et deux écoles.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une teinturerie en bleu, une blanchisserie de toiles, une fabrique de gants, une corderie, une brasserie, un moulin à huile et deux moulins à farine mus par le vent. — Commerce de lin et de toile.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune grande route ne traverse la commune.

ENGELSCHBEKE, ruisseau qui arrose la commune de Passchendaele.

ESPIERRES ou SPIERRE, commune du canton, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 S. de Courtray, et à 10 lieues 1/4 S. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Cette commune est située sur la rive gauche de l'Escaut qui y reçoit l'Espierres.

AGRICULTURE : Le territoire de cette commune fournit de beau lin, du colza, du froment, de l'avoine, et généralement tous les grains et les légumes en abondance et de bonne qualité. Il offre aussi de gras pâturages. On y élève des chevaux pour l'agriculture, des bêtes à cornes, des porcs, des moutons et de la volaille.

POPULATION : Mille soixante-seize habitans.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une fabrique d'huile, une fabrique de tabac, deux corderies et deux moulins à farine mus par le vent. Quoiquela commune d'Espierres soit située près de l'Escaut, il ne s'y fait presque pas de commerce. L'industrie consiste dans l'agriculture, le filage et le tissage du lin.

ETTELGHEM, commune du canton et à 1 lieue N. E. de Ghisteltes, de l'arrondissement et à 2 lieues 2/3 O. de Bruges.

HYDROGRAPHIE : Le canal d'Ostende à Bruges passe au N. et celui de Nieupoort à Ostende à l'O d'Ettelghem.

AGRICULTURE : Les produits de ce territoire consistent en céréales, graines oléagineuses, plantes légumineuses et fourragères. On y trouve quelques bons pâturages.

— *Animaux domestiques* : quarante-quatre chevaux, huit poulains, quatre-vingt-seize bêtes à cornes, soixante veaux, deux cent trente-cinq porcs, deux cent deux moutons.

POPULATION : Cinq cent quatre-vingt-dix-sept habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme quatre-vingt-douze maisons et quatorze fermes. Il y a une église, une maison communale et une école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Un moulin à farine mu par le vent. Industrie agricole.

ROUTES ET CHEMINS : Il n'y a que des chemins vicinaux.

EYENBROUCKSCHE VAERDEKEN, ruisseau qui a sa source dans la commune d'Oostkerke, se dirige vers le hameau d'Eyenbrouck où il prend le nom de Oude Zwin (Vieux Zwin) et se jette dans le Segervaert à West-Capelle.

F

FORT-LAPIN, dépendance de la commune de Coolkerke.

FURNES (CANAL DE). Il commence à la ville de son nom où il s'unit aux ca-

naux de Bergues, de Loo et de Dunkerque, et se dirige sur Nieuport, où il s'abouche au canal de ce nom, après avoir parcouru 2 lieues $1/4$.

Il a ses eaux à la hauteur de celles des terres, dont les fossés communiquent librement avec ce canal : il doit assurer leur évacuation dans la mer. Il présente 1 mètre 65 de profondeur sous la côte d'été. Le dernier pont dormant, qui existait sur ce canal à Wulpen, a été remplacé en 1833 par un pont levé.

La navigation par Bruges et Nieuport sur Dunkerque est très importante, surtout par le transport des charbons de terre. Pour rendre encore cette navigation plus favorable, les états provinciaux ont arrêté la construction de divers ouvrages hydrauliques à Nieuport. Ces ouvrages tout en facilitant la navigation doivent en même temps procurer l'évacuation des eaux de la rivière l'Yser. L'exécution en sera faite par concession.

Conformément à l'arrêté du 18 juillet 1832; ce plan a été soumis à l'examen de commissions d'enquête, dans les provinces du Hainaut et des deux Flandres, qui y sont intéressées. Maintenant il est soumis à une commission d'ingénieurs.

L'exécution de ces ouvrages est en concordance avec d'autres travaux, également arrêtés par les états provinciaux et qui doivent constituer un système pour la navigation et pour l'évacuation des eaux, de manière que l'une n'entrave pas l'autre. Tels sont le creusement du canal de Plaschendaale à Nieuport, et celui du canal de Loo, depuis l'écluse de la Fintèle, jusqu'au canal de Furnes à Dunkerque.

FURNES, en flamand *Veurne*, commune, ville et place forte, chef-lieu du canton et de l'arrondissement de son nom, à 9 lieues $1/2$ O. S. O. du chef-lieu de la province.

Position astronomique : Latitude N. $51^{\circ} 4' 23''$. Longitude E. $0^{\circ} 19' 36''$.

HYDROGRAPHIE : Furnes est situé à l'embranchement des canaux de Dunkerque, de Bergues, de Loo et de Furnes, et

à environ 1 lieue de la mer du Nord.

POPULATION : Quatre mille cinq cent habitants. 4,600

HABITATIONS, ÉDIFICES PUBLICS, ETC. : Cette ville est petite, mais assez bien bâtie; elle se compose de sept cent cinquante une maisons. Il y a deux églises, une chapelle, un hôpital, deux écoles, un collège, un couvent de sœurs des hospices, un couvent de sœurs noires et une prison. On y remarque la cathédrale, le chœur de l'église de Sainte Walburge, et une très grande citerne, construite autrefois pour la garnison et qui sert maintenant à l'usage des habitants, dans les temps de grande sécheresse ou de baisse des eaux. Les autres établissements publics sont : le bâtiment nommé Landhuis, le collège royal, la boucherie au-dessus de laquelle se trouve le théâtre, la caserne de la maréchaussée, le pavillon de la grande place remarquable par son antiquité, et le pavillon du Nord qui sert de maison d'arrêt. Les environs de la ville sont parsemés d'un grand nombre de jolies maisons de campagne.

Furnes est le siège d'un tribunal de première instance et la résidence d'un commandant de place.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a deux tanneries, quatre brasseries, deux corderies, une raffinerie de sel, une fabrique de savon noir; des moulins à huile, à tabac et à drèche, et des briqueteries. On y fait commerce de grains, de houblon, de bestiaux, de fromage et de beurre.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient des foires de huit jours le mercredi avant le dimanche des Rameaux, le premier mercredi de mai et le premier mercredi d'octobre, et des foires d'un jour le premier lundi de chaque mois. Il y a aussi un fort marché aux grains tous les mercredis.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Nieuport à Ypres traverse la ville de Furnes. Il y a en outre une route qui conduit vers la mer du Nord.

HISTOIRE : Cette ville fut ruinée par les Normands. Il paraît que Baudouin Bras-de-Fer, qui la rétablit, l'éloigna de son an-

cien emplacement, qui était près de la mer. C'est dans les plaines de Fornes que se livra, en 1297, la fameuse bataille de ce nom, où Robert, comte d'Artois, commandant les troupes de Philippe-le-Bel, défit Guy, comte de Flandre, qui avait pris le parti d'Edouard I^{er}, roi d'Angle-

terre. Elle a été souvent prise par les Français. Louis XV. s'en empara en 1744, et la rendit en 1748 par le traité d'Aix-la-Chapelle. Cette ville est tombée au pouvoir des Français au commencement de la révolution, et a fait partie du département de la Lys jusqu'en 1814.

G

GADSHUIS, dépendance de la commune de Commynes.

GALGENHOEK, dépendance de la commune d'Ousselghem.

GAVERBEKE, dépendance de la commune de Hollebeke.

GEETHOEK, dépendance de la commune de Syssele.

GELDZAK, dépendance de la commune de Leysele.

GENOIS (SAINT) ou SAINT-DENIS, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue 5/6 S. E. de Courtray, et à 9 lieues 1/2 S. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE: Un petit affluent de la Lys circule sur le territoire.

AGRICULTURE: Le territoire de cette commune fournit de beau lin, du colza, du froment, de l'avoine et généralement tous les grains et les légumes en abondance et de bonne qualité. Il offre aussi de gras pâturages. On y élève des chevaux pour l'agriculture, des bêtes à cornes, des porcs, des moutons et de la volaille.

POPULATION: Trois mille six cent quarante-huit habitants.

COMMERCE ET INDUSTRIE: Cette commune possède une tannerie, une brasserie, deux corderies, une blanchisserie de toile, deux fabriques de tabac, une de chandelles, une briqueterie, des moulins à huile, à drèche, à farine et à moutarde. La majeure partie des habitants s'occupent à filer et à tisser des toiles. Il y a aussi beaucoup de sabotiers. Commerce de lin et de fil.

GEORGES (SAINT) ou SAINT-JOO-

RIS, commune du canton, de l'arrondissement et à 2 lieues 2/3 E. S. E. de Bruges.

Elle est composée de son chef-lieu et du hameau de Zeldonck.

HYDROGRAPHIE: Le canal de Bruges à Gand traverse la commune de l'E. à l'O.

SOL: Sablonneux.

AGRICULTURE: Les productions consistent en froment, seigle, avoine, sarrasin, colza, lin, légumes, fruits, fourrages et bois. — **Assolement**: la première année, on sème du froment; la deuxième, du seigle; la troisième, de l'avoine; la quatrième, du sarrasin; la cinquième, du lin; et la sixième, des pommes de terre. — **Animaux domestiques**: quarante-deux chevaux, cent cinquante-quatre bêtes à cornes, cent six cochons et cent moutons.

POPULATION: Mille deux cent vingt-sept habitants. 1460

HABITATIONS: On y compte cent six maisons, quatre-vingt-trois fermes; une église et une école primaire. Il y a aussi deux châteaux.

COMMERCE ET INDUSTRIE: Il y a une distillerie, une brasserie, un moulin à huile et un à farine mus par le vent. Le commerce consiste principalement en bois et bétail.

ROUTES ET CHEMINS: Chemins vicinaux. En 1831 on a construit sur le canal de Bruges à Gand un pont tournant qui établit une communication très utile entre les deux rives.

GEORGES (SAINT), ou SAINT-JOO-

RIS, commune du canton et à 2/5 de lieue E. de Nieuport, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/3 N. E. de Furnes, et à 5 lieues 2/3 O. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : L'Yser traverse la commune.

AGRICULTURE : Ce territoire donne d'abondantes moissons de froment, méteil, seigle, orge, avoine, colza, lin, trèfle, pommes de terre, foin, pois et féveroles. Les engrais en usage sont le fumier, la chaux, les cendres de Hollande, les tourteaux de colza et de lin. — *Animaux domestiques* : cinquante-deux chevaux, quatre poulains, deux cent cinquante-neuf hêtes à cornes, cent vingt porcs, trente moutons.

POPULATION : Cent quatre-vingt-quinze habitants.

HABITATIONS : Elle se compose de dix-huit maisons, quatorze fermes. Il y a une église, une maison communale et une école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Un moulin à farine mu par le vent. Industrie agricole.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Bruges à Nieuport traverse la commune.

GEVAERTS, dépendance de la commune de Beernem.

GHELUVELT, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/2 E. d'Ypres, et à 8 lieues 1/2 S. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Cette commune est arrosée par le Rentelbeke.

SOL : Entrecoupé de collines et de vallons, sablonneux, rocailloux et généralement peu fertile.

AGRICULTURE : Les productions de cette commune sont très variées; on y cultive toute sorte de céréales, des féveroles, du trèfle, des pommes de terre, de la chicorée, du houblon, des plantes fourragères et filamenteuses, des graines oléagineuses; les jardins fournissent des légumes de bonne qualité; les vergers des pommes, des poires, des cerises et des prunes en assez grande quantité. Les bois sont peuplés d'ormes, de hêtres, de trembles, de chênes, de frênes, de peupliers d'Italie et du Canada, de sau-

les, d'aunes, de tilleuls et de sapins; les taillis sont composés de frênes, de bouleaux et de chênes; on les coupe à l'âge de six à neuf ans. — Année commune, on récolte deux cent soixante-dix-neuf hectolitres de froment, deux mille dix-neuf de seigle, cinq cent cinquante de méteil, deux cent vingt-huit d'avoine. On sème ordinairement quatre bonniers de lin et cinq de colza. — Ce territoire offre aussi beaucoup de plantes médicinales telles que le *lamium album*, l'*erysimum officinale*, le *cochlearia officinalis*, l'*helleborus niger*, la *veronica officinalis*, l'*aconitum napellus*, la *salvia officinalis*, le *sympitum officinalis*, le *solanum dulcamara*, le *sambucus nigra*, la *malva sylvestris*, la *fumaria officinalis*, l'*achillea millefolium*, etc. — *Mode de culture* : Le genre de culture varie suivant la nature des terrains et la grandeur des exploitations. Dans les meilleures terres les récoltes se succèdent de la manière suivante : première année, avoine; deuxième, trèfle; troisième, froment; quatrième, lin; cinquième, froment; sixième, féveroles; septième, froment; huitième, pommes de terre; neuvième, froment; dixième, seigle; onzième, demi-jachère, composée de navets, carottes ou chicorée. Quelques cultivateurs sèment du froment la première année; du trèfle, du lin, des féveroles ou des pommes de terre la deuxième; du froment la troisième; des fèves la quatrième; du seigle ou de l'avoine la cinquième; la terre repose la sixième année. — Les engrais et amendements en usage sont le fumier des bestiaux, les cendres, la chaux et les tourteaux de lin et de colza. — *Animaux domestiques* : vingt-six chevaux, cent soixante-deux hêtes à cornes, trente-huit veaux et soixante-quatorze porcs. Quelques particuliers soignent l'éducation des abeilles. Le gibier n'est pas nombreux.

POPULATION : Mille cent soixante-deux habitants.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une briqueterie, deux brasseries, une fabrique d'huile, une fabrique de noir d'ivoire.

ROUTES ET CHEMINS : Elle est traversée par la route d'Ypres à Menin, et communiquée avec Wervick par une chaussée.

GHELUWE, commune du canton et à 3/4 de lieue N. E. de Wervick, de l'arrondissement et à 2 lieues 3/4 E. S. E. d'Ypres, et à 9 lieues S. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Le Nederbeke arrose la commune du N. O. au S. E.

SOL : Assez uni; le Koelenberg et le Gheluweberg sont les seules élévations que l'on y rencontre; terrain naturellement peu fertile, sablonneux et froid, exigeant beaucoup d'engrais.

AGRICULTURE : On y récolte annuellement huit mille trois cents hectolitres de froment, quatre mille de seigle, deux mille neuf cents d'avoine, deux cent soixante-dix de fèves, quarante bonniers de lin, quatre-vingts de colza, deux mille huit cents de méteil. Le tabac y est aussi un objet de grande culture. — *Assolement :* première année, tabac; deuxième, froment; troisième, seigle; quatrième, avoine; cinquième, lin. — *Animaux domestiques :* cent soixante-quatre chevaux, sept cent quarante-sept bêtes à cornes, deux cent quatre veaux, cent vingt-trois porcs et deux cent vingt moutons. On y élève des abeilles.

8,839 **POPULATION :** Trois mille sept cent dix-huit habitants.

HABITATIONS : Cette commune se compose de cinq cent quarante-quatre maisons et cent cinquante-quatre fermes. Il y a une église, une maison communale et une école. — Résidence d'un notaire et d'un officier de santé.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a quatre brasseries de bière et de vinaigre, trois fabriques d'huile, une fabrique d'amidon, une fabrique de tabac et une fabrique de fil retors. Le tabac et le lin sont les principaux objets de commerce.

ROUTES ET CHEMINS : La route d'Ypres à Menin traverse la commune; une route provinciale conduit à Wervick.

GHISTELLES, commune et chef-lieu

du canton de son nom, de l'arrondissement et à 3 lieues 3/4 O. S. O. de Bruges, et à 2 lieues S. S. E. d'Ostende.

HYDROGRAPHIE : Une partie du canal nommé Bollevaerd traverse la commune.

AGRICULTURE : Les produits de ce territoire consistent en céréales, graines oléagineuses, plantes légumineuses et fourragères. On y trouve quelques bons pâturages. — *Animaux domestiques :* cent vingt-huit chevaux, vingt-deux poulains, quatre cent dix bêtes à cornes, cent trente-deux veaux, six cent treize porcs, deux cent dix moutons et quarante ânes.

POPULATION : Deux mille trois cent sept habitants. 2,650

HABITATIONS : Cette commune renferme quatre cent douze maisons. Il y a une église, une chapelle, une maison communale, deux écoles et une maison d'arrêt. On y remarque un château antique qui appartient à M. P. Bortier. Ce bourg est la résidence d'un notaire, de deux médecins et d'un pharmacien.

COMMERCE ET INDUSTRIE : On trouve à Ghisteltes une tannerie, deux brasseries, une briqueterie, deux fabriques de chandelles, deux moulins à huile et deux moulins à farine mus par le vent.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient un marché aux bestiaux le troisième mardi de chaque mois, des foires aux chevaux le 23 juillet et le 11 novembre et un marché hebdomadaire le mardi.

ROUTES ET CHEMINS : La commune de Ghisteltes est traversée par les routes d'Ostende à Thourout, et de Bruges à Nieupoort et Furnes.

GHYSELBRECHTEGHEM, commune du canton, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/4 E. de Courtray, et à 7 lieues 3/4 S. S. E. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Aucun ruisseau n'arrose cette commune.

AGRICULTURE : Le lin, le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, les colzas, le trèfle, les féveroles et les pommes de terre sont les principales productions de ce territoire. La culture du lin surtout y est

très soignée. — *Animaux domestiques* : trois chevaux, vingt-cinq bêtes à cornes et six veaux.

432

POPULATION : Cinq cent quatorze habitants.

HABITATIONS : Cette commune se compose de quatre-vingts maisons et d'une ferme. Il y a une église.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a un moulin à farine et un à huile mus par le vent. Tissage de toiles de lin.

ROUTES ET CHEMINS : Chemins vicinaux très mauvais pendant l'hiver.

GHYVERINCKHOVE ou GHYVE-RINCHOVE, commune du canton et à 1 lieue 3/5 N. de Haeringhe, de l'arrondissement et à 2 lieues S. de Furnes, et à 9 lieues S. O. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : On y trouve un ruisseau qui se dirige vers le N.

SOL : Argileux et sablonneux.

AGRICULTURE : Le territoire produit en abondance du froment, de l'orge, des colzas, du lin, des féveroles, des pommes de terre et des fruits. On y cultive aussi le houblon. Ses pâturages et ses prairies fournissent une herbe fine et substantielle. — *Animaux domestiques* : trente-six chevaux, trois poulains, cent cinquante-deux bêtes à cornes, soixante-seize veaux, soixante-dix porcs et quatre-vingts moutons. Le poisson d'eau douce et le gibier y abondent.

610

POPULATION : Six cent deux habitants.

HABITATIONS : Elle se compose de trente-trois maisons et trente-cinq fermes. Il y a une église, une maison communale et une école.

La campagne de M. de Cae, bourgmestre et notaire de cette commune, est une des plus belles habitations de la contrée. On y voit un jardin botanique où se trouve un grand nombre de plantes exotiques.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une brasserie et un moulin à farine, mu par le vent. Commerce de bêtes à cornes et de productions du sol.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Furn

à Ypres passe à peu de distance et à l'E. de la commune.

GITS, commune du canton et à 1/2 lieue N. d'Hooglede, de l'arrondissement et à 4 lieues 4/5 N. E. d'Ypres, et à 4 lieues 1/2 S. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Le Palincputbeke arrose la commune.

SOL : Argileux et sablonneux.

AGRICULTURE : Les produits agricoles de ce terroir sont du froment, du méteil, du seigle, de l'avoine, des féveroles, du sarrasin, du lin, du colza, des plantes fourragères et des légumes. On cultive aussi le tabac. Le fumier, les cendres et la chaux sont les principaux engrais en usage. — *Animaux domestiques* : quatre-vingt-deux chevaux, trois poulains, cinq cent quarante-trois bêtes à cornes, cent quatre-vingt-onze veaux, deux cent trente-quatre porcs et deux cent vingt moutons.

POPULATION : Trois mille trois cent quatre-vingt-quinze habitants. 3,895

HABITATIONS : Cette commune comprend six cent une maisons, cinquante fermes ; une église et trois écoles.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a trois brasseries, dont une fabrique de vinaigre renommée, deux fabriques de bonneterie et une de chandelles.

ROUTES ET CHEMINS : Cette commune est traversée du N. au S. par la route de Bruges à Menin.

GRENSTE, dépendance de la commune d'Oost-Roosebeke.

GROENE, dépendance de la commune de Maerkerke.

GROENSTRAET, dépendance de la commune de Ruddervoorde.

GROOTEBEKE, cours d'eau qui prend sa source au N. E. de Belleghem, canton et arrondissement de Courtray, coule du S. au N., passe à Sweveghem, Waereghem, et se perd dans la Lys à Vive-St.-Eloy.

GULLEGHEM, commune du canton et à 1/4 de lieue E. de Morseele, de l'arrondissement et à 3/4 de lieue O. de Courtray, et à 7 lieues 4/5 S. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : La Heule serpente sur le territoire.

AGRICULTURE : Les grains et graines cultivés dans cette commune sont le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, les féveroles, le lin, et le colza; les autres productions sont les pommes de terre, les navets, les carottes, le trèfle, le tabac; les jardins offrent des légumes de toute espèce: les vergers, des pommiers, des poiriers et des cerisiers. — *Animaux domestiques:* cinquante-sept chevaux, cinq poulains, deux cent quatre-vingt-sept bêtes à cornes, cinquante-cinq veaux, cinquante-huit porcs et soixante moutons.

POPULATION : Trois mille huit cent dix-sept habitants.

3,932

HABITATIONS : Il y a six cent quarante-huit maisons, cinquante fermes; une église, une maison communale, un hôpital et deux écoles. — Résidence d'un notaire, d'un chirurgien, d'un pharmacien et de deux artistes vétérinaires.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a trois brasseries, trois moulins à farine et à huile mus par le vent et une fabrique de chandelles. Fabrication de toiles de lin et de coton.

ROUTES ET CHEMINS : Chemins vicinaux conduisant à Courtray, Heule, Moorzeele, etc.

H

HAENEBEKE, ruisseau qui arrose la commune de Langemarck.

HAERINGHE, commune et chef-lieu du canton de son nom, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 S. de Furnes, et à 10 lieues 1/2 S. O. du chef-lieu de la province.

Elle est divisée en quatre sections qui sont : Rousbrugge, Oosthouck, Middenhouck, Zuidhouck.

HYDROGRAPHIE : L'Yser traverse la commune.

SOL : Argileux et très fertile.

AGRICULTURE : Le territoire produit en abondance du froment, du seigle, de l'orge, des colzas, du lin, des féveroles, des pommes de terre et des fruits. On y cultive aussi le houblon. Les pâturages et les prairies fournissent une herbe fine et substantielle. — *Animaux domestiques :* quatre-vingt-seize chevaux, seize poulains, quatre cent quinze bêtes à cornes, deux cent quatre-vingt-cinq veaux, deux cent quatre-vingt-douze porcs, cent cinquante moutons et vingt ânes.

POPULATION : Mille neuf cent soixante-trois habitants.

HABITATIONS : Elle se compose de trois cent vingt maisons et soixante-dix fermes. Il y a deux églises, deux maisons communales et cinq écoles.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Cette commune possède une teinturerie en bleu, une corderie, quatre brasseries, deux briqueteries, un four à chaux, une fabrique de poterie de terre, deux fabriques d'amidon, une fabrique de tabac, deux fabriques de chandelles; un moulin à huile et cinq moulins à farine. Les principaux articles de commerce sont les chevaux, les bêtes à cornes, les productions territoriales, ainsi que le tabac et le sucre qu'on introduit en France par contrebande.

FOIRES ET MARCHÉS : Il y a un marché hebdomadaire le samedi.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Paris à Dunkerke et Ypres traverse la commune.

HANDZAEME, commune du canton et à 1 lieue 2/3 S. O. de Thourout, de l'arrondissement et à 4 lieues 2/3 S. O. de Bruges. *Dep. Anvers*

HYDROGRAPHIE : Elle est traversée de l'E. à l'O. par l'ancien canal de Handzaeme.

AGRICULTURE : Les principales produc-

tions consistent en seigle, froment, avoine, sarrasin, lin et colza. Peu de fourrages. Légumes d'hiver et d'été. Pommes et poires pour la consommation. — Volaille; peu de ruches; lièvres, perdrix, bécasses en petit nombre.

POPULATION : Deux mille six cent quarante-six habitants.

HABITATIONS : On y compte trois écoles, une église et une maison communale.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Deux teintureries, une tannerie, une briqueterie, une distillerie, deux brasseries et une fabrique d'amidon.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune route ne traverse la commune.

HARELBEKE ou HAERLEBEKE, commune et chef-lieu du canton de son nom, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/4 N. N. E. de Courtray, et à 7 lieues 1/2 S. du chef-lieu de la province. *Staughem*

HYDROGRAPHIE : La Lys baigne la commune par la rive droite.

AGRICULTURE : Le terroir de cette commune fournit de beau lin, du colza, du froment, de l'avoine, et généralement tous les grains et les légumes en abondance et de bonne qualité. Il offre aussi de gras pâturages. On y élève des chevaux pour l'agriculture, des bêtes à cornes, des porcs, des moutons et de la volaille.

POPULATION : Quatre mille deux cent quatre-vingt-neuf habitants.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Cette commune possède deux fabriques d'étoffes de laine, une fabrique de bleu, une fabrique de tabac, une blanchisserie de toile, six distilleries de genièvre, sept brasseries, une corderie, une briqueterie, huit moulins à huile, six à farine, cinq à drèche, un à foulon et un à broyer les couleurs. Le tissage des toiles forme la principale industrie.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Gand à Courtray traverse le bourg d'Harelbeke du N. E. au S. O.

HISTOIRE : Harelbeke était autrefois une ville forte, et, selon Gramaye, la plus ancienne de la Flandre. Elle a été la rési-

dence des premiers gouverneurs de ce pays, qui avaient le titre de forestiers de Flandre et comtes d'Harelbeke. Détruite par les Normands en 882, cette ville fut rebâtie en 945 par le comte Arnoul I^{er}; les habitants de Courtray la ruinèrent et l'incendèrent en 988. Le comte Baudouin de Lille y fonda, en 1049, un chapitre composé de douze chanoines, d'un prévôt et d'un doyen.

On y a découvert des inscriptions et autres antiquités romaines.

HEESTERT, commune du canton et à 1/2 lieue O. d'Avelghem, de l'arrondissement et à 2 lieues E. de Courtray, et à 9 lieues S. S. E. du chef-lieu de la province. *Sauvinstait 435, Noogma 640*

HYDROGRAPHIE : On n'y trouve aucun cours d'eau. *Stempke 420*

AGRICULTURE : La culture des terres est généralement très soignée; on récolte du froment, du méteil, du seigle, de l'avoine, des colzas, du lin, des trèfles, des fèves, des pommes de terre, des plantes fourragères, des légumes et des fruits. — *Animaux domestiques* : quatre-vingt-huit chevaux, onze poulains, cinq cent trente-sept bêtes à cornes, cent treize veaux et cent cinquante-trois porcs.

POPULATION : Deux mille huit cent quarante-six habitants. *2,897*

HABITATIONS : Il y a quatre cent soixante-quinze maisons, cent quatre-vingt-six fermes, une église, une maison communale et deux écoles.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Deux brasseries, une fabrique de tabac, trois moulins à farine et un à drèche mus par le vent. Fabrication de toiles.

ROUTES ET CHEMINS : La route de deuxième classe d'Avelghem à Courtray traverse la commune.

HELCHIN ou HELKYN, commune du canton, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/3 S. S. E. de Courtray, et à 10 lieues S. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : L'Escaut qui se dirige du S. S. O. au N. N. E., forme, en serpentant, sa limite avec la commune de

Pottes (province de Hainaut). Les débordemens de ce fleuve sont parfois nuisibles aux prés riverains, surtout lorsque les eaux y séjournent trop long-temps. *Don Heule* 569
 L'aspect du territoire est assez uniforme. Le terrain est un peu ondulé au N.; dans les parties qui avoisinent l'Escaut, les plaines ont une inclinaison peu sensible. Les meilleures terres se composent d'une argile douce et friable, très fertile, facile à ameublir; elles produisent sans interruption des céréales, des colzas et du lin.

AGRICULTURE : Le territoire de cette commune fournit de beau lin, du colza, du froment, de l'avoine, et généralement tous les grains et les légumes en abondance et de bonne qualité. Il offre aussi de gras pâturages. On y élève des chevaux pour l'agriculture, des bêtes à cornes, des porcs, des moutons et de la volaille.

POPULATION : Mille vingt-neuf habitans.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une fabrique d'étoffes de laine, une fabrique d'huile, une de chandelles, deux brasseries, deux moulins à farine et un à huile. Il se fait très peu de commerce dans cette commune. La filature et le tissage des toiles occupent beaucoup de bras.

ROUTES ET CHEMINS : Le grand chemin d'Audenarde à Tournay traverse le territoire du N. N. E. au S. S. O.

HELLEGATBEEKE, cours d'eau qui arrose la commune de Westoutre.

long de la
 569
 HERSEAUX, commune du canton, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 S. de Courtray, et à 10 lieues 1/3 S. du chef-lieu de la province. *Stasely, Houten* 216

HYDROGRAPHIE : On n'y trouve aucun cours d'eau.

AGRICULTURE : Le lin, le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, le colza, le trèfle, les féveroles et les pommes de terre sont les principales productions de ce terroir. La culture du lin surtout y est très soignée.

— Animaux domestiques : cinquante-six chevaux, huit poulains, trois cent trente-neuf bêtes à cornes, vingt-huit veaux, trente-cinq porcs et cent cinquante moutons.

POPULATION : Deux mille cent soixante-sept habitans.

HABITATIONS : Cette commune se compose de trois cent soixante-six maisons et quinze fermes. Il y a une église, une maison communale et une école. — Résidence d'un chirurgien et d'un pharmacien.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a des fabriques d'étoffes de laine et de coton, de toile, de tabac, de potasse et d'huile. Cette commune, située sur la frontière de France, fait un assez grand commerce de sucre, café, grains et lin.

HEULE, rivière qui prend sa source dans les bois à l'E. de Zonnebeke, canton de Passchendaele, arrondissement d'Ypres; se dirige de l'O. à l'E., passe à Ledeghem, Moorsele, Gullegheem, Heule, et se jette dans la Lys à Cuerne, au-dessous de Courtray, après un cours d'environ quatre lieues; elle n'est point navigable.

HEULE, commune du canton et à 2 lieues 1/4 E. de Moorsele, de l'arrondissement et à 3/4 de lieue O. de Courtray, et à 7 lieues 1/4 S. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : La Heule serpente sur le territoire.

AGRICULTURE : Les grains et graines cultivés dans cette commune sont le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, les féveroles, le lin et le colza; les autres productions sont les pommes de terre, les navets, les carottes, le trèfle et le tabac; les jardins offrent des légumes de toute espèce : les vergers fournissent des poiriers, des pommiers et des cerisiers. — Animaux domestiques : quatre-vingt-cinq chevaux, seize poulains, quatre cent soixante-deux bêtes à cornes, cent trente-neuf veaux, quatre-vingts porcs et cent moutons.

POPULATION : Trois mille quatre cent quatre-vingt-onze habitans.

HABITATIONS : Il y a cinq cent quatre-vingt-cinq maisons et soixante-dix fermes; une église, une chapelle, une maison communale et une école. — Résidence d'un notaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : On y trouve cinq brasseries, une briqueterie, une fa-

2,180

3,878

brigue de tabac et quatre moulins à farine. On y confectionne des toiles de lin et de coton qui, avec les grains et le lin, forment la principale branche d'industrie de cette commune.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune grande route ne traverse le territoire; une partie de la commune est pavée.

HEYST, commune du canton, de l'arrondissement et à 2 lieues 4/5 N. de Bruges.

HYDROGRAPHIE : Le canal d'Isabelle traverse une petite partie du territoire; il sert pour l'écoulement des eaux. Le village de Heyst est bâti près de la mer.

SOL : Argileux.

AGRICULTURE : Cette commune récolte tous les ans environ trois mille hectolitres de froment, deux cent cinquante de seigle, huit cents d'orge, cinq cents d'avoine, sept cents de fèves et vingt-cinq de lin. — **Assolement :** la première année on sème ordinairement de l'orge, la deuxième des féveroles, la troisième du froment, la quatrième de l'avoine ou du seigle : quelquefois on commence par le colza, ensuite vient le froment, puis les pommes de terre, etc. — **Animaux domestiques :** on y élève des chevaux, des bêtes à cornes, des porcs, des moutons; les poules, les oies et les canards peuplent les basses-cours.

POPULATION : Sept cents habitants.

HABITATIONS : En briques, couvertes en pannes, partie agglomérées et partie disséminées. — Une école communale.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il n'y a qu'un moulin à farine mu par le vent. Les habitants n'ont d'autre industrie que l'agriculture, l'éducation du bétail et la pêche.

ROUTES ET CHEMINS : Une chaussée communale avec la route de Bruges à l'Écluse. On traverse le canal d'Isabelle sur trois ponts en pierre.

HOLLEBEKE, commune du canton et à 1 lieue 1/2 O. de Wervick, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/3 S. S. E. d'Ypres, et à 9 lieues 1/2 S. S. O. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Les cours d'eau qui arrosent cette commune sont le Palynck-

beke, le Roosemeerschbeke et le Gaverbeke.

SOL : Élevé, coupé par des collines et des vallées fertiles; terrain généralement argilo-sablonneux.

AGRICULTURE : On y récolte annuellement mille vingt-quatre hectolitres de froment, trois cent quarante-neuf de seigle, quatre cent quatre-vingt-treize d'avoine, quatre cent cinquante de féveroles, quatre cents de colza et trois mille huit cent quatre-vingt-sept de pommes de terre. Le tabac y est aussi un objet de grande culture. — **Assolement :** première année, tabac; deuxième, froment; troisième, seigle; quatrième, avoine; cinquième, lin. — **Animaux domestiques :** trente-trois chevaux, deux cent vingt-sept bêtes à cornes, quarante veaux, cent cinquante cochons et cinquante moutons. On y élève des abeilles.

POPULATION : Six cent vingt habitants. 635

HABITATIONS : Cette commune se compose de quatre-vingt-deux maisons et quarante fermes. Il y a une église, une maison communale et une école primaire.

On remarque, près de la route d'Ypres à Commynes, un ancien château entouré d'eau.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a un moulin à farine mu par le vent et une fabrique de tabac. Les grains, le lin et le tabac sont les principaux articles de commerce.

ROUTES ET CHEMINS : La route communale d'Ypres à Menin traverse la commune.

HOOGLEDE, commune et chef-lieu du canton de son nom, de l'arrondissement et à 5 lieues N. E. d'Ypres, et à 5 lieues 3/4 S. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : On n'y trouve aucun cours d'eau.

AGRICULTURE : Les produits agricoles de ce terroir sont du froment, du méteil, du seigle, de l'avoine, des féveroles, du sarrasin, du lin, des colzas, des plantes fourragères et des légumes. On cultive aussi le tabac. — Le fumier, les cendres et la chaux sont les principaux engrais en usage. — **Animaux domestiques :** cent quatre-

vingt-dix chevaux, vingt-trois poulains, huit cent quatre-vingt-dix-neuf bêtes à cornes, trois cent huit veaux, quatre cent cinquante porcs, deux cent quatre-vingts moutons, cinquante chèvres et vingt ânes.

POPULATION : Quatre mille deux cent 1,641 quatre-vingt-treize habitants.

HABITATIONS : Cette commune comprend mille deux maisons, cent trois fermes; une église, deux écoles et une maison d'arrêt. — Résidence d'un notaire et d'un médecin.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une distillerie, cinq brasseries, une corderie, deux fabriques de bonneterie, et des moulins à farine et à huile.

ROUTES ET CHEMINS : Cette commune est traversée du N. E. au S. O. par la route de Bruges à Ypres.

HOOGSTAEDÉ ou HOOGSTADE, commune du canton et à 1 lieue 4/5 N. N. E. de Haeringhe, de l'arrondissement et à 2 lieues S. de Furnes, et à 8 lieues 2/3 S. O. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Cette commune est arrosée par l'Yser.

AGRICULTURE : Le territoire produit en abondance du froment, de l'orge, des colzas, du lin, des féveroles, des pommes de terre et des fruits. On y cultive aussi le houblon. Ses pâturages et ses prairies fournissent une herbe fine et substantielle. — *Animaux domestiques* : quarante-neuf chevaux, huit poulains, deux cent quarante-cinq bêtes à cornes, vingt veaux, cent vingt-cinq porcs et quatre-vingts moutons. Le poisson d'eau douce et le gibier y abondent.

POPULATION : Six cent soixante-sept habitants.

HABITATIONS : Elle se compose de quatre-vingt-treize maisons et trente-sept fermes. Il y a une église, une maison communale, une école et un château.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une brasserie, une corderie et un moulin à farine mu par le vent. Commerce de chevaux et de bêtes à cornes.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient un marché tous les samedis.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Furnes à Ypres traverse la commune du N. au S. E.

HOUCKE, commune du canton, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 N. N. E. de Bruges.

HYDROGRAPHIE : Les canaux de Bruges à l'Écluse et celui de Zwimbrugge baignent la commune.

SOL : Argileux.

AGRICULTURE : Cette commune récolte tous les ans environ cent hectolitres de froment; soixante-dix de seigle, trois cents d'orge, soixante d'avoine, deux cents de fèves, dix de colza et dix de lin. — *Assolement* : la première année on sème ordinairement de l'orge, la deuxième des féveroles, la troisième du froment, la quatrième de l'avoine ou du seigle : quelquefois on commence par le colza, ensuite vient le froment, puis les pommes de terre, etc. — *Animaux domestiques* : on y élève des chevaux, des bêtes à cornes, des porcs, des moutons; les poules, les oies et les canards peuplent les basses-cours.

POPULATION : Cent quarante-huit habitants. 166

HABITATIONS : Construites en briques et couvertes en pannes. Une école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il ne s'y trouve qu'un moulin à farine mu par le vent.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune grande route ne passe sur le territoire. Les chemins vicinaux sont très mauvais pendant l'hiver.

HOUTHÉM, commune du canton et à 1 lieue 3/4 S. S. O. de Furnes.

HYDROGRAPHIE : Le canal de Berghes à Furnes traverse le territoire d'Houthém.

AGRICULTURE : On y récolte du froment, du seigle, de l'avoine, de l'orge, des plantes oléagineuses, des légumes et des fruits pour la consommation. Il y a de gras pâturages. Les prairies donnent un foin très estimé. — *Animaux domestiques* : quatre-vingt-dix chevaux, vingt-six poulains, trois cent quatre-vingt-quatre bêtes à cornes, deux

cent trente-deux veaux, cent cinquante porcs et quatre-vingt-quatorze moutons.

1,556 POPULATION : Mille quatre cent soixante-huit habitants.

HABITATIONS : On y compte cent quatre-vingt-quatorze maisons et soixante-dix-huit fermes, une église, une maison communale et une école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a deux brasseries, une briqueterie et deux moulins à farine mus par le vent. Commerce de chevaux, de bêtes à cornes, de grains, et surtout de tabac dont il se fait un grand commerce de contrebande avec la France.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient un marché tous les samedis.

ROUTES ET CHEMINS : On n'y trouve que des chemins vicinaux.

HOUTHEM, commune du canton et à 1 lieue 1/5 O. de Wervick, de l'arrondissement et à 1 lieue 3/4 S. S. E. d'Ypres, et à 9 lieues 3/4 S. du chef-lieu de la province.

Ses dépendances sont Kortewilde et Vierwinden.

HYDROGRAPHIE : Le Gaverbeke et le Wyt-schaetebeke, arrosent le territoire.

SOL : Élevé; terrain sablonneux.

AGRICULTURE : Année commune, on y récolte environ mille quatre-vingt-douze hectolitres de froment, sept cent vingt de seigle, sept cent cinquante d'avoine, cinq cents de féveroles, cinq cents de colza, sept mille quatre cents de pommes de terre. On y cultive aussi beaucoup de tabac et de lin. — *Assolement*: première année, tabac; deuxième, froment; troisième, seigle; quatrième, avoine; cinquième, lin. — *Animaux domestiques* : quarante-huit chevaux, deux cent quatre-vingts bêtes à cornes, soixante-dix veaux, cent sept cochons, cent vingt moutons et vingt chèvres.

1265 POPULATION : Mille deux cent vingt-huit habitants.

HABITATIONS : On y compte cent quatre-vingt-dix maisons et cinquante-trois fermes. — Une église, une maison communale et une école primaire.

HOUTTAVE, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue 2/3 O. de Bruges.

HYDROGRAPHIE : Plusieurs ruisseaux arrosent le territoire : ils servent principalement à l'écoulement des eaux surabondantes.

SOL : Ce territoire est sablonneux, argileux et marécageux ; il renferme beaucoup de terrain d'alluvion et de tourbe.

AGRICULTURE : On y récolte, année commune, deux mille trois cent soixante hectolitres de froment, cent dix de seigle, cinq cent soixante de colza, deux cent cinquante de fèves et de pois, deux cent cinquante d'avoine, mille huit cents de fèves pour les chevaux, cinquante de vesces. — *Mode de culture* : un tiers des terres en labour est cultivé en grains d'hiver, *durs grains* ; un tiers en marsage, un quart en jachère ; le reste en pommes de terre, carottes, navets et plantes fourragères. — *Assolement* : première année, colza ou chicorée ; deuxième, froment ; troisième, féveroles, pois ou vesces ; quatrième, avoine ; cinquième ou sixième année, jachère : ou bien première année, froment ; deuxième, féveroles ; troisième, froment ; quatrième avoine ; cinquième, jachère. — *Animaux domestiques* : on y élève des chevaux, des bêtes à cornes, des moutons et des porcs. Les basses-cours sont peuplées de poules, de canards et de dindons. Quelques particuliers soignent l'éducation des abeilles.

POPULATION : Six cent cinquante-six habitants. 716

HABITATIONS : Elles sont toutes construites en briques et la plupart couvertes en pannes. Une église.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il n'y a qu'un moulin à farine mu par le vent. Commerce de grains et de bestiaux.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Bruges à Osten de traverse la commune.

ANTIQUITÉS : On y a découvert, au mois de juin 1805, une urne de terre et quelques fragmens de vases.

HULSTE, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/2 N. de Cour-

tray, et à 6 lieues 1/2 S. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Il ne s'y trouve aucun ruisseau.

AGRICULTURE : Le lin, le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, le colza, le trèfle, les féveroles et les pommes de terre sont les principales productions de ce terroir. La culture du lin surtout y est très soignée. — *Animaux domestiques* : cinquante chevaux, dix poulains, deux cent quarante-neuf bêtes à cornes, cinquante-un veaux, soixante-douze porcs et quatre-vingts moutons.

POPULATION : Deux mille trois cent trente-neuf habitants. 2,570

HABITATIONS : Cette commune se compose de trois cent quarante-une maisons et soixante-dix-sept fermes. Il y a une église, une maison communale, trois écoles et un château.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une brasserie, un moulin à farine et un à huile activés par le vent. Commerce de lin, toiles, grains et pommes de terre.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Bruges à Courtray traverse le territoire vers l'O., du N. au S.

I

ICHTEGHEM, commune du canton et à 1 lieue 1/2 O. de Thourout, de l'arrondissement et à 3 lieues 3/4 S. O. de Bruges.

HYDROGRAPHIE : Elle est arrosée par le Veldtebeke.

AGRICULTURE : Les principales productions consistent en seigle, froment, avoine, sarrasin, lin et colza. Peu de fourrages. Légumes d'hiver et d'été. Pommes et poires pour la consommation. — *Animaux domestiques* : quatre-vingt-sept chevaux, six cent onze bêtes à cornes, soixante-trois veaux, trois cent quatre-vingts porcs, cent cinquante moutons et quatre-vingt-dix chèvres. Volaille; peu de ruches; lièvres, perdrix, bécasses en petit nombre.

POPULATION : Cinq mille six cent cinquante-neuf habitants. 5,947

HABITATIONS : On y compte six cent quarante-deux maisons et quarante-neuf fermes; une église, une maison communale et deux écoles.

ROUTES ET CHEMINS : La route d'Ostende à Thourout traverse la commune.

INGELMUNSTER, commune et chef-lieu du canton de son nom, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/4 N. de Courtray,

et à 6 lieues S. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Elle est située sur la rive gauche du Mandelbeke.

AGRICULTURE : Son territoire est fertile en grains, graines oléagineuses, foin, légumes et fruits. — *Assolement* : première année, lin; deuxième, seigle; troisième, colza ou avoine; quatrième, trèfle; cinquième, froment; sixième, pommes de terre ou avoine; septième, lin ou seigle. Les tourteaux de graines oléagineuses qu'on trempe dans l'urine des bestiaux, les cendres, la fiente, le fumier de cheval, de vache et de mouton, quelquefois de la chaux pour les terres compactes, tels sont les principaux engrais et amendemens que les cultivateurs emploient pour fertiliser les champs.

POPULATION : Cinq mille huit cent cinquante-cinq habitants. 6,060

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a deux brasseries, une distillerie, une raffinerie de sel et des fabriques de toiles.

INGOIGHEN ou **INGOYGHEM**, commune du canton, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/4 E. de Courtray, et à 8 lieues S. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Le territoire est arrosé par deux ruisseaux, dont l'un forme sa li-

mite avec la commune d'Ooteghem et l'autre avec celle de Tieghem. *Ing. d'Wille*

4000 hect. 715
Haerthout 476
AGRICULTURE : Le lin, le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, les colzas, le trèfle, les féveroles et les pommes de terre sont les principales productions de ce terroir. La culture du lin surtout y est très soignée. — *Animaux domestiques :* quarante chevaux, trois cent neuf bêtes à cornes, cinquante-six veaux, cent vingt porcs, cent moutons et cent chèvres.

2,350 **POPULATION :** Deux mille deux cent cinq habitants.

HABITATIONS : Cette commune se compose de trois cent quatorze maisons et douze fermes. Il y a une église, une maison communale et une école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une teinturerie en bleu, une briqueterie, un moulin à huile et deux à farine mus par le vent. Fabrication et commerce de toile.

ROUTES ET CHEMINS : Un chemin pavé traverse la commune du S. au N.

ISEGHEM, commune du canton et à 1/2 lieue O. d'Ingelmunster, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/4 N. de Courtray, et à 5 lieues 4/5 S. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Le Mandelbeke baigne le territoire par la rive droite.

AGRICULTURE : On y récolte du seigle, peu de froment, du sarrasin, de l'orge, de l'avoine, des féveroles, du lin, des colzas, du fourrage, des légumes et des fruits. Élevés de chevaux, de bêtes à cornes, de moutons et de porcs.

7,000 **POPULATION :** Huit mille quatre cent vingt-cinq habitants.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a des fabriques de toiles et de chapeaux. On y trouve aussi deux brasseries, cinq fabriques de brosses, quatre d'étoffes de coton, cinq de rubans, deux savonneries et deux tanneries.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient trois

foires par an : le troisième samedi de carême, le samedi qui précède la Pentecôte et le samedi qui précède la Toussaint : on y vend des chevaux, de la toile, etc. Marché tous les samedis pour bétail et toutes sortes de denrées.

ISENBERGHE, commune du canton et à 1 lieue 4/5 N. de Haeringhe, de l'arrondissement et à 1 lieue 3/5 S. de Furnes, et à 9 lieues S. O. du chef-lieu de la province.

AGRICULTURE : Le territoire d'Izenberghe, l'un des plus fertiles de la province, produit en abondance du froment, de l'orge, des colzas, du lin, des féveroles, des pommes de terre et des fruits. On y cultive aussi le houblon. Ses pâturages et ses prairies fournissent une herbe fine et substantielle. — *Animaux domestiques :* quarante chevaux, dix poulains, cent trente-sept bêtes à cornes, cinquante-six veaux et quatre-vingt-dix cochons. Le poisson d'eau douce et le gibier y abondent.

POPULATION : Neuf cent vingt-sept habitants. *900*

HABITATIONS : Elle se compose de cent quarante-six maisons et quarante-cinq fermes. Il y a une église et une chapelle dédiée à Notre-Dame de Bon-Secours, dont l'image attire annuellement un grand nombre de pèlerins; une maison communale et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a deux brasseries et deux moulins à farine mus par le vent. Les productions du sol et le bétail sont les principaux articles de commerce.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient tous les ans, le 15 août, une foire où l'on vend des étoffes de laine et de coton, de la quincaillerie, etc.; elle est très fréquentée. — Marché hebdomadaire le samedi.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Menin à Ypres, passe à une demi-lieue et à l'O. d'Izenberghe.

JABBEKE, commune du canton, de l'arrondissement et à 2 lieues O. de Bruges.

HYDROGRAPHIE : Le Walbrugge ou Bekedyk arrose la commune du S. au N. Le canal de Bruges à Ostende traverse le territoire de l'E. à l'O. dans la partie septentrionale.

SOL : Plat; de nature sablonneuse, pierreuse et marécageuse.

AGRICULTURE : On y récolte du froment, du seigle, de l'avoine, de l'orge, des féveroles, du trèfle, du lin et des colzas. Les fourrages, quoique peu abondants, suffisent à la consommation. Cerises, pommes, poires, prunes, dont on vend une petite quantité au marché. — Soixante-sept chevaux sont employés à l'agriculture. Élèves de bêtes à cornes, de moutons et de porcs. Un petit nombre de ruches d'abeilles. La pêche donne des carpes, brochets, perches, tanches, anguilles et brèmes.

POPULATION : Mille quatre cent quarante-sept habitants.

HABITATIONS : Le centre de la commune se compose d'un groupe de maisons assez bien construites; les autres habitations sont disséminées dans la campagne. Deux écoles.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a deux brasseries de bière et de vinaigre, deux moulins à farine mûs par le vent, et une briqueterie. Le tissage du lin occupe douze à quinze métiers. Il y a environ neuf hectares de tourbières dont on exploite tous les ans cinquante verges.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Bruges à Nieupoort traverse le centre de la commune de l'E. à l'O. Il y a un pont tournant sur le canal qui établit une communication facile avec la commune de Stalhille.

JACQUES-CAPPELLE (SAINT) ou **SAINT-JACOBS-CAPPELLE**, commune du canton, de l'arrondissement et à 2 lieues 2/5 E. S. E. de Furnes.

HYDROGRAPHIE : L'ancien canal appelé Bevering Vaert traverse la commune.

AGRICULTURE : On y récolte du froment, du seigle, de l'avoine, de l'orge, des

plantes oléagineuses, des légumes et des fruits pour la consommation. Il y a de gras pâturages. Les prairies donnent un foin très estimé. — *Animaux domestiques* : vingt-six chevaux, vingt-deux poulains, cent soixante-cinq bêtes à cornes, cent trente-un veaux, cinquante-six porcs.

POPULATION : Cent soixante-quatorze habitants.

HABITATIONS : On y compte trente-une maisons, treize fermes; une église, une maison communale et une école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'engrais du bétail et l'agriculture forment la principale branche d'industrie.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune grande route ne passe sur le territoire.

JEAN (SAINT), commune du canton, de l'arrondissement et à 1/2 lieue N. E. d'Ypres, et à 8 lieues 3/4 S. S. O. du chef-lieu de la province.

Cette commune se compose de son chef-lieu et des sections suivantes, savoir : Wielke et Brieke.

HYDROGRAPHIE : Le Belle-Waertbeke, affluent de l'Yperlée, arrose la commune.

SOL : Argileux et sablonneux.

AGRICULTURE : Les productions de cette commune sont très variées; on y cultive toute sorte de céréales, des féveroles, du trèfle, des pommes de terre, de la chicorée, du houblon, des plantes fourragères et filamenteuses, des grains oléagineux; les jardins fournissent des légumes de bonne qualité; les vergers, des pommes, des poires, des cerises, et des prunes en assez grande quantité. Les bois sont peuplés d'ormes, de hêtres, de trembles, de chênes, de frênes, de peupliers d'Italie et du Canada, des saules, d'aunes, de tilleuls et de sapins; les taillis sont composés de frênes, de bouleaux et de chênes: on les coupe à l'âge de six à neuf ans. — *Année commune*, on récolte trois mille trois cent soixante-dix hectolitres de froment, six cent quatre-vingt-sept de seigle, mille quatre cent trente d'avoine, mille trente-un de fèves de cheval, mille cinq cents de colza et

200

cinquante d'aillet. — Ce territoire offre aussi beaucoup de plantes médicinales, telles que le *lamium album*, l'*erysimum officinale*, le *cochlearia officinalis*, l'*hel-leborus niger*, la *veronica officinalis*, l'*aconitum napellus*, la *salvia officinalis*, le *symphitum officinale*, le *solanum dulcamara*, le *sambucus nigra*, la *malva sylvestris*, la *fumaria officinalis*, l'*achillea millefolium*, etc. — *Mode de culture* : le genre de culture varie suivant la nature des terrains et la grandeur des exploitations. Dans les meilleures terres les récoltes se succèdent de la manière suivante : la première année, avoine ; deuxième, trèfle ; troisième, froment ; quatrième, lin ; cinquième, froment ; sixième, féveroles, septième, froment ; huitième, pommes de terre ; neuvième, froment ; dixième, seigle ; onzième, demi-jachère, composée de navets, carottes ou chicorée. Quelques cultivateurs sèment du froment la première année ; du trèfle, du lin, des féveroles ou des pommes de terre, la deuxième ; du froment, la troisième ; des fèves la quatrième ; du seigle ou de l'avoine, la cin-

quième ; la terre repose la sixième année. — Les engrais et amendemens en usage sont le fumier des bestiaux ; les cendres, la chaux et les tourteaux de lin et de colza. — *Animaux domestiques* : cinquante chevaux, neuf poulains, deux cent quarante-trois bêtes à cornes, soixante-six veaux, cent quatre-vingt-quinze pores et deux cent dix moutons. Quelques particuliers soignent l'éducation des abeilles. La pêche fournit des brochets, des carpes, des anguilles et des tanches. Le gibier n'est pas nombreux.

POPULATION : Sept cent cinquante-six habitants. 510

HABITATIONS : On y compte deux cent soixante-douze maisons, trente fermes, une chapelle, une maison communale et une école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il s'y trouve un moulin à farine et deux moulins à huile.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Bruges à Ypres passe au centre de la commune, et une route communale conduit au hameau de Pilkem.

K

KEMMEL, commune du canton et à 1 lieue 1/5 O. de Messines, de l'arrondissement et à 2 lieues S. S. O. d'Ypres, et à 13 lieues S. S. O. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Ce territoire est arrosé, 1° par le Loker ou Kemmelbeek, qui a sa source à Locre, près de Scherpenberg, se dirige du S. O. au N., et va se perdre dans l'étang de Dickebusch ; 2° par le Wyllbeek qui sourd dans le parc du château de Kemmel au pied du Kemmelberg, baigne au N. O. la route dite Kleine-Yperstraet et se jette dans le Locre, à Kemmel ; 3° par le Haringbeek qui court du S. au N. vers Wyttschaete, Voormezele et Ypres où il prend le nom d'Yperlee. Une partie de l'é-

tang de Dickebusch se trouve sur le territoire de Kemmel.

SOL : Ce territoire offre une surface élevée et entrecoupée de collines plus ou moins rapides ; le Kemmelberg se trouve au centre de la commune ; au S. et à l'O. le terrain est rocailleux, et argileux au S. E.

AGRICULTURE : La récolte est évaluée approximativement à deux mille deux cent vingt-quatre hectolitres de froment, trois cents de méteil, mille de seigle, sept cent quarante d'avoine, quatre cent quatre-vingts de féveroles, six cents de colza, et quatre mille cinq cents de pommes de terre. Les fourrages suffisent à peine pour la consommation. Pommes, poires, prunes et cerises, dont une partie est vendue au mar-

ché. Bois taillis peuplés de frênes, chênes et bouleaux : on les coupe à l'âge de six à neuf ans ; les autres arbres forestiers sont le peuplier, le tremble, le sapin, le noisetier, l'aune et le tilleul. Le territoire de Kemmel offre un grand nombre de plantes médicinales, telles que le *vaccinium myrtillus*, le *cynaglossum officinale*, la *tormentilla erecta*, la *digitalis purpurea*, la *valeriana officinalis*, l'*hyosciamus niger*, le *verbascum thapsus*, le *tussilago farfara*, la *viola odorata*, le *lamium album*, l'*erysimum officinale*, la *viola tricolor*, la *cochlearia officinalis*, l'*helleborus niger*, l'*aconitum napellus*, la *salvia officinalis*, le *sympitum officinale*, le *solanum dulcamara*, le *sambucus nigra*, la *malva sylvestris*, la *fumaria officinalis*, l'*achillea millefolium*, la *calendula officinalis*. — *Assolement* : première année, froment ; deuxième, trèfle ; troisième, froment ; quatrième, féveroles ; cinquième, froment ; sixième, lin ; pommes de terre, seigle ou pois ; septième, avoine ; huitième, jachères. Les engrais en usage sont le fumier, les vidanges des latrines, la chaux, le résidu des graines oléagineuses, et les cendres de bois et de tourbe. — *Animaux domestiques* : quatre-vingt-trois chevaux, quatre cent cinquante-trois bêtes à cornes, cent soixante veaux, quatre cent soixante-dix cochons, quatre-vingts moutons et vingt chèvres. — On élève peu d'abeilles ; les cours d'eau fournissent des carpes, des brochets, des anguilles, des brèmes et des tanches.

1,540 *POPULATION* : Mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit habitants.

HABITATIONS : On y compte cent quatre-vingt-huit maisons, quatre-vingt-quatre fermes et un château, une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a trois brasseries, et deux moulins à farine mûs par le vent. On y fabrique des étoffes de laine et de la toile. — Fréquentation des marchés de Bailleul (France), Ypres et Neuve-Église.

ROUTES ET CHEMINS : Des chemins vici-

naux conduisent à Ypres, Voormezele, Wyttschaete, Wulverghem, Neuve-Église, Branoutre, Locre, Reninghelst et Poperinghe.

KERKHOVE, commune du canton et à 1 lieue N. E. d'Avelghem, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/5 E. de Courtray, et à 8 lieues 3/4 S. S. E. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : L'Escaut baigne le territoire par sa vive gauche.

AGRICULTURE : La culture des terres est généralement très soignée ; on récolte du froment, du méteil, du seigle, de l'avoine, des colzas, du lin, du trèfle, des féveroles, des pommes de terre, des plantes fourragères, des légumes et des fruits. — *Animaux domestiques* : vingt-deux chevaux, six poulains, cent trente bêtes à cornes, dix veaux, soixante porcs, soixante moutons et vingt-cinq chèvres.

POPULATION : Mille trois cent soixante-quatre habitants. 1467

HABITATIONS : Il y a trois cent vingt maisons, douze fermes, une église et une école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : On y trouve deux brasseries, une fabrique de chicorée, deux moulins à huile et deux moulins à farine mûs par le vent.

ROUTES ET CHEMINS : La route d'Audenarde à Tournay traverse la commune.

KEYEM, commune du canton et à 1 lieue 3/5 S. E. de Nienport, de l'arrondissement et à 2 lieues 3/5 E. de Furnes, et à 5 lieues 1/2 S. O. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : L'Yser baigne le territoire vers l'O.

AGRICULTURE : Ce territoire donne d'abondantes moissons de froment, méteil, seigle, orge, avoine, colza, lin, trèfle, pommes de terre, foin, pois et féveroles. Les engrais en usage sont le fumier, la chaux, les cendres de Hollande, les tourteaux de colza et de lin. — *Animaux domestiques* : quatre-vingt-deux chevaux, neuf poulains, quatre cent vingt-deux bêtes à cornes, cent vingt-trois veaux, deux cent quatre-vingt-dix porcs, cent vingt moutons.

POPULATION : Mille neuf habitants. 1687

HABITATIONS : Elle se compose de cent trente maisons, quarante fermes. Il y a une église, une école primaire et une école de travail.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Industrie agricole.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Nieuport à Ypres traverse la commune.

KNOCKE, commune du canton, de l'arrondissement, et à 2 lieues 4/5 N. de Bruges.

HYDROGRAPHIE : Le canal d'Isabelle traverse le territoire de l'O. à l'E.

SOL : Argileux.

AGRICULTURE : Cette commune récolte tous les ans, environ trois cent cinquante hectolitres de froment, cent cinquante de seigle, huit cents d'orge, cinq cents d'a-

voine, sept cent trente de fèves, cent quatre-vingt-dix de colza, vingt-cinq de lin.

— **Assolement :** la première année on sème ordinairement de l'orge; la deuxième, des féveroles; la troisième, du froment; la quatrième, de l'avoine ou du seigle: quelquefois on commence par le colza, ensuite vient le froment, puis les pommes de terre, etc. — **Animaux domestiques :** on y élève des chevaux, des bêtes à cornes, des porcs, des moutons; les poules, les oies et les canards peuplent les basses-cours.

POPULATION : Mille quatre habitants. 1153

HABITATIONS : Toutes les maisons sont bâties en briques et couvertes en pannes. — Une école privée.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune grande route ne traverse le territoire.

L

LAMPERNISSE, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue 2/3 S. E. de Furnes.

HYDROGRAPHIE : Le Lierse-Vaert et le Beverdykvaert arrosent cette commune.

AGRICULTURE : On y récolte du froment, du seigle, de l'avoine, de l'orge, des plantes oléagineuses, des légumes et des fruits pour la consommation. Il y a de gras pâturages. Les prairies donnent un foin très estimé. — **Animaux domestiques :** cinquante chevaux, dix-neuf poulains, quatre cent soixante-dix-sept bêtes à cornes, cent veaux, quatre-vingt-sept porcs.

POPULATION : Quatre cent dix-huit habitants. 440

HABITATIONS : Cette commune se compose de cinquante-cinq maisons et dix-huit fermes. Il y a une église, une maison communale et une école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Deux moulins à farine mûs par le vent. Les grains et les bestiaux sont les principaux objets de commerce.

ROUTES ET CHEMINS : Il n'y a que des chemins vicinaux.

LANGEMARCK, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/2 N. N. E. d'Ypres, et à 7 lieues 1/2 S. S. O. du chef-lieu de la province.

Cette commune se compose de son chef-lieu et des hameaux de Poelcapelle et Saint-Julien. (Not-fay) 460

HYDROGRAPHIE : Cette commune est arrosée par le Steenbeke, le saint Jansbeke, le Corverbeke, le Lendelbeke, le Stroomkenbeke, le Zaelplas-et-Brombeke, le Haenebeke.

SOL : Argileux et sablonneux.

AGRICULTURE : Les productions de cette commune sont très variées; on y cultive toute sorte de céréales, des féveroles, du trèfle, des pommes de terre, de la chicorée, du houblon, des plantes fourragères et filamenteuses, des graines oléagineuses. Les jardins fournissent des légumes de bonne qualité; les vergers, des pommes, des poires, des cerises, et des prunes en

assez grande quantité. Les bois sont peuplés d'ormes, de hêtres, de trembles, de chênes, de frênes, de peupliers d'Italie et du Canada, de saules, d'aunes, de tilleuls et de sapins; les taillis sont composés de frênes, de bouleaux et de chênes: on les coupe à l'âge de six à neuf ans. — Année commune, on récolte vingt-trois mille à vingt-cinq mille hectolitres de froment, huit mille à neuf mille de seigle, onze mille à douze mille d'avoine, sept mille cinq cents à huit mille de fèves, six mille à six mille cinq cents de colza. — Ce territoire offre aussi beaucoup de plantes médicinales telles que le *lamium album*, l'*erysimum officinale*, le *cochlearia officinalis*, l'*helleborus niger*, la *veronica officinalis*, l'*aconitum napellus*, la *salvia officinalis*, le *symphitum officinale*, le *solanum dulcamara*, le *sambucus nigra*, la *malva sylvestris*, la *fumaria officinalis*, l'*achillea millefolium*, etc. — *Mode de culture*: le genre de culture varie suivant la nature des terrains et la grandeur des exploitations. Dans les meilleures terres les récoltes se succèdent de la manière suivante: la première année, avoine; deuxième, trèfle; troisième, froment; quatrième, lin; cinquième, froment; sixième, féveroles; septième, froment; huitième, pommes de terre; neuvième, froment; dixième, seigle; onzième, demi-jachère, composée de navets, carottes ou chicorée. Quelques cultivateurs sèment du froment la première année; du trèfle, du lin, des féveroles ou des pommes de terre, la deuxième; du froment, la troisième; des fèves la quatrième; du seigle ou de l'avoine la cinquième; la terre repose la sixième année. — Les engrais et amendemens en usage sont le fumier des bestiaux, les cendres, la chaux et les tourteaux de lin et de colza. — *Animaux domestiques*: deux cent quatre-vingt-cinq chevaux, soixante-douze poulains, mille six cent soixante-quatorze bêtes à cornes, cinq cent dix veaux, deux mille soixante-trois porcs; neuf cent dix moutons et soixante-trois chèvres. Quelques particuliers soignent

l'éducation des abeilles. La pêche fournit des brochets, des carpes, des anguilles et des tanches. Le gibier abonde.

POPULATION: Cinq mille sept cent quatre-vingt-seize habitans.

HABITATIONS: On y compte mille quarante-quatre maisons, et deux cent sept fermes. Il y a trois églises, une chapelle, une maison communale, quatre écoles et une caserne pour la maréchaussée. On remarque près de l'église de cette commune un beau château d'architecture moderne, qui appartient à M. le vicomte de Palin, et, au bout de l'allée du bois de Houthulst, est un vieux château connu sous le nom de *Domanial huys ter menneken*. Il est occupé par l'administration des forêts.

COMMERCE ET INDUSTRIE: Il y a une teinturerie, deux blanchisseries de toiles, une tannerie, deux corderies, une fabrique de chicorée, cinq brasseries de bière et de vinaigre, une fabrique de savon, une fabrique d'amidon, deux corderies, deux fabriques de gants, deux fabriques de tabac et plusieurs moulins à farine et à huile.

ROUTES ET CHEMINS: La route de Bruges à Ypres traverse le territoire.

LAPSCHEURE, commune du canton, de l'arrondissement et à 2 lieues 4/5 N. E. de Bruges.

Elle se compose de son chef-lieu et des sections de Vlienderhaege et Prikboom.

HYDROGRAPHIE: Cette commune est arrosée par plusieurs cours d'eau qui se dirigent vers l'Écluse.

SOL: Argileux au N. et argilo-sablonneux au S.

AGRICULTURE: Cette commune récolte tous les ans environ deux mille cinq cents hectolitres de froment, six cents d'avoine, trente de seigle, mille de fèves de chevaux et pois, quatre cents de colza, soixante de graine de lin, vingt de sarrasin. *Assolement*: la première année, on sème ordinairement de l'orge; la deuxième, des féveroles; la troisième, du froment; la quatrième, de l'avoine ou du seigle: quelquefois on commence par le colza, ensuite vient le froment, puis les pommes de

6,187

terre, etc. — *Animaux domestiques* : on y élève des chevaux, des bêtes à cornes, des porcs, des moutons; les poules, les oies et les canards peuplent les basses-cours.

POPULATION : Six cent quatre-vingt-treize habitants.

HABITATIONS : Les maisons sont bâties en briques et la plus grande partie couvertes en pannes. Il y a une école communale.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Un moulin à farine mû par le vent. Industrie agricole.

ROUTES ET CHEMINS : Chemins vicinaux conduisant à l'Écluse, Damme, Moerkerke, etc. : ils sont très mauvais pendant l'hiver.

LAUWE, commune du canton et à 4/5 E. de Menin, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/2 S. O. de Courtray, et à 9 lieues S. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : La Lys arrose le territoire par la rive droite.

AGRICULTURE : Les grains et graines qu'on récolte dans cette commune sont le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, le sarrasin, les féveroles et les pois. La culture du lin et du colza y est très soignée. Les jardins produisent des légumes de toute qualité et en abondance. Les vergers sont peuplés de pommiers, poiriers et cerisiers. — *Animaux domestiques* : on y élève des chevaux, des bêtes à cornes, des porcs et des moutons.

POPULATION : Deux mille trois cent soixante-treize habitants.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a trois brasseries, deux fabriques d'huile, une fabrique de tabac, et des moulins à farine.

LEDEGHEM, commune du canton et à 1 lieue 1/3 N. de Menin, de l'arrondissement et à 1 lieue 4/5 O. de Courtray, et à 7 lieues 2/3 S. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Cette commune est arrosée par la rive gauche de la Heule qui y reçoit le Wulsdambeke.

AGRICULTURE : Les grains et graines qu'on récolte dans cette commune sont le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, le sarrasin, les féveroles et les pois. La cul-

ture du lin et du colza y est très soignée. Les jardins produisent des légumes de toute qualité et en abondance. Les vergers sont peuplés de pommiers, poiriers et cerisiers.

— *Animaux domestiques* : soixante-treize chevaux, quatorze poulains, quatre cent quatre-vingt-une bêtes à cornes, cent dix-huit veaux, cent deux porcs et quatre-vingts moutons.

POPULATION : Deux mille six cent trente-sept habitants.

HABITATIONS : Six cents maisons et cent fermes. Une église, une maison communale et trois écoles.

COMMERCE ET INDUSTRIE : On y trouve trois brasseries, une fabrique de tabac, une fabrique de chandelles, des moulins à huile et à tabac. Commerce de lin et de toiles.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Bruges à Menin traverse le territoire du N. au S.

LEFFINGHE, commune du canton et à 1 lieue 1/3 O. de Ghisteltes, de l'arrondissement et à 4 lieues 3/4 O. de Bruges.

HYDROGRAPHIE : Le canal de Nieupoort à Ostende traverse le territoire du S. S. O. au N. E., sur une longueur de cinq mille mètres, en passant à environ trois cents mètres de l'église de Leffinghe. L'Yperlee et le Sluysvaert passent aussi sur le territoire et servent pour l'écoulement des eaux.

AGRICULTURE : Les produits de ce territoire consistent en céréales, graines oléagineuses, plantes légumineuses et fourragères. On y trouve quelques bons pâturages.

— *Animaux domestiques* : cent quatre-vingt-neuf chevaux, quarante-six poulains, cinq cent quatre-vingt-treize bêtes à cornes, trois cent cinquante-trois veaux, quatre cent quinze porcs et deux cent quarante-cinq moutons.

POPULATION : Mille quatre cent soixante-dix-neuf habitants.

HABITATIONS : Cette commune renferme deux cent quatorze maisons et cinquante-deux fermes. Il y a une église, un hôpital et une école. — Résidence d'un notaire et de deux chirurgiens.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une

tannerie, deux brasseries et trois moulins à farine mûs par le vent.

ROUTES ET CHEMINS : La route d'Ostende à Thourout traverse une partie du territoire au N. E.

ANTIQUITÉS : On a découvert sur la commune de Leffinghe deux pots de terre : l'un a six pouces deux lignes de hauteur et de largeur ; l'autre, sept pouces une ligne.

LEKE, commune du canton et à 1 lieue 2/3 S. S. O. de Ghisteltes, de l'arrondissement et à 5 lieues O. S. O. de Bruges.

HYDROGRAPHIE : Elle n'est arrosée par aucun ruisseau.

AGRICULTURE : Les produits de ce territoire consistent en céréales, graines oléagineuses, plantes légumineuses et furrageères. On y trouve quelques bons pâturages. — *Animaux domestiques :* soixante-treize chevaux, quatre poulains, trois cent quatre-vingt-dix-neuf bêtes à cornes, cent dix porcs et cent cinquante moutons.

POPULATION : Mille quatre-vingt-trois habitants.

HABITATIONS : Cette commune renferme cent quarante maisons et soixante fermes. Il y a une église, une maison communale et une école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une tannerie et deux brasseries.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Dixmude à Ghisteltes traverse la commune.

LENDELEDE, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/2 N. de Courtray et à 6 lieues 2/5 S. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Aucun ruisseau n'arrose cette commune.

AGRICULTURE : Le territoire de cette commune fournit de beau lin, du colza, du froment, de l'avoine et généralement tous les grains et les légumes en abondance et de bonne qualité. Il offre aussi de gras pâturages. *Animaux domestiques :* quatre-vingt-neuf chevaux, onze poulains, cinq cent quarante-cinq bêtes à cornes, cent trente-deux veaux, cent soixante-dix porcs, cent soixante moutons.

POPULATION : Trois mille neuf cent soixante-dix habitants.

HABITATIONS : Cette commune se compose de six cent deux maisons, cent trente-six fermes. Il y a une église, une maison communale, un hôpital et deux écoles.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une brasserie, une briqueterie, quatre fabriques d'huile et deux fabriques de tabac. Commerce en toiles, grains et graines oléagineuses.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Bruges à Courtray traverse le territoire vers l'E. Chemins communaux allant à Iseghem et Wynkel-Saint-Éloi, pavés en partie aux frais de la commune.

LEYSELE, commune du canton de l'arrondissement et à 2 lieues 1/6 S. de Furnes.

Ses dépendances sont les hameaux de Geldzak, la Clachoire et d'Abbeje.

HYDROGRAPHIE : Il ne s'y trouve aucun ruisseau important.

AGRICULTURE : Le territoire de Leysele, l'un des plus fertiles de la province, abonde en productions de toute espèce et surtout en froment, colza, lin et foin. — *Animaux domestiques :* cent trente-six chevaux, quatre poulains, trois cent quatre-vingt-sept bêtes à cornes, deux cent deux veaux, deux cent cinquante porcs, cent soixante-deux moutons.

POPULATION : Mille neuf cent quatre-vingt-seize habitants.

HABITATIONS : On y compte cent quatre-vingt-douze maisons, cent dix-huit fermes, une église, une maison communale et une école. — Résidence de deux médecins, d'un pharmacien et d'un artiste vétérinaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a trois brasseries, une corderie et quatre moulins à farine activés par le vent. Les principaux articles de commerce sont les bêtes à cornes, les productions du territoire, et surtout le tabac, dont il se fait un grand commerce de contrebande avec la France.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient un marché aux comestibles tous les jeudis.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune grande route ne passe sur le territoire.

4,197

2,100

LICHTERVELDE, commune du canton, à 7/8 de lieue S. E. de Thourout, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 S. de Bruges.

HYDROGRAPHIE : Quelques petits ruisseaux circulent sur le territoire.

AGRICULTURE : Les principales productions consistent en seigle, froment, avoine, sarrasin, lin et colza. Peu de fourrages, légumes d'hiver et d'été. Pommes et poires pour la consommation. — *Animaux domestiques* : cent vingt-deux chevaux, trente poulains, huit cent soixante-quatre bêtes à cornes, deux cent cinquante-neuf veaux. — Volaille; peu de ruches; lièvres, perdrix, bécasses en petit nombre.

POPULATION : Cinq mille six cent cinquante-neuf habitants.

HABITATIONS : On y compte deux écoles, une église, une maison communale.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Deux fabricans d'étoffe de laine, trois teintureries en bleu, une blanchisserie, deux tanneries, cinq briqueteries, neuf brasseries, neuf moulins à farine et un moulin à tabac.

ROUTES ET CHEMINS : Cette commune est traversée à l'O. par la route de Bruges à Menin, et de l'O. à l'E. par celle de Thourout à Courtray.

LISSEWEGHE ou **LISSEWEGE**, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue 5/6 N. de Bruges.

HYDROGRAPHIE : Les canaux de Lissewege et d'Ysabelle arrosent cette commune.

SOL : Généralement argileux.

AGRICULTURE : Cette commune récolte, tous les ans, environ huit mille hectolitres de froment, deux cents de seigle, deux mille d'orge, mille d'avoine, mille cinq cents de fèves; cinq cents de colza et cinquante de lin. — *Assolement* : La première année on sème ordinairement de l'orge; la deuxième, des féveroles; la troisième, du froment; la quatrième, de l'avoine et du seigle; quelquefois on commence par le colza, ensuite vient le froment, puis les pommes de terre, etc. — *Animaux domestiques* : On y élève des chevaux, des bêtes à cornes, des porcs, des moutons; les poules, les oies et les canards peuplent les basses-cours.

POPULATION : Mille deux cent cinquante habitants.

HABITATIONS : Bâties en briques, couvertes en pannes et en partie agglomérées.

— Une école communale.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Deux moulins à farine mûs par le vent.

ROUTES ET CHEMINS : Une chaussée communie avec la route de Bruges à l'Écluse. Le canal de Lisseweghe est traversé par huit ponts de pierre et un pont de bois.

LISSEWEGHE (CANAL DE). Il commence à Bruges et se dirige au N. vers la mer du Nord; il baigne ou laisse sur la rive gauche les communes de Saint-Pierre-sur-la-Digue, Meetkerke, Zuyenkerke, Uytkerke, Blankenberghe, et sur la rive droite, celles de Coolkerke, Dudzele et Lisseweghe. Son cours est d'environ 2 lieues 1/2 du S. au N. Ce canal sert principalement au transport des matériaux pour les ouvrages de défense à la mer, sur la côte de Blankenberghe. Il offre un tirant d'eau navigable de 0^m 90. Il est en bon état d'entretien.

LOCRE ou **LOKEREN**, commune du canton et à 1 lieue 4/5 O. de Messines, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/3 S. O. d'Ypres, et à 13 lieues 1/2 S. S. O. du chef-lieu de la province.

Cette commune se compose de son chef-lieu, et des hameaux de Douwehoek, Bruloose, et Scherpenberg.

HYDROGRAPHIE : Ce territoire est arrosé par le Douwe, affluent de la Lys; par le Hillebeck qui prend sa source dans la vallée de Promenteur à l'O. de Scherpenberg, et se réunit à la Douwe vers Dranouter; et par le Locre ou Kemmelbeek qui sourd dans le bois de Broek, à l'E. de Scherpenberg.

SOL : Élevé et entrecoupé de collines; argileux et rocaillieux.

AGRICULTURE : On récolte, année commune, onze cents hectolitres de froment, deux cent cinquante de méteil, cinq cent trente de seigle, cinq cents d'avoine, trois cent vingt de féveroles, trois cents de colza, deux mille cent cinquante de pommes de terre. Pommes, poires, prunes et cerises en assez grande quantité. Les bois sont peu-

plés d'ormès, chênes, hêtres, trembles, frênes, saules, peupliers du Canada et d'Italie, sapins, coudriers, aunes, etc. On y exploite les taillis à l'âge de six à neuf ans.

— *Plantes médicinales* : cynoglosse, *cynoglossum officinale* ; tormentille droite, *tormentilla erecta* ; digitale pourprée, *digitalis purpurea* ; valériane, *valeriana officinalis* ; jusquiame noire, *hyosciamus niger* ; bouillon blanc (molène), *verbascum thapsus* ; tussilage commun, *tussilago farfara* ; violette odorante, *viola odorata* ; lamier blanc, *lamium album* ; velar, *erysimum officinale* ; violette tricolore (pensée), *viola tricolor* ; cochléaria, *cochlearia officinalis* ; véronique, *veronica officinalis* ; ellébore noir, *helleborus niger* ; sauge, *salvia officinalis* ; grande consoude, *symphitum officinale* ; morelle grimpanche, *solanum dulcamara* ; sureau commun à baies noires, *sambucus nigra* ; mauve sauvage, *malva sylvestris* ; fumeterre, *fumaria officinalis* ; achillée millefeuilles, *achillea millefolium* ; souci commun, *calendula officinalis*. — *Mode de culture* : Première année, colza ou navets ; deuxième, froment ou avoine ; troisième, trèfle ; quatrième, lin ; cinquième, froment ou navets ; sixième, trèfle ou avoine ; septième, pommes de terre ; huitième, jachères. Quelquefois on alterne de la manière suivante : première année, froment ; deuxième, trèfles ; troisième, froment ; quatrième, féveroles ; cinquième, froment ; sixième, lin, pommes de terre, seigle, ou pois ; septième, avoine ; huitième, jachères. En 1830, on y comptait quarante-cinq chevaux, onze poulains, deux cent soixante-deux bêtes à cornes, cent soixante-cinq veaux, deux cent vingt-six cochons, cent moutons, dix-sept chèvres et quatorze ânes. On y élève très peu d'abeilles. Les cours d'eau fournissent carpes, brochets et anguilles.

POPULATION : Six cent douze habitants.

HABITATIONS : Il y a vingt-six fermes, cent deux maisons, une église, une école et une maison communale.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Trois moulins à farine et quelques métiers à tisser des toiles.

ROUTES ET CHEMINS : Chemins vicinaux qui communiquent avec Ypres, Bailleul, Kemmel, Dranoutre, Westoutre, Nieuwerkerke, Poperinghe, Dickebusch, etc.

LOMBARTZYDE, commune du canton et à 1/4 de lieue N. de Nieuport, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 N. E. de Furnes, et à 6 lieues O. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Cette commune est située à environ 1/2 lieue de la mer du Nord, non loin d'Yperlée.

AGRICULTURE : Ce territoire donne d'abondantes moissons de froment, méteil, seigle, orge, avoine, colza, lin, trèfle, pommes de terre, foin, pois et féveroles. Les engrais en usage sont le fumier, la chaux, les cendres de Hollande, les tourteaux de colza et de lin. — *Animaux domestiques* : sept chevaux, un poulain, soixante-dix-sept bêtes à cornes, trente-un veaux, quatre-vingt-neuf porcs et soixante ânes.

POPULATION : Cinq cent quatre-vingt-quatre habitants.

HABITATIONS : Elle se compose de cent dix maisons et une ferme. Il y a une église et une école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une brasserie.

ROUTES ET CHEMINS : La route d'Ostende à Nieuport traverse la commune.

LOO (CANAL DE). Il dérive de l'Yser à l'écluse de la Fintelle, se dirige au N. N. O. et se termine à Furnes, où il s'abouche au canal de Bergues à Furnes. Son développement est d'environ 4 lieues ; on conserve son tirant d'eau à 1^m 00 sous la côte d'été.

LOO, commune du canton et à 2 lieues 2/5 N. E. de Haeringue, de l'arrondissement et à 2 lieues S. S. E. de Furnes, et à 8 lieues S. O. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Le canal de Loo traverse le territoire du S. au N.

AGRICULTURE : Le territoire produit en abondance du froment, de l'orge, des colzas, du lin, des féveroles, des pommes de terre et des fruits. On y cultive aussi le

houblon. Ses pâturages et ses prairies fournissent une herbe fine et substantielle. — *Animaux domestiques* : cent dix chevaux, trente poulains, sept cent soixante-dix bêtes à cornes, trente veaux, trois cent trente-huit porcs, cent soixante-dix-neuf moutons, vingt chèvres et vingt ânes. Le poisson d'eau douce et le gibier y abondent.

POPULATION : Mille six cent soixante habitants.

HABITATIONS : Elle se compose de deux cent trente-une maisons et soixante-douze fermes. Il y a une église, une maison communale, un hôpital, quatre écoles et une maison d'arrêt. — Résidence d'un médecin, d'un pharmacien et d'un artiste vétérinaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Cette commune possède quatre tanneries, cinq brasseries, une blanchisserie de toiles, une fabrique de chapeaux, une fabrique de chandelles, et deux moulins à farine mûs par le vent. Commerce en bêtes à cornes.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient un marché aux bestiaux le troisième mardi de chaque mois, des foires aux chevaux le 24 août et le 9 octobre et un marché hebdomadaire le jeudi.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune grande route ne passe sur le territoire de Loo.

LOPHEM, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue S. de Bruges.

HYDROGRAPHIE : Le Moerleyte ou Schapbrugbeke arrose la commune du S. O. au N. E. Les principaux affluents de ce cours d'eau sont le Marsbeke, le Watermolenbeke et le Zoewegbeke. L'Oostcampschebeke et le Grooten-Waterloop circulent aussi sur le territoire. Dans la partie méridionale se trouvent les étangs de Thilleghemvyver, Moerevyver, Vuylemoerevyver et Zandvyver. Ces étangs contiennent environ quatre bonniers de surface.

SOL : Plat, de nature sablonneuse, rocailleuse, et un peu marécageux au S.

AGRICULTURE : On récolte tous les ans environ mille cinq cents hectolitres de seigle, soixante de froment, vingt-cinq de sarrasin, vingt de colza et vingt de graine de lin. Les fourrages sont peu abondants. Bois tail-

lis sous futaie de chênes, hêtres et sapins; on coupe les taillis à l'âge de neuf ans. — On y élève des chevaux pour l'agriculture, des bêtes à cornes, des moutons et des cochons. — Très peu d'abeilles. Les étangs fournissent beaucoup de carpes.

POPULATION : Mille deux cent vingt-six habitants.

HABITATIONS : Les habitations sont construites en briques ou terre, couvertes en pannes ou en paille et disséminées. Il y a une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : On y compte environ trente métiers à tisser les toiles. — Le lin, le bois et les écorces sont les principaux objets de commerce.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Bruges à Thourout traverse le territoire vers l'O. Les chemins vicinaux sont praticables dans toutes les saisons.

LUINGUE, commune du canton, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/5 S. de Courtray, et à 10 lieues S. du chef-lieu de la province.

AGRICULTURE : Le territoire de cette commune fournit de beau lin, du colza, du froment, de l'avoine et généralement tous les grains et les légumes en abondance et de bonne qualité. Il offre aussi de gras pâturages. On y élève des chevaux pour l'agriculture, des bêtes à cornes, des porcs, des moutons et de la volaille.

POPULATION : Mille cinq cent cinq habitants.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une blanchisserie de toiles, deux fabriques de tabac, une fabrique d'huile, une briquetterie, deux moulins à farine et un moulin à huile mûs par le vent. — Commerce en lin et en fils.

LYS, LYE ou LEYE, rivière qui prend sa source en France, département du Pas-de-Calais, arrondissement de Saint-Pol, canton d'Heuchin, à 3 lieues 1/2 O. S. O. de Béthune, coule au N. jusqu'à Théroutte, tourne à l'E., arrose Aire et Saint-Venant, entre dans le dépt du Nord où elle baigne Merville, Estairen et Armentières, prend un peu au-dessous de cette dernière ville

la direction N. E. en formant la limite de la France et de la Belgique jusqu'àuprès de Menin, dont elle touche les murs, se rend bientôt dans la province de la Flandre occidentale, où elle passe par Courtray, puis dans celle de la Flandre orientale, et après un cours très sinueux d'environ 42 lieues, dont 19 en France, se jette dans l'Escaut, par la rive gauche, à Gand. Cette rivière, canalisée depuis Aire, a 38 lieues de navigation et établit des communications très importantes par ses affluens navigables ou les canaux qui s'unissent à elle; elle reçoit, en France, les canaux de Neuf-Fossé, de la Nieppe, de la Bourre et de la Deule, et la Heule; dans la Belgique, la Mandèle, et le canal de Bruges à Gand. Les transports qui se font sur la Lys consistent principalement en charbon de terre, cendres d'en-

grais, pierres, chaux, vins, huile, etc.

Les écluses de Commines, de Menin et d'Harlebeke sont en bon état. On vient d'adjuger la construction d'un pont dormant sur la morte Lys à Commines. Il sera procédé également à l'adjudication de la construction d'une écluse secondaire, pour prévenir les inondations des prairies en avant de Commines, dans le cas de crue subite des eaux. En 1830, 1831 et 1832 on a enlevé de grands atterrissemens qui gênaient la navigation et on a curé la morte Lys à Courtray.

On prétend qu'une bonne et facile navigation de la Lys, dans les deux Flandres, ne peut s'obtenir que par la construction d'écluses qui divisent la rivière dans un plus grand nombre de biefs. Ce projet occupe les ingénieurs en chef des deux provinces.

M

MANDELBEKE, rivière qui a deux sources près de Passchendaele; remonte au N., passe à Roulers, où elle se dirige de l'O. à l'E., en passant à Cachtem, Emelghem, Ingelmunster, près d'Oostrosebeke, et à Wacken où elle se réunit à la rive gauche de la Lys.

MANNEKENSVEERE, commune du canton et à 3/5 de lieue E. de Nieuport, de l'arrondissement et à 2 lieues 3/5 N. E. de Furnes et à 5 lieues 3/4 O. S. O. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : L'Yser traverse la commune.

AGRICULTURE : Ce territoire donne d'abondantes moissons de froment, méteil, seigle, orge, avoine, colza, lin, trèfle, pommes de terre, foin, pois et fèves. Les engrais en usage sont le fumier; la chaux, les cendres de Hollande, les tourteaux de colza et de lin. — *Animaux domestiques* : cinquante-trois chevaux, deux cent vingt-trois bêtes à cornes, quinze veaux et cent trente-cinq porcs.

POPULATION : Trois cent soixante-un habitans. 370

HABITATIONS : Elle se compose de quarante-une maisons, dix-neuf fermes. Il y a une église, une maison communale et une école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Un moulin à farine mû par le vent. Les habitans n'ont d'autre industrie que l'agriculture et l'éducation du bétail.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Bruges à Nieuport traverse la commune.

MARCKE, commune du canton, de l'arrondissement et à 3/4 de lieue S. E. de Courtray, et à 8 lieues 1/2 S. du chef-lieu de la province. *Harlebeke 310*

HYDROGRAPHIE : La Lys baigne le territoire par sa rive droite.

AGRICULTURE : Le lin, le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, les colzas, le trèfle, les fèves et les pommes de terre sont les principales productions de ce terroir. La culture du lin, surtout, y est très soignée. — *Animaux domestiques* : soixante-qua-

tre chevaux, quatre poulains, trois cent dix-huit bêtes à cornes, soixante-deux veaux, cinquante-neuf porcs, soixante moutons et quarante chèvres.

1550 POPULATION : Mille cinq cent onze habitants.

HABITATIONS : Cette commune se compose de trois cent cinq maisons. Il y a une église, une école et un château.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une tannerie, deux moulins à farine et un à huile. — Commerce de grains.

MARIAKERKE, commune du canton et à 1 lieue $\frac{2}{3}$ N. O. de Ghisteltes, de l'arrondissement et à 4 lieues $\frac{3}{4}$ O. de Bruges.

HYDROGRAPHIE : Cette commune est située près de la mer du Nord.

AGRICULTURE : Les produits de ce territoire consistent en céréales, graines oléagineuses, plantes légumineuses et fourrages. On y trouve quelques bons pâturages. — *Animaux domestiques* : dix-huit chevaux, deux poulains, quatre-vingt-deux bêtes à cornes, quinze veaux, et soixante-seize porcs.

515 POPULATION : Quatre cent onze habitants.

HABITATIONS : Cette commune renferme quarante-une maisons. Il y a une église et un fort appelé le fort Wellington.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a un moulin à huile et un à farine.

ROUTES ET CHEMINS : La route d'Ostende à Nieuport traverse la commune.

MARKEGHEM ou MARCKEGHEM, commune du canton et à 1 lieue $\frac{1}{5}$ N. E. d'Oost-Roosebeke, de l'arrondissement et à 3 lieues $\frac{4}{5}$ de Courtray, et à 5 lieues $\frac{1}{3}$ S. S. E. du chef-lieu de la province.

Elle se compose de son chef-lieu et des sections suivantes : Bul-Oeverbeke, Zwarteveld et Kruis-Straet. 443

HYDROGRAPHIE : Le Mandelbeke baigne le territoire.

SOL : Plat ; un seizième de la surface est sablonneux et un douzième marécageux.

AGRICULTURE : La majeure partie des terres arables sont cultivées en seigle ; on

récolte aussi du froment, du sarrasin, de l'orge, de l'avoine, des féveroles, du lin, des colzas, du houblon, des fourrages, des légumes et des fruits. Année commune ce terroir produit neuf cents hectolitres de froment, mille cinq cents de seigle, quatre cents de colza, trois cents d'avoine, cent de graines de lin. Les tourteaux de graines oléagineuses qu'on trempe dans l'urine des bestiaux, les cendres, la fiente, le fumier de cheval, de vache et de mouton, quelquefois de la chaux pour les terres compactes, tels sont les principaux engrais et amendemens que le cultivateur emploie pour fertiliser ses champs. — *Animaux domestiques* : on y élève des chevaux, des bêtes à cornes, des porcs, des moutons et de la volaille. Très peu de ruches d'abeilles. Gibier peu nombreux. Le Mandelbeke nourrit des carpes, des brochets, des anguilles, des tanches, etc.

POPULATION : Neuf cent quatre-vingt-six habitants. 1976

HABITATIONS : Au centre de la commune, les maisons sont, en grande partie, construites en briques, couvertes en panes, et agglomérées. — Une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une brasserie et une distillerie ; trois moulins à farine mûs par le vent. Beaucoup de tisserands. Les principaux objets de commerce sont l'orge, le houblon et les toiles.

ROUTES ET CHEMINS : Le territoire est coupé par les grands chemins d'Oost-Roosebeke à Deynze et par celui de Denterghem à Meulebeke ; à l'O. passe la route de Thielt à Vive-St.-Eloy.

MEETKERKE, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue $\frac{1}{8}$ O. N. O. de Bruges.

HYDROGRAPHIE : Sept cours d'eau arrosent cette commune et servent à faire écouler les eaux surabondantes du territoire, ils sont connus sous les noms de Blanckenberghs - Vaerdeken, Noordzeevaerdeken, Mareleed, Saint-Andries-Zwin, Grootmoere-Zwin, Eweedwaers-Zwinnen et Stokhout-Zwiennen.

SOL : Argileux au N. et à l'E. ; au S. se trouve un terrain bas nommé Meetkerkschemoere, qui est toujours inondé pendant l'hiver.

AGRICULTURE : On y récolte, année commune, mille deux cents hectolitres de froment, cent de seigle, deux cents de colza, mille cent de chicorée, cent de fèves et de pois, deux cents d'avoine, mille cent de fèves de chevaux et vingt-cinq de vesces.

— *Mode de culture* : un tiers des terres en labour est cultivé en grains d'hiver, *durs grains*, un tiers en marsages, un quart en jachères, le reste en pommes de terre, carottes, navets et plantes fourragères. — *Assolement* : première année, colza ou chicorée; deuxième, froment; troisième, féveroles, pois ou vesces; quatrième, avoine, cinquième ou sixième année, jachère; ou bien, première année, froment; deuxième, féveroles; troisième, froment; quatrième, avoine; cinquième, jachère. — *Animaux domestiques* : on y élève des chevaux, des bêtes à cornes, des moutons et des porcs. Les basses-cours sont peuplées de poules, de canards et de dindons. Les cours d'eau nourrissent carpes, brochets, tanches, perches, anguilles, brèmes et autres poissons.

483 **POPULATION** : Quatre cent dix-neuf habitants.

HABITATIONS : Toutes les maisons sont construites en briques et la plupart couvertes en pannes. Une école communale et une école privée.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a un moulin à farine et deux moulins pour l'écoulement des eaux. On y fait commerce de grains et de bétail.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Bruges à Ostende traverse la commune.

ANTIQUITÉS : Vadius rapporte que de son temps on déterra à Meetkerke dans les tourbières une agathe de deux couleurs. Cette pierre représentait Neptune et Téthys. On y a aussi trouvé, vers la fin du dernier siècle, deux petites têtes de terre cuite.

MENIN, en flamand *Meenen*, commune, ville et chef-lieu de canton, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 O. S. O. de

Courtray, à 4 lieues N. de Lille et à 9 lieues 1/2 S. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Cette ville est située sur la Lys qui la sépare de la France.

POPULATION : Sept mille neuf cent neuf habitants. 8,000

HABITATIONS : Cette ville est assez bien bâtie et bien fortifiée. Elle est la résidence d'un commandant de place.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Menin possède des fabriques de toiles, linge de table, dentelles, huile de lin et de colza; savon noir et blanc, tabac, chocolat, chandelles; des tanneries, des brasseries estimées, des blanchisseries de toile et de fil, des raffineries de sel, une teinturerie, deux corderies, des moulins à huile, à tan, à tabac, à drèche et à broyer les couleurs. Il s'y fait un assez grand commerce de chevaux, de bêtes à cornes et à laine, de tabac, de grains, etc.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient des foires de neuf jours, très fréquentées, les 24 juin et 18 octobre. Marché hebdomadaire le samedi.

HISTOIRE : Menin n'était qu'un bourg avant 1350, Louis de Grécy, comte de Flandre, l'acheta et l'unit à ses domaines. Philippe II la fit entourer de murs, et, par son ordre, le baron de Montigny la fit fortifier régulièrement en 1578. Elle fut prise par Turenne en 1658, et rendue à l'Espagne par le traité des Pyrénées. Reprise par les Français en 1667, elle leur fut cédée par le traité de Nimègue; en 1685 Louis XIV la fit fortifier de nouveau par Vauban. Les alliés la prirent en 1706, elle fut cédée à l'Autriche par le traité d'Utrecht. Louis XV la prit en 1744, et en fit raser les fortifications; l'Autriche qui la recouvra en 1748, les releva. En 1792, les Français s'en emparèrent deux fois; ils l'évacuèrent et la reprirent en 1794. Les fortifications en ont été nouvellement restaurées.

MERCKEM, commune du canton et à 1 lieue 3/4 S. de Dixmude, de l'arrondissement et à 3 lieues S. E. de Furnes et à 7 lieues 1/2 S. S. O. du chef-lieu.

HYDROGRAPHIE : Cette commune est

arrosée par l'Yperlée, rivière canalisée.

AGRICULTURE : Le territoire abonde en productions de toute nature : le froment, l'orge, le méteil, le seigle, l'avoine, le colza, le lin, les féveroles, tous les légumes y sont cultivés avec succès, et sont de la meilleure qualité. Il y a de vastes et riantes prairies qui fournissent une herbe fine et très substantielle. Quelques vergers sont peuplés de pommiers, poiriers, pruniers, et cerisiers. Les cendres de tourbes, la chaux, le résidu des distilleries et des fabriques d'huile, sont employés avec succès pour l'engrais et l'amendement du sol. — D'après le recensement des animaux domestiques, fait en 1830, cette commune avait cent trente-deux chevaux, soixante-neuf poulains, neuf cent quatre-vingt-douze bêtes à cornes, cent soixante-cinq veaux, neuf cents porcs et cent quatre-vingts moutons.

3,650

POPULATION : Trois mille trois cent vingt habitants.

HABITATIONS : Il y a cinq cent trente-neuf maisons, quatre-vingt-quatorze fermes. Il y a une église, une chapelle, une maison communale, deux écoles. On remarque presque au centre de la commune un beau château environné de promenades agréables; il appartient à mad. De Coninck.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il s'y trouve une corderie, cinq brasseries, trois fabriques d'huile, une fabrique de liqueurs et une four à chaux.

ROUTES ET CHEMINS : La route d'Ypres à Dixmude traverse la commune.

ANTIQUITÉS : Il y a environ cinquante ans qu'on découvrit, dans un ancien édifice qu'on démolissait, une grande quantité de médailles romaines d'argent. En 1793, on déterra entre Dixmude et Merckem une médaille d'or de Lucius Verus. On lit autour de la tête : L. VERUS AVG. ARM. PARTH. MAX. Au revers est représentée une Victoire, avec la légende : TR. P. VIII. IMP. V. COS. III.

MESSINES, Meessen, commune et chef-lieu du canton de son nom, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/5 S. d'Ypres,

et à 13 lieues S. S. O. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : La Douve arrose le territoire au S.

SOL : Inégal; le bourg est situé sur une hauteur d'où l'on jouit d'une vue très étendue. Terrain fertile, de nature argileuse; quelques parties, glaiseuses et compactes, sont difficiles à cultiver.

AGRICULTURE : Du froment, un peu de seigle et d'orge, de l'avoine, des féveroles, du trèfle, du lin, des colzas et du tabac, tels sont les principaux produits de ce territoire. — **Assolement :** première année, froment; deuxième, trèfle; troisième, froment; quatrième, lin; cinquième, avoine et navets; sixième, pommes de terre; septième, froment; huitième, féveroles; neuvième, froment; dixième, colza. Les engrais en usage sont le fumier, les cendres, la chaux et le résidu des grains élegineuses. — **Animaux domestiques :** cinquante-trois chevaux, cent quatre-vingts bêtes à cornes, soixante cochons quatre-vingts moutons.

POPULATION : Mille quatre cents soixante-un habitants.

1446

HABITATIONS : On y compte deux cent soixante maisons, et huit fermes. Une église et une école.

Il existe à Messines un établissement royal, destiné à l'éducation et à l'entretien d'enfants du sexe féminin, de militaires morts ou devenus invalides au service du pays. Ce magnifique établissement a été fondé en 1060 par Adèle, fille de Robert, roi de France, et épouse de Baudouin V, comte de Flandre, comme abbaye de l'ordre de St.-Benoît pour trente religieuses d'ancienne noblesse, avec un chapitre de douze chanoines, destinés à y célébrer l'office divin. Cette institution subsista sur ce pied jusqu'en 1776.

À cette époque l'impératrice *Maria-Thérèse*, par lettres patentes du 30 août de cette année, la convertit en fondation pour l'éducation et l'entretien d'enfants de militaires dénués de fortune, morts ou invalides.

Les pensionnaires sont élevées à l'hospice jusqu'à l'âge de 18 ans accomplis ; elles y sont admises depuis l'âge de 5 à 12 ans, pourvu qu'elles soient exemptes de toute maladie contagieuse. Les revenus annuels de l'établissement s'élèvent à environ fr. 55,000, et suffisent à l'entretien de 200 pensionnaires.

La commission administrative est composée de cinq membres, pris parmi les personnes les plus notables de l'arrondissement d'Ypres, et la régie intérieure est confiée à une supérieure ou directrice, à laquelle sont adjointes six hospitalières.

Depuis quelques années on a fait des améliorations notables à cet hospice.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a trois tanneries, quatre brasseries, une teinturerie et un moulin à farine activé par le vent. On y fabrique aussi du linge de table et de la toile de lin. Le commerce consiste principalement en grains et beurre.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient une foire le 30 octobre; on y vend beaucoup de bestiaux et de porcs. Marché au beurre et aux légumes tous les jendis.

ROUTES ET CHEMINS : Une chaussée entretenue aux frais de la commune communique avec la route d'Ypres à Lille. Les chemins vicinaux sont à peine praticables pendant l'hiver.

MEULEBEKE, commune et chef-lieu du canton de son nom, de l'arrondissement et à 3 lieues $\frac{1}{4}$ N. de Courtray, et à 5 lieues S. du chef-lieu de la province.

Elle est divisée en huit sections, savoir : Borgt, Overdeve, Maeneghem, Robregteghem, Buysvelt, Schoondorp, Lede et Hulsvelde.

HYDROGRAPHIE : Le Mandelbeek et le Denbeke arrosent cette commune.

SOL : Plat, excepté au S. E. où se trouve un coteau appelé Ketelberg ; presque généralement sablonneux.

AGRICULTURE : On récolte annuellement environ mille cent vingt hectolitres de froment, treize mille six cents de seigle, deux mille deux cent quarante d'avoine, trois cent quarante de féveroles, cent de sarra-

sin, trois milles de colza, six cents de graine de lin et quarante-sept mille huit cent cinquante de pommes de terre. Fourrage pour la consommation. Les vergers fournissent des pommes, des poires, des cerises et des noix en assez grande quantité. — *Assolument*: première année, froment; deuxième, seigle; troisième, pommes de terre; quatrième, lin; cinquième, trèfle; sixième, colza; on sème les navets avec le seigle, et le trèfle avec le lin. — *Animaux domestiques*: environ cent cinquante chevaux sont employés à l'agriculture; bêtes à cornes, porcs, moutons et volaille. On élève peu d'abeilles.

POPULATION : Neuf mille quatre-vingt-douze habitants.

HABITATIONS : Presque toutes les maisons sont construites en briques et couvertes en pannes. — Il y a une école communale et cinq écoles privées.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une fabrique de vinaigre, quatre brasseries et environ sept cents métiers à tisser de la toile.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient trois foires par an: la première a lieu le mercredi qui précède le dimanche avant le 3 mai; la deuxième, le deuxième mardi de juillet; la troisième, le mercredi qui suit le 17 septembre. On y vend toute sorte de marchandises, ainsi que des chevaux et des bêtes à cornes. Il y a aussi un marché hebdomadaire le mercredi.

ROUTES ET CHEMINS : La route d'Ingelmunster à Thielt traverse la commune du S. au N. Cette route établit une communication avec la route de Courtray à Bruges et avec celle de Thourout à Beynze.

MICHEL (SAINT) ou SAINT-MICHIELS, commune du canton, de l'arrondissement et à $\frac{2}{5}$ de lieue S. de Bruges.

Elle se compose de son chef-lieu et du hameau de Steenbrugge.

HYDROGRAPHIE : Le canal de Bruges à Gand traverse la commune au hameau de Steenbrugge. Le Lyselbeke et un de ses affluents arosent aussi le territoire.

SOL : La section de Steenbrugge est basse et marécageuse; le reste du territoire offre une plaine élevée et en majeure partie sablonneuse.

9 370

AGRICULTURE : Année commune on récolte quarante hectolitres de froment, deux mille de seigle, cent de sarrasin, vingt de colza, mille d'avoine et vingt de lin. Bois taillis et de haute futaie : on coupe les taillis à l'âge de sept à neuf ans. — Éleve de chevaux, bêtes à cornes, moutons et porcs. Éducation des abeilles. Les cours d'eau fournissent des carpes, brochets, anguilles, perches, tanches, brèmes, etc.

POPULATION : Neuf cent quatorze habitants.

HABITATIONS : Maisons construites en briques ou en argile, couvertes en pannes ou en paille. — Une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a deux moulins à farine mûs par le vent et quelques métiers à tisser. Les grains et le bétail sont les principaux objets de commerce.

ROUTES ET CHEMINS : Les routes de Bruges à Thourout et de Bruges à Courtray traversent une partie du territoire. Les chemins vicinaux sont d'une exploitation facile dans toutes les saisons. Un pont tournant est établi sur le canal de Bruges à Gand, au hameau de Steenbrugge. Il s'y trouve aussi une barque destinée au transport des marchandises et des voyageurs; elle part trois fois par semaine pour Gand : le mardi et le jeudi à dix heures du soir, et le samedi à deux heures après-midi.

MIDDELKERKE, commune du canton et à 1 lieue 1/2 N. N. E. de Nieuport, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 N. N. E. de Furnes, et à 5 lieues 1/3 O. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Cette commune, située à quelque distance de la mer, est arrosée à l'E. par un ruisseau appelé Groot Geleet.

AGRICULTURE : Ce territoire donne d'abondantes moissons de froment, méteil, seigle, orge, avoine, colza, lin, trèfle, pommes de terre, foin, pois et féveroles. Les engrais en usage sont le fumier, la chaux, les cendres de Hollande, les tourteaux de colza et de lin. — *Animaux domestiques :* quarante-trois chevaux, cinq poulains, cent quarante-deux bêtes à cor-

nes, trente-quatre veaux, cent quarante-un porcs, quinze moutons et cinquante ânes.

POPULATION : Six cent cinquante-cinq habitants.

HABITATIONS : Elle se compose de quatre-vingt-dix-sept maisons et onze fermes. Il y a une église et une école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Industrie agricole.

ROUTES ET CHEMINS : La route d'Ostende à Nieuport traverse la commune du N. E. au S. O.

MOEN, commune du canton et à 5/6 de lieue N. O. d'Avelghem, de l'arrondissement et à 1 lieue 7/8 S. E. de Courtray, et à 9 lieues S. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Aucun ruisseau important ne se trouve sur la commune.

AGRICULTURE : La culture des terres est généralement très soignée; on y récolte du froment, du méteil, du seigle, de l'avoine, des colzas, du lin, du trèfle, des féveroles, des pommes de terre, des plantes fourragères, des légumes et des fruits. — *Animaux domestiques :* élève de chevaux pour l'agriculture, de bêtes à cornes, de porcs et de moutons.

POPULATION : Deux mille trois cent cinquante habitants.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une brasserie, deux fabriques de tabac, deux moulins à huile et un moulin à farine mûs par le vent.

MOERDYK (CANAL DE). Dans les temps de pluies, ce canal alimente celui de Nieuport. Son tirant d'eau, sous la côte d'été, est maintenu à 1^m 40.

MOERE, commune du canton et à 1 lieue S. de Ghisteltes, de l'arrondissement et à 4 lieues 1/4 O. de Bruges.

HYDROGRAPHIE : Le Moerdykvaert arrose le territoire.

AGRICULTURE : Les produits de ce territoire consistent en céréales, graines oléagineuses, plantes légumineuses et fourragères. On y trouve quelques bons pâturages. — *Animaux domestiques :* quarante-six chevaux, huit poulains, cent soixante-

dix-huit bêtes à cornes, soixante-onze veaux, deux cent cinquante-deux porcs et cent moutons.

POPULATION : Mille soixante-six habitants.

HABITATIONS : Cette commune renferme deux cent six maisons, dix-neuf fermes. Il y a une église, une maison communale et une école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il s'y trouve deux brasseries, une blanchisserie de toile, un moulin à farine et un à huile mûs par le vent.

ROUTES ET CHEMINS : La route d'Ostende à Thourout traverse le territoire.

MOEREN, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue 2/5 O. de Furnes.

HYDROGRAPHIE : Le canal de Dunkerke à Furnes passe au N. de la commune.

SOL : Cette commune est située près de la Grande-Moere, marais qui a deux lieues de long du N. E. au S. O., sur une lieue de large, et communique au S. O. avec la Petite-Moere, qui n'a que 1/2 lieue de long.

AGRICULTURE : On y récolte du froment, du seigle, de l'avoine, de l'orge, des plantes oléagineuses, des légumes et des fruits pour la consommation. Il y a de gras pâturages. — *Animaux domestiques* : soixante-neuf chevaux, dix-huit poulains, cent soixante-seize bêtes à cornes, cent veaux, cent quatre-vingt-dix moutons.

POPULATION : Deux cent onze habitants.

HABITATIONS : On y compte vingt maisons, dix fermes et deux maisons de campagne. — Il y a une maison communale.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Cette commune, située près de la Grande-Moere de Furnes, ne possède que des moulins à vent pour l'écoulement des eaux.

MOERKERKE, commune du canton, de l'arrondissement et à 2 lieues N. E. de Bruges.

Elle est divisée en neuf sections, savoir : Waterhoek, Hoorn et Groene, Waterpolder, Maldegemschepolder, Sarepte, Scheeweghe, Teegtjes Brugge, Weeststraet et Nieuwstraet.

FLANDRE OCCIDENTALE.

AGRICULTURE : On y récolte, année commune, trois mille hectolitres de froment, cinq mille de seigle, mille d'orge, trois mille d'avoine, quatre cents de féveroles et pois, mille de sarrasin, deux cents de graine de lin et quatre cents de colza. —

Mode de culture : un tiers des terres en labour est cultivé en grains d'hiver, *dures grains*; un tiers en marsages, un quart en jachères; le reste en pommes de terre, carottes, navets et plantes fourragères. — *Assolement* : première année, colza ou chicorée; deuxième, froment; troisième, féveroles, pois ou vesces; quatrième, avoine; cinquième ou sixième année, jachère : ou bien, première année, froment; deuxième, féveroles; troisième, froment; quatrième, avoine; cinquième, jachères. — *Animaux domestiques* : cent quatre-vingt-treize chevaux, cinquante-trois poulains, quatre cent vingt-sept bêtes à cornes, cent soixante-treize veaux, trois cent soixante-dix cochons; soixante-quinze moutons. On y élève des abeilles. Les cours d'eau fournissent carpes, brochets, tanches, brèmes, perches et anguilles.

POPULATION : Deux mille six cent cinquante-neuf habitants.

HABITATIONS : Il y a trois cent soixante-deux maisons, soixante-sept fermes et un château; une église et une école primaire.

MOORSELE ou MOORZEELE, commune et chef-lieu du canton de son nom, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/4 O. de Courtray, et à 7 lieues 2/3 S. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : La Heule arrose le territoire.

AGRICULTURE : Les grains et graines cultivés dans cette commune sont le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, les féveroles, le lin et le colza; les autres productions sont les pommes de terre, les navets, les carottes, le trèfle, le tabac; les jardins offrent des légumes de toute espèce; les vergers, des pommiers, des poiriers et des cerisiers. — *Animaux domestiques* : on y élève des chevaux pour l'agriculture, des bêtes à cornes, des moutons et des porcs.

POPULATION : Quatre mille deux cent cinquante-six habitants.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a quatre brasseries, une corderie, une fabrique de chandelles, une retorderie de fil, des moulins à farine, à drèche et à huile. Tissage de toile de lin.

ROUTES ET CHEMINS : Une route communale conduit à Menih.

MOORSLEDE, commune du canton; et à 3/4 de lieue E. de Passchendaele, de l'arrondissement et à 2 lieues 4/5 E. N. E. d'Ypres, et à 7 lieues S. du chef-lieu de la province.

Hydrographie : il ne s'y trouve aucun cours d'eau.

sol : Argileux et sablonneux.

AGRICULTURE : Les produits agricoles de ce terroir sont du froment, du méteil, du seigle ; de l'avoine, des fèves, du sarrasin, du lin ; des colzas, des plantes fourragères et des légumineuses. On cultive aussi le tabac. Bois taillis que l'on coupe à l'âge de huit ans ; la haute futaie se compose de chênes, de trembles, de peupliers et de hêtres. — Le fumier, les cendres et la chaux sont les principaux engrais en usage.

Animaux domestiques : cent cinquante-sept chevaux, cinquante poulains, mille quatre cent quatre-vingt-huit bêtes à cornes, deux cent quarante veaux, trois cent quatre-vingt-un porcs, cinq cents moutons et cent vingt chèvres.

POPULATION : Six mille trois cent trente-trois habitants.

HABITATIONS : Cette commune comprend huit cent soixante-seize maisons, deux cent quarante-deux fermes, une église, une chapelle, une maison communale et trois écoles.

'COMMERCE ET INDUSTRIE' : Il y a six bras-

NEĎ

series, deux fabriques de chicorée; une de
tabac; une de gants et des moulins à huile
et à farine.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient un marché tous les lundis.

ROUTES ET CHEMINS : Moorslede communiquée avec la route de Bruges à Menin par une chaussée pavée.

MOUSCRON ou **MOUSCROEN**, commune du canton, de l'arrondissement et à 2 lieues $\frac{1}{3}$ S. de Courtray, et à 9 lieues $\frac{2}{3}$ S. du chef-lieu de la province.

Non révisé 1722 *Marlière*
AGRICULTURE : Le territoire de cette

comté fournit de beau lin, du colza, du froment, de l'avoine et généralement tous les grains et les légumes en abondance et de bonne qualité. Il offre aussi de très bonnes pâtures. On élève des chevaux pour l'agriculture, des bêtes à cornes, des porcs, des moutons et de la volaille.

POPULATION : Cinq mille cinq cent trente-
six habitants. 5,54

COMMERCE ET INDUSTRIE : Mouscron possède vingt-trois fabriques où l'on confectionne des tissus en laine, en laine et coton et en fil et coton. On y compte huit filatures de coton, douze teintureries dont deux en bleu, une tannerie, une raffinerie de sel, une corderie, une briqueterie, cinq brasseries ; beaucoup de fabriques de tabac ; des fabriques d'huile, d'amidon, de chocolat, de chapeaux, de couteaux, de chandelles et d'autres objets de première nécessité. Il y a aussi des moulins à huile, à drêche, à farine, à tabac, à chocolat et à moutarde. Le commerce en denrées coloniales est très actif avec la France.

ROUTES ET CHEMINS : Les routes de Menin à Tournay et de Courtray à Lille, par Tourcoing, traversent la commune.

N

NEDERBEKE, petite rivière qui prend sa source dans les bois au N. de Gheluvelt, canton et arrondissement d'Ypres, coule

du N. O. à l'E., arrose Gheluve, Wevelghem et se perd dans la Lys à Bisseghem, au-dessus de Courtray.

NEUVE-ÉGLISE ou **NIEUWERKE**, commune du canton et à 1 lieue 1/3 S. O. de Messines, de l'arrondissement et à 3 lieues S. d'Ypres, et à 14 lieues S. S. O. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Le Douwe, affluent de la Lys, arrose la commune de l'O. à l'E.

sol : Argileux, rocailleux et marécageux.

AGRICULTURE : Année commune on sème quatre cent quarante-cinq bonniers de froment, cinq et demi de seigle, cent soixante-seize de féverole, quarante d'avoine, quarante-quatre de colza, huit et demi d'oilette, vingt-deux de lin, quarante-six de pommes de terre, six et demi de haricots et six de tabac. Le produit moyen d'un bonnier de froment est de dix-sept à dix-huit hectolitres; de seigle; dix-sept et demi; de féveroles, vingt-deux; d'avoine, trente-un; de colza, dix-sept et demi; d'oilette, dix-sept et demi; de haricots, vingt-deux; de pommes de terre; soixante-cinq. Fourrages pour la consommation. Fruits, tels que pommes, poires, prunes et cerises, peu abondants. Bois taillis mêlés de futaie de chênes, ormes, trembles, frênes, peupliers, etc. On coupe la futaie à l'âge de soixante à soixante-dix ans et les taillis de six à sept ans. **Assolement novennal** : les engrais en usage sont les fumiers ordinaires, les vidanges des latrines, la chaux et le résidu des graines oléagineuses. — **Animaux domestiques** : quatre-vingt-quatorze chevaux; six cent cinquante-neuf bêtes à cornes; cent quatre-vingt-sept veaux; quatre cent quarante-cinq cochons; deux cent quarante moutons. On élève peu d'abeilles.

POPULATION : Deux mille six cent soixante-neuf habitants.

HABITATIONS : On y compte quatre cent soixante-quinze maisons, une église, deux écoles et un château. Au centre de la commune les maisons sont bâties en briques et couvertes en ardoises ou en pannes et agglomérées. Les fermes et maisons isolées sont construites en bois et argile avec la toiture en chaume. — Résidence de deux

notaires, de deux médecins et d'un artiste vétérinaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a quatre brasseries, une teinturerie en bleu, une blanchisserie de toiles, trois moulins à farine et un moulin à huile. La principale branche d'industrie consiste dans la fabrication de toile et de linge de table. Avant 1814 on y fabriquait beaucoup d'étoffes de laine : cette industrie est aujourd'hui tout-à-fait déchue.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient tous les ans une foire aux bestiaux le premier lundi d'octobre, et un marché hebdomadaire tous les vendredis.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune grande route ne traverse la commune. On communique avec Ypres, Armentières et Bailloul par des chemins de terre. L'intérieur de la commune est pavé.

NIEUPORT A OSTENDE ET BRUGES (CANAL DE). Il commence à Nieuport, où il se joint à la rivière de l'Yser et au canal de Furnes dont il est la continuation, et va joindre le canal d'Ostende à Bruges, à l'E. et près de l'écluse de Paschendaale, après un développement de 5 lieues, dont la pente est rachetée par deux écluses.

Depuis la suppression de l'écluse de Rattevalle, ce canal ne sert plus à l'évacuation des terres qu'il traverse. On vient d'adjuger les travaux pour le porter à une cunette de 8^m de largeur au tirant d'eau de 2^m 20 au-dessous de la cote élevée du canal, et, au moyen de ces travaux, il sera donné à ce canal le même tirant d'eau navigable d'été que présente le canal de Gand à Bruges.

NIEUPORT ou **NIEUWPOORT**, commune, ville et chef-lieu du canton de son nom, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/4 N. O. de Furnes, et à 7 lieues 1/2 O. S. O. du chef-lieu de la province.

POSITION ASTRONOMIQUE : Latitude N. 51° 7' 54". Longitude E. 0° 25' 0".

HYDROGRAPHIE : Cette ville, située à une demi lieue de la mer du Nord, est sur l'Yperlée, où elle a un port et des écluses; elle communique à Furnes et à Bruges par

des canaux, et à Dixmude et Ypres par l'Yser.

AGRICULTURE : On y cultive le froment, le méteil, le seigle, l'orge, l'avoine, le colza, le lin, le trèfle, les pommes de terre, les pois et les fèves; les prairies fournissent beaucoup de foin. — **Animaux domestiques :** cinquante chevaux, cent quatorze bêtes à cornes, cent moutons, quinze chèvres et vingt-six ânes.

3,000

POPULATION : Deux mille huit cent quarante-sept habitants.

HABITATIONS, ÉDIFICES PUBLICS, ETC. : Cette commune se compose de cinq cent quatorze maisons. Elle a une belle église, une chapelle, un hôtel-de-ville dans lequel on remarque un superbe tableau, peint par L. Morits et représentant la bataille des Dunes; un hôpital civil, un hôpital militaire, un hospice d'orphelins, une maison d'arrêt et trois écoles. Il y a aussi un arsenal.

Nieuport est la résidence d'un commandant de place.

Cette ville est régulièrement fortifiée et en état de soutenir un assez long siège; elle peut, au moyen de ses écluses, inonder une grande partie du pays; plusieurs forts et ouvrages avancés la défendent du côté de la mer.

Le port de Nieuport, situé au fond d'une grande crique, où l'on ne parvient que par un chenal de 1600 mètres (800 toises) de longueur, formant plusieurs sinuosités, n'est qu'un port de pêche et où les navires sont obligés d'échouer à toutes les basses mers. Ce port, ou plutôt la partie du chenal où les navires sont amarrés, consiste en un revêtement en charpente, de 150 mètres (75 toises) de longueur, construit parallèlement aux murs de la ville, et formant quai au-devant de ses murs. Quant au chenal, il est formé par la nature : ses rives sont celles de la crique au fond de laquelle ce port est situé. Le seul ouvrage d'art que l'on y voit, est une estacade en charpente qui en protège l'entrée du côté de l'E. Dans les vives eaux ordinaires, il monte 5 mètres et 3 décimètres (15 pieds) d'eau à Nieuport. On reconnaît ce port à

son clocher carré surmonté d'une petite flèche. Les environs sont tellement embarrassés de bancs de sable, qu'il faut absolument un pilote. Cette ville possède plusieurs chaloupes de grande pêche et des bateaux de petite pêche.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a cinq brasseries, une distillerie, six corderies, deux fabriques de voiles, une de tabac, une de poudre à tirer, et deux moulins à farine. On expédie à la pêche, et surtout à celle du hareng.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient deux foires par an : la première, qui dure huit jours, commence le premier dimanche après le 24 juin; la deuxième, dont la durée est de neuf jours, s'ouvre le 29 septembre. On y vend toute sorte de marchandises et des bestiaux. Marchés les mardis et vendredis de chaque semaine.

HISTOIRE : Ce n'était autrefois qu'un hameau dépendant de la ville de Lombardsyde, qui fut détruite par une tempête, dans la nuit du 24 juin 1116; dans le siècle suivant, les habitants de ce hameau construisirent un port, et peu à peu cet endroit prit le rang et la forme de ville, et reçut le nom de *Novus portus* ou *Neoportum*. Philippe d'Alsace fit entourer Nieuport de murs et de fossés; les Anglais le ruinèrent de fond en comble en 1383, mais il fut rebâti, en 1385, par Philippe-le-Hardi, qui le fortifia. Le plus mémorable des sièges qu'il soutint ensuite, fut en 1488 contre les Français; les femmes y combattirent avec tant de succès, qu'elles forcèrent la levée du siège après trois assauts. En 1600, se donna, près de cette ville, la bataille qui en prit le nom, et dans laquelle le prince Maurice de Nassau définit complètement l'archiduc Albert. Les Français la prirent en 1745, 1792 et 1794.

NIUWCAPELLE, commune du canton, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/8 S. E. de Furnes.

HYDROGRAPHIE : Le Duykervaert, l'Aerdevaert, le Beverdykvaert l'Yser Stopgatvaert et le Merchem Leed, baignent le territoire.

AGRICULTURE : On y récolte du froment, du seigle, de l'avoine, de l'orge, des plantes oléagineuses, des légumes et des fruits pour la consommation. Il y a de gras pâturages. Les prairies donnent un foin très estimé. — *Animaux domestiques :* cinquante-sept chevaux, neuf poulains, trois cent soixante-six bêtes à cornes, deux cent neuf veaux, cent trois porcs et six moutons.

POPULATION : Sept cent trois habitants.

HABITATIONS : On y compte cent quarante-cinq maisons, quarante fermes. — Une église, une maison communale et une école. — Résidence d'un chirurgien.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une brasserie et deux moulins à farine mûs par le vent. L'agriculture et l'engrais du bétail forment la principale branche d'industrie.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune grande route ne traverse la commune.

NIEUWMUNSTER, commune du canton, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/5 N. O. de Bruges.

HYDROGRAPHIE : Il n'y a aucun cours d'eau.

SOL : Plat et argileux.

AGRICULTURE : Cette commune récolte, tous les ans, environ cinq cent quatre-vingt-dix hectolitres de froment, vingt-sept de seigle, quatre cent trente d'avoine, mille d'orge, cent cinquante-sept de colza. — *Assollement :* la première année on sème ordinairement de l'orge ; la deuxième, des féveroles ; la troisième, du froment ; la quatrième, de l'avoine ou du seigle ; quelquefois on commence par le colza, ensuite vient le froment, puis les pommes de terre, etc. — *Animaux domestiques :* on y élève des chevaux, des bêtes à cornes, des porcs, des moutons ; les poules, les oies et les canards peuplent les basses-cours. Quelques particuliers soignent l'éducation des abeilles.

POPULATION : Trois cent quarante habitants.

HABITATIONS : Elles sont construites en briques, couvertes en pannes, tuiles ou paille. Il y a une école communale et une école privée.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Industrie agricole. — Un moulin à farine mû par le vent.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Bruges à Ostende passe à quelque distance et au S. de la commune.

NOORDSCHOTE, commune du canton et à 1 lieue 1/2 N. d'Elverdinghe, de l'arrondissement, et à 2 lieues 1/2 N. N. O. d'Ypres, et à 8 lieues S. O. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : L'Yser baigne le territoire.

SOL : Argileux et sablonneux.

AGRICULTURE : Le terroir est fertile en froment, seigle, avoine, sarrasin, colza et lin ; il produit aussi du houblon et du tabac. Les pommes de terre, les navets et les carottes sont cultivés en grand. Le pommier, le poirier, le prunier et le noyer peuplent tous les vergers, et y sont d'un rapport assez considérable : les plus beaux fruits sont vendus dans les villes. Les bois sont composés de chênes, de peupliers, de saules et d'ormes ; cette dernière espèce domine. — Année commune les récoltes sont plus que suffisantes pour la consommation. Le système de culture varie en raison de la nature forte ou légère des terres et de leur position plus ou moins verticale ; les champs produisent pendant huit et même dix années de suite ; cependant voici l'alternat le plus en usage : première année, fèves pour les chevaux ; deuxième, froment ; troisième, seigle ; quatrième, jachères. — *Animaux domestiques :* cinquante-neuf chevaux, dix-sept poulains, quatre cent six bêtes à cornes, cent soixante-un veaux, cent quatre-vingt-seize porcs, quatre-vingt-quinze moutons et vingt ânes. On élève très peu d'abeilles. Le gibier est assez nombreux. On pêche dans les cours d'eau des carpes, des brochets, des tanches et des anguilles.

POPULATION : Six cent cinq habitants.

HABITATIONS : Il y a cinquante maisons et cinquante-sept fermes ; une église et une école communale.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une

brasserie, une fabrique d'emidon, une de tabac et un moulin à farine mû par le vent.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune route ne traverse la commune.

O

OEDELEM, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue 2/3 E. de Bruges.

Elle est divisée en onze sections qui sont : Zeldonck, Zwarteveld, Den Dries, Zuid-Dam, ¹⁷⁰Ben Hoorn, Zomer Straet, Kappers Houck, Cavelotters Houck, den Korte Keer, den Berg, et het Mandagsche. ¹⁸⁰
^{4,684} **HYDROGRAPHIE** : Trois ruisseaux arrosent le territoire dans la direction du N. E. au S. O. et de l'E à l'O.

SOL : Argileux à l'E., sablonneux à l'O., un peu inégal.

AGRICULTURE : On y récolte, année commune huit cent cinquante hectolitres de froment, cinq mille cinq cents de seigle, deux mille cinq cents d'avoine, neuf cents de sarrasin, huit cents de colza. Légumes, fruits et fourrages pour la consommation locale. — *Animaux domestiques* : cent cinquante-trois chevaux, vingt-neuf poulains, cinq cent six bêtes à cornes, cent quatre-vingt-dix-sept veaux, cinq cent vingt-huit cochons et trois cents moutons. On y élève des abeilles. Les cours d'eau fournissent des carpes, brochets, tanches, brèmes, perches et anguilles.

^{4,684} **POPULATION** : Quatre mille soixante-six habitants.

HABITATIONS : On y compte six cent seize maisons et trois châteaux. Il y a une église, une maison communale et trois écoles. — Résidence d'un notaire, de deux chirurgiens et de deux artistes vétérinaires.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Une tannerie, quatre briqueteries, deux brasseries, quatre moulins à farine mûs par le vent, un à huile et deux à drèche aussi mûs par le vent. Les grains et le bétail forment les principaux objets de commerce.

ROUTES ET CHEMINS : Cinq chemins vici-

naux traversent la commune; ils sont praticables dans toutes les saisons.

OEREN, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/5 S. de Furnes.

HYDROGRAPHIE : Le canal de Loo et un ruisseau arrosent le territoire.

AGRICULTURE : On y récolte du froment, du seigle, de l'avoine, de l'orge, des plantes oléagineuses, des légumes et des fruits pour la consommation. Les prairies donnent un foin très estimé. — *Animaux domestiques* : seize chevaux, un poulain, quatre-vingt-sept bêtes à cornes, trente-deux veaux, trente-sept porcs, neuf moutons.

POPULATION : Cent quatre-vingt-quatorze habitants. ²⁵⁰

HABITATIONS : On y compte trente-six maisons, dix-huit fermes. — Une église et une école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture et l'éducation du bétail.

ROUTES ET CHEMINS : Il n'y a que des chemins vicinaux.

OOSTCAMP, commune du canton, de l'arrondissement et à 5/6 de lieue S. de Bruges.

Cette commune se compose de son chef-lieu et de dix-huit hameaux, qui sont : Steenbrugge, Wartegat, Knock, Menlenstede, Laere, Kwadenplas, Schapersberg, Kaleshoek, Mazekensberg, Wulgrebroeken, ²⁰⁰Poperyvers, Nieuwenhove, Moerbrugge, Stuyvenberghe, Lekeghem, Erberghe, de Kapelle-Straet, de Oostende. ²²⁰

²⁴⁰ **HYDROGRAPHIE** : Le canal de Land à Bruges traverse la commune dans la partie septentrionale.

SOL : Le territoire offre une plaine sablonneuse.

AGRICULTURE : On récolte tous les ans environ mille cinq cent soixante hectolitres

de froment, six mille soixante de seigle et sept cent cinquante de sarrasin. Les autres productions sont des légumes, des fruits et des fourrages pour la consommation et du bois en assez grande quantité : le chêne, le hêtre et le sapin, sont les principales essences qui peuplent les forêts. — *Assèment* : la première année, on sème du froment; la deuxième, du seigle; la troisième, de l'avoine; la quatrième, du sarrasin; la cinquième, du lin; et la sixième, des pommes de terre. — *Animaux domestiques* : cent soixante-deux chevaux sont employés à l'agriculture; élève de bêtes à cornes, cochons, et moutons en petit nombre. Quelques particuliers soignent l'éducation des abeilles.

4,500 POPULATION : Trois mille neuf cent quarante-cinq habitants.

HABITATIONS : Au centre de la commune les maisons sont agglomérées, les autres sont disséminées dans les hameaux; elles sont généralement construites en briques ou en argile, couvertes en paille ou en paille.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une raffinerie de sel, deux briqueteries, six moulins à farine mûs par le vent, et quarante à cinquante métiers à tisser de la toile. — Commerce de bestiaux, lin et toile.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Bruges à Courtray traverse la commune du N. au S. Les chemins vicinaux sont bien entretenus et praticables dans toutes les saisons. On traverse le canal de Bruges à Gand sur un pont tournant.

OOSTDUYNKERKE, commune du canton et à 1 lieue 1/5 S. O. de Nienport, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/6 N. de Furnes, et à 7 lieues 1/5 O. S. O. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Le canal de Furnes à Nienport traverse le territoire vers l'E.

AGRICULTURE : Ce territoire donne d'abondantes moissons de froment, méteil, seigle, orge, avoine, colza, lin, trèfle, pommes de terre, foin, pois et féveroles. Les engrais en usage sont le fumier, la chaux, les cendres de Hollande, les tourteaux de colza et de lin. — *Animaux domestiques* : qua-

tre-vingt-onze chevaux, treize poulains, trois cent quarante bêtes à cornes, quatre-vingts veaux, trente-six porcs, cent soixante moutons.

POPULATION : Neuf cent onze habitants. 1146

HABITATIONS : Elle se compose de cent vingt-deux maisons, quarante fermes. Il y a une église.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a un moulin à farine mû par le vent.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune route ne traverse cette commune.

ANTIQUITÉS : On y a découvert un plat de terre cuite rouge dont les bords sont chargés de feuillages. Son diamètre est de sept pouces et demi; et une petite jatte de la même matière qui est très bien conservée : elle a un pouce trois lignes de hauteur, et cinq pouces sept lignes de diamètre.

OOSTKERKE, commune du canton, de l'arrondissement et à une lieue 4/5 E. de Furnes.

HYDROGRAPHIE : Le canal de Beverdyk arrose cette commune.

AGRICULTURE : On y récolte du froment, du seigle, de l'avoine, de l'orge, des plantes oléagineuses, des légumes et des fruits pour la consommation. Il y a de gras pâturages. Les prairies donnent un foin très estimé. — *Animaux domestiques* : trente-cinq chevaux, seize poulains, deux cent quatre-vingt-dix-huit bêtes à cornes, soixante-quatorze veaux, trente-cinq porcs, cent cinquante moutons.

POPULATION : Deux cent soixante-neuf habitants. 282

HABITATIONS : On y compte trente-huit maisons, dix fermes, une église, une maison communale et une école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une brasserie. Commerce de grains et de bétail.

ROUTES ET CHEMINS : Il ne s'y trouve aucune grande route.

OOSTKERKE, commune du canton, de l'arrondissement et à deux lieues N. E. de Bruges.

HYDROGRAPHIE : Le canal de L'Écluse traverse le territoire du S. O. au N. E. L'Eyenbrouck ruisseau qui prend sa source

à l'endroit appelé Peereboom, se dirige vers le hameau d'Eyenbrouck, où il prend le nom d'Oude Zwin (Vieux Zwin) et va se réunir au Segervaert à Westcapelle.

SOL : Généralement argileux.

AGRICULTURE : Cette commune récolte, tous les ans, environ quatre cents hectolitres de froment; deux cents de seigle, mille d'orge, trois cents d'avoine, huit cents de fèves, quatre cents de colza, quarante de lin. *Assolement :* la première année on sème ordinairement de l'orge; la deuxième, des fèves; la troisième, du froment; la quatrième de l'avoine ou du seigle: quelquefois on commence par le colza, ensuite vient le froment, puis les pommes de terre, etc. *Animaux domestiques :* on y élève des chevaux, des bêtes à cornes, des porcs, des moutons; les poules, les oies et les canards peuplent les basses-cours.

POPULATION : Huit cent seize habitants.

HABITATIONS : Elles sont toutes bâties en briques et couvertes en pannes. — Une école communale et deux écoles privées.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture et l'éducation du bétail.

ROUTES ET CHEMINS : Chemins vicinaux impraticables pendant l'hiver.

OOSTNIEUWKERKE, commune du canton et à une lieue 1/5 N. E. de Paschendaale, de l'arrondissement et à trois lieues 1/2 N. E. d'Ypres, et à six lieues S. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Le Mandel-Beke circule sur le territoire en se dirigeant du S. au N.

SOL : Argileux, sablonneux et marécageux.

AGRICULTURE : Les produits agricoles de ce terroir sont du froment, du méteil, du seigle, de l'avoine, des fèves, du sarrasin, du lin, du colza, des plantes fourragères et des légumes. On cultive aussi le tabac. Bois taillis que l'on coupe à l'âge de huit ans; la haute futaie se compose de chênes, de trembles, de peupliers et de hêtres. Le fumier, les cendres et la chaux sont les principaux engrais en usage. — *Animaux domestiques :* Cinquante-cinq chevaux,

onze poulains, quatre cent dix bêtes à cornes, quatre-vingt-dix-neuf veaux, deux cent cinquante-trois porcs, cent treize moutons.

POPULATION : Deux mille deux cent quatre-vingt-trois habitants. 2,280

HABITATIONS : Cette commune comprend trois cent huit maisons, cent treize fermes; une église, une maison communale, deux écoles primaires et deux pensionnats.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il s'y trouve quatre brasseries, une fabrique de cartes et deux fabriques de tabac.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Bruges à Ypres traverse le territoire vers le N.

OOSTVLETEREN, commune du canton et à 1 lieue 1/3 N. O. d'Elverdinghe, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/3 N. O. d'Ypres, et à 8 lieues 3/4 S. O. du chef-lieu de la province.

Cette commune se compose de son chef-lieu et du hameau d'Elzendamme.

HYDROGRAPHIE : Les cours d'eau qui baignent la commune d'Oostvleteren sont l'Yser, le Vleterbeke ou Poperingvaert et le Boezinggracht. L'Yser qui communique à l'Yperlée au fort de Knocke, est navigable pour toute espèce de bateau: elle sert principalement pour le transport des marchandises aux marchés de Dixmude, de Rousbrugge et d'Ypres.

SOL : La surface de cette commune est en partie basse et en partie élevée; l'argile et le sable, dans des proportions favorables à la végétation; forment la base de presque toutes les terres arables.

AGRICULTURE : Le terroir d'Oostvleteren est fertile en froment, seigle, avoine, sarrasin, colza et lin; il produit aussi du houblon et du tabac. Les pommes de terre, les navets et les carottes sont cultivés en grand. Le pommier, le poirier, le prunier et le noyer peuplent tous les vergers, et y sont d'un rapport assez considérable: les plus beaux fruits sont vendus dans les villes. Les bois sont composés de chênes, de peupliers, de saules et d'ormes: cette dernière espèce domine. — Année commune, les récoltes sont plus que suffi-

santes pour la consommation : elles sont évaluées approximativement à quatre mille cinq cents hectolitres de froment, six cent cinquante de seigle, huit cents d'avoine, six cents de féveroles, trois cent cinquante de colza, cinq mille de pommes de terre et cinq mille cinq cents kilogrammes de graine de lin. Le système de culture varie en raison de la nature forte ou légère des terres et de leur position plus ou moins verticale; les champs produisent pendant huit et même dix années de suite; cependant voici l'alternat le plus en usage : première année, fèves pour les chevaux; deuxième, froment; troisième, seigle; quatrième, jachères. — *Animaux domestiques* : soixante-quatre chevaux, douze poulains, quatre cent cinquante bêtes à cornes, cent onze veaux, deux cent cinquante porcs, cent vingt moutons et vingt chèvres. On élève très peu d'abeilles. Le gibier est assez nombreux. On pêche dans les cours d'eau des carpes, des brochets, des tanches et des anguilles.

1700 POPULATION : Mille cinq cent quarante-un habitants.

HABITATIONS : On y compte deux cent quarante-deux maisons, soixante-treize fermes; une église, une maison communale et deux écoles.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il s'y trouve trois brasseries et deux moulins à farine mûs par le vent. Cette commune possède dix bateaux du port de quatre à cinquante-sept tonneaux.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Furnes à Ypres traverse le territoire.

OOTEGHEM, commune du canton, de l'arrondissement et à 2 lieues E. de Courtray, et à 8 lieues 1/4 S. S. E. du chef-lieu de la province. *Nuyfelande, Zwin*

HYDROGRAPHIE : Ce territoire est arrosé par deux ruisseaux, dont un le sépare de la commune d'Ingoyghem, et l'autre de celle d'Avelghem.

AGRICULTURE : Le lin, le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, les colzas, le trèfle, les féveroles et les pommes de terre sont les principales productions de ce territoire.

La culture du lin, surtout, y est très soignée. — *Animaux domestiques* : cinquante chevaux, deux poulains, trois cent cinquante bêtes à cornes, vingt-quatre veaux, cent trente porcs, cent vingt moutons et cent dix chèvres.

POPULATION : Deux mille trois cent quatre-vingt-dix-huit habitants. 2,580

HABITATIONS : Cette commune se compose de quatre cents maisons et quarante fermes. Il y a une église, une maison communale et deux écoles.

On y trouve les ruines d'un ancien château.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Un moulin à farine et un moulin à huile mûs par le vent. — Fabrication de toiles de lin.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune grande route ne traverse la commune.

OSTENDE A BRUGES (CANAL D'). Il commence au port d'Ostende, sur la mer du Nord, reçoit le canal de Nieuport à Ostende, près de l'écluse de Passchendaele, et s'abouche, à Bruges, au canal de Bruges à Gand, après un développement de 5 lieues 1/2 de l'O. à l'E. Ce canal, un des plus beaux qui existent, est assez large et assez profond pour que de gros navires marchands et même des frégates puissent le parcourir. On y remarque les célèbres écluses de Slykens, au moyen desquelles on passe du canal au port d'Ostende; les Anglais les avaient en partie détruites, mais le gouvernement français les a fait reconstruire.

Les digues de ce canal ont été successivement restaurées, exhausées et renforcées dans les endroits les plus menacés. En 1832 et 1833, on a complété le nivellement et la reconstruction des digues supérieures entre Bruges et Nieuweghe. A l'écluse du Contredam, dans la partie prolongée du canal, il va être construit des aqueducs pour déverser ses eaux dans le bassin de Chasse, et des portes neuves seront mises à cette écluse. Au moyen de ces nouvelles constructions, on pourra toujours faire port du canal de Bruges au bassin de commerce d'Ostende, quelle que soit la hauteur des eaux dans le canal.

Sur ce bief, les ouvrages d'art présentent un passage de 12 mètres. Le tirant d'eau navigable est de 4^m 25, et ce canal joint la mer par la ville d'Ostende et par les belles écluses de Slykens. La construction de ces ouvrages, sur une aussi vaste échelle a eu pour but : 1^o d'établir la navigation maritime jusqu'à Bruges ; 2^o de recevoir et de déverser à la mer avec sécurité pour le pays, la trop-plein des eaux dans l'intervalle des marées. Afin d'atteindre ce but, les digues doivent soutenir les eaux communément élevées de 2 à 3 mètres au-dessus du niveau des terres environnantes. Pour garantir les digues contre l'effet du courant et du clapotage des eaux, il faut que la partie inférieure des talus soit pourvue d'un revêtement. Ce revêtement s'est fait de tout temps en fascinage. Ce mode était dispendieux et exigeait un renouvellement tous les quatre à cinq ans. Depuis quelques années, on construit le revêtement en briques. Depuis 1830, il a été construit de ces revêtements sur une longueur de 3,732 mètres ; il en existe maintenant sur un développement total de 16,252 mètres.

La navigation du canal de Gand à Ostende est susceptible d'améliorations notables, pour le tirant d'eau dans sa partie de Gand à Bruges. Le gouvernement en a ordonné l'étude aux ingénieurs en chef des deux Flandres.

OSTENDE, commune, ville forte et port de mer, chef-lieu du canton de son nom, de l'arrondissement et à 5 lieues O. de Bruges, et à 10 lieues E. N. E. de Dunckerke.

Position astronomique : Latitude N. 51° 13' 57". Longitude E. 0° 34' 53".

HYDROGRAPHIE : Cette ville est située sur la mer du Nord, au commencement du canal d'Ostende à Bruges, et près de la jonction de celui-ci avec le canal de Nieuport à Ostende. On y admire de belles écluses.

Le port d'Ostende, situé à l'entrée de la crique dite de Goo-delose, a deux bassins. Le premier, revêtu de charpente dans

tout son pourtour, est divisé en trois parties ; l'eau y est retenue par une écluse à porte d'ébe de 12 mètres (36 pieds) d'ouverture. Il a 55,000 mètres carrés (14,000 toises) de superficie. Le second, qui est un bassin d'échouage, est fermé d'un côté par un mur en pierres de taille, et de l'autre, par un revêtement en charpente ; sa superficie est de 9,000 mètres carrés (2,300 toises). Le chenal qui conduit de la mer dans ces bassins, est fermé par deux jetées en charpente ; la tête ou musoir de celle de l'est dépasse de 60 mètres (30 toises) celle de l'ouest. La direction de ce chenal, d'abord nord-ouest et sud-est pendant 400 mètres (200 toises), devient ensuite nord et sud ; il présente à son entrée une ouverture de 150 mètres (75 toises) de largeur, qui se réduit à 100 mètres (50 toises), vis-à-vis l'écluse des bassins. Dans les vives eaux, les eaux montent à 5 mètres (15 pieds) dans le port : de sorte que le radier de son écluse étant établi à un mètre au-dessous de la basse mer, il y a, à haute mer, 6 mètres (18 pieds) d'eau sur ce radier. Le port est barré de bancs sur lesquels il n'y a qu'environ 3 mètres (9 pieds) d'eau, mais en dedans de la barre il y en a suffisamment, même à mer basse, pour de très gros vaisseaux. Le mouillage en dedans de la barre est bon ; mais comme les bancs sont sujets à changer de position par l'effet des marées, il convient d'y prendre des pilotes.

Voici ce que M. Beaupré, ingénieur hydrographe de la marine, dit des bancs qui se trouvent en face du port d'Ostende :

« Le plus large vers l'est, sur lequel il ne reste que 3 mètres 25 millimètres (10 pieds) d'eau aux plus basses mers, a sa pointe occidentale dans le nord-est, 5 degrés nord du phare, à 7 kilomètres (1 lieue 1/2) de distance, et à 5 kilomètres (1 lieue) de la côte, au nord de Clemsterke. Ce banc s'étend de ce point à l'est un quart nord-est, l'espace de 4 kilomètres (2/3 de lieue).

Le second banc qui est à l'ouest, et sur lequel il ne reste aussi que 3 mètres 25 millimètres (10 pieds) d'eau, a sa pointe orientale à l'ouest-nord-ouest du phare, à 12 ki-

lomètres (2 lieues $1/3$) de distance, et au nord-nord-ouest de Middalkerke, à 7 kilomètres (1 lieue $1/2$). Sa direction est ouest-sud-ouest; il a 5 kilomètres (1 lieue) d'étendue, et sa distance de la côte est de 7 kilomètres (1 lieue $1/3$).

Le troisième banc, nommé *Stroom*, est distant de la côte d'environ 2 kilomètres ($1/2$ lieue). Sa pointe est, sur laquelle on trouve de 2 à 3 mètres (7 à 8 pieds) environ d'eau, reste au nord-est un quart nord du phare, à la distance de 3 kilomètres (environ une $1/2$ lieue). Entre cette pointe est et le nord-ouest du phare, il y a plusieurs points du banc sur lesquels il ne reste qu'un mètre (3 pieds) d'eau; et depuis le nord-ouest du phare jusqu'au nord de Westhende, direction de l'extrémité occidentale du banc, on trouve 2 mètres (6 à 7 pieds) d'eau; au nord et au sud de Middalkerke, on pourrait le traverser sur des fonds de 3 à 4 mètres (11, 12 et 13 pieds) d'eau. La pointe ouest du *Stroom* est à environ 4 kilomètres ($2/3$ de lieue) de distance de la côte.

C'est à terre du *Stroom* que se trouve la petite rade d'Ostende, étroite, d'un mauvais mouillage, et où il reste de 6 à 7 mètres (18 à 20 pieds) d'eau. Au large du *Stroom*, et à 4 kilomètres ($3/4$ de lieue) de distance de la côte, est la grande rade, par des fonds de 10 à 12 mètres (30 à 35 pieds) d'eau, et dont le mouillage doit en tout temps être préféré à celui de la petite rade.

Il existe encore au nord d'Ostende deux hauts fonds de 5 à 7 mètres (15 à 20 pieds) d'eau, le plus au large est à 1 myriamètre (2 lieues) de terre, et le plus près est à 8 kilomètres (1 lieue $2/3$); c'est entre ce dernier et le *Stroom* qu'est la grande rade.

POPULATION : Onze mille trois cent

18000 quatre-vingt-dix habitants.

HABITATIONS, ÉDIFICES PUBLICS, ETC. :

Cette ville, située dans une plaine, est défendue par des fortifications très modernes. On y entre par quatre portes. On y compte mille quatre cent trois maisons, cinquante-sept rues, cinq places ou marchés, trois églises, un hôtel-de-ville, six écoles, une prison,

un hôpital; un hospice pour les vieillards, un mont-de-piété, quatre casernes, trois magasins à poudre et un arsenal. Les rues d'Ostende sont droites et bien bâties. L'hôtel-de-ville est remarquable par sa simplicité et sa largeur; il est flanqué de deux tours et décoré d'une coupole surmontée d'un Mercure; le rez-de-chaussée est occupé par des magasins à l'usage du commerce; ruiné pendant la siège de 1706, il fut rebâti en 1711 tel qu'on le voit aujourd'hui. Cette ville possède des bains de mer très renommés; ses remparts offrent une promenade fort agréable. On y admire aussi de belles écluses. L'eau potable se tire de $1/4$ de lieue de distance et des citernes.

COMMERCE ET INDUSTRIES : On trouve à Ostende des raffineries de sel, des fabriques de cordages, de toiles à voiles et autres, de dentelles, d'huile de graines, de savon, de tabac, de chapeaux, une teinturerie, une tannerie et des chantiers de construction. La pêche de morues, de harengs et d'huîtres y est très active. Les exportations consistent principalement en produits du pays tels que blé, graines de trèfle, toiles de toutes qualités, linge de table, cuirs, chevaux, œufs, beurre, écorces de chêne, suif et sel raffiné; les importations en denrées coloniales, tabac, rhum, bois de teinture, épices, laine d'Espagne, vins de France, coton manufacturé et autres articles d'Angleterre. Les relevés du mouvement du port d'Ostende pendant une période de six années offrent les résultats suivants :

ANNÉES.	ARRIVAGES.		DÉPARTS.	
	Nombre de Navires.	Tonnage.	Nombre de Navires.	Tonnage.
1827	501	49,718	491	44,966
1828	574	51,676	587	53,842
1829	539	50,644	527	50,748
1830	434	53,267	428	51,855
1831	679	85,008	666	82,439
1832	973	116,121	990	105,611

Le nombre de navires entrés pendant les neuf premiers mois de 1833 a été de huit cent soixante-quatre, jaugeant ensemble quatre-vingt-quatorze mille six cent quarante-neuf tonneaux.

Le port d'Ostende est fréquenté par des bâtimens de tout pays, de toute construction et de tout gréement, depuis le sloop jusqu'aux vaisseaux de cinq à six cents tonneaux. Le commerce d'Ostende possède un grand nombre de ces bâtimens, dont aucun ne se ressemble par la forme, la force et la construction. Outre ces bâtimens, Ostende possède encore plusieurs chaloupes de grande pêche et des bateaux de petite pêche. Les chaloupes sont du port de cinquante à soixante tonneaux; elles vont jusque dans le nord de l'Europe, et sont en conséquence construites de manière à tenir la mer pendant long-temps. Les bateaux de petite pêche, qui ne sont montés que par quatre hommes, et qui ne s'éloignent des côtes que de vingt-cinq à trente kilomètres (cinq à six lieues), n'ont ni la force, ni le tonnage des chaloupes; ils sont construits de manière à pouvoir se jeter à la côte sans aucun danger.

Des paquebots partent deux fois par semaine du port d'Ostende pour l'Angleterre.

Ostende est une ville commerçante et non manufacturière. On y fait beaucoup d'armemens pour le commerce de long cours. En 1722 l'empereur Charles VI y avait établi une compagnie des Indes, qui fut supprimée en 1731, ce qui occasiona l'émigration de deux mille habitans. En 1781, elle fut déclarée port libre et prospéra considérablement.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient annuellement deux foires de dix jours : l'une commence le vingt-neuf juin et l'autre le vingt-cinq novembre. Marchés hebdomadaires le lundi, jeudi et vendredi.

HISTOIRE : Ostende, dont le nom signifie *extrémité orientale*, n'était, dans le neuvième siècle qu'un petit village; son port était déjà renommé dans le onzième siècle. Philippe-le-Bon la fit environner de murailles en 1445; mais la place ne fut réguliè-

rement fortifiée qu'en 1583, par le prince d'Orange. Les Hollandais y soutinrent, contre les Espagnols, un des plus fameux sièges dont parle l'histoire : il commença en 1601, et la ville ne se rendit par capitulation, à Ambroise Spinola, qu'en 1604; les assiégés y perdirent soixante-douze mille neuf cents hommes, et la perte des Espagnols fut plus considérable. Les alliés s'en emparèrent en 1706, et en 1715 les Hollandais la cédèrent à l'empereur d'Allemagne. Louis XV y entra en 1745, après un siège de dix-huit jours, qui la détruisit presque entièrement; mais il la rendit en 1748. Prise de nouveau, en 1794, par les Français, elle fut attaquée, quatre ans après, par un détachement anglais, qui fut fait prisonnier. En 1826, l'explosion d'une poudrière y a causé de grands ravages.

OUCKENE, commune du canton et à 1 lieue 1/2 S. S. E. d'Hoogde, de l'arrondissement et à 4 lieues 1/2 E. 1/4 N. E. d'Ypres, et à 5 lieues 3/4 S. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Il s'y trouve un ruisseau qui flue vers le N.

AGRICULTURE : Les produits agricoles de ce terroir sont du froment, du méteil, du seigle, de l'avoine, des fèves, des sarrasin, du lin, du colza, des plantes fourragères et des légumes. On y cultive aussi le tabac. — Le fumier, les cendres et la chaux sont les principaux engrais en usage. — *Animaux domestiques :* trente-neuf chevaux, trois poulains, deux cent quarante-huit bêtes à cornes, quatre-vingt-cinq veaux, cinquante-neuf porcs, cent deux moutons.

POPULATION : Deux mille quatre-vingt-quinze habitans. 2,172

HABITATIONS : Cette commune comprend trois cent quatorze maisons, cinquante-neuf fermes; une église, une maison communale et deux écoles.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une brasserie. Industrie agricole.

ROUTES ET CHEMINS : Chemins vicinaux conduisant à Iseghem, Roulers, etc.

OUDECAPPELLE, commune du canton, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/5 S. E. de Furnes.

HYDROGRAPHIE : L'Yperlée et l'ancien canal de Bevering arrosent la commune.

AGRICULTURE : On y récolte du froment, du seigle, de l'avoine, de l'orge, des plantes oléagineuses, des légumes et des fruits pour la consommation. Il y a de gras pâturages. Les prairies donnent un foin très estimé.

— *Animaux domestiques* : vingt-neuf chevaux, onze poulains, cent soixante-treize bêtes à cornes, quatre-vingt-dix-huit veaux, quatre-vingt-deux porcs, six moutons.

296 **POPULATION** : Deux cent cinquante-trois habitants.

HABITATIONS : On y compte quarante-six maisons, quatorze fermes, une église, une maison communale et une école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une brasserie et un moulin à farine mû par le vent. Commerce en productions du sol et en bestiaux.

ROUTES ET CHEMINS : On n'y trouve aucune grande route.

OUDENBORG ou **OUDENBURG**, **ALDENBURGUM**, commune du canton et à 3/4 de lieue N. O. de Ghisteltes, de l'arrondissement et à 3 lieues O. S. O. de Bruges, et à 1 lieue 1/2 E. S. E. d'Ostende.

HYDROGRAPHIE : Oudenbourg est situé sur le canal de Nieupoort à Ostende; celui d'Ostende à Bruges passe au N.

AGRICULTURE : Les produits de ce territoire consistent en céréales, graines oléagineuses, plantes légumineuses et fourragères. On y trouve quelques bons pâturages.

— *Animaux domestiques* : cent onze chevaux, vingt-six poulains, quatre cent trente bêtes à cornes, cent cinquante veaux, quatre cent quinze porcs, et trois cents moutons.

1495 **POPULATION** : Mille quatre-vingts habitants.

HABITATIONS : Cette commune renferme cent quatre-vingt-seize maisons et vingt-six fermes. Il y a une église, une maison communale et deux écoles. — Résidence

d'un notaire, d'un chirurgien et de deux artistes vétérinaires.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une tannerie, deux brasseries, une briqueterie et trois moulins à farine mûs par le vent.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune grande route ne passe sur le territoire.

HISTOIRE : Si l'on en croit les historiens Miræus et Sanderus, Oudenbourg était une des villes les plus anciennes et les plus florissantes de la Flandre; selon Gramaye, elle existait déjà au temps des Romains. Dans le VII^e siècle cet endroit prit le nom d'Aldeburch; les chartes du XI^e siècle en font mention sous celui d'Alenbruc. En 1084, saint Arnoul, évêque de Soissons, y fonda une abbaye de bénédictins, qui fut dotée en 1119 par Charles-le-Bon, comte de Flandre; en 1130, par Simon, évêque de Tournay; en 1173, par Philippe d'Alsace, et en 1186, par Arnould, vicomte de Ghisteltes.

OUSSELGHEM, commune du canton et à 1 lieue 1/2 E. N. E. d'Oost-Roosebeke, de l'arrondissement et à 3 lieues 3/4 N. E. de Courtray et à 5 lieues 3/4 S. S. E. du chef-lieu de la province.

Elle se compose de son chef-lieu et des sections suivantes : Kerkwyk, Neerhoek, Ponthoek, Ovenhoek, Galgenhoek.

HYDROGRAPHIE : La Lys baigne le territoire à l'E. et au S., et le sépare de la Flandre orientale.

SOL : Plat; un sixième est argileux, quatre sixièmes sablonneux, et un sixième marécageux.

AGRICULTURE : La majeure partie des terres arables sont cultivées en seigle; on récolte aussi du froment, du sarrasin, de l'orge, de l'avoine, des féveroles, du lin, des colzas, du fourrage, des légumes et des fruits. Année commune, ce terroir produit mille hectolitres de froment, mille sept cents de seigle, cent cinquante de graine de lin. — *Mode de culture* : les récoltes se succèdent ordinairement dans l'ordre suivant : première année, lin; deuxième, seigle; troisième, colza; quatrième, trèfle; cinquième, froment ou seigle; sixième,

1250
pommes de terre ou avoine ; septième, lin ou seigle. Les tourteaux de graines oléagineuses qu'on trempe dans l'urine des bestiaux ; les cendres, la fiente, le fumier de cheval ; de vache et de mouton, quelquefois de la chaux pour les terres compactes, tels sont les principaux engrais et amendements que le cultivateur emploie pour fertiliser ses champs. — *Animaux domestiques* : on élève des chevaux, des bêtes à cornes, des porcs, des moutons et de la volaille. Très peu de ruches d'abeilles. Gibier peu nombreux. La pêche dans la Lys produit des carpes, des brochets, des anguilles, des tanches, etc.

POPULATION : Mille cent cinquante-deux habitants.

HABITATIONS : Les trois quarts des maisons sont construites en briques, le reste en bois et argile. Une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a environ cent vingt métiers pour la fabrication des toiles ; des briqueteries et des fours à chaux.

ROUTES ET CHEMINS : Chemins vicinaux conduisant à Gothem (Flandre orientale) et à Watkem.

OYGHEN, commune du canton et à 2/3 de lieue S. d'Oost-Rosebeke, de l'arrondissement et à 2 lieues N. E. de Courtray et à 6 lieues 1/2 S. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : La Lys baigne cette commune par sa rive gauche.

SOL : Sablonneux pour la majeure partie ; vers la Lys se trouvent quelques terres argileuses.

AGRICULTURE : La majeure partie des terres arables sont cultivées en seigle ; on

récolte aussi du froment, du sarrasin, de l'orge, de l'avoine, des sèverbles, du lin, des colzas, du fourrage, des légumes et des fruits. Année commune, ce terroir produit sept cents hectolitres de froment, mille six cents de seigle, quatre-vingts de méteil, quatre cents d'avoine, soixante-dix de sarrasin, trois cents de colzas, cent vingt de graine de lin. — *Mode de culture* : les récoltes se succèdent ordinairement dans l'ordre suivant : première année, lin ; deuxième, seigle ; troisième, colza ou avoine ; quatrième, trèfle ; cinquième, froment ou seigle ; sixième, pommes de terre ou avoine ; septième, lin ou seigle. Les tourteaux de graines oléagineuses qu'on trempe dans l'urine des bestiaux ; les cendres, la fiente, le fumier de cheval, de vache et de mouton, quelquefois de la chaux pour les terres compactes, tels sont les principaux engrais et amendements que le cultivateur emploie pour fertiliser ses champs. — *Animaux domestiques* : on y élève des chevaux, des bêtes à cornes, des porcs, des moutons et de la volaille. Très peu de ruches d'abeilles. Gibier peu nombreux.

POPULATION : Mille cent quatre-vingt-neuf habitants. 1285

HABITATIONS : Presque toutes les maisons sont bâties en briques. Une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a un moulin à farine mû par le vent et cent cinquante métiers à tisser de la toile.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune grande route ne traverse le territoire. Le centre de la commune est pavé.

P

PASSCHENDAELE, commune et chef-lieu du canton de son nom, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/3 N. E. N. E. d'Ypres, et à 7 lieues S. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Cette commune est arrosée par le Mandelbeke, petite rivière qui a sa source dans la cave d'une ferme qui appartient à M. le baron de Coulemont, et est située entre Passchendaele et West-

Roosenbeke; elle passe à Oostnieuwkerke, Rœlers, Cachtein, Ingelmunster et Wacken, où elle conflue avec la Lys; un autre cours, l'Engelschebeke, forme la limite entre Passchendaele et West-Roosebeke.

SOL : Inégal, entrecoupé de petits monticules et de plaines; argileux, sablonneux et marécageux; il exige beaucoup d'engrais.

AGRICULTURE : Les produits agricoles de ce terroir sont du froment, du méteil, du seigle, de l'avoine, des féveroles, du sarrasin, du lin, des colzas, des plantes fourragères et des légumes. On cultive aussi le tabac. On récolte, année commune, cinq mille hectolitres de froment, mille de méteil, trois mille de seigle, mille cent d'avoine, neuf cents de fèves et sept cents de sarrasin. Bois taillis que l'on coupe à l'âge de huit ans; la haute futaie se compose de chênes, de trembles, de peupliers et de hêtres. — Le fumier, les cendres et la chaux sont les principaux engrais en usage. — **Animaux domestiques :** cent quarante-huit chevaux, vingt-cinq poulains, neuf cent soixante-huit bêtes à cornes, cinquante veaux, cent vingt porcs, quatre cent cinquante moutons et cent chèvres. On élève des abeilles.

POPULATION : Deux mille huit cent dix-neuf habitants. 2,995

HABITATIONS : Cette commune comprend trois cent quarante maisons, soixante fermes; une maison communale, une église et deux écoles. — Elle est la résidence d'un notaire, d'un médecin et de deux artistes vétérinaires.

PERVISE, commune du canton et à 1 lieue 1/3 S. de Nieuport, de l'arrondissement et à 1 lieue 3/5 E. de Furnes, et à 6 lieues 1/2 S. O. du chef-lieu de la province. *St Catherine S. O. Bréla*

HYDROGRAPHIE : L'Isér sépare le territoire à l'E. de la commune de Schoore. Deux canaux, le Grand et Petit Beverdyk, servent pour l'écoulement des eaux; ils sont navigables pour de petits bateaux qui approvisionnent les marchés.

AGRICULTURE : Ce territoire donne d'abondantes moissons de froment, méteil,

seigle, orge, avoine, colza, lin, trèfle, pommes de terre, foin; pois et féveroles. Les engrais en usage sont le fumier, la chaux, les cendres de Hollande, les tourteaux de colza et de lin. — **Animaux domestiques :** quatre-vingt-quatorze chevaux, dix-huit poulains, quatre cent soixante-dix-huit bêtes à cornes, quatre cent vingt-sept veaux, cent trente porcs, cent quatre-vingts moutons et vingt-un ânes.

POPULATION : Mille cent dix-neuf habitants. 1,200

HABITATIONS : Elle se compose de cent soixante-douze maisons, trente-trois fermes. Il y a deux églises, une maison communale et une école. — Résidence d'un notaire et d'un chirurgien.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a trois brasseries, une corderie, une fabrique d'amidon, deux moulins à farine et un moulin à huile. Commerce de grains et de bestiaux.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Bruges à Furnes traverse le territoire.

PIERRE-CAPELLE (SAINT) ou PIETERS-CAPELLE, commune du canton et à 1 lieue 2/3 S. O. de Ghinelles, de l'arrondissement et à 5 lieues 1/5 O. S. O. de Bruges. *Roubaix 1242*

HYDROGRAPHIE : Il ne s'y trouve aucun cours d'eau.

AGRICULTURE : Les produits de ce territoire consistent en céréales, graines oléagineuses, plantes légumineuses et fourragères. On y trouve quelques bons pâturages. — **Animaux domestiques :** vingt-huit chevaux, dix poulains, cent trente-quatre bêtes à cornes, cinquante-un veaux, cinquante-sept porcs et sept moutons.

POPULATION : Deux cent dix-sept habitants. 25

HABITATIONS : Cette commune renferme quarante-trois maisons, sept fermes. Il y a une église, une maison communale et une école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Une brasserie et un moulin à farine mû par le vent.

ROUTES ET CHEMINS : Cette commune est traversée du N. E. au S. O. par la route de Bruges à Nieuport et à Furnes.

ANTIQUITÉS : On y a découvert : 1° un

pot de couleur noire, de cinq pouces de hauteur sur cinq pouces quatre lignes de largeur; 2° un petit vase de terre rouge, ayant deux pouces de hauteur, et quatre pouces neuf lignes de largeur.

PIERRE-SUR-LA-DIGUE (SAINT), en flamand *Saint-Pieters-op-den-Dyk*, commune du canton, de l'arrondissement et à 1/2 lieue N. O. de Bruges.

Elle se compose de son chef-lieu et d'un hameau nommé *Scheepdaele*.

HYDROGRAPHIE : Le canal d'Ostende à Bruges traverse le territoire de l'E. à l'O. dans la partie méridionale.

SOL : Cette commune est située dans une plaine argileuse à l'O., au N. et à l'E., et sablonneuse au S.

AGRICULTURE : Cette commune récolte du seigle, de l'orge, de l'avoine, des colzas, du lin, du trèfle, des féveroles, des pois et diverses plantes fourragères. Les arbres fruitiers sont le cerisier, le pommier, le poirier et le prunier; on ne vend qu'une très petite quantité de fruits au marché. *Assolement* : la première année, on sème ordinairement de l'orge; la deuxième, des féveroles; la troisième, du froment; la quatrième, de l'avoine ou du seigle : quelquefois on commence par le colza, ensuite vient le froment; puis les pommes de terre, etc. — *Animaux domestiques* : on y élève des chevaux, des bêtes à cornes, des porcs, des moutons; les poules, les oies et les canards peuplent les basses-cours. Quelques particuliers soignent l'éducation des abeilles.

POPULATION : Huit cents habitants.

HABITATIONS : Elles sont construites en briques, couvertes en pannes et presque toutes disséminées. Une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Commerce agricole.

ROUTES ET CHEMINS : Les routes de Bruges à Ostende et de Bruges à Blankenberghe traversent le territoire. Chemins vicinaux praticables en tout temps.

PITTHEM, commune du canton et à 4/5 de lieue O. de Thielt, de l'arrondissement et à 4 lieues S. de Bruges.

Elle est divisée en quatre sections, savoir : Husselhoek, Turkienhoek, Berghoek, Muyzelaenhoek.

HYDROGRAPHIE : Plusieurs ruisseaux prennent naissance sur le territoire et servent à l'irrigation des prairies.

SOL : Pitthem est situé sur une hauteur et entouré de prairies; au S. E. se trouve une colline nommée *Vitta'sberg*, où il y avait autrefois une chapelle. La moitié du territoire est argileuse, le reste est sablonneux et marécageux. *6, 177 heb.*

AGRICULTURE : On récolte, année commune, cinq mille trois cents hectolitres de froment, douze mille de seigle, deux mille six cent soixante d'avoine, cent cinquante-quatre de sarrasin, huit cent cinquante de fèves, mille deux cent cinquante de colzas, trois cent soixante de graine de lin. Les carottes, les navets et les pommes de terre y sont de la meilleure qualité. Les jardins et les vergers fournissent des abricots, des pêches, des brignoles, des poires, des pommes, des cerises, des prunes, des noix, des groseilles, des nèfles, des châtaignes et des mûres d'une qualité médiocre; on en vend une petite quantité au marché. Les fourrages sont ordinairement très abondants, mais on n'en vend point au marché. Bois taillis composés de chênes, frênes, aunes et saules : on les coupe à l'âge de sept ans. *Assolement* : première année, pommes de terre ou haricots; deuxième, froment ou seigle; troisième, seigle; quatrième, colza ou navets; cinquième, avoine ou pommes de terre; sixième, lin. — *Animaux domestiques* : cent soixante-dix-sept chevaux sont employés à l'agriculture; bêtes à cornes, moutons, porcs et volaille. On y élève des abeilles.

HABITATIONS : Les maisons sont bâties en briques, en bois et en terre, couvertes en pannes ou en paille et disséminées. Une école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a quatre brasseries, une fabrique de vinaigre, quatre moulins à farine et un moulin à huile mûs par le vent, trois briqueteries et environ cinq cents métiers à tisser. La toile est le

principal article de commerce ; on exporte aussi du lin et un peu de laine.

FOIRÉS ET MARCHÉS : Il s'y tient un marché tous les mardis.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Gand à Ostende, par Thielt et Thourout, traverse la commune de l'E. à PO.

POLLINCHOVE ou POLLINCKHOVE, commune du canton et à 2 lieues N. E. de Haeringhe, de l'arrondissement et à 2 lieues $\frac{1}{3}$ S. S. E. de Furnes, et à 8 lieues $\frac{1}{2}$ S. O. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : L'Yser traverse la commune de l'O. à l'E., et le canal de Loo du S. au N.

AGRICULTURE : Le territoire produit en abondance du froment, de l'orge, des colzas, du lin, des fèves, des pommes de terre et des fruits. On y cultive aussi le houblon. Les pâturages et les prairies fournissent une herbe fine et substantielle. — *Animaux domestiques* : quatre-vingt-dix-neuf chevaux, vingt-deux poulains, six cent cinq bêtes à cornes, soixante veaux, trois cent cinquante-neuf pores et cinquante moutons.

POPULATION : Mille six cent quatre-vingt-cinq habitants.

HABITATIONS : Elles se composent de deux cent vingt-une maisons et quatre-vingt-six fermes. Il y a une église, une maison communale, une école et un château.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a deux brasseries, cinq moulins à farine, deux moulins à huile et un moulin à tan mûs par le vent. Commerce en chevaux et en bêtes à cornes.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Furnes à Ypres traverse le territoire.

POPERINGHE ou POPERINGEN, commune et chef-lieu du canton de son nom, de l'arrondissement et à deux lieues $\frac{1}{3}$ O. d'Ypres, et à douze lieues $\frac{1}{4}$ S. O. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Cette ville est traversée par le Schipvaert, affluent de l'Yser.

SOL : Argileux, sablonneux et fertile.

AGRICULTURE : Les productions de cette commune sont très variées ; on y cultive

Flandre occidentale.

toute sorte de céréales, des fèves, du trèfle, des pommes de terre, de la chicorée, des plantes fourragères et filamenteuses, des graines oléagineuses ; les jardins fournissent des légumes de bonne qualité ; les vergers des pommes, des poires, des cerises, et des prunes en assez grande quantité. Le houblon de Poperinghe est renommé dans toute la Belgique et à l'étranger. Les bois sont peuplés d'ormes, de hêtres, de trembles, de chênes, de frênes, de peupliers d'Italie et du Canada, de saules, d'aunes, de tilleuls et de sapins ; les taillis sont composés de frênes, de bouleaux et de chênes : on les coupe à l'âge de six à neuf ans. *Assolement* : première année, froment ; deuxième, trèfle ; troisième, froment ; quatrième, fèves ; cinquième, froment ; sixième, lin ; pommes de terre seigle ou pois ; septième, avoine ; huitième, jachères. Les engrais et amendements en usage sont le fumier des bestiaux, les cendres, la chaux et les tourteaux de lin et de colza. — *Animaux domestiques* : On y élève des chevaux, des bêtes à cornes, des porcs et des moutons. Quelques particuliers soignent l'éducation des abeilles. Le gibier est peu nombreux.

POPULATION : Dix mille quarante-quatre habitants.

HABITATIONS, ÉDIFICES PUBLICS, ETC : Cette ville est assez bien bâtie ; elle possède une jolie place publique et un bel hôtel-de-ville. On y compte mille huit cent soixante-dix-huit maisons, deux cent quatre-vingt-quatorze fermes, trois églises, une chapelle, un hôpital, une maison d'orphelins, un collège, deux écoles, quatre couvents et une maison d'arrêt.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Cette ville possède plusieurs fabriques d'étoffes de laine et de tissus de coton, six teintureries, des blanchisseries de toiles et de fils, treize tanneries, quatre corderies, quatorze brasseries, trois vinaigreries, deux raffineries de sel, une savonnerie, deux fabriques de chapeaux, une fabrique de pipes, deux fabriques de poterie en terre, une fabrique de chocolat, huit fabriques de tabac, treize

retorderies de fil, six fabriques de chandelles, neuf moulins à drèche, deux moulins à huile et un moulin à tan. Les principaux objets de commerce sont le houblon, le bois, les écorces, les graines, le tabac, et autres productions du territoire.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient des foires et marchés aux chevaux et aux bestiaux, le mercredi après le troisième dimanche de Pâques, le mercredi qui suit le premier dimanche après le 2 juillet, le 30 août et le quatrième mardi d'octobre. Marchés aux grains le vendredi, et aux légumes le lundi, mercredi et samedi de chaque semaine.

ROUTES ET CHEMINS : La route d'Ypres à Dunkerke traverse la ville de l'E. à l'O.

HISTOIRE : Poperinghe, appelée autrefois Poperinghem et Pupurningaheyem, était un ancien domaine de l'abbaye de Saint-Bertin, à laquelle Charles-le-Chauve en assura la possession en 877. Selon Sanderus, elle fut détruite par les Normands. Cette ville fut la proie des flammes en 1513 et en 1563.

PROVEN, commune du canton et à $\frac{3}{4}$ de lieue S. E. de Haeringhe, de l'arrondissement et à $\frac{3}{4}$ lieues S. de Furnes, et à 10 lieues $\frac{1}{4}$ S. O. du chef-lieu de la province.

R

RAMSCAPELLE, commune du canton et à $\frac{1}{4}$ de lieue S. de Nieuport, de l'arrondissement et à 1 lieue $\frac{3}{4}$ N. E. de Furnes, et à 6 lieues $\frac{1}{2}$ O. S. O. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Deux cours d'eau qui se réunissent au canal de Furnes à Ostende arrosent le territoire du S. au N.

AGRICULTURE : Ce territoire donne d'abondantes moissons de froment, méteil, seigle, orge, avoine, colza, lin, trèfle, pommes de terre, foin, pois et fèves. Les engrais en usage sont le fumier, la

Elle est divisée en cinq sections qui sont : Plaetshouck, Kersthonck, Couthovehouck, Bloksthonck, Proostdyehouck. ²²⁰
HYDROGRAPHIE : On n'y trouve aucun ruisseau.

SOL : Argileux.

AGRICULTURE : Le territoire produit en abondance du froment, de l'orge, des colzas, du lin, des fèves, des pommes de terre et des fruits. On y cultive aussi le houblon. Les pâturages et les prairies fournissent une herbe fine et substantielle. —

Animaux domestiques : soixante-trois chevaux, vingt-deux poulains, trois cent quatorze bêtes à cornes, cent soixante-cinq veaux, deux cent vingt-et-un cochons, et quatre-vingt-six moutons. On y élève des abeilles.

POPULATION : Mille quatre cent soixante habitants. ¹⁵⁷⁰

HABITATIONS : Elle se compose de deux cent sept maisons et soixante-dix-neuf fermes. Il y a une église et une école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a deux brasseries, trois moulins à farine, un moulin à huile, mûs par le vent, et une fabrique de tabac. — Commerce de bêtes à cornes.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Poperinghe traverse la commune.

chaux, les cendres de Hollande, les tourteaux de colza et de lin. — **Animaux domestiques** : cent vingt-cinq chevaux, neuf poulains, six cent quatre-vingt-six bêtes à cornes, cent quatre-vingt-quatorze porcs, vingt-cinq moutons et vingt-et-un ânes.

POPULATION : Sept cent quarante-six habitants. ⁷⁰²

HABITATIONS : Elle se compose de soixante-onze maisons, quarante fermes. Il y a une église, une maison communale et une école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a deux

brasseries et deux moulins à farine mûs par le vent.

ROUTES ET CHEMINS : Elle n'est traversée que par des chemins vicinaux.

RAMSCAPPELLE, commune du canton, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 N. de Bruges.

SOL : Ce territoire offre une plaine en partie basse et en partie élevée ; les terres arables sont argileuses, plus ou moins compactes.

AGRICULTURE : Cette commune récolte, tous les ans, environ trois mille cent hectolitres de froment, cent de seigle, mille d'orge, cinq cents d'avoine, sept cents de fèves, trois cents de colza et vingt-cinq de lin. *Assaïement :* la première année on sème ordinairement de l'orge ; la deuxième, des fèves ; la troisième, du froment ; la quatrième, de l'avoine ou du seigle ; quelquefois on commence par le colza, ensuite vient le froment, puis les pommes de terre, etc. *Animaux domestiques :* on y élève des chevaux, des bêtes à cornes, des porcs, des moutons ; les poules, les oies et les canards peuplent les basses-cours.

POPULATION : Trois cent soixante-dix-neuf habitants.

HABITATIONS : Toutes les maisons sont construites en briques et couvertes en pannes ; partie agglomérées et partie disséminées. — Une école privée.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture et l'éducation du bétail forment l'unique industrie de cette commune.

ROUTES ET CHEMINS : On communique à la route de Bruges à l'Écluse par une chaussée pavée. Les chemins vicinaux sont impraticables pendant l'hiver.

RECKEM, commune du canton et à 2/5 de lieue E. S. E. de Menin, de l'arrondissement et à 1 lieue 5/6 S. O. de Courtray, et à 9 lieues 1/5 S. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Elle est située près de la rive droite de la Lys.

AGRICULTURE : Les grains et graines qu'on récolte dans cette commune sont le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, le

sarrasin, les fèves et les pois. La culture du lin et du colza y est très soignée. Les jardins produisent des légumes de toute qualité et en abondance. Les vergers sont peuplés de pommiers, poiriers et cerisiers. — *Animaux domestiques :* soixante-quatorze chevaux, trois poulains, quatre cent trente-quatre bêtes à cornes, cent veaux, soixante-dix-sept porcs et deux cents moutons.

POPULATION : Deux mille cent trente habitants.

HABITATIONS : Quatre cent vingt-huit maisons et soixante-huit fermes. Une église et deux écoles. Bureaux de douanes dans les hameaux de Dronkaert et Risquetont.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Cette commune possède une fabrique d'étoffes de laine, onze fabriques de tabac, deux fabriques d'huile, une teinturerie, une tannerie, un moulin à farine et un moulin à huile activés par le vent. Situé près de la frontière de France, Reckem fait un commerce assez actif en sucre, café et tabac qu'on introduit en France par contrebande.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Courtray à Lille, par Menin, traverse le territoire.

RENINGHE, commune du canton et à 1 lieue 1/2 N. d'Elverdinghe, de l'arrondissement et à 2 lieues 3/4 N. O. d'Ypres, et à 8 lieues 1/4 S. O. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Cette commune est arrosée à l'E. par le Kemmelbeke qui se dirige du S. au N., et par l'Yser qui la traverse de l'O. à l'E. On y trouve encore plusieurs autres cours d'eau alimentés par l'Yser.

SOL : Argileux, sablonneux et marécageux.

AGRICULTURE : Le terroir est fertile en froment, seigle, avoine, sarrasin, colza et lin ; il produit aussi du houblon et du tabac. Les pommes de terre, les navets et les carottes sont cultivés en grand. Le pommier, le poirier, le prunier et le noyer peuplent tous les vergers, et y sont d'un rapport assez considérable : les plus beaux fruits sont vendus dans les villes. Les bois

2,346

452

sont composés de chênes, de peupliers, de saules et d'ormes : cette dernière espèce domine. — Année commune, les récoltes sont plus que suffisantes pour la consommation. Le système de culture varie en raison de la nature forte ou légère des terres et de leur position plus ou moins verticale; les champs produisent pendant huit et même dix années de suite; cependant, voici l'alternat le plus en usage : première année, fèves pour les chevaux; deuxième, froment; troisième, seigle; quatrième, jachères. — *Animaux domestiques* : cent onze chevaux, trente poulains, sept cent cinquante bêtes à cornes, trois cents veaux, six cent quarante porcs et cent quarante moutons. On y élève très peu d'abeilles. Le gibier est assez nombreux. On pêche dans les cours d'eau des carpes, des brochets, des tanches et des anguilles.

POPULATION : Mille neuf cent quatre-vingt-treize habitants.

HABITATIONS : On y compte deux cent trente-sept maisons et cent trente-six fermes. Il y a une église et deux écoles.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a six brasseries, une tannerie, une blanchisserie de toiles, une corderie, une fabrique de chandelles, une fabrique de tabac et cinq moulins à farine mûs par le vent, dont deux servent aussi à la fabrication de l'huile. Commerce de bestiaux, de bois, de grains et autres produits du territoire.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient des foires et marchés aux chevaux le dernier samedi d'avril, le troisième samedi de juillet et le dernier samedi de septembre.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Furnes à Ypres traverse le territoire à l'O. sur une étendue d'un quart de lieue.

RENINGHELST, commune du canton, et à 4/5 de lieue S. S. E. de Poperingue, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/2 S. O. d'Ypres, et à 10 lieues 1/2 S. S. O. du chef-lieu de la province.

Cette commune se compose de son chef-lieu et des hameaux de Ouderdom et Clytte.

HYDROGRAPHIE : Les principaux cours d'eau qui circulent sur le territoire de

Renninghelst sont le Haese et Roobaerdbeke, le Grootbeke, le Roodenhillebeke, le Scherpenberg et le Kemmelbeke.

SOL : Inégal, entrecoupé de collines surtout au S., où l'on remarque le Scherpenberg; sol argileux et marécageux.

AGRICULTURE : Les productions de cette commune sont très variées; on y cultive toutes sortes de céréales, des féveroles, du trèfle, des pommes de terre, de la chicorée, du houblon, des plantes fourragères et filamenteuses, des graines oléagineuses; les jardins fournissent des légumes de bonne qualité; les vergers, des pommes, des poires, des cerises et des prunes en assez grande quantité. Les bois sont peuplés d'ormes, de hêtres, de trembles, de chênes, de frênes, de peupliers d'Italie et du Canada, de saules, d'aunes, de tilleuls et de sapins; les taillis sont composés de frênes, de bouleaux et de chênes : on les coupe à l'âge de six à neuf ans. Année commune, on récolte six mille hectolitres de froment, mille trois cent quatre-vingts de seigle, mille sept cents d'avoine, deux mille cinq cents de fèves, cinq mille trois cents de pommes de terre, deux cents de colza; quatre mille cinq cents kilogrammes de tabac sec, cent soixante-quatre mille de lin brut et quatre-vingt mille de houblon sec. Le territoire de Renninghelst offre un grand nombre de plantes médicinales, telles que le *vaccinium myrtillus*, le *cynoglossum officinale*, la *tormentilla erecta*, la *digitalis purpurea*, la *valeriana officinalis*, l'*hyoscyamus niger*, le *verbascum thapsus*, le *tussilago farfara*, la *viola odorata*, le *lamium album*, l'*erysimum officinale*, la *viola tricolor*, le *cochlearia officinale*, l'*helleborus niger*, l'*aconitum napellus*, la *salvia officinalis*, le *symphitum officinale*, le *solanum dulcamara*, le *sambucus nigra*, la *malva sylvestris*, la *fumaria officinalis*, l'*achillea millefolium*, la *calendula officinalis*. — *Assolement* : première année, navets; deuxième, avoine; troisième, trèfle; quatrième, froment; cinquième, fèves, seigle ou pommes de terre; sixième, froment;

septième, lin. Les engrais et amendemens en usage sont le fumier des bestiaux, les cendres, la chaux et les tourteaux de lin et de colza. — *Animaux domestiques* : cent vingt-un chevaux, un poulain, neuf cent soixante-quatorze bêtes à cornes, deux cent quarante veaux, six cent dix porcs, cent soixante moutons et vingt-cinq chèvres. Quelques particuliers soignent l'éducation des abeilles. Le gibier n'est pas nombreux.

2,200 POPULATION : Deux mille cinquante-cinq habitans.

HABITATIONS : On y compte deux cent cinquante-quatre maisons, cent vingt-cinq fermes; une église, une chapelle et une école communale.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a deux brasseries et trois moulins à farine mûs par le vent.

ROUTES ET CHEMINS : Cette commune communique avec Ypres par une chaussée qui commence au hameau de Ouderdom à environ un quart de lieue de Reninghelst.

RICQUIERS (SAINT), commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/2 S. de Furnes.

HYDROGRAPHIE : Aucun ruisseau n'arrose cette commune.

AGRICULTURE : On y récolte du froment, du seigle, de l'avoine, de l'orge, des plantes oléagineuses, des légumes et des fruits pour la consommation. Les prairies donnent un foin très estimé. — *Animaux domestiques* : trente-trois chevaux, deux poulains, cent cinq bêtes à cornes, soixante-sept veaux, soixante-sept porcs, onze moutons.

353 POPULATION : Trois cent vingt-deux habitans.

HABITATIONS : On y compte quatre-vingt-dix-neuf maisons, vingt-cinq fermes.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Industrie agricole.

ROUTES ET CHEMINS : La route de première classe, n° 11, d'Ypres à Furnes, traverse la commune du côté de l'O.

ROLLEGHEM, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue 2/3 N. O. de Courtray, et à 7 lieues S. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Deux petits ruisseaux prennent leurs sources sur le territoire et vont se perdre dans la Heule.

AGRICULTURE : Le lin, le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, les colzas, le trèfle, les féveroles et les pommes de terre sont les productions de ce terroir. La culture du lin, surtout, y est très soignée. — *Animaux domestiques* : soixante-dix-sept chevaux, quatrecent soixante-dix-neuf bêtes à cornes, trente-six veaux et soixante-quatre porcs.

POPULATION : Deux mille deux cent deux habitans. 1420 2280

HABITATIONS : Cette commune se compose de cinq cent vingt-deux maisons et vingt-cinq fermes. Il y a une église et une école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a trois brasseries, une fabrique d'huile, une retorderie de fil, une teinturerie et deux moulins à farine, dont un sert aussi à faire de l'huile. — Commerce de lin.

ROUTES ET CHEMINS : Ce territoire n'est traversé par aucune grande route.

ROLLEGHEM-CAPELLE, commune du canton, et à 1/4 de lieue 1/3 N. de Moorsele, de l'arrondissement et à 1 lieue 2/3 N. O. de Courtray, et à 7 lieues S. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Cette commune est arrosée par un ruisseau nommé Wulfdamsbeek.

AGRICULTURE : Les grains et graines cultivés dans cette commune sont le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, les féveroles, le lin et le colza; les autres productions sont les pommes de terre, les navets, les carottes, le trèfle, le tabac; les jardins offrent des légumes de toute espèce; les vergers, des pommiers, des poiriers et des cerisiers. — *Animaux domestiques* : vingt-six chevaux, sept poulains, cent soixante-dix bêtes à cornes, trente-huit veaux, trente-sept porcs et trente-cinq chèvres.

POPULATION : Mille trois cent quatre-vingt-un habitans. 1420

HABITATIONS : Il y a deux cent vingt maisons et quarante-trois fermes, une église, une maison communale et deux écoles.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une briqueterie, deux moulins à farine et un à huile mûs par le vent. — Filage et tissage du lin.

ROUTES ET CHEMINS : Chemins vicinaux.

ROOSEBEKE (OOST), commune et chef-lieu du canton de son nom, de l'arrondissement et à 2 lieues $2/3$ N. E. de Courtray et à 5 lieues $2/3$ S. du chef-lieu de la province.

Elle se compose de son chef-lieu et des sections suivantes : Otteva, Kalberg, Greute, et Overmandel. 77°

HYDROGRAPHIE : Le Mandelbeke arrose le territoire, et fertilise les prairies qu'il inonde pendant l'hiver.

SOL : Généralement sablonneux.

AGRICULTURE : La majeure partie des terres arables sont cultivées en seigle ; on récolte aussi du froment, du sarrasin, de l'orge, de l'avoine, des fèves, du lin, des colzas, du fourrage, des légumes et des fruits. Année commune, ce terroir produit quatre mille cinq cents hectolitres de seigle, cent de froment, six cents d'avoine, vingt-cinq de haricots, quatre-vingts de graine de lin, quatre cents de colzas, vingt de poires, vingt de pommes, trois de prunes, vingt de cerises, dix-huit de noix. — *Mode de culture :* les récoltes se succèdent ordinairement dans l'ordre suivant : première année, lin ; deuxième, seigle ; troisième, colza ou avoine ; quatrième, trèfle ; cinquième, froment ; sixième, pommes de terre ou avoine ; septième, lin ou seigle. Les tourteaux de graines oléagineuses qu'on trempe dans l'urine des bestiaux, les cendres, la fiente, le fumier de cheval, de vache et de mouton, quelquefois de la chaux pour les terres compactes, tels sont les principaux engrais et amendements que le cultivateur emploie pour fertiliser ses champs. — *Animaux domestiques :* on y élève des chevaux, des bêtes à cornes, des porcs, des moutons et de la volaille. Très peu de ruches d'abeilles. Gibier peu nombreux. La pêche dans le Mandelbeke produit des carpes, des brochets, des anguilles, des tanches, etc.

POPULATION : Quatre mille cinq cent cinquante-cinq habitants. 4700

HABITATIONS : Les maisons sont toutes construites en briques, partie couvertes en pannes et parties en paille. — Une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a deux brasseries, une distillerie de genièvre, des moulins à farine et à huile, et deux briqueteries. Fabrication de toile de lin par trois cent soixante-dix-huit métiers à tisser. Les grains et les toiles sont les principaux articles de commerce.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient un marché tous les vendredis.

ROUTES ET CHEMINS : Chemins vicinaux conduisant à Denterghem, Wielsbeke, Waeken, Vive-Saint-Bavon, Meulebeke, Ingelmunster et à la grande route de Bruges à Courtray. On traverse le Mandelbeke sur six ponts en pierre et deux en bois.

ROOSEBEKE (WEST), commune du canton, et à $3/4$ de lieue N. de Passchendaele, de l'arrondissement et à 3 lieues $1/4$ N. E. d'Ypres, et à 6 lieues $1/2$ S. du chef-lieu de la province. 329, 345

HYDROGRAPHIE : Le Mandelbeke, le Noord-Watervliet et le Zuid-Watervliet sont les principaux cours d'eau qui baignent cette commune. 470

SOL : Argileux, sablonneux et un peu marécageux.

AGRICULTURE : Les produits agricoles de ce terroir sont du froment, du méteil, du seigle, de l'avoine, des fèves, du sarrasin, du lin, des colzas, des plantes fourragères et des légumes. On cultive aussi le tabac. Bois taillis que l'on coupe à l'âge de huit ans ; la haute futaie se compose de chênes, de trembles, de peupliers, et de hêtres. — Le fumier, les cendres et la chaux sont les principaux engrais en usage. — *Animaux domestiques :* soixante-un chevaux, neuf poulains, trois cent soixante-quatorze bêtes à cornes, cent cinq veaux, deux cent soixante-un porcs, huit moutons et vingt-huit chèvres.

POPULATION : Mille huit cent quatre-vingt-trois habitants. 1960

HABITATIONS : Cette commune comprend trois cent quarante-sept maisons et quatre-vingts fermes ; une église et une école communale.

COMMERCE ET INDUSTRIE : On y trouve quatre brasseries, une blanchisserie de toile, et une briqueterie.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Bruges à Ypres traverse le territoire.

HISTOIRE : Le 14 novembre 1382, les Français, sous les ordres de Charles VI, remportèrent, près de Roosebeke, sur les Flamands commandés par le fameux Artevelde, une victoire signalée qui leur ouvrit les portes de Courtray.

A l'occasion de la bataille de Roosebeke, nous ferons remarquer combien il est important de mettre de la précision dans l'expression des noms de lieux, en évitant ainsi leur identité grammaticale, ce qui fait souvent tomber dans d'étranges méprises et transporter le théâtre d'un événement important à une grande distance de l'endroit où il est véritablement lieu. Les trois communes de la Flandre nommées *Roosebeke*, dont l'une est à 2 lieues 2/3 d'Ypres vers Roulers, sur le chemin de Bruges ; une autre, à 3 lieues de Courtray, vers Thielt, et la troisième, dans l'ancien pays d'Alost, à 2 lieues d'Audenaerde, vers Ninove, démontrent la justesse de cette observation. En ouvrant les chroniques de Froissart, on lit à la fin de son récit de la bataille de Roosebeke. « Là fut un é mont et un tas de Flamens occis moult « long et moult haut. . . . quand ceux de « derrière virent que ceux de devant se- « doient. . . . et qu'il estoient déconfits. . . . « si ebahirent et commencèrent à getter « leurs plançons. . . . et tourner en fuite « vers Courtray. . . . Si y en eust grand' « foison d'occis en la chabe entre la ba- « taille et Courtray, où ils se retiroient « pour aller à Gand. Cette bataille fut sur « le Mont-d'Or entre Courtray et Rosebec- « que, en l'an de grace MCCCCLXXXII

L'extrême obligeance de M. R. . . . h me fait un devoir de reconnaître qu'il a mis à ma disposition, dans l'intérêt de la vérité, tous les matériaux au-

« en novembre, le 27^{me} jour. »

L'on voit maintenant à l'évidence, que l'auteur parle de Rosebeke près d'Ypres, quoique la dernière phrase puisse faire prendre facilement l'une de ces communes pour l'autre. En étudiant quelques traditions populaires sur cet événement historique, M. R. ¹, de Roulers, a recueilli à Roosebeke près d'Ypres, les renseignements suivans : « Tout le monde, dit M. R., y sait « quelque chose de cet ancien événement, « dont la mémoire est perpétuée encore « par plusieurs noms d'endroits situés à « l'entour. . . . Arrivé sur un terrain élevé, « le bourgmestre qui m'accompagna, me « dit: Voici le champ de bataille ; preuve de « cela, c'est qu'à dix minutes de cette « hauteur se trouve le *Goudberg* (Mont- « d'Or). Là est un champ appelé *Engelsch* « *kerkhof* (Cimetière anglais), où sans « doute on aura enterrés les soldats anglais « au service d'Artevelde. Un peu plus loin se « voit l'*Engelsch veld* (Champ anglais). . . . « A un quart de lieue du *Goudberg* est une « vieille auberge nommée *'S Graventafel* « (Table du Comte); on prétend que c'est là « que le roi de France, le comte de Flandre « et toute la noblesse ont pris le repas la « veille de la bataille. . . . La tradition dit aussi qu'Artevelde a été tué au *Kaayaert-berg*, à dix minutes du village, sur l'ancienne route de Bruges. Il n'y a pas de doute, que le combat a eu lieu entre Passchendaele et Roosebeke; mais le fort de l'affaire se passa sur cette hauteur. On y voit encore un petit moulin à vent, dont l'arbre indique une grande vétusté. La tradition locale dit que ce vieux monument fut témoin de la bataille. . . .

« Puisqu'il est historiquement prouvé, poursuit M. R., que les Français voulurent se rendre d'Ypres à Bruges, il est ridicule de croire qu'ils se soient arrêtés à Roosebeke près de Courtray. . . ; d'ailleurs, les historiens parlent de Passchendaele. Tout ceci paraît une preuve irrécusa-

blèmes qui ont servi à la rédaction de cet article, et de l'article suivant.

Le Dr. MEISSER.

ble... Voici encore une particularité : « Il existe entre *Langhemark* et *Capelle-ten-Poele* un vieux tilleul isolé, nommé le *Schreiboom* (l'Arbre des cris) ; l'on prétend, dans l'endroit, que les habitants des environs se rendirent sous cet arbre pour entendre le bruit des armes et les cris des combattants... ; ajoutons encore que chaque année, au troisième dimanche de juillet, les habitants de divers villages environnants vont porter des offrandes à la Vierge de *Roosbeke*, où une chapelle particulière lui est consacrée dans l'église... Il n'y a pas plus de quarante ans, que des villageois français, surtout ceux de *Bourbourg*, venaient annuellement avec des prêtres, dans cette commune, pour rendre à la Vierge des actions de grâces. Les habitants de *Menin* y vont encore, avec tambour, trompettes et drapeaux déployés... » D'après toutes ces raisons et ces faits que nous ne citons que parce qu'ils ne sont pas à dédaigner par l'historien, on peut, avec assurance, revendiquer pour *West-Roosbeke* le triste honneur d'avoir été le lieu d'une bataille¹. M. D. J. Van der Meersch a la même opinion que M. R., et ne cite une autre version que pour en montrer la singularité. C'est celle qui appartient à *Jacques Van den Broucke*, conseiller-pensionnaire de la ville d'Audenarde, au commencement du XVII^{me} siècle, lequel, en parlant de cette bataille, abandonne l'opinion commune et place le lieu de l'action à *Roosbeke*, près d'Audenarde, où plusieurs habitants croient encore que la bataille de *West-Roosbeke* a eu lieu près de leurs foyers.

ROULERS, en flamand *Rousselaere*, ville, commune et chef-lieu du canton et du district de son nom, de l'arrondissement et à 3 lieues $\frac{2}{3}$ N. N. O. de Courtray, et à 6 lieues $\frac{3}{4}$ S. S. O. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Cette ville est traversée

¹ *West-Roosbeke*. Depuis quelque temps on est convenu, pour éviter les méprises administratives et autres, de distinguer ces deux communes de la Flandre occidentale, par une épithète qui désigne leur situation respective. Ainsi, Oost-

par le *Mandelbeke*, affluent de la rive gauche de la *Lys*.

POPULATION : Dix mille habitants. 1900

HABITATIONS, ÉDIFICES PUBLICS, ETC. :

Les rues de *Roulers* sont larges et bien percées. L'hôtel-de-ville est d'une belle architecture, et la grand'place est remarquable par son étendue et sa régularité. Cette ville possède un convent de sœurs grises qui, sous Louis XIV, fut fondée par des religieuses appartenant au convent d'*Iseghien*. De tous les édifices celui qui mérite le plus d'attirer l'attention, est le collège, dont le bâtiment est d'un style noble et sévère. Ce bel établissement qui est dirigé par M. *Nachtergaede*, compte au-delà de trois cents élèves.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Depuis un temps immémorial, on fabrique à *Roulers* une espèce de toile légère dont le débit était beaucoup plus considérable autrefois, et que l'on désigne sous le nom de *Rollette*, dénomination qui, selon quelques étymologistes, explique l'origine du mot de *Roulers*. Mais ce qui est plus important à signaler, c'est que la toile dite de Courtray, si connue par sa blancheur, se tisse à *Roulers* et dans les villages voisins. L'on peut, sans crainte d'être taxé d'exagération, affirmer que les produits de *Gullegheem*, *Ouc-kem*, *Ledegeh*, *Moosele*, *Rolleghem*, *Moorslede* et *Ingelmunster* l'emportent en finesse et en beauté sur tous les tissus de ce genre les plus vantés par les anciens. Cette ville possède en outre des fabriques de siamoise, de chapeaux, de savon, d'huile, de bleu, de chicorée, des tanneries, des teintureries, des distilleries et des brasseries qui sont très renommées pour l'excellente bière brune qu'elles livrent au commerce. Cette ville pourrait approvisionner quatre-vingt mille habitants de la banlieue de denrées de toute espèce.

FOIRES ET MARCHÉS : Il se tient à *Rou-*

Roosbeke est situé vers l'Orient et *West-Roosbeke* plus à l'Ouest de la province. Ces distinctions ne se trouvent point dans les anciens écrits : leur distance l'une de l'autre est en ligne droite, de cinq lieues.

lers , le vendredi de chaque semaine , un marché de toiles très fréquenté. Les marchands de fil de Courtray et des environs, y font de grands achats de toiles propres à la teinture pour le confectionnement des blouses ou sarraux; il s'y tient en outre tous les mardis un grand marché institué en 958 , par Baudouin III, dit le Jeune , quatorzième comte de Flandre , qui protégea beaucoup l'industrie. On vend à ce marché des grains , du beurre , des œufs , du fil , et surtout des pommes de terre.

ROUTES ET CHEMINS: Roulers est traversée du N. au S. par la route de Bruges à Menin.

HISTOIRE : Un diplôme de Louis-le-Débonnaire de l'an 822, en faveur du monastère de St-Amand, fait mention de Roulers dans les termes suivants : *In pago qui dicitur Mempiscus, in loco nuncupato Roslar.* » Une autre charte de Charles-le-Chauve de l'an 847 , le nomme Rollare , et dit : « *In territorio Menapiorum, quod nunc Mempiscum appellant, Rollare, Hardoga, Cokenlare, Ledda, Ricoluvingaheim, Coloscampum, Wenghinas, Berneham et Bonart.* Cette ville est désignée sous le nom de Roslare dans un diplôme de Charles-le-Simple en 899.

C'est à Roulers que mourut , en 1120 , Baudouin VIII , troisième comte de Flandre : la maison dans laquelle il expira à son retour de la bataille d'Angers , se voit encore sur la grand'place de cette ville. C'est aussi à Roulers que fit une halte le célèbre Philippe Artevelde à la tête de quarante mille Flamands qu'il dirigeait sur Roosebeke , à deux lieues de là. L'on sait qu'avant de livrer cette sanglante bataille où il perdit la vie avec la moitié des siens , il leur adressa cette chaleureuse harangue : « Soldats , que votre cri de ralliement soit patrie , liberté ! Point de quartier aux Flamands qui se sont vendus à l'étranger ! Celui d'entre vous qui reviendra du combat sans blessures , sera condamné à quarante jours de prison , au pain et à l'eau. »

En avril 1438 , la peste exerça de si grands ravages dans cette ville , que de toute la population , il ne resta plus en peu

de temps que quatre-vingt-dix habitants.

En juin 1832 , le choléra s'y manifesta , mais le système d'isolement ayant été suivi rigoureusement , il n'y eut qu'un très petit nombre de victimes , pendant les trois semaines que dura ce fléau : il faut attribuer ce succès , autant au traitement éclairé adopté par les médecins de Roulers , qu'à la situation topographique de la ville , dont les eaux sont très salubres , les rues très larges , et les habitants d'une propreté même à remarquer en Flandre.

ROXEM , commune du canton et à 7/8 de lieue E. de Ghistelles , de l'arrondissement et à 2 lieues 3/4 O. de Bruges.

HYDROGRAPHIE : Le canal de Bourgogne traverse la commune.

AGRICULTURE : Les produits de ce territoire consistent en céréales , graines oléagineuses , plantes légumineuses et fourragères. On y trouve quelques bons pâturages. —

Animaux domestiques : vingt-cinq chevaux , deux poulains , cent quatre bêtes à cornes , seize veaux , cent soixante-quatorze porcs , quatre-vingt-quatre moutons.

POPULATION : Quatre cent quarante-cinq habitants. 510

HABITATIONS : Cette commune renferme cinquante-huit maisons et treize fermes. Il y a une église , une maison communale , et une école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a un moulin à farine et un moulin à huile mûs par le vent.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Bruges à Nieupoort traverse la commune.

RUDDERVOORDE , commune du canton et à 1 lieue 3/5 N. N. de Thourout , de l'arrondissement et à 1 lieue 4/5 de Bruges.

Cette commune se compose de son chef-lieu et des sections suivantes , savoir : Sysloo , Bergen , Bailliebrugge , Meulenhout , Westkant , Groepstraet , Saint-Hubert , Schare et Horleker.

HYDROGRAPHIE : Le Bailliebeke , le Rynk , le Kasteelbeke , le Plaetsebeke , le Krayebeke , le Poversbeke et Lugaertbeke , tels sont les principaux cours d'eau qui serpentent sur le territoire.

AGRICULTURE : Les principales productions consistent en seigle, froment, avoine, sarrasin, lin et colza. Peu de fourrages. Légumes d'hiver et d'été. Pommes et poires pour la consommation. On récolte annuellement quatre mille cinq cents hectolitres de seigle, sept cents de froment, sept cent cinquante de sarrasin, huit cents de colza, neuf cents de graine de lin. — **Animaux domestiques :** soixante-dix-sept chevaux sont employés à l'agriculture; bêtes à cornes, moutons, porcs et chèvres. — Velaillie; peu de ruches, lièvres, perdrix, bécasses en petit nombre; poissons d'eau douce, tels que carpes, brochets, tanches, perches, anguilles, etc.

POPULATION : Trois mille six cent trente-six habitants. 4,220

HABITATIONS : Les maisons sont construites en briques et en terre, couvertes en pannes et en chaume, et disséminées. — Une école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a des moulins à farine et à huile, et environ deux cent cinquante métiers à tisser de la toile. — Commerce de lin, de toile, de bois, d'écorces et de bestiaux.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient un marché tous les jeudis.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Bruges à Courtray traverse la commune.

RUMBEKE, commune du canton et à 3/5 de lieue S. de Roulers, de l'arrondissement et à 3 lieues N. N. O. de Courtray, et à 5 lieues 3/4 S. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Le Mandelbeke arrose le territoire au N. et à l'O.

AGRICULTURE : La majeure partie des terres arables sont cultivées en seigle; on récolte aussi du froment, du sarrasin, de l'orge, de l'avoine, des fèves, du lin, des colzas, du fourrage, des légumes et des fruits. — **Mode de culture :** les récoltes se succèdent ordinairement dans l'ordre suivant : première année, lin; deuxième, seigle; troisième, colza ou avoine; quatrième, trèfles; cinquième, froment; sixième, pommes de terre ou avoine; septième, lin ou seigle. Les tourteaux de

graines oléagineuses qu'on trempe dans l'urine des bestiaux, les cendres, la fiente, le fumier de cheval, de vache et de mouton, quelquefois de la chaux pour les terres compactes, tels sont les principaux engrais et amendemens que le cultivateur emploie pour fertiliser ses champs. — **Animaux domestiques :** cent trente chevaux, six poulains, neuf cent trente-neuf bêtes à cornes, cent quatre-vingt-six veaux, deux cent cinquante-quatre porcs, trois cent vingt-cinq moutons et quarante-trois chèvres.

POPULATION : Six mille cinq cent soixante-dix habitants. 6,780

HABITATIONS : Mille deux cent vingt-cinq maisons et soixante-onze fermes. Il y a une église, dix chapelles, une maison d'orphelins, six écoles, un couvent, une maison d'arrêts et un hospice pour les vieillards. On y remarque le château de M. de Thienens.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a cinq brasseries, deux corderies, deux fabriques de chicorée, quatre de tabac, une de chandelles, huit moulins à farine, et quatre moulins à huile mûs par le vent. Commerce de toile.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Bruges à Menin traverse la commune vers l'O.

RUYSSELEDE ou **RUISELEDE**, commune et chef-lieu du canton de son nom, de l'arrondissement et à 3 lieues 2/3 S. E. de Bruges.

Elle est divisée en sept sections, savoir : Middelwyk, Meulengheke, Zuid, Vlaegt, Strookot, Landvluoght et Aepelwyk. 442

HYDROGRAPHIE : Les ruisseaux qui arrosent cette commune sont le Bundingoek, le Meerbeke, le Pouckebeke, le Klaphaelbeke et le Wantebeke. Grand Ruysse

SOL : Cette commune est située dans une plaine généralement sablonneuse.

AGRICULTURE : On récolte annuellement environ trois mille hectolitres de froment, quinze mille cinq cents de seigle, cinq mille cinq cent cinquante d'avoine, neuf cents de sarrasin, huit cents de graine de lin, deux cents de graine de colza. Les vergers fournissent six cent cinquante hectolitres de pommes, cent cinquante de poires, mille livres de

cerises, cinquante-neuf hectolitres de noix.
 — **Asolément** : dans les terres grasses, première année, pommes de terre; deuxième, froment; troisième, seigle; quatrième, navets; cinquième, avoines; sixième, trèfle. Dans les terres maigres, première année, seigle; deuxième, navets; troisième, lin, avoine ou trèfle; quatrième, seigle; cinquième, seigle; sixième sarrasin. Les terres ne produisent généralement qu'une seule récolte par année. Le prix moyen du labourage d'un hectare de terre est de quatre-vingt-cinq florins. Les engrais en usage sont : le fumier de cheval et de vache, les cendres, la chaux et les tourteaux de colza. — **Animaux domestiques** : environ cent quarante chevaux sont employés aux travaux agricoles; vaches, porcs, moutons, un peu de volaille; abeilles en petite quantité. Quelques brochets et anguilles dans les ruisseaux.

POPULATION : Six mille cinq cent quatre-vingt-cinq habitants.

HABITATIONS : Les six septièmes des maisons sont bâties en briques, le reste est en

argiles et cailloux; au centre du village elles sont agglomérées; les autres sont disséminées sur différents points du territoire. Il y a trois écoles primaires, une école du dimanche dirigée par le curé de Ruiselede, et un pensionnat de demoiselles.

COMMERCE ET INDUSTRIE : On compte dans cette commune quatre cent quatre-vingts métiers à tisser des toiles de lin qui forment le principal article de commerce; neuf moulins à farine mûs par le vent, dont trois servent aussi à faire de l'huile; trois moulins activés par un manège, dont deux à huile et un à moudre le sarrasin.

FOIRES ET MARCHÉS : Ils y tiennent deux foires par an : le 3 mai et le 8 septembre; on y vend du lin, du fil, des bêtes à cornes, des porcs, etc.; elles ne durent qu'un jour. Marché hebdomadaire le vendredi.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune grande route ne traverse le territoire; celle de Thielt à Guld passe à une lieue et 1/4 au S. du chef-lieu. Le centre de la commune est pavé. Les chemins vicinaux sont impraticables pendant une grande partie de l'année.

S

SCHOOORE, commun du canton et à 1 lieue E. de Nieuport, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 N. E. de Furnes, et à 5 lieues O. S. O. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : L'Yser traverse la commune.

AGRICULTURE : Ce territoire donne d'abondantes moissons de froment, méteil, seigle, orge, avoine, colza, lin, trèfle, pommes de terre, foin, pois et féveroles. Les engrais en usage sont le fumier, la chaux, les cendres de Hollande, les tourteaux de colza et de lin. — **Animaux domestiques** : soixante-cinq chevaux, trois cent une bêtes à cornes, vingt-un veaux, cent quarante porcs.

POPULATION : Cinq cent six habitants.

HABITATIONS : Elle se compose de soixante-dix-neuf maisons et dix-neuf fermes. Il y a une église, une maison communale et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Un moulin à farine mû par le vent. Industrie agricole.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Bruges à Furnes traverse le territoire du N. au S.

ANTIQUITÉS : On y a découvert un fragment de vase orné de bas-reliefs; la terre en est rougeâtre et fine.

SLYPE, commune du canton et à 1 lieue 2/5 O. de Ghisteltes, de l'arrondissement et à 5 lieues O. de Bruges.

HYDROGRAPHIE : Le canal d'Ostende à Nieuport traverse le territoire.

AGRICULTURE : Les produits de ce territoire consistent en céréales, graines oléa-

gineuses, plantes légumineuses et fourragères. On y trouve quelques bons pâturages.

— *Animaux domestiques* : cent dix-huit chevaux, quarante-cinq poulains, quatre cent soixante dix-neuf bêtes à cornes, trois cent soixante-quinze veaux, deux cent trente-trois porcs et cent moutons.

POPULATION : Mille quatre-vingt-cinq habitants.

HABITATIONS : Cette commune renferme deux cent dix-sept maisons et quarante fermes. Il y a une église, une maison communale et une école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a trois brasseries, deux moulins à farine activés par le vent et un à huile mû par des chevaux.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Ghiselles à Nienport et Furnes passe à quelque distance au S. E. de Slype.

ANTIQUITÉS : Il est déjà fait mention de ce village en 840, sous le nom de *Slipia*; les chartes du XI^e siècle le désignent sous celui de *Scilpries*. En 1786, on y déterra, dans une tourbière près de l'écluse appelée Rattevalle, deux vases étrusques de terre rouge dont l'un paraît avoir été destiné à l'usage domestique. Il est chargé d'ornemens d'un très bon goût. On remarque sur la ceinture extérieure, des femmes qui portent la main droite sur la tête. La couleur rouge en est d'un ton égal, et le travail d'une belle exécution. Ce beau vase a quatre pouces six lignes de hauteur, et sept pouces de diamètre. L'autre vase, haut de cinq pouces et demi, large de huit pouces sept lignes, est aussi orné de très beaux bas-reliefs.

SLYPPE, ruisseau qui prend sa source au N. E. de Belleghem, canton et arrondissement de Courtray, se dirige du S. au N., et se réunit au Grooterbeke à Deerlyk.

SNAESKERKE, commune du canton et à 2/5 de lieue N. O. de Ghiselles, de l'arrondissement et à 3 lieues 5/6 O. de Bruges.

HYDROGRAPHIE : Le canal de Nieuport à Ostende traverse la commune.

AGRICULTURE : Les produits de ce terri-

toire consistent en céréales, graines oléagineuses, plantes légumineuses et fourragères. On y trouve quelques bons pâturages.

— *Animaux domestiques* : soixante-quatre chevaux, quinze poulains, cent soixante-seize bêtes à cornes, cinquante veaux, cent cinquante-deux porcs et cent quatre-vingt-dix moutons.

POPULATION : Quatre cent quatre-vingt-seize habitants. 540

HABITATIONS : Cette commune renferme quatre-vingt-quinze maisons. Il y a une église, une maison communale et deux écoles.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Un moulin à farine mû par le vent. Commerce en productions du sol.

ROUTES ET CHEMINS : La route d'Ostende à Thourout traverse le territoire.

SNELLEGHEM, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/2 S.O. de Bruges.

HYDROGRAPHIE : Un grand nombre de cours d'eaux circulent sur le territoire, les principaux sont le Zuidgeweid, le Tollenaerebeke, le Leyebeke, le Zandbeke, le Boterbeke, le Vloetembeke, le Peereboombeke et le Kastamiebeke; plusieurs de ces ruisseaux se dirigent vers le N. et vont se perdre dans le canal de Bruges à Ostende, qui passe à 750 mètres et au N. de Snelleghem. On y trouve les étangs de Saint-Jean qui ont une surface de deux bonniers.

SOL : Élevé vers le N.; terrain argileux, sablonneux et un peu marécageux.

AGRICULTURE : Les principales productions sont le seigle (mille hectolitres), le sarrasin, et le colza. Fourrages peu abondants; légumineux et fruits pour la consommation. Bois taillis composés de chênes, frênes et hêtres : on les coupe à l'âge de neuf ans. — *Animaux domestiques* : quarante-trois chevaux sont employés à l'agriculture et au transport des marchandises. On y élève des bêtes à cornes, des moutons et des porcs. — Très peu d'abeilles.

POPULATION : Sept cent cinq habitants. 506

HABITATIONS : Toutes les maisons sont

construites en briques, couvertes en pannes ou en paille et disséminées.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a vingt métiers à tisser de la toile et un moulin à farine mû par le vent. Les principaux articles de commerce sont le lin, le bois et les écorces.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Bruges à Ostende traverse la commune. Les chemins vicinaux sont praticables dans toutes les saisons.

STAEDEN, commune du canton, et à 1 lieue 1/3 O. d'Hoogdele, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 N. E. d'Ypres, et à 5 lieues 1/2 S. S. O. du chef-lieu de la province. *9^{de} Nieuw Dyckhoek 1200 350 000 Thuck 310*

HYDROGRAPHIE : Le Leebeke arrose la commune du côté du N. et y reçoit le Holle *St. Laurent* et le Paerdebeke.

AGRICULTURE : Les produits agricoles de ce terroir sont du froment, du méteil, du seigle, de l'avoine, des fèves, du sarrasin, du lin, des colzas, des plantes fourragères et des légumes. On y cultive aussi le tabac. — Le fumier, les cendres et la chaux sont les principaux engrais en usage. — **Animaux domestiques :** cent cinquante-un chevaux, six poulains, sept cent quarante-quatre bêtes à cornes, deux cent soixante-dix veaux, trois cent vingt-cinq porcs, deux cents moutons, cent trois chèvres et vingt-trois ânes.

POPULATION : Quatre mille trois cent soixante-cinq habitants. *1,506*

HABITATIONS : Cette commune comprend cinq cent cinquante-deux maisons, deux cent quatre fermes; une église, une école et un château qui menace ruines. — Résidence d'un notaire et de trois médecins.

COMMERCE ET INDUSTRIE : On y compte six brasseries, une blanchisserie de toiles, une corderie et une fabrique de tabac.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient un marché tous les jeudis.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune grande route ne traverse la commune.

STATHILLE, commune du canton de l'arrondissement et à 2 lieues 1/5 O. de Bruges.

Cette commune se compose de son chef-lieu et du hameau de Stahillebrugge.

HYDROGRAPHIE : Le canal d'Ostende à Bruges longe la limite méridionale de cette commune. Un grand nombre de cours d'eau serpentent sur le territoire; les principaux sont le Noordhee Vaerdeken, le Noordgeleed, le Steygers Zwyn, le Nieuw Zwyn ou Waterganck et le Binnezwin.

SOL : Plat, terrain sablonneux à l'E. et à l'O., sablonneux et marécageux au S., et argileux au N.

AGRICULTURE : On y récolte, année commune, deux mille hectolitres de froment, quatre-vingts de seigle, cents de colza, mille cent soixante de chicorée, deux cents de fèves et pois, deux cent soixante-dix d'avoine, mille six cents de fèves de cheval et vingt-cinq de vesces. — **Mode de culture :** un tiers des terres en labour est cultivé en grains d'hiver, durs grains; un tiers en marsages, un quart en jachère; le reste en pommes de terre, carottes, navets et plantes fourragères. — **Assolement :** première année, colza ou chicorée; deuxième, froment; troisième, fèves, pois ou vesces; quatrième, avoine; cinquième ou sixième année, jachère : ou bien première année, froment; deuxième, fèves; troisième, froment; quatrième, avoine; cinquième, jachères. — **Animaux domestiques :** on y élève des chevaux, des bêtes à cornes, des moutons et des porcs. — Les basses-cours sont peuplées de poules, de canards et de dindons. Quelques particuliers soignent l'éducation des abeilles. Les cours d'eau fournissent des carpes, des brochets, des tanches, des brèmes et des anguilles.

POPULATION : Cinq cents quatre-vingt-sept habitants. *672*

HABITATIONS : Les maisons sont bâties en briques, beaucoup ont la toiture en panne; elles sont presque toutes disséminées. Il y a une école communale et deux écoles privées.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Cinq moulins à farine. Les bestiaux et les grains sont les principaux objets de commerce.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune grande route. Entre Stahille et Jabbeke, sur le canal d'Ostende, se trouve un beau pont tournant, qui établit une communication facile entre les deux communes. On traverse le Noordbeek sur deux ponts fixes.

STAVELE, commune du canton et à 1 lieue N. E. de Haeringhe, de l'arrondissement et à 2 lieues $\frac{4}{5}$ S. de Furnes, et à 9 lieues $\frac{1}{2}$ S. O. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : L'Yser arrose le territoire par la rive droite et le sépare des communes de Beveren et Kaeringhe. Les inondations de cette rivière causent souvent de grands dommages à l'agriculture.

SOL : Cette commune est située dans un fond ; le sol est argileux, sablonneux et un peu marécageux.

AGRICULTURE : Le territoire produit en abondance du froment, de l'orge, des colzas, du lin, des fèves, des pommes de terre et des fruits. On y cultive aussi le houblon. Ses pâturages et ses prairies fournissent une herbe fine et substantielle.

Animaux domestiques : quatre-vingt-sept chevaux, dix-huit poulains, quatre cent trente-cinq bêtes à cornes, deux cent trente-sept veaux, deux cent soixante-dix-neuf porcs et soixante-deux moutons.

POPULATION : Mille cent soixante-dix habitants.

HABITATIONS : Elle se compose de cent quarante-neuf maisons et quatre fermes. Il y a une église, une maison communale et une école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a quatre brasseries, une briqueterie, et deux moulins à farine mûs par le vent. Commerce en chevaux et bêtes à cornes.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient un marché tous les jeudis.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune grande route ne traverse le territoire.

STEENE, commune du canton et à $\frac{3}{5}$ de lieue S. d'Ostende, de l'arrondissement et à $\frac{1}{3}$ lieue O. de Bruges.

HYDROGRAPHIE : Plusieurs petits cours d'eau circulent sur le territoire de Steene

et se dirigent vers le canal d'Ostende.

AGRICULTURE : Les produits de ce territoire consistent en céréales ; grains oléagineux, plantes légumineuses et fourragères. On y trouve quelques bons pâturages.

Animaux domestiques : soixante-huit chevaux, quatre poulains, cent quatre-vingt-neuf bêtes à cornes, trente-six veaux, soixante-deux porcs.

POPULATION : Quatre cent soixante-trois habitants.

HABITATIONS : Cette commune renferme cinquante-quatre maisons. Il y a une église.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a un moulin à huile et un à farine mûs par le vent.

ROUTES ET CHEMINS : La route d'Ostende à Thourout traverse le territoire.

STEENKERKE, commune du canton, de l'arrondissement et à $\frac{1}{2}$ lieue S. E. de Furnes.

HYDROGRAPHIE : Le canal de Loo, le Crommegracht et le Steengracht, baignent cette commune.

AGRICULTURE : On y récolte du froment, du seigle, de l'avoine, de l'orge, des plantes oléagineuses, des légumes et des fruits pour la consommation. Il y a de bons pâturages. Les prairies donnent un foin très estimé.

Animaux domestiques : quatre-vingt-neuf chevaux, dix-sept poulains, trois cent trente-sept bêtes à cornes, deux cent trente-sept veaux, cinquante porcs et cent trente moutons.

POPULATION : Six cent quatre-vingts habitants.

HABITATIONS : On y compte quatre-vingt-huit maisons, cinquante fermes, une église et une école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a deux moulins à farine mûs par le vent.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Furnes à Ypres traverse une partie du territoire.

STUYVEKENSKERKE, commune du canton et à 1 lieue $\frac{3}{4}$ S. S. E. de Nienport, de l'arrondissement et à 2 lieues $\frac{1}{4}$ E. de Furnes, et à 6 lieues S. O. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : L'Yser, le Reigersvaert et le Beverdykvaert, baignent ce territoire.

AGRICULTURE : Ce territoire donne d'abondantes récoltes de froment, méteil, seigle, orge, avoine, colza, lin, trèfle, pommes de terre, foin, pois, et féveroles. Les engrais en usage sont le fumier, la chaux, les cendres de Hollande, les tourteaux de colza et de lin. — *Animaux domestiques :* cinquante-huit chevaux, trente-huit poulains, trois cent trente-cinq bêtes à cornes, deux cent trente-un veaux, soixante-sept porcs et cent quatre-vingt-dix moutons.

395 **POPULATION :** Trois cent cinquante-huit habitants.

HABITATIONS : Elle se compose de quarante-deux maisons, et dix-huit fermes. Il y a une église et une école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Une brasserie. Commerce de grains et de bestiaux.

SWEVEGHEM, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue E. de Courtray et à 8 lieues S. du chef-lieu de la province. *Wortkants*

HYDROGRAPHIE : Quelques ruisseaux circulent sur le territoire et se dirigent vers le N.

AGRICULTURE : Le territoire de cette commune fournit de beau lin, du colza, du froment, de l'avoine, et généralement tous les grains et les légumes en abondance et de bonne qualité. Il offre aussi de gras pâturages. On y élève des chevaux pour l'agriculture, des bêtes à cornes, des porcs, des moutons et de la volaille.

5, 205 **POPULATION :** Cinq mille quatre-vingt-quatorze habitants.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a trois brasseries, trois distilleries, une fabrique d'amidon, une de tabac, une teinturerie en bleu, une blanchisserie de toile, une corderie, deux fabriques de chapeaux, une de chandelles, des moulins à huile et à farine. Le tissage des toiles de lin forme la principale industrie.

ROUTES ET CHEMINS : Cette commune est située sur la route de Courtray à Avelghem.

SWEVEZEELE, commune du canton, et à 1 lieue 1/4 N. d'Ardeye, de l'arrondissement et à 3 lieues S. de Bruges.

Cette commune se compose de son chef-lieu et des sections suivantes : Joo, Veld et Hille.

HYDROGRAPHIE : Un petit ruisseau traverse la commune au N. : il sert à l'irrigation des prairies. Il s'y trouve quelques étangs dont le fond est tourbeux.

SOL : Généralement sablonneux, excepté au S. où se trouvent quelques terrains argileux et compacts.

AGRICULTURE : Les principales productions consistent en seigle, froment, avoine, sarrasin, lin et colza. Peu de fourrages. Légumes d'hiver et d'été. Pommes et poires pour la consommation. On récolte annuellement, cinq cent cinquante hectolitres de froment, cinq mille cinq cents de seigle, deux cents de sarrasin, deux mille d'avoine, cent de fèves de cheval, cent de colza, deux cents de graine de lin. — *Animaux domestiques :* quatre-vingt-huit chevaux sont employés à l'agriculture; bêtes à cornes, moutons, chèvres et porcs. — Volaille; peu de ruches; lièvres, perdrix, bécasses en petit nombre; la pêche fournit des carpes, des brochets, des tanches, des perches et des anguilles, etc.

POPULATION : Quatre mille quatre cent trente-trois habitants. 4,650

HABITATIONS : Le centre de la commune et le hameau de Hille sont assez bien bâtis. Il y a trois écoles et un pensionnat.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a des moulins à farine et à huile, une briquetterie et environ trente à quarante métiers à tisser des toiles.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient une foire d'un jour le premier dimanche d'octobre et un marché hebdomadaire le vendredi.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Bruges à Courtray traverse la commune du N. au S.

SYSSEELE, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/5 E. de Bruges.

Elle est divisée en sept sections qui sont

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y-tient des foires aux chevaux le 29 juin et le 1^{er} décembre. Marché aux grains, lins et légumes le mercredi.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Bruges à Ypres et celle d'Ostende à Menin traversent cette ville.

HISTOIRE : Thourout, *Thoraltum*, *Turholtum*, *Thoroltum*, *Thorhoutum*, *Turaltum*, *Torotum*, *Thorholt*, *Turholt*, *Turult*, *Thorout*, est une ville très ancienne, dont l'origine est incertaine. Achille Gassar, dans sa Chronique, prétend que le nom de *Thoraltum* vient de *Thoroaldus*, roi des Cymbres et des Teutons, qui, suivant ce même auteur, vivait plus de sept cents ans avant l'ère chrétienne; mais ce fait n'est appuyé sur aucun monument authentique. D'autres font dériver le nom de Thourout, Thorhout ou Thorholt, du dieu Thor, comme si l'on disait, *bois de Thor*, bois dédié au dieu Thor. Mayerus, dans ses Annales vers l'an 745, et Folquinus, suivant Malbrancq, dans les Chartes des donations en faveur de l'abbaye de Saint-Bertin, en 743, parlent de la forêt de Thourout sous la dénomination de *Thoroaldi Lucus*. Il est aussi fait mention de Turhold vers l'an 840. Saint Amand y fonda dans le septième siècle un monastère. En 834, Louis-le-Débonnaire le donna à saint Anschaire, évêque de Hambourg, qui en fit un séminaire, où il formait de jeunes Slaves et Danois pour les missions du Nord. Ce monastère fut détruit de fond en comble par les Normands. Robert-le-Frison, comte de Flandre, y fonda une collégiale en 1073.

Thourout fut une des premières villes commerçantes de Flandre au moyen-âge et le chef-lieu du comté de Torholt ou du *Pagus Torholtanus*. Ce district ne fut réuni à la Flandre qu'au neuvième siècle.

En 1803, on y a découvert une monnaie gauloise d'argent.

TIEGHEM, commune du canton et à 3/4 de lieue N. N. E. d'Avelghem, de l'arrondissement et à 2 lieues 2/3 E. de Courtray, et à 8 lieues 1/2 S. S. E. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau de Saint-Arnold, qui a sa source dans la fontaine de ce nom, arrose le territoire.

AGRICULTURE : La culture des terres est généralement très soignée; on récolte du froment, du méteil, du seigle, de l'avoine, des colzas, du lin, du trèfle, des féveroles, des pommes de terre, des plantes fourragères, des légumes et des fruits. — *Animaux domestiques :* cinquante-quatre chevaux, quinze poulains, deux cent quatre-vingts bêtes à cornes, trente veaux, cent porcs, soixante-dix montons et quarante chèvres.

POPULATION : Deux mille quatre cent soixante-neuf habitants. 2,600

HABITATIONS : Il y a trois cent quatre-vingts maisons, vingt fermes; une église et une école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Une briqueterie, une fabrique de chandelles, un moulin à farine et un moulin à huile mûs par le vent. Le filage et le tissage du lin occupent beaucoup de bras.

ROUTES ET CHEMINS : Un chemin pavé conduit à Caster.

U

UITKERKE ou **UYTKERKE**, commune du canton, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/4 N. N. O. de Bruges.

Elle se compose de son chef-lieu et du hameau de Saint-Jean.

FLANDRE OCCIDENTALE.

HYDROGRAPHIE : Les canaux de Blankenberghe et de Lisseweghe traversent le territoire; le premier du côté de l'O., et l'autre du côté de l'E.

SOL : Argileux et tourbeux.

AGRICULTURE : Cette commune récolte tous les ans environ deux mille deux cents hectolitres de froment, cent douze de seigle, mille sept cent vingt-cinq de chicorée et d'orge, sept cent vingt-cinq d'avoine, trois cent soixante-quinze de colza. *Assolement* : la première année on sème ordinairement de l'orge ; la deuxième, des féveroles ; la troisième, du froment ; la quatrième, de l'avoine ou du seigle : quelquefois on commence par le colza, ensuite vient le froment, puis les pommes de terre, etc. — *Animaux domestiques* : on y élève des chevaux, des bêtes à cornes, des pores, des

moutons ; les poules, les oies et les canards peuplent les basses-cours.

POPULATION : Cinq cent soixante-dix-sept habitants. 672

HABITATIONS : Construites en briques, couvertes en pannes et quelques-unes en chaume. Une école communale et une école privée.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture et l'éducation du bétail. On y exploite de la tourbe.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Bruges à Blankenberghe traverse le territoire du S. au N.

V

VARSSENAERE, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/3 O. de Bruges.

Elle se compose de son chef-lieu et du hameau de Nieuweghe.

HYDROGRAPHIE : Le canal d'Ostende à Bruges traverse la commune vers le N.

SOL : Sablonneux, rocailleux et marécageux. Il y a environ trois bonniers de tourbe.

AGRICULTURE : Les principales productions de cette commune sont du froment, du seigle, de l'avoine, des féveroles, des colzas, du lin, des légumes, des fruits et des fourrages pour la consommation. — *Animaux domestiques* : on y élève des chevaux, des bêtes à cornes, des moutons et des cochons.

POPULATION : Sept cent quarante-deux habitants.

HABITATIONS : Les maisons sont construites en briques, couvertes en pannes et presque toutes disséminées. — Une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une brasserie peu importante, deux moulins à farine activés par le vent, et quelques métiers à tisser des toiles.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Bruges à Nieuport, par Ghistelles, traverse le territoire.

VICHTE, commune du canton, de l'arrondissement et à 2 lieues E. de Courtray, et à 7 lieues 2/3 S. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Le Casselreybeke arrose la commune du S. au N.

AGRICULTURE : Le lin, le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, le colza, le trèfle, les féveroles et les pommes de terre sont les principales productions de ce terroir. La culture du lin, surtout, y est très soignée. — *Animaux domestiques* : dix-sept chevaux, cinq poulains, deux cent trente bêtes à cornes, trente veaux, cent dix pores et quatre-vingt-dix moutons. 1746

HABITATIONS : Cette commune se compose de deux cent quinze maisons et cinq fermes. Il y a une église, une maison communale et une école. On y remarque l'ancien château des comtes de Krukkenbourg : il appartient aujourd'hui à M. Meyers.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une distillerie, un moulin à huile et un moulin à farine mûs par le vent.

VINCHEM ou **VINCHEM**, commune

du canton, de l'arrondissement et à une lieue 1/4 S. de Furnes.

AGRICULTURE : On y récolte du froment, du seigle, de l'avoine, de l'orge, des plantes oléagineuses, des légumes et des fruits pour la consommation. Il y a de gras pâturages. Les prairies donnent un foin très estimé. — **Animaux domestiques.** Quarante-quatre chevaux, trois poulains, cent vingt-cinq bêtes à cornes, quatre-vingt-dix-sept veaux, cent quatre-vingt-dix porcs, quatre-vingt-six moutons.

POPULATION : Sept cent neuf habitants.

HABITATIONS : On y compte quatre-vingt-quinze maisons, une église, une maison communale, une école et un château.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une brasserie, et un moulin à farine mû par le vent. Commerce en chevaux et en bêtes à cornes.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Furnes à Ypres traverse le territoire du N. au S.

VIVE - SAINT - BAVON, en flamand *Saint-Baef-Syffe*, commune du canton et à 3/4 de lieue E. d'Oost-Roosebeke, de l'arrondissement et à deux lieues 2/3 N. E. de Courtray, et à six lieues S. S. E. du chef-lieu de la province.

Elle se compose de son chef-lieu et des sections suivantes : Wyktooverhoek, Droogbroodhoek, Dehove, Peignard. 660

HYDROGRAPHIE : La Lys baigne la commune au S. et la sépare de celle de Vive-Saint-Éloy; et à l'E. le Mandelbeke forme sa limite avec le territoire de Wacken.

SOL : Cette commune est dans une plaine dont les trois quarts sont argileux et le reste sablonneux et marécageux.

AGRICULTURE : La majeure partie des terres arables sont cultivées en seigle; on récolte aussi du froment, du sarrasin, de l'orge, de l'avoine, des fèves, du lin, des colzas, du fourrage, des légumes et des fruits. Année commune, ce territoire produit deux mille hectolitres de froment, deux mille cinq cents de seigle, huit cents de graine de colza, sept cents d'avoine, deux cents de graine de lin. — **Mode de culture :** Les récoltes se succèdent ordinairement dans l'ordre suivant : première année, lin;

deuxième, seigle; troisième, colza ou avoine; quatrième, trèfle; cinquième, froment ou seigle; sixième, pommes de terre ou avoine; septième, lin ou seigle. Les tourteaux de graines oléagineuses qu'on trompe dans l'urine des bestiaux, les cendres, la fiente, le fumier de cheval, de vache et de mouton, quelquefois de la chaux pour les terres compactes, tels sont les principaux engrais et amendements que le cultivateur emploie pour fertiliser ses champs. — **Animaux domestiques :** on y élève des chevaux, des bêtes à cornes, des porcs, des moutons et de la volaille. Très peu de ruches d'abeilles. Gibier peu nombreux. La Lys nourrit des carpes, des brochets, des anguilles, des tanches, etc.

POPULATION : Mille huit cent cinquante-huit habitants. 1950

HABITATIONS : Dans le centre de la commune les maisons sont agglomérées, bâties en briques et couvertes en tuiles; les autres habitations sont disséminées dans la campagne et la plupart construites en terre et couvertes en paille. — Une église, une école primaire et une école de travail.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une brasserie et deux cents métiers à tisser de la toile; deux moulins à farine et à huile et deux fours à chaux. Le charbon, la chaux, l'orge, le houblon et les toiles sont les principaux objets de commerce.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Thielt à Vive-Saint-Éloy traverse le territoire.

VIVE - SAINT - ÉLOY, commune du canton et à 4/5 de lieue E. S. E. d'Oost-Roosebeke, de l'arrondissement et à trois lieues N. E. de Courtray, et à six lieues 1/4 S. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : La Lys et deux de ses affluents arrosent cette commune.

AGRICULTURE : Ce territoire produit du seigle, du froment, de l'orge, du sarrasin, de l'avoine, des fèves, du lin, des colzas, des plantes fourragères, du foin; des légumes pour la consommation et des fruits. Les prairies qui bordent la Lys sont assez productives. — **Assolement :** première année, lin; deuxième, seigle; troi-



sième, colza ou avoine; quatrième, trèfle; cinquième, froment ou seigle; sixième, pommes de terre ou avoine; septième, lin ou seigle. — *Animaux domestiques* : chevaux, bêtes à cornes, porcs et moutons. — Peu d'abeilles et de gibier; carpes, brochets, anguilles et tanches dans la Lys.

POPULATION : Mille cent treize habitants.

HABITATIONS : On y compte quatre cent soixante-une maisons et trente-deux fermes. — Une église, une maison communale, et deux écoles. — Résidence d'un notaire et d'un médecin.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a deux brasseries, trois moulins à farine et un moulin à huile. Filage du coton et du lin et fabrication de toiles.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Gand à Courtray et celle de Thielt se réunissent sur le territoire de Vive-Saint-Éloy.

VLAMERTINGHE, commune du canton, de l'arrondissement et à 3/4 de lieue O. d'Ypres, et à 9 lieues 1/2 S. S. O. du chef-lieu de la province. *Grandhouth 286*

HYDROGRAPHIE : Cette commune est arrosée par le Vyverbeke, le Kemmelbeke et le Kraeibeke.

SOL : Ce territoire est situé dans une plaine fertile, dont une petite partie est sablonneuse.

AGRICULTURE : Les productions de cette commune sont très variées; on y cultive toute sorte de céréales, des fèves, du trèfle, des pommes de terre, de la chicorée, du houblon, des plantes fourragères et filamenteuses, des graines oléagineuses; les jardins fournissent des légumes de bonne qualité; les vergers, des pommes, des poires, des cerises et des prunes en assez grande quantité. Les bois sont peuplés d'ormes, de hêtres, de trembles, de chênes, de frênes, de peupliers d'Italie et du Canada, de saules, d'aunes, de tilleuls et de sapins; les taillis sont composés de frênes, de bouleaux et de chênes: on les coupe à l'âge de six à neuf ans. — Année commune, on récolte huit mille huit cents hectolitres de froment, six cent quarante de seigle, deux mille quatre cents de fèves, mille deux

cents d'avoine, cinq cent soixante de colza, dix mille cinq cents de pommes de terre, deux mille huit cents de chicorée, soixante-quatre mille de houblon, trente-un mille cinq cents de lin, deux cent quatre-vingts de graine, trois millions six cent quarante-un mille kilogrammes de trèfle, deux cent soixante-deux mille cinq cents de foin. — *Mode de culture* : le genre de culture varie suivant la nature des terrains et la grandeur des exploitations. Dans les meilleures terres les récoltes se succèdent de la manière suivante : la première année, avoine; deuxième, trèfle; troisième, froment; quatrième, lin; cinquième, froment; sixième, fèves; septième, froment; huitième, pommes de terre; neuvième, froment; dixième, seigle; onzième, demi jachère, composée de navets, carottes ou chicorée. Quelques cultivateurs sèment du froment la première année; du trèfle, du lin, des fèves ou des pommes de terre la deuxième; du froment, la troisième; des fèves, la quatrième; du seigle ou de l'avoine, la cinquième; la terre repose la sixième année. Les engrais et amendemens en usage sont le fumier des bestiaux, les cendres, la chaux et les tourteaux de lin et de colza. — *Animaux domestiques* : cent quarante-un chevaux, dix poulains, sept cent cinquante-huit bêtes à cornes, cent quatre-vingts veaux, cinq cent dix porcs, deux cent trente moutons et quarante chèvres. Quelques particuliers soignent l'éducation des abeilles. Lièvres et perdrix très nombreux. *2, 64 c / 16*

HABITATIONS : On y compte quatre cent soixante-dix-sept maisons, cent vingt fermes; une église, une maison communale, deux écoles. On y voit les restes d'un vieux château qui fut brûlé en 1793.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Une blanchisserie de toiles, une tannerie, une fabrique de pipes, trois brasseries de vinaigre, deux fabriques d'amidon et trois moulins à farine et un à huile.

ROUTES ET CHEMINS : Le route d'Ypres à Poperinghe traverse le territoire.

VLISSEGHEM, commune du canton,

de l'arrondissement et à 2 lieues $\frac{3}{5}$ O. de Bruges.

HYDROGRAPHIE : Cette commune, située à $\frac{3}{4}$ de lieue de la mer du Nord, n'est arrosée par aucun cours d'eau.

AGRICULTURE : Du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, des féveroles, des pois, du sarrasin, du lin, des colzas, diverses plantes fourragères, du foin, des légumes et des fruits, tels sont les principaux produits du territoire de Vlisseghem. — *Animaux domestiques :* on y élève des chevaux, des bêtes à cornes et des porcs.

POPULATION : Sept cent quarante-trois habitants.

VOORMEZELE, commune du canton; de l'arrondissement et à $\frac{3}{4}$ de lieue S. d'Ypres, et à 9 lieues $\frac{1}{2}$ S. S. O. du chef-lieu de la province.

Cette commune se compose de son chef-lieu et du hameau de Saint-Éloy.

HYDROGRAPHIE : Les principaux cours d'eau qui arrosent le territoire sont le Diependaelbeke, le Palinkbeke et le Kimmelbeke. Ce dernier ruisseau est connu dans la commune sous les noms de Haring et Bollaert. Vers l'E. se trouve un petit étang.

SOL : La surface de cette commune est généralement basse, excepté du côté de l'E. où se trouvent quelques collines. Les terres, de nature argileuse et légère au N., sont plus compactes et rocailleuses au S. O.

AGRICULTURE : Les productions de cette commune sont très variées; on y cultive toute sorte de céréales, des féveroles, du trèfle, des pommes de terre, de la chicorée, du houblon, des plantes fourragères et filamenteuses, des graines oléagineuses; les jardins fournissent des légumes de bonne qualité, les vergers des pommes, des poires, des cerises et des prunes en assez grande quantité. Les bois sont peuplés d'ormes, de hêtres, de trembles, de chênes, de frênes, de peupliers d'Italie et du Canada, de saules, d'aunes, de tilleuls et de sapins; les taillis sont composés de frênes, de houx et de chênes: on les coupe à l'âge de six à neuf ans. — Année commune, on récolte trois mille hectolitres de froment,

cent de méteil, cinq cent soixante de seigle, six cent soixante d'avoine, quatre cent quatre-vingts de féveroles, dix mille de pommes de terre, sept cents de colza. — Ce territoire offre aussi beaucoup de plantes médicinales telles que le *lamium album*, l'*erysimum officinale*, le *cochlearia officinalis*, l'*helleborus niger*, la *veronica officinalis*, l'*aconitum napellus*, la *salvia officinalis*, le *symphitum officinale*, le *solanum dulcamara*, le *sambucus nigra*, la *malva sylvestris*, la *fumaria officinalis*, l'*achillea millefolium*, etc. — *Mode de culture :* le genre de culture varie suivant la nature des terrains et la grandeur des exploitations. Dans les meilleures terres les récoltes se succèdent de la manière suivante: la première année, avoine; deuxième, trèfle; troisième, froment; quatrième, lin; cinquième, froment; sixième, féveroles; septième, froment; huitième, pommes de terre; neuvième, froment; dixième, seigle; onzième, demi jachère, composée de navets, carottes ou chicorée. Quelques cultivateurs sèment du froment la première année; du trèfle, du lin, des féveroles ou des pommes de terre, la deuxième; du froment, la troisième; des fèves, la quatrième; du seigle ou de l'avoine, la cinquième; la terre repose la sixième année. — Les engrais et amendements en usage sont le fumier des bestiaux, les cendres, la chaux et les tourteaux de lin et de colza. — *Animaux domestiques :* soixante-cinq chevaux, vingt poulains, trois cent vingt-neuf bêtes à cornes, cent cinq veaux, cent dix-neuf porcs; on élève aussi des bêtes à laine. Quelques particuliers soignent l'éducation des abeilles. La pêche fournit des brochets, des carpes, des anguilles et des tanches. Le gibier n'est pas nombreux.

HABITATIONS : On y compte cent trente-cinq maisons, soixante-neuf fermes; une église, une école et quatre maisons de campagne.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il s'y trouve une fabrique d'amidon, un moulin à farine et un moulin à tabac.

ROUTES ET CHEMINS : La route provinciale d'Ypres à Lille traverse le territoire.

VULVERGHEM, commune du canton et à 2/3 de lieue O. de Messines, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 S. d'Ypres, et à 13 lieues 1/2 du chef-lieu de la province.

Ses dépendances sont Swynbackhouck et Lyndehouck.

HYDROGRAPHIE : Le Douwe, affluent de la Lys, parcourt le territoire de l'O. à l'E.

SOL : Inégal; bas au S., s'élevant vers le N.; les deux tiers de la surface se composent d'argile plus ou moins compacte; le reste est rocailleux.

AGRICULTURE : Année commune, on sème vingt-quatre bonniers de froment, six de seigle, quarante de féveroles, huit d'avoine, quinze de colza, huit de lin, quatorze de pommes de terre. Le produit moyen d'un

bonnier de froment est de dix-huit hectolitres; de seigle, dix-sept; de féveroles, vingt-un; d'avoine, vingt-un; de colza, dix-huit; de pommes de terre, cent soixante. On cultive en grand le trèfle, les carottes, les navets, les betteraves et l'oilette. — *Animaux domestiques :* vingt-huit chevaux, cent soixante-sept bêtes à cornes, cinquante-trois veaux, cent quarante-un cochons.

POPULATION : Cinq cent vingt-huit habitants. 510

HABITATIONS : On y compte quatre-vingt-quatre maisons et vingt-sept fermes. Une église et une école communale.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une brasserie, un moulin à farine mû par le vent et quelques métiers à tisser des toiles.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune grande route ne traverse le territoire.

W

WACKEN, commune du canton et à 7/8 de lieue E. 1/4 N. E. d'Oost-Roosebeke, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/3 N. E. de Courtray, et à 5 lieues 3/4 S. S. E. du chef-lieu de la province.

Elle se compose de son chef-lieu et des sections suivantes : Oosthoek, Molen-Couter, Baille-Couter. 364

HYDROGRAPHIE : Le Mandelbeke sépare cette commune de celle de Vive-Saint-Bavon. Un étang.

SOL : Plat; les deux tiers sont sablonneux et l'autre tiers argileux.

AGRICULTURE : La majeure partie des terres arables sont cultivées en seigle; on récolte aussi du froment, du sarrasin, de l'orge, de l'avoine, des féveroles, du lin, des colzas, du fourrage, des légumes et des fruits. Année commune, ce terroir produit mille hectolitres de froment, deux mille de seigle, six cents de colza, quatre cents d'avoine, deux cents de graine de lin. — *Mode de culture :* les récoltes se succèdent

ordinairement dans l'ordre suivant : première année, lin; deuxième, seigle; troisième, colza ou avoine; quatrième, trèfle; cinquième, froment ou seigle; sixième, pommes de terre ou avoine; septième, lin ou seigle. Les tourteaux de graines oléagineuses qu'on trempe dans l'urine des bestiaux, les eendres, la fiente, le fumier de cheval, de vache et de mouton, quelquefois de la chaux pour les terres compactes, tels sont principaux engrais et amendemens que le cultivateur emploie pour fertiliser ses champs. — *Animaux domestiques :* on y élève des chevaux, des bêtes à cornes, des porcs, des moutons et de la volaille. Très peu de ruches d'abeilles. Gibier peu nombreux. Le Mandelbeke nourrit toute sorte de poissons, tels que brochets, anguilles, perches, carpes, tanches, etc.

POPULATION : Deux mille quatre cent quarante-un habitants. 2600

HABITATIONS : Cette commune offre l'as-

pect d'une ville; elle a des rues longues, larges et droites; la plupart des maisons sont bien bâties: au centre du village se trouve une belle place qui forme un triangle. Il y a une école primaire et une école de travail.

COMMERCE ET INDUSTRIE: Cette commune possède quatre brasseries, quatre distilleries, une tannerie, deux fabriques d'amidon bleu; trois fabriques de tabac, quatre moulins mûs par le vent, dont trois à farine et un à huile, et cinq moulins activés par des chevaux: ils servent à faire du tan, de l'huile et à monder le sarrasin.

FOIRES ET MARCHÉS: Il s'y tient deux foires par an: la première a lieu le mardi après la Trinité, et la deuxième le mardi après la décapitation de Saint-Jean: elles durent chacune un jour.

ROUTES ET CHEMINS: La route de Thielt à Vive-Saint-Éloy traverse le territoire du N. au S. Deux ponts en bois et un pont en pierre sur le Mandelbeke communiquent avec la commune de Vive-Saint-Éloy.

WAEREGHEM, commune du canton et à une lieue $\frac{2}{3}$ N. E. d'Atarelbeke, de l'arrondissement et à deux lieues $\frac{2}{3}$ N. E. de Courtray et à six lieues $\frac{2}{3}$ S. S. E. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE: Le Slyppe ou Grootebeke, affluent de la Lys, traverse le territoire du S. au N. en laissant le village sur sa rive droite.

AGRICULTURE: Le territoire de cette commune fournit de beau lin, du colza, du froment, de l'avoine, et généralement tous les grains et les légumes en abondance et de bonne qualité. Il offre aussi de gras pâturages. On y élève des chevaux pour l'agriculture, des bêtes à cornes, des porcs, des moutons et de la volaille.

POPULATION: Six mille trois cent quarante-cinq habitants.

COMMERCE ET INDUSTRIE: Commerce de toiles, de lin et de bêtes à cornes.

FOIRES ET MARCHÉS: Il s'y tient une foire le 17 octobre: on y vend des bêtes à cornes et toutes sortes de marchandises. Marché aux grains, le samedi.

ANTIQUITÉS: En 1778, au mois de janvier, des ouvriers trouvèrent à quelques pieds sous terre un gros vase d'argile cuite qui contenait plus de deux cents médailles romaines de grand bronze. Les unes avaient été frappées sous Nerva, d'autres sous l'empereur Trajan, d'autres sous Hadrien à l'honneur de Lucius Ælius Cæsar, son fils adoptif; le plus grand nombre en avait été frappé sous Antonin; sous Marc-Aurèle et sous Commode, deux sous Septime-Sévère; une douzaine sous Sévère Alexandre; enfin, la moins antique de toutes ces pièces marquait la septième année de la puissance tribunicienne de Sévère Alexandre et son deuxième consulat, époque que le célèbre Mezza-Barba, place sous l'année 228 de l'ère chrétienne. Voici la description des médailles les plus remarquables qu'on a trouvées dans ce dépôt:

Parmi les médailles de Trajan on en distingue trois: la première qui représente la tête de cet empereur couronnée de lauriers, et au revers, cet empereur à cheval courant à toutes brides, et lançant un javelot contre un soldat dace terrassé sous le ventre du cheval. La légende un peu fruste porte S. P. Q. R. OPTIMO PRINCIPI S. C. On la croit frappée en mémoire de la victoire que Trajan remporta sur l'armée des Daces, l'an 105 de l'ère chrétienne.

La seconde de Trajan représente cet empereur debout, vêtu du *paludamentum*, tenant à la main droite une haste, de la gauche le *parasolium*, et posant le pied gauche sur un arménien captif; de côté et d'autre on voit le type d'un fleuve; l'un est celui du Tigre, l'autre de l'Euphrate. La légende porte: ARMENIA ET MESOPOTAMIA IN POTESTATEM. P. R. REDACTE. S. C.

La troisième de Trajan représente au revers une femme debout, tenant de la main gauche un pan de sa robe et une corne d'abondance, de la droite un épi de blé. Au côté droit de la femme on voit un jeune homme vêtu de la toge, et tenant de la gauche un rouleau. La légende porte: S. P. Q. R. OPTIMO PRINCIPI; et à l'exergue

on lit : ALIM. ITAL., c'est-à-dire, *Alimenta Italiae data*.

De toutes les médailles de l'empereur Hadrien qui ont été trouvées à Wareghem, une seule est remarquable, c'est celle dont le revers représente cet empereur, tenant de la main gauche un rouleau, et marchant tête nue ; il est suivi de quatre guerriers, qui sont le chef de la garde prétorienne, et trois enseignes ayant également la tête nue. La légende DISCIPLINA AVG. est totalement effacée.

Les médailles de l'impératrice Sabine, petite-fille de Trajan et épouse de l'empereur Hadrien, ainsi que celles de Lucius Aelius Cæsar, fils adoptif d'Hadrien, trouvées dans le même dépôt, ne sont, à la vérité, rien moins que communes dans la Flandre ; mais, leurs revers ne représentent aucun objet fort intéressant.

La plus remarquable des médailles d'Antonin représente le temple d'Auguste, tel qu'il a été rétabli par l'empereur Antonin.

La façade de ce temple est ornée de huit colonnes. L'on voit au milieu deux figures assises, qu'on prétend être celles d'Auguste et de Julie, et à chaque angle il y a une statue sur un piédestal. La légende porte : *TEMPLVM AVG. REST.* Au bas du revers on lit, *cos. IIII*, et dans le champ : *s. o.* La seconde d'Antonin a pour revers deux cornes d'abondance, dont les parties inférieures se croisent ; au haut de chaque corne d'abondance on voit la tête d'un jeune enfant. La légende est : *TEMPORVM FELICITAS. s. c.*

La troisième médaille d'Antonin nous montre ce prince sur un char de triomphe à quatre chevaux, traîné fort lentement ; on lit au bas du revers, *cos. IIII*.

La quatrième représente la tête nue d'Antonin, qui avait déjà reçu l'honneur de l'apothéose, aussi la légende porte : *DIVVS ANTONINVS.* Au revers on voit un autel, avec cette autre légende : *DIVO PIO. s. c.*

Sur une des médailles de Marc-Aurèle on voit cet empereur et Lucius Verrus vêtus tous les deux de la toge, étant debout et

se donnant la main. La légende porte : *CONCORDIA AVGVSTOR. TR. P. XVI. S. C.* et à l'exergue : *cos. IIII*.

La seconde médaille de Marc-Aurèle est celle qui a été frappée en mémoire de la victoire qu'il remporta sur les Germains durant son troisième consulat. Aussi ne voit-on au revers, que cette légende : *VICT. GERMA. IMP. VI. COS. IIII. S. C.* Au milieu d'une couronne de laurier.

La troisième est relative à une autre victoire remportée sur les Germains. Elle représente un gros monceau de toutes sortes d'armes dont se servaient les Germains, avec cette légende à l'exergue : *DE GERMANIS* ; et à l'entour du champ, *IMP. VIII...*

La quatrième et la cinquième sont relatives à l'apothéose de Marc-Aurèle. Sur l'une on voit un aigle, ayant les ailes déployées, et posé sur un globe ; sur l'autre on voit un aigle tenant dans ses serres un foudre ; l'oiseau de Jupiter qui porte sur son dos Marc-Aurèle tenant un sceptre, semble vouloir porter au ciel cet empereur divinisé.

Une médaille de Faustine la Jeune, épouse de Marc-Aurèle, représente d'un côté la tête de cette impératrice, et au revers un lectisternium sur lequel on voit deux petits enfans qui semblent jouer. La légende porte *SÆCVLI FELICIT. s. c.* Le vernis de couleur verte, qui couvre cette médaille, est des plus luisans.

On n'a trouvé dans le dépôt de Waereghem qu'une seule médaille de l'empereur Aurelius, laquelle est intéressante et parfaitement conservée. C'est celle dont le revers représente une victoire ailée debout, soutenant de la gauche un bouclier placé sur le tronc d'un palmier. Au milieu du bouclier on lit les lettres suivantes : *VIC. AVG.*

Deux médailles de l'empereur Commode sont aussi remarquables. Sur l'une on voit un Hercule tout nu tenant de la gauche un arc et la dépouille du lion, et s'appuyant de la droite sur sa massue. Sur l'autre on voit également un Hercule tout nu, tenant sur le bras gauche la dépouille

du lion, et la massue élevée, ayant la main droite posée sur une trophée.

WAERMAERDE, commune du canton et à 2/3 de lieue N. E. d'Avelghem, de l'arrondissement et à deux lieues 2/3 E. de Courtray, et à neuf lieues S. S. E. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Cette commune est située près de la rive gauche de l'Escaut.

AGRICULTURE : La culture des terres est généralement très soignée ; on récolte du froment, du méteil, du seigle, de l'avoine, des colzas, du lin, du trèfle, des féveroles, des pommes de terre, des plantes fourragères, des légumes et des fruits. — *Animaux domestiques* : vingt-cinq chevaux, trois poulains, cent soixante-sept bêtes à cornes, treize veaux, soixante-quatorze porcs.

1390 **POPULATION** : Mille trois cent quarante-deux habitants.

HABITATIONS : Il y a deux cent trente-sept maisons, soixante-douze fermes ; une église, une maison communale et deux écoles.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une brasserie, un moulin à farine et un moulin à moutarde.

ROUTES ET CHEMINS : La route d'Audenarde à Tournay traverse la commune.

WARDAMME, commune du canton, de l'arrondissement et à une lieue 1/2 S. de Bruges.

Elle se compose de son chef-lieu et des hameaux de Royveld et Veldhoek.

HYDROGRAPHIE : Elle est arrosée du S. S. O. au N. N. E. par un cours d'eau, qui a sa source dans la commune de Ruddervoorde.

SOL : Sablonneux.

AGRICULTURE : On y récolte du froment, du seigle, de l'avoine, du sarrasin, du lin, des pommes de terre ; des légumes, des fruits et du bois. — *Assolement* : première année, froment ; deuxième, seigle ; troisième, avoine ; quatrième, sarrasin ; cinquième, lin ; sixième, pommes de terre ; puis on recommence par le froment. — *Animaux domestiques* : chevaux en petit

nombre ; bêtes à cornes, porcs. On y élève des abeilles.

POPULATION : Huit cent dix habitants. 972

HABITATIONS : Les maisons sont bâties en briques ou en terre, couvertes en pannes ou en paille, et disséminées.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a un moulin à farine mû par le vent et quelques métiers à tisser de la toile. Commerce de bestiaux.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Bruges à Courtray traverse la commune du N. au S. Les chemins vicinaux sont praticables dans toutes les saisons.

WARNETON, en flamand *Waesten*, commune du canton et à 1/2 lieue S. E. de Messines, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/3 S. S. E. d'Ypres, et à 13 lieues 1/4 S. S. O. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Warneton est situé sur la rive gauche de la Lys qui y reçoit la Douve.

AGRICULTURE : On y récolte du froment, du seigle, de l'avoine, des féveroles, des colzas, du lin et du tabac. — *Animaux domestiques* : deux cent soixante-trois chevaux, quarante poulains, mille cent quatre-vingt-deux bêtes à cornes, cinq cent trente-quatre veaux, quatre cent soixante-trois cochons, mille cent quatorze moutons et vingt chèvres.

POPULATION : Cinq mille six cent quarante-cinq habitants. 5,960

HABITATIONS : Cette ville se compose de mille cent vingt-trois maisons. Il y a deux églises, deux chapelles, une maison communale, deux écoles et une maison d'arrêt.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il s'y trouve une tannerie, huit brasseries, une raffinerie de sel, cinq moulins à huile et six moulins à farine.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient des foires le 19 mars et le 9 octobre pour toute espèce de bétail. Marché le mardi et le vendredi de chaque semaine.

ROUTES ET CHEMINS : Cette ville est traversée par la route d'Ypres à Lille.

HISTOIRE : Warneton appartenait an-

ciennement à des seigneurs particuliers, qui portaient le nom de l'endroit, et qui réunissaient la seigneurie de Péronne à celle de Warneton. Adèle, dame de ces deux endroits, fonda à Warneton, en 1138, une abbaye de chanoines réguliers de St. Augustin, laquelle était auparavant un chapitre de chanoines séculiers, fondé par ses ancêtres. Cette petite ville fut fortifiée en 1127. Robert de Cassel, qui, après la mort de son père Robert de Béthune, avait réclamé ses droits à la succession du comté de Flandre contre son neveu Louis de Crécy, à qui le roi de France Charles-le-Bel l'avait adjugé, avait obtenu en 1320 pour son partage la ville de Warneton avec celles de Dunkerke et de Bourbourg, et il en avait fait augmenter les ouvrages et les édifices pour lui servir d'habitation. Mais les Français et les Anglais la ruinèrent à différentes époques, et ce n'est qu'en 1549 qu'elle fut restaurée. Les alliés, l'ayant prise en 1709, trouvèrent ce poste si important qu'ils le firent fortifier. La garde en fut confiée aux Hollandais par le traité des barrières de 1715; mais ils durent l'évacuer en 1782.

WARNETON (BAS), *Neder-Waesten*, commune du canton et à 1/5 de lieue O. S. O. de Wervick, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 S. S. E. d'Ypres, et à 10 lieues 1/2 S. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : La Lys baigne la commune par sa rive gauche et la sépare de la France.

SOL : Uni et sablonneux.

AGRICULTURE : Les récoltes sont évaluées approximativement à deux mille neuf cents hectolitres de froment par an, mille cent vingt-cinq de seigle, huit cents d'avoine, cinq cent cinquante de féveroles, mille trois cents de colza et quatre cents d'aillette; les prairies situées sur les bords de la Lys sont très productives. Le tabac y est cultivé en grand. — *Animaux domestiques* : cinquante-neuf chevaux, cent quatre-vingt-dix-neuf bêtes à cornes, soixante-neuf veaux, quatre-vingt-treize porcs,

trois cent vingt-cinq montons et douze chèvres.

POPULATION : Sept cent trente-huit habitants. 777

HABITATIONS : Il y a cent dix maisons, trente-sept fermes, une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Un moulin à farine mû par le vent. — Commerce en productions du sol, surtout en tabac.

ROUTES ET CHEMINS : Chemins vicinaux communiquant avec Warneton, Commynes, etc.

WATOU, commune du canton et à 1 lieue S. de Haeringhe, de l'arrondissement et à 4 lieues 1/2 S. de Furnes, et à 11 lieues S. O. du chef-lieu de la province.

Cette commune se compose de son chef-lieu et des sections suivantes, savoir : Den Abeele, St.-Jean-ter-Biesen, Rattekol, Dry Kollingen. 1818 410 205 005

HYDROGRAPHIE : Quelques ruisseaux peu importants circulent sur le territoire.

SOL : Bas, entrecoupé par quelques petites collines; le terrain est argileux, compacte et très difficile à cultiver.

AGRICULTURE : Le territoire produit en abondance du froment, de l'orge, des colzas, du lin, des féveroles, des pommes de terre et des fruits. On y cultive aussi le houblon. Ses pâturages et ses prairies fournissent une herbe fine et substantielle. — *Animaux domestiques* : cent trente-un chevaux, dix poulains, sept cent vingt-cinq bêtes à cornes, deux cent soixante-huit veaux, cinq cent quarante cochons, cent vingt-cinq moutons et trente-neuf ânes.

POPULATION : Deux mille sept cent trente-cinq habitants. 4,000

HABITATIONS : Elle se compose de quatre cent quarante-quatre maisons et cent cinquante-trois fermes. Il y a une église, une chapelle, une maison communale et deux écoles.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une tannerie, quatre brasseries, une fabrique de chocolat, huit fabriques de tabac et six moulins à farine mûs par le vent. Commerce de chevaux, de bêtes à cornes, de

tabac, de sucre, et autres marchandises, qu'on introduit en France par contrebande.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient un marché tous les jendis.

ROUTES ET CHEMINS : On n'y trouve aucun chemin pavé.

WENDUYNE, commune du canton, de l'arrondissement et à 2 lieues 3/4 O. N. O. de Bruges.

HYDROGRAPHIE : La commune de Wenduine est située sur le bord de la mer du Nord.

SOL : Argileux et sablonneux dans les Dunes.

AGRICULTURE : Cette commune récolte tous les ans environ vingt-quatre hectolitres de froment, quinze de seigle, cent soixante d'avoine, deux cents de chicorée et d'orge, cent deux de colza. — *Assolément* : la première année on sème ordinairement de l'orge; la deuxième, des féveroles; la troisième, du froment; la quatrième, de l'avoine ou du seigle: quelquefois on commence par le colza, ensuite vient le froment, puis les pommes de terre, etc. —

Animaux domestiques : on y élève des chevaux, des bêtes à cornes, des porcs, des moutons; les poules, les oies et les canards peuplent les basses-cours. Quelques particuliers soignent l'éducation des abeilles.

POPULATION : Deux cent quatorze habitants.

HABITATIONS : Elles sont bâties en briques, couvertes en pannes ou tuiles et très disséminées.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture et l'éducation du bétail. Une grande partie de la population se compose de pêcheurs.

ROUTES ET CHEMINS : Chemins vicinaux communiquant avec Blankenberghe et autres communes voisines. Le Stange et le Zedyk sont les seuls chemins praticables.

ANTIQUITÉS : On y a trouvé un petit vase de terre très fine, et un plat de terre rouge au milieu duquel sont quelques caractères romains en partie effacés; les bords en sont ornés de feuillages.

WERCKEN, commune du canton et à 1 lieue 1/3 E. de Dixmude de l'arrondissement et à 3 lieues 3/4 E. de Furnes, et à 5 lieues 1/4 S. S. O. du chef-lieu de la province. *Hydract 424, 1602 ych 104*

HYDROGRAPHIE : L'ancien canal de Handzaeme traverse le territoire de l'E. à l'O.

AGRICULTURE : Le territoire abonde en productions de toute nature : le froment, l'orge, le méteil, le seigle, l'avoine, le colza, le lin, les féveroles, tous les légumes y sont cultivés avec succès, et sont de la meilleure qualité. Il y a de vastes et riantes prairies qui fournissent une herbe fine et très substantielle. Quelques vergers sont peuplés de pommiers, poiriers, pruniers et cerisiers. Les cendres de tourbes, la chaux, le résidu des distilleries et des fabriques d'huile sont employés avec succès pour l'engrais et l'amendement du sol. — D'après le recensement des animaux domestiques, fait en 1830, cette commune avait soixante chevaux, sept poulains, trois cent huit bêtes à cornes, quatre-vingt-un veaux, deux cent soixante-un porcs, cent soixante-neuf moutons.

POPULATION : Mille deux cent quatre-vingt-treize habitants. *1400*

HABITATIONS : Il y a cent quinze maisons, quarante-sept fermes. — Une église, une maison communale et deux écoles.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il s'y trouve une blanchisserie de toiles, une corderie, une briquetterie, une distillerie, deux fabriques d'huile, un four à chaux.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune route ne traverse la commune.

WERVICK, commune et chef-lieu du canton de son nom, de l'arrondissement et à 2 lieues 2/3 S. E. d'Ypres, et à 9 lieues 1/2 S. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Cette ville est située sur la rive gauche de la Lys qui la sépare de la France.

AGRICULTURE : Les productions du territoire sont le froment, le seigle, l'avoine, les féveroles, le lin, le colza et les pommes de terre. On y cultive beaucoup de tabac, qui forme une branche importante de l'in-

dustrie agricole de ce canton. — *Animaux domestiques* : cent soixante-trois chevaux, douze poulains, sept cent dix-sept bêtes à cornes, trois cent vingt-sept veaux, deux cent cinquante-cinq porcs, cent dix moutons.

5,670 POPULATION : Cinq mille quatre cent soixante-un habitants.

HABITATIONS, ÉDIFICES, ETC. : Cette commune se compose de sept cent soixante-six maisons et cent cinquante-six fermes. Il y a une église, deux chapelles, un hôpital, une maison d'orphelins et trois écoles.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Wervick possède trois tanneries, une teinturerie, une blanchisserie de toile, une corderie, quatre brasseries, deux raffineries de sel, deux fabriques de savon noir, deux fabriques de tabac, cinq fabriques de chandelles, une fabrique d'amidon, neuf moulins à huile, un moulin à tan, quatre moulins à drèche et un grand nombre de fabriques de rubans. Il s'y fait un commerce assez considérable de tabac.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient deux marchés par semaine, le mardi et le vendredi.

ROUTES ET CHEMINS : Une route provinciale traverse la commune.

WESTCAPPELLE, commune du canton, de l'arrondissement et à 2 lieues 4/5 N. N. E. de Bruges.

HYDROGRAPHIE : Cette commune est baignée par le Segervaert, le Noord-Waterganck et le Zuid-Waterganck, petits canaux qui servent pour l'écoulement des eaux surabondantes.

SOL : Argileux.

AGRICULTURE : Cette commune récolte tous les ans environ huit cent quarante hectolitres de froment, deux cent vingt de seigle, deux mille cent d'orge, mille cent d'avoine, mille cinq cent cinquante de fèves, cinq cent quatre-vingts de colza et soixante de lin. — *Assolement* : la première année on sème ordinairement de l'orge ; la deuxième, des fèves ; la troisième, du froment ; la quatrième, de l'avoine ou du seigle : quelquefois on commence par le colza, ensuite vient le froment,

puis les pommes de terre, etc. — *Animaux domestiques* : on y élève des chevaux, des bêtes à cornes, des porcs, des moutons ; les poules, les oies, et les canards peuplent les basses-cours. Quelques particuliers soignent l'éducation des abeilles.

POPULATION : Mille cent soixante-deux habitants. 1265

HABITATIONS : Construites en briques, couvertes en pannes. — Une école communale.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Deux moulins à farine mûs par le vent.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Bruges à l'Écluse traverse la commune.

WESTHENDE ou WESTENDE, commune du canton et à 3/5 de lieue N. de Nieuport, de l'arrondissement et à 2 lieues O. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Le canal de Nieuport à Ostende traverse le territoire.

AGRICULTURE : Ce territoire donne d'abondantes moissons de froment, méteil, seigle, orge, avoine, colza, lin, trèfle, pommes de terre, foin et fèves. Les engrais en usage sont le fumier, la chaux, les cendres de Hollande, les tourteaux de colza et de lin. — *Animaux domestiques* : cinquante-cinq chevaux, dix-huit poulains, deux cent une bêtes à cornes, cent cinquante-neuf veaux, cent cinquante porcs, quatre-vingts moutons et quarante ânes.

POPULATION : Cinq cent soixante-quatorze habitants. 400

HABITATIONS : Elle se compose de quatre-vingt-dix maisons, dix fermes. Il y a une église.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a un moulin à farine mû par le vent.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Nieuport à Ostende traverse la commune.

WESTKERKE, commune du canton et à 2/3 de lieue E. de Ghistel, de l'arrondissement et à 2 lieues 4/5 O. de Bruges.

HYDROGRAPHIE : Le canal de Bourgogne et le Moerdykvaert traversent la commune.

AGRICULTURE : Les produits de ce territoire consistent en céréales, graines oléagineuses, plantes légumineuses et fourra-

gères. On y trouve quelques bons pâturages.

— *Animaux domestiques* : quarante-six chevaux, dix poulains, trois cent vingt-cinq bêtes à cornes, cent trente veaux, deux cent neuf porcs, cent. vingt-trois moutons.

1230 **POPULATION** : Mille vingt-neuf habitants.

HABITATIONS : Cette commune renferme cent soixante-cinq maisons, quinze fermes. Il y a une église, une maison communale et une école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une brasserie et un moulin à huile et à farine activé par le vent. Industrie agricole.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Bruges à Nieupoort et à Furnes traverse la commune.

WESTOUTRE, commune du canton et à 1 lieue 1/2 S. de Poperingue, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/5 d'Ypres, et à 11 lieues 1/4 S. S. O. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Le Hazebeke, le Vlaemertinghebeke et le Roodebeke sont les principaux cours d'eau qui arrosent cette commune.

SOL : La surface de cette commune est élevée et entrecoupée de collines, principalement vers le S., où se trouve le Roodenberg. Terrain argileux, sablonneux et marécageux.

AGRICULTURE : Les productions de cette commune sont très variées; on y cultive toute sorte de céréales, des féveroles, du trèfle, des pommes de terre, de la chicorée, du houblon, des plantes fourragères et filamenteuses, des graines oléagineuses; les jardins fournissent des légumes de bonne qualité; les vergers, des pommes, des poires, des cerises et des prunes en assez grande quantité. Les bois sont peuplés d'ormes, de hêtres, de trembles, de chênes, de frênes, de peupliers d'Italie et du Canada, de saules, d'aunes, de tilleuls et de sapins; les taillis sont composés de frênes, de bouleaux et de chênes : on les coupe à l'âge de six à neuf ans. — Année commune, on récolte deux mille deux cents hectolitres de froment, cinq cents de seigle, six cents d'avoine, neuf cents de fèves de che-

val, mille six cents de pommes de terre, cent de colza, mille six cents livres de tabac sec, cinq mille cinq cents de lin, deux mille cinq cents de houblon. — Le territoire de Westoutre offre un grand nombre de plantes médicinales, telles que le *vaccinium myrtillus*, le *cynoglossum officinale*, la *tomentilla erecta*, la *digitalis purpurea*, la *valeriana officinalis*, l'*hyosciamus niger*, le *verbascum thapsus*, le *tussilago farfara*, la *viola odorata*, le *lamium album*, l'*erysimum officinale*, la *viola tricolor*, le *cochlearia officinalis*, l'*helleborus niger*, l'*aconitum napellus*, la *salvia officinalis*, le *symphtum officinale*, le *solanum dulcamara*, le *sambucus nigra*, la *malva sylvestris*, la *fumaria officinalis*, l'*achillea millefolium*, la *calendula officinalis*. — **Assolement** : première année, navets; deuxième, avoine; troisième, trèfle; quatrième, froment; cinquième, fèves, seigle ou pommes de terre; sixième, froment; septième, lin. Les engrais et amendemens en usage sont le fumier des bestiaux, les cendres, la chaux et les tourteaux de lin et de colza. — *Animaux domestiques* : soixante-trois chevaux, trois cent trente-une bêtes à cornes, cent soixante-six veaux, trois cent quatre porcs et vingt-sept chèvres. Quelques particuliers soignent l'éducation des abeilles. Le gibier n'est pas nombreux.

POPULATION : Mille deux cents habitants. 1290

HABITATIONS : On y compte deux cent treize maisons, quarante-cinq fermes; une église et une école communale.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a deux moulins à farine mûs par le vent, et vingt-cinq à trente métiers à tisser.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune route ne passe sur le territoire. Le grand chemin de Poperinghe à Bailleul traverse le centre de la commune. Les chemins vicinaux sont généralement dans un mauvais état.

WESTVLETEREN, commune du canton et à 1 lieue 1/2 N. E. de Haeringhe, de l'arrondissement et à 3 lieues S. de Furnes, et à 9 lieues S. O. du chef-lieu de la province.

Elle est divisée en quatre sections qui sont : Plaatshouck, Molenhouck, Liekehock et Sainte-Sixhouck.

HYDROGRAPHIE : Le canal de Poperinghe traverse le territoire.

SOL : Plat et argileux.

AGRICULTURE : Le territoire produit en abondance du froment, de l'orge, des colzas, du lin, des féveroles, des pommes de terre et des fruits. On y cultive aussi le houblon. Ses pâturages et ses prairies fournissent une herbe fine et substantielle. — *Animaux domestiques* : cinquante-huit chevaux, dix poulains, trois cent quatre-vingt-quinze bêtes à cornes, cent cinquante veaux, trois cent quarante-cinq porcs, soixante-dix moutons et vingt-cinq ânes.

1445 **POPULATION** : Mille quatre cent trente habitants.

HABITATIONS : Elle se compose de quatre-vingt-seize maisons et cent douze fermes. Il y a une église et une maison communale.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a deux brasseries, une blanchisserie de toile et deux moulins à farine mûs par le vent. Commerce de chevaux et de bêtes à cornes.

ROUTES ET CHEMINS : On n'y trouve aucune grande route.

WEVELGHEM, commune du canton et à 5/6 de lieue E. N. E. de Menin, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/5 S. O. de Courtray, et à 8 lieues 3/4 S. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : La Lys baigne le territoire par la rive gauche; le Nederbeke et le Stier arrosent aussi la commune, le premier de l'O. au N. E. et l'autre du S. au N.

AGRICULTURE : Les grains et graines qu'on récolte dans cette commune sont le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, le sarrasin, les féveroles et les pois. La culture du lin et du colza y est très soignée. Les jardins produisent des légumes de toute qualité et en abondance. Les vergers sont peuplés de pommiers, poiriers et cerisiers.

— *Animaux domestiques* : cent dix che-

vaux, treize poulains, cinq cent quatre-vingt-six bêtes à cornes, soixante-neuf veaux, cent porcs et trois cent vingt moutons.

POPULATION : Trois mille sept cent neuf habitants. 4,160

HABITATIONS : Cinq cent cinquante maisons, et quatre-vingt-dix fermes. — Une église, une chapelle et trois écoles.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une fabrique de tissus de lin et de coton qui emploie ordinairement vingt-cinq ouvriers, trois brasseries, une corderie, une fabrique de chandelles, deux moulins à huile et deux moulins à farine mûs par le vent. On y compte en outre trente à quarante affineurs de lin. Commerce de colza et de lin.

ROUTES ET CHEMINS : Elle est traversée par la route de Courtray à Menin.

WIELSBEKE, commune du canton et à 1/3 de lieue d'Oost-Roosebeke, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 N. E. de Courtray, et à 6 lieues 1/5 S. du chef-lieu de la province.

Elle se compose de son chef-lieu et des sections suivantes : Kokeldries, Molenwyk, Stampwyk et Boschwyk. 289 278 266

HYDROGRAPHIE : La Lys baigne le territoire par sa rive gauche.

SOL : Bas, généralement sablonneux.

AGRICULTURE : La majeure partie des terres arables est cultivée en seigle; on récolte aussi du froment, du sarrasin, de l'orge, de l'avoine, des féveroles, du lin, des colzas, du fourrage, des légumes et des fruits. Année commune, ce terroir produit deux mille hectolitres de seigle, deux cents de froment, vingt-cinq de sarrasin, cent cinquante d'orge, cinq cents d'avoine, cinquante de féveroles, soixante de graine de lin, quatre cents de colza, soixante-dix d'œillette, douze de pommes et de poires, dix de cerises, deux de prunes et huit de noix. — *Mode de culture* : Les récoltes se succèdent ordinairement dans l'ordre suivant : première année, lin; deuxième, seigle; troisième, colza ou avoine; quatrième, trèfle; cinquième, froment ou

seigle; sixième, pommes de terre ou avoine; septième, lin ou seigle. Les tourteaux de graines oléagineuses qu'on trempe dans l'urine des bestiaux, les cendres, la fiente, le fumier de cheval, de vache et de mouton, quelquefois de la chaux pour les terres compactes, tels sont les principaux engrais et amendemens que le cultivateur emploie pour fertiliser ses champs. — *Animaux domestiques* : On y élève des chevaux, des bêtes à cornes, des porcs, des moutons, et de la volaille. Très peu de ruches d'abeilles. Gibier peu nombreux. La pêche dans la Lys produit des carpes, des brochets, des anguilles, des tanches, etc.

2,000 POPULATION : Mille neuf cent quatre habitants.

HABITATIONS : Les maisons sont généralement construites en briques, couvertes en paille et en pannes. Une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a deux distilleries et cent cinquante métiers à tisser des toiles.

ROUTES ET CHEMINS : Chemins vicinaux conduisant à Oost-Roosebeke, Eyghem, Vive-Saint-Bavon et Wacken : ils sont praticables toute l'année.

WILSKERKE, commune du canton et à 1 lieue $\frac{2}{3}$ O. de Ghistelles, de l'arrondissement et à 5 lieues $\frac{1}{8}$ O. de Bruges.

HYDROGRAPHIE : L'Iperleet et le Sluysvaert circulent sur le territoire.

AGRICULTURE : Les produits de ce territoire consistent en céréales, graines oléagineuses, plantes légumineuses et fourragères. On y trouve quelques bons pâturages. — *Animaux domestiques* : trente chevaux, douze poulains, quatre-vingt-seize bêtes à cornes, quarante-six veaux, cinquante-huit porcs.

210 POPULATION : Cent quatre-vingt-dix habitants.

HABITATIONS : Cette commune renferme vingt-quatre maisons, neuf fermes. Il y a une église.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Un moulin à farine mû par le vent. Industrie agricole.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune grande route ne se trouve sur cette commune.

WINKEL-SAINT-ÉLOY, commune du canton et à 1 lieue $\frac{1}{4}$ N. de Moortzacle, de l'arrondissement et à 1 lieue $\frac{1}{2}$ N. O. de Courtray, et à 7 lieues S. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Les cours d'eau qui arrosent cette commune sont le Steenbeke et l'Arelbeke.

AGRICULTURE : Les grains et graines cultivés dans cette commune sont le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, les féveroles, le lin et le colza ; les autres productions sont les pommes de terre, les navets, les carottes, le trèfle, le tabac ; les jardins offrent des légumes de toute espèce : les vergers des pommiers, des poiriers et des cerisiers.

— *Animaux domestiques* : cinquante chevaux, sept poulains, trois-cents bêtes à cornes, quatre-vingt-deux veaux, trente porcs, cent vingt-huit moutons et cinquante-six chèvres.

POPULATION : Deux mille huit cent quatre habitants. 2,075

HABITATIONS : Il y a quatre cent soixante-une maisons, trente-deux fermes ; une église, une maison communale et deux écoles. — Résidence d'un notaire et d'un chirurgien.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a deux distilleries de genièvre et des moulins à farine et à huile.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune grande route ne passe sur le territoire.

WLADSLÖÖ, commune du canton et à $\frac{3}{4}$ de lieue N. E. de Dixmude, de l'arrondissement et à 3 lieues $\frac{1}{5}$ E. de Furnes, et à 5 lieues $\frac{1}{2}$ S. O. du chef-lieu de la province. 2,100

AGRICULTURE : Le territoire abonde en productions de toute nature : le froment, l'orge, le méteil, le seigle, l'avoine, le colza, le lin, les féveroles, tous les légumes y sont cultivés avec succès et sont de la meilleure qualité. Il y a de vastes et riantes prairies qui fournissent une herbe fine et très substantielle. Quelques vergers sont peuplés de pommiers, poiriers, pruniers et

cerisiers. Les cendres de tourbes, la chaux, le résidu des distilleries et des fabriques d'huile sont employés avec succès pour l'engrais et l'amendement du sol. — D'après le recensement des animaux domestiques, fait en 1830, cette commune avait quatre-vingt-quatre chevaux, trois poulains, quatre cent dix-sept bêtes à cornes, cent vingt veaux et quatre cent soixante-dix porcs.

2,380 POPULATION : Deux mille soixante-trois habitants.

HABITATIONS : Il y a deux cent quatre-vingt-dix maisons, soixante-dix fermes et un château antique connu sous le nom de *Kasteel ter Heiden*. Il appartient à M. Van Crombrugge. — Une église, une école primaire et une école de travail.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une brasserie et une fabrique d'huile. Commerce de grains et de bétail.

WOESTEN, commune du canton et à 1/3 de lieue N. O. d'Elverdinghe, de l'arrondissement et à une lieue 1/2 N. O. d'Ypres, et à 8 lieues 3/4 S. O. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : On n'y trouve aucun ruisseau.

SOL : Généralement plat, sablonneux et rocailleux.

AGRICULTURE : Le terroir de Woesten est fertile en froment, seigle, avoine, sarrasin, colza, lin; il produit aussi du houblon et du tabac. Les pommes de terre, les navets et les carottes sont cultivés en grand. Le pommier, le poirier, le prunier et le noyer peuplent tous les vergers, et y sont d'un rapport assez considérable : les plus beaux fruits sont vendus dans les villes. Les bois sont composés de chênes, de peupliers, de saules et d'ormes : cette dernière espèce domine. — Année commune les récoltes sont plus que suffisantes pour la consommation. Le système de culture varie en raison de la nature forte ou légère des terres et de leur position plus ou moins verticale; les champs produisent, pendant huit et même dix années de suite : cependant, voici l'alternat le plus en usage :

première année, fèves pour les chevaux; deuxième, froment; troisième, seigle; quatrième, jachère. — *Animaux domestiques* : vingt-sept chevaux, cent soixante-sept bêtes à cornes, trente-un veaux, deux cent vingt porcs, cinquante-cinq moutons et vingt-huit chèvres. On y élève très peu d'abeilles. Le gibier est assez nombreux.

POPULATION : Mille cent cinquante-trois habitants. 1200

HABITATIONS : On y compte deux cent seize maisons, treize fermes, une église, une maison communale et une école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il s'y trouve deux brasseries.

ROUTES ET CHEMINS : La route d'Ypres à Furnes traverse le territoire.

WOUMEN, commune du canton, et à 2/3 de lieue S. de Dixmude de l'arrondissement et à deux lieues 3/4 E. S. E. de Furnes, et à six lieues 3/5 S. O. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : L'Yser arrose le territoire vers l'O. et le sépare des communes de Saint-Jacques Capelle et Nieucapelle.

AGRICULTURE : Le territoire abonde en productions de toute nature : le froment, l'orge, le méteil, le seigle, l'avoine, le colza, le lin, les fèves, tous les légumes y sont cultivés avec succès, et sont de la meilleure qualité. Il y a de vastes et riantes prairies qui fournissent une herbe fine et très substantielle. Quelques vergers sont peuplés de pommiers, poiriers, pruniers et cerisiers. Les cendres de tourbes, la chaux, le résidu des distilleries et des fabriques d'huile sont employés avec succès pour l'engrais et l'amendement du sol. D'après le recensement des animaux domestiques, fait en 1830, cette commune avait cent trois chevaux, huit poulains, cent seize bêtes à cornes, cent quatre-vingt-deux veaux, cinq cent soixante porcs, cent cinquante moutons et soixante-dix-sept chèvres.

POPULATION : Deux mille huit cent quatre-vingt-dix habitants. 3,200

HABITATIONS : Il y a quatre cent treize maisons, cent cinquante-six fermes. — Une église et deux écoles.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il s'y trouve une tannerie, une corderie, quatre brasseries, deux moulins à drèche et un moulin à huile.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Dixmude à Ypres traverse la commune.

WULPEN, commune du canton et à une lieue 1/5 S. S. O. de Nieuport, de l'arrondissement et à une lieue N. de Furnes et à sept lieues 1/4 O. S. O. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Le canal de Furnes à Nieuport traverse le territoire.

AGRICULTURE : Ce territoire donne d'abondantes moissons de froment, méteil, seigle, orge, avoine, colza, lin, trèfle, pommes de terre, foin, pois et féveroles. Les engrais en usage sont le fumier, la chaux, les cendres de Hollande, les tourteaux de lin. — *Animaux domestiques* : Soixante-six chevaux, quatorze poulains, deux cent quatre-vingt-quatre bêtes à cornes, soixante-douze veaux, vingt-trois porcs et trois moutons.

POPULATION : Six cent cinquante-huit habitants.

HABITATIONS : Elle se compose de soixante-quinze maisons, trente-neuf fermes. Il y a une église, deux chapelles et une école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une briqueterie et un moulin à farine mû par le vent.

WULVERINGHEM, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/3 S. de Furnes.

HYDROGRAPHIE : Les canaux de Loo et Berghes à Furnes baignent ce territoire.

AGRICULTURE : On y récolte du froment, du seigle, de l'avoine, de l'orge, des plantes oléagineuses, des légumes et des fruits pour la consommation. Il y a de gras pâturages. Les prairies donnent un foin très estimé. — *Animaux domestiques* : soixante-treize chevaux, dix-neuf poulains, deux cent soixante-neuf bêtes à cornes, deux cent dix veaux, cent vingt porcs, dix moutons.

POPULATION : Mille quatre-vingt-huit habitants.

FLANDRE OCCIDENTALE.

HABITATIONS : On y compte cent quarante-quatre maisons, cinquante-deux fermes, une église, une maison communale et une école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a deux brasseries, une corderie, une briqueterie et trois moulins à farine mûs par le vent. Les principaux objets de commerce sont les grains, les chevaux et les bêtes à cornes.

FOIRES ET MARCHÉS : Marché hebdomadaire le samedi.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Furnes à Ypres traverse la commune.

WYNGENE, commune du canton et à 1 lieue 1/2 O. de Ruislède, de l'arrondissement et à 2 lieues 3/5 S. de Bruges.

Elle est divisée en trois sections, savoir : Loostræet, Veld et Rateling.

HYDROGRAPHIE : Un ruisseau serpente sur le territoire en se dirigeant du S. au N. vers le canal de Bruges à Gand.

SOL : Sablonneux au N. et à l'O. et argileux au S. E.

AGRICULTURE : On récolte annuellement sept cent cinquante hectolitres de froment; sept mille cinq cents de seigle, trois cents de sarrasin, trois mille d'avoine, deux cents de fèves de cheval, cent de graine de colza, trois cents de graine de lin. Les vergers fournissent des pommes, des poires, des cerises et des noix en assez grande quantité. — *Assolement* : première année, froment; deuxième, seigle; troisième, pommes de terre; quatrième, lin; cinquième, trèfle; sixième, colza; on sème les navets avec le seigle et le trèfle avec le lin. — *Animaux domestiques* : des chevaux, des bêtes à cornes, des porcs, des moutons et de la volaille.

POPULATION : Six mille sept cent quinze habitants.

HABITATIONS : Dans l'intérieur de la commune il y a environ deux cents maisons construites en briques, couvertes en pannes et agglomérées; les autres habitations sont disséminées dans la campagne et la plupart bâties en terre avec la toiture en paille. — Il y a cinq écoles et un pensionnat. On y remarque trois châteaux.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a des moulins à farine et à huile, et environ trois cents métiers à tisser de la toile, qui forment la principale branche d'industrie.

ROUTES ET CHEMINS : Une route communale conduit à Thielt.

WYTSCHAETE, commune du canton et à $\frac{3}{4}$ de lieue N. de Messines, de l'arrondissement et à $\frac{2}{3}$ lieue S. d'Ypres, et à $\frac{1}{2}$ lieue S. O. du chef-lieu de la province.

Ses dépendances sont les hameaux de Westhoek, de Middelhoek et d'Oosthoek.

HYDROGRAPHIE : Les cours d'eau qui arrosent la commune sont le Haringbeke qui se dirige du S. au N. vers Ypres, le Meerschenbeke, le Blauwpoortbeke, le Wambeke et le Kortekerbeke.

SOL : Ce territoire est entrecoupé de collines sur toute sa surface. Sa longueur du N. au S. est de huit mille sept cent cinquante mètres, et sa largeur de l'E. à l'O. de dix mille mètres. Le sol est argilo-sablonneux et rocailleux.

AGRICULTURE : On récolte, année commune, neuf mille cinq cents hectolitres de froment, quatre cents de méteil, trois mille six cents de seigle, soixante d'orge, mille deux cents d'avoine, deux mille vingt de féveroles, dix mille de pommes de terre, mille cinq cents de colza, semence de pavot, etc. Les fourrages suffisent à peine pour la consommation. Une partie du territoire est très boisée; l'aune, le coudrier, le frêne, le bouleau et le chêne peuplent généralement les taillis : on les coupe à l'âge de six à neuf ans. Les terres de labour sont cultivées à peu près dans cette proportion : $\frac{4}{10}$ en froment, seigle et méteil ; $\frac{1}{10}$ en avoine ; $\frac{1}{10}$ en féveroles et autres plantes fourragères ; $\frac{1}{10}$ en trèfle ; $\frac{1}{20}$ en lin ; $\frac{1}{20}$ en colza, pavot et camomille ; $\frac{1}{10}$ en demi-jachère, dont $\frac{1}{10}$ est ensemencé en navets, carottes, betteraves ou en choux pour être donné en vert aux bestiaux ; dans les meilleures terres $\frac{1}{10}$ de la demi-jachère est destiné aux plantes oléagineuses. On alterne les différentes

récoltes de la manière suivante : première année, colza ; deuxième, froment ; troisième, trèfle ; quatrième, froment ; cinquième, lin ; sixième, froment ; septième, pommes de terre ; huitième, froment ; neuvième, seigle ; dixième, jachère. Les engrais en usage sont les vidanges des latrines, le fumier de basse-cour, la chaux, les cendres de bois et de tourbes, et le résidu des graines oléagineuses. — Plantes médicinales : *cynoglossum officinale*, *tormentilla erecta*, *digitalis purpurea*, *valeriana officinalis*, *hyosciamus niger*, *verbascum thapsus*, *tussilago farfara*, *viola odorata*, *lamium album*, *erysimum officinale*, *viola tricolor*, *cochlearia officinalis*, *veronica officinalis*, *helleborus niger*, *aconitum napellus*, *salvia officinalis*, *symphitum officinale*, *solanum dulcamara*, *sambucus nigra*, *malva sylvestris*, *fumaria officinalis*, *achillea millefolium*. — Animaux domestiques : cent cinquante-quatre chevaux, vingt-quatre poulains, huit cents bêtes à cornes, quatre cent vingt-quatre veaux, quatre cent treize cochons, deux cent quarante-sept moutons, vingt-cinq chèvres, trente ânes et huit mulets.

POPULATION : Trois mille quatre-vingt-quatre habitants. 5.200

HABITATIONS : On y compte cinq cent sept maisons et cent quatorze fermes. Une église et deux écoles.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a deux briqueteries, une brasserie, quatre moulins à farine et trois moulins à huile mûs par le vent. On y fabrique du linge de table, mais cette branche d'industrie n'est plus aussi florissante qu'autrefois. — Fréquentation des marchés de Warneton et Neuve-Église.

ROUTES ET CHEMINS : Elle est traversée par la route provinciale d'Ypres à Lille et par la chaussée d'Ypres à Messines ; des chemins vicinaux conduisent à Poperinghe, Diekebusch, Voormezele, Hollebeke, Houthem, Commynes, Walverghem, Neuve-Église, Dranoutre et Kimmel.

Y

YPERLÉE ou CANAL D'YPRES, rivière, qui prend sa source dans le S. de l'arrondissement d'Ypres, passe par la ville de ce nom, près de Dixmude et à Nieuport, et, à 1 lieue au-dessous de cette dernière ville, se jette dans la mer du Nord, après un cours de 13 lieues au N. Elle est navigable depuis Ypres. On remarque sur cette rivière une très belle écluse à sas et à double porte, construite par Vauban. L'Yser en est le principal affluent. La canalisation de cette rivière a été faite aux dépens des prairies. En été, pendant des pluies quelques peu soutenues, les écluses à la mer à Nieuport ne peuvent empêcher la rivière de déborder et de submerger les plus belles récoltes de foin. La sécheresse, au contraire, tarit la rivière au point qu'il faut y introduire des eaux étrangères pour conserver la navigation. En hiver, ce n'est souvent qu'avec une grande difficulté que les écluses de Nieuport peuvent empêcher le débordement des digues, débordement qui menacerait tout le pays de Veurne-Ambacht et de Vladsloo. Il ne pourra être remédié à ces graves inconvénients que lorsque les ouvrages hydrauliques, projetés à Nieuport, pour rendre la navigation indépendante de l'évacuation des eaux, auront été exécutés.

YPRES (YPEREN), ville forte, commune et chef-lieu d'un district, d'un arrondissement et de deux cantons, à 10 lieues S. S. O. du chef-lieu de la province, et à 6 lieues N. N. O. de Lille.

Ypres est le siège d'un tribunal de première instance.

POSITION ASTRONOMIQUE : Latitude N. 50° 5' 10". Longitude E. 0° 32' 49".

HYDROGRAPHIE : Cette ville, située dans une plaine fertile, est traversée du S. au N. par l'Yperlée, rivière canalisée, qui va se

jeter dans la mer du Nord, à 1 lieue au-dessous de Nieuport. *Bulan 275*

POPULATION : Quinze mille habitants.

HABITATIONS, ÉDIFICES PUBLICS, ETC. : Cette ville est bien bâtie ; elle a quatre églises, six chapelles, une bourse, un collège, douze écoles, quatre hôpitaux et trois couvents. Les principaux édifices sont la halle et la maison-de-ville, réunies dans un bâtiment immense de genre gothique, commencé en 1342 et surmonté d'une belle tour ; ce monument, bâti entièrement en pierre de taille, est situé sur la place du marché ; l'église Saint-Martin, ancienne cathédrale, est aussi très antique, et la châtelainie, qui a une façade très riche.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a des fabriques de dentelles, d'étoffes de laine, de coton, de toiles, de rubans de fil, de savon, de cordes, de chapeaux, de tabac ; des tanneries, des teintureriers, des blanchisseries de toiles, des brasseries et distilleries, des moulins à huile, à tan et à tabac.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient un marché aux bestiaux le premier lundi de chaque mois, et une foire de dix jours le mardi après le second dimanche de carême. Marché hebdomadaire le samedi.

ROUTES ET CHEMINS : Cette ville communale, par des chaussées, avec les principales villes de la province.

HISTOIRE : Cette ville, autrefois plus considérable, n'était, avant l'an 800, qu'un château-fort, qui fut alors détruit par les Normands, et que rétablit Baudouin III, comte de Flandre, vers 960. Il se forma à l'entour une ville, qui fut agrandie par le comte Thierry d'Alsace, prise en 1128 par Louis VI, roi de France, par Philippe-Auguste en 1213, par Philippe-le-Bel en 1297 ; assiégée inutilement en 1383 par les Gantois révoltés, et le théâtre de nom-

*Viola, 3y6
16,000
S. Pierre
256*

breuses séditions. En 1388, Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, l'accrut encore et l'environna de murailles. Des révoltés s'en emparèrent en 1577, le prince de Condé en 1648, l'archiduc Léopold l'année suivante, Turenne en 1658, Louis XIV en 1678; le traité de Nimègue la céda aux Français, qui en firent une des plus fortes places de la Flandre. Le pape Paul IV y érigea, en 1559, un évêché supprimé maintenant, et qui était suffragant de l'archevêché de Malines. Cette ville fut, sous l'empire français, le chef-lieu d'un arrondissement du département de la Lys.

YZER, rivière canalisée, qui a sa source en France, dans le département du Nord, à l'E. de Saint-Omer, se dirige au N. E., entre dans la province que nous décrivons un peu au-dessus de Rousbrugge, passe à Beveren, Stavele, et se jette dans l'Yperlée, par la gauche, au fort de Knocke, après un cours de 13 lieues. Ses principaux affluens sont en France, la Peene, et, dans la Flandre occidentale, la Vleter; les canaux de Loo-et-Boesinghe, de Nieuport et de Furnes s'y réunissent. Sa profondeur est maintenue à 1^m 20 au-dessous de la côte d'été.

Z.

ZAELPLAS-ET-BROMBEKE, cours d'eau qui arrose la commune de Lange-marck.

ZANDE, commune du canton et à 1 lieue 1/3 S. de Ghisteltes, de l'arrondissement et à 4 lieues 2/3 O. de Bruges.

HYDROGRAPHIE : Un cours d'eau nommé Ghisteldyk traverse la commune.

AGRICULTURE : Les produits de ce territoire consistent en céréales, graines oléagineuses, plantes légumineuses et fourragères. On y trouve quelques bons pâturages. — *Animaux domestiques* : quarante-un chevaux, six poulains, cent quarante-trois bêtes à cornes, cent cinquante-neuf veaux, cent quatre-vingt-huit porcs, cent vingt moutons.

POPULATION : Cinq cent trente-trois habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme quatre-vingt-dix-huit maisons, seize fermes. Il y a une église, une maison communale et une école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une brasserie, un moulin à farine et un moulin à huile activés par le vent.

ROUTES ET CHEMINS : Une chaussée allant de Moere à Leeke traverse la commune.

ZANDVOORDE, commune du canton

et à 1 lieue 1/4 N. O. de Wervick, de l'arrondissement et à 1 lieue 2/3 S. E. d'Ypres, et à 9 lieues 1/5 S. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Les ruisseaux qui serpentent sur ce territoire sont le Gaverbeke, le Bassevillebeke et le Kastelbeke.

SOL : La surface est très inégale, entrecoupée de vallons et de coteaux plus ou moins rapides; terrain sablonneux et rocaillieux.

AGRICULTURE : On y récolte annuellement mille cent vingt-cinq hectolitres de froment, deux cent quarante de seigle, mille quatre cents d'avoine, quatre cents de fèves, quatre cents de colzas, mille de pommes de terre. Le tabac y est aussi un objet de grande culture. — *Assolement* : première année, tabac; deuxième, froment; troisième, seigle; quatrième, avoine; cinquième, lin. — *Animaux domestiques* : trente-quatre chevaux, six poulains, deux cent soixante-deux bêtes à cornes, cinquante veaux, cent quarante-trois porcs, soixante moutons et vingt chèvres. On y élève des abeilles.

POPULATION : Sept cent douze habitans.

HABITATIONS : Cette commune se compose de quatre-vingt-dix-huit maisons, et

600

765

quarante-six fermes. Il y a une église, une maison communale et une école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il n'y a qu'un moulin à farine. Commerce en tabac et en lin.

ROUTES ET CHEMINS : Chemins communaux allant à Ypres et à Wervick.

ZANDVOORDE, commune du canton et à 1 lieue N. de Ghisteltes, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/5 O. de Bruges.

HYDROGRAPHIE : Le canal d'Ostende à Bruges baigne le territoire au N. E. et lui sert de limites avec la commune de Bredeene. Au S. O. se trouvent deux étangs.

AGRICULTURE : Les produits de ce territoire consistent en céréales, graines oléagineuses, plantes légumineuses et fourragères. On y trouve quelques bons pâturages. — *Animaux domestiques* : soixante-deux chevaux, six poulains, cent quatre-vingt-sept bêtes à cornes, soixante-huit veaux, deux cent un porcs et deux cent cinquante-huit moutons.

POPULATION : Cinq cent dix-huit habitants.

HABITATIONS : Cette commune renferme soixante-seize maisons et onze fermes. Il y a une église et une école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a un moulin à farine et à huile. Industrie agricole.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune grande route ne passe sur le territoire.

ZARREN, commune du canton et à 1 lieue 1/3 E. de Dixmude, de l'arrondissement et à 3 lieues 3/5 E. de Furnes, et à 5 lieues 1/2 S. S. O. du chef-lieu de la province. *Nuytsheide 215, Lenot 322*

HYDROGRAPHIE : L'ancien canal de Handzaeme traverse le territoire de l'E. à l'O.

AGRICULTURE : Le territoire abonde en productions de toute nature : le froment, l'orge, le méteil, le seigle, l'avoine, le colza, le lin, les féveroles, tous les légumes y sont cultivés avec succès, et sont de la meilleure qualité. Il y a de vastes et riantes prairies qui fournissent une herbe fine et très substantielle. Quelques vergers sont peuplés de pommiers, poiriers, pruniers et cerisiers.

Les cendres de tourbes, la chaux, le résidu des distilleries et des fabriques d'huile sont employés avec succès pour l'engrais et l'amendement du sol. — D'après le recensement des animaux domestiques, fait en 1830, cette commune avait quatre-vingt-un chevaux, dix poulains, quatre cent dix bêtes à cornes, soixante-dix-sept veaux, trois cent onze porcs, cent cinquante moutons et vingt-cinq chèvres.

POPULATION : Deux mille cent quatre-vingt-quinze habitants. *3,820*

HABITATIONS : Il y a trois cent onze maisons, cent quatorze fermes. — Une église, une maison communale et une école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il s'y trouve une distillerie, trois brasseries, deux fabriques d'huile et quatre moulins à farine.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune route ne traverse la commune.

ZEDELGHEM, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/2 S. S. O. de Bruges.

HYDROGRAPHIE : Les principaux cours d'eau qui circulent sur le territoire de Zedelghem sont le Jabbeke, le Kerkebeke, le Hollevoorbeke, le Leepebeke et le Langendyk ; la plupart se dirigent vers le N.

SOL : Sablonneux et rocailleux.

AGRICULTURE : On y récolte, année commune, trois mille hectolitres de seigle, soixante-dix de froment, quatre-vingts de colza, quarante de graine de lin, cent cinquante de sarrasin. Bois taillis composés de chênes, frênes et hêtres : on les coupe à l'âge de neuf ans. — *Animaux domestiques* : quatre-vingt-deux chevaux sont employés à l'agriculture ; bêtes à cornes, moutons, porcs. Quelques particuliers élèvent des abeilles.

POPULATION : Deux mille huit cent quatre-vingt-quinze habitants. *3,235*

HABITATIONS : Les maisons sont construites en briques et en terre, couvertes en pannes et en paille, et disséminées. Une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : On compte dans cette commune quatre-vingts à cent métiers employés au tissage de la toile.

Le lin écaru, les toiles, le bois et les écorces sont les principaux articles de commerce.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Bruges à Menin, par Thourout et Roulers, traverse le territoire du N. au S. Les chemins vicinaux sont bien entretenus et praticables dans toutes les saisons.

ZELDONCK, dépendance de la commune de Saint-Georges.

ZELDONCK, dépendance de la commune d'Oedelem.

ZERKEGHEM, commune du canton, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/5 O. de Bruges.

SOL : Sablonneux, marécageux et rocailleux.

AGRICULTURE : On y récolte du froment, du seigle, de l'avoine, de l'orge, des féveroles, du trèfle, du lin et des colzas. Les fourrages, quoique peu abondants, suffisent à la consommation. Cerises, pommes, poires, prunes, dont on vend une petite quantité au marché. Trente-quatre chevaux sont employés à l'agriculture. Éléves de bêtes à cornes, de moutons et de porcs. Petit nombre de ruches d'abeilles.

POPULATION : Sept cent quatre-vingt-seize habitants.

HABITATIONS : Les maisons sont construites en briques, couvertes en pannes et en paille, et elles sont disséminées. Une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture est la principale branche d'industrie des habitants de cette commune.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Bruges à Nieuport traverse le territoire de l'E. à l'O.

ZEVECOTE, commune du canton et à 3/4 de lieue S. O. de Ghisteltes, de l'arrondissement et à 4 lieues 1/4 O. de Bruges.

HYDROGRAPHIE : Aucun ruisseau n'arrose ce territoire.

AGRICULTURE : Les produits de ce territoire consistent en céréales, graines oléagineuses, plantes légumineuses et fourragères. On y trouve quelques bons pâturages. — *Animaux domestiques :* cinquante-quatre chevaux, quinze poulains, deux cent soixante-seize bêtes à cornes, cin-

quante veaux, cent quatre-vingt-dix-huit porcs et quatre-vingt-dix moutons.

POPULATION : Six cent vingt-quatre habitants. ⁶⁷⁰

HABITATIONS : Cette commune renferme cent douze maisons. — Il y a une église, une maison communale et deux écoles.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a trois brasseries et un moulin à farine mû par le vent.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Bruges à Nieuport et Furnes traverse la commune du N. E. au S. O.

ANTIQUITÉS : On y a trouvé deux plats de terre de neuf à treize pouces de diamètre.

ZILLEBEKE, commune du canton, de l'arrondissement et à 3/4 de lieue E. S. E. d'Ypres, et à 9 lieues S. S. O. du chef-lieu de la province.

Cette commune se compose de son chef-lieu et des sections suivantes, savoir : Hooge (het), Verbranden Molen (den). ^{Yodde}

HYDROGRAPHIE : Ce territoire est baigné par le Legebeke, ruisseau qui se perd dans un étang situé à l'O. du chef-lieu. Il s'y trouve deux étangs qui ont une superficie de cent vingt-cinq bonniers. ²⁰⁴

SOL : Elevé, entrecoupé de collines et de vallons; le sol est argileux, sablonneux et rocailleux.

AGRICULTURE : Les productions de cette commune sont très variées; on y cultive toute sorte de céréales, des féveroles, du trèfle, des pommes de terre, de la chicorée, du houblon, des plantes fourragères et filamenteuses; des graines oléagineuses; les jardins fournissent des légumes de bonne qualité; les vergers, des pommes, des poires, des cerises et des prunes en assez grande quantité. Les bois sont peuplés d'ormes, de hêtres, de trembles, de chênes, de frênes, de peupliers d'Italie et du Canada, de saules, d'aunes, de tilleuls et de sapins; les taillis sont composés de frênes, de bouleaux et de chênes: on les coupe à l'âge de six à neuf ans. — Année commune, on récolte trois mille deux cent cinquante hectolitres de froment, huit cent cinquante de seigle, neuf cents d'avoine, mille cinq cent dix-neuf de

colza et six mille de pommes de terre. — Ce territoire offre aussi beaucoup de plantes médicinales, telles que le *lamium album*, l'*erysimum officinale*, le *cochlearia officinalis*, l'*helleborus niger*, la *veronica officinalis*, l'*aconitum napellus*, la *salvia officinalis*, le *symphitum officinale*, le *solanum dulcamara*, le *sambucus nigra*, la *malva sylvestris*, la *fumaria officinalis*, l'*achillea millefolium*, etc. — *Mode de culture* : le genre de culture varie suivant la nature des terrains et la grandeur des exploitations. Dans les meilleures terres les récoltes se succèdent de la manière suivante : la première année, avoine ; deuxième, trèfle ; troisième, froment ; quatrième, lin ; cinquième, froment ; sixième, féveroles ; septième, froment ; huitième, pommes de terre ; neuvième, froment ; dixième, seigle ; onzième, demi-jachère, composée de navets, carottes ou chicorée. Quelques cultivateurs sèment du froment, la première année ; du trèfle, du lin, des féveroles ou des pommes de terre, la deuxième ; du froment, la troisième ; des fèves, la quatrième ; du seigle ou de l'avoine, la cinquième ; la terre repose la sixième année. — Les engrais et amendements en usage sont le fumier des bestiaux, les cendres, la chaux et les tourteaux de lin et de colza. — *Animaux domestiques* : soixante-douze chevaux, vingt-sept poulains, cinq cent soixante-deux bêtes à cornes, cent vingt-un veaux, trois cent neuf porcs, soixante moutons et cinquante chèvres. Quelques particuliers soignent l'éducation des abeilles. La pêche fournit des brochets, des carpes, des anguilles et des tanches. Le gibier n'est pas nombreux.

1500 *POPULATION* : Mille quatre cent dix-neuf habitants.

HABITATIONS : On y compte cent soixante-dix-neuf maisons et quatre-vingt-quatre fermes ; une église, une maison communale et une école. On y remarque six châteaux.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il s'y trouve deux brasseries et deux moulins à farine.

ROUTES ET CHEMINS : La route d'Ypres à Menin traverse la commune.

ZOETENDAELHOEK, dépendance de la commune de Westoutre.

ZOMERSTRAET, dépendance de la commune d'Oedelem.

ZONNEBEKE, cours d'eau qui circule sur le territoire de Zonnebeke.

ZONNEBEKE, commune du canton et à $\frac{3}{4}$ de lieue S. S. O. de Passchendaale, de l'arrondissement et à 1 lieue $\frac{2}{3}$ E. N. E. d'Ypres, et à 7 lieues $\frac{3}{4}$ S. du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : Le Zonnebeke et le Haenebeke prennent naissance sur le territoire et fluent vers l'O. Il y a trois étangs.

SOL : Inégal, entrecoupé de petits monticules et de plaines ; argileux, sablonneux et marécageux : il exige beaucoup d'engrais.

AGRICULTURE : Les produits agricoles de ce terroir sont du froment, du méteil, du seigle, de l'avoine, des féveroles, du sarrasin, du lin, des colzas, des plantes fourragères et des légumes. On cultive aussi le tabac. On récolte, année commune, trois mille hectolitres de froment, mille de méteil, deux mille de seigle, huit cents d'avoine, cent de fèves et trois cents de sarrasin. Bois taillis que l'on coupe à l'âge de huit ans ; la haute futaie se compose de chênes, de trembles, de peupliers et de hêtres. — Le fumier, les cendres et la chaux sont les principaux engrais en usage. — *Animaux domestiques* : soixante-douze chevaux, seize poulains, quatre cent quarante bêtes à cornes, cent quatre-vingt-seize veaux, cent vingt porcs, deux cent vingt-cinq moutons et trente chèvres. On y élève des abeilles.

POPULATION : Deux mille deux cent quatre-vingt-un habitants. 2,440

HABITATIONS : Il y a trois cent sept maisons, cent dix-neuf fermes ; une église, deux écoles et un château. — Résidence d'un notaire et d'un médecin.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une fabrique d'étoffes de laine, une brasserie, une distillerie, une briqueterie, trois moulins à huile et trois moulins à farine mûs par le vent.

ROUTES ET CHEMINS : La route d'Ypres à Thourout traverse le territoire.

ZOUTENAY ou **ZOUTENAYE**, commune du canton et à 2 lieues S. de Nieuport, de l'arrondissement et à 1 lieue E. de Furnes, et à 7 lieues $\frac{1}{3}$ du chef-lieu de la province.

HYDROGRAPHIE : On n'y trouve aucun cours d'eau.

AGRICULTURE : Ce territoire donne d'abondantes moissons de froment, méteil, seigle, orge, avoine, colza, lin, trèfle, pommes de terre, foin, pois et féveroles. Les engrais en usage sont le fumier, la chaux, les cendres de Hollande, les tourteaux de colza et de lin. — *Animaux domestiques :* cinq chevaux, un poulain, vingt-cinq bêtes à cornes, dix veaux et vingt porcs.

POPULATION : Vingt-un habitants.

HABITATIONS : Cette commune, une des plus petites de la province, se compose de trois maisons et trois fermes.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Industrie agricole.

ROUTES ET CHEMINS : Il n'y a aucune grande route qui passe sur le territoire.

ZUID, dépendance de la commune de Ruyslede.

ZUIDDAM, dépendance de la commune d'Oedelem.

ZUIDDAM, dépendance de la commune de Beernem.

ZUIDHOUCK, dépendance de la commune de Haeringhe.

ZUIDHOEK, dépendance de la commune de Nieuwerkerke.

ZUIDSCHOTE, commune du canton et à $\frac{3}{4}$ de lieue N. d'Elverdinghe, de l'arrondissement et à 1 lieue $\frac{1}{3}$ N. N. O. d'Ypres, et à 8 lieues $\frac{1}{4}$ S. S. O. du chef-lieu de la province.

Cette commune se compose de son chef-lieu et des hameaux de Lezerne et de Steénstraet.

HYDROGRAPHIE : L'Yperlée, le Kemmelbeke et plusieurs autres cours d'eau arrosent cette commune.

SOL : Uni, argilo-sablonneux.

AGRICULTURE : Le terroir de Zuidschote est fertile en froment, seigle, avoine, sarrasin, colza et lin ; il produit aussi du houblon et du tabac. Beaucoup de pommes de terre, des navets et des carottes. Le pommier, le poirier, le prunier et le noyer peuplent tous les vergers et y sont d'un rapport assez considérable : les plus beaux fruits sont vendus dans les villes. Les bois sont composés de chênes, de peupliers, de saules et d'ormes : cette dernière espèce domine. — Année commune, les récoltes sont plus que suffisantes pour la consommation : elles sont évaluées approximativement à deux mille hectolitres de froment, trois cents de seigle, six cent quarante d'avoine, six cents de fèves et six cents de colza. Le système de culture varie en raison de la nature forte ou légère des terres et de leur position plus ou moins verticale ; les champs produisent pendant huit et même dix années de suite : cependant, voici l'alternat le plus en usage : première année, fèves pour les chevaux ; deuxième, froment ; troisième, seigle ; quatrième, jachères. — *Animaux domestiques :* quarante chevaux, dix poulains, trois cent cinquante-cinq bêtes à cornes, soixante-dix veaux, cent trente porcs, cent huit moutons. On y élève très peu d'abeilles. Le gibier est assez nombreux. On pêche dans les cours d'eau des carpes, des brochets, des tanches et des anguilles.

POPULATION : Cinq cent soixante-neuf habitants. 667

HABITATIONS : On y compte cent six maisons, vingt-cinq fermes ; une église, une maison communale et une école.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il s'y trouve deux brasseries, deux fours à chaux, trois moulins à farine et un moulin à huile.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Dixmude à Ypres traverse la commune.

ZUIDWATERGANG, cours d'eau qui baigne le territoire de Dudzele.

ZUYENKERKE ou **ZUIENKERKE**, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue $\frac{1}{2}$ N. O. de Bruges.

HYDROGRAPHIE : Le canal de Blankenberghe, le Noord-Ree et plusieurs autres cours d'eau baignent le territoire de Zuykerke.

SOL : Argileux.

AGRICULTURE : On y récolte, année commune, deux mille quatre cents hectolitres de froment, cent de seigle, cinq cent quarante de colza, mille huit cents de chicorée, deux cent cinquante de fèves et pois, deux cent cinquante d'avoine, mille huit cents de fèves de cheval, cinquante de vesces.

— *Mode de culture* : un tiers des terres en labour est cultivé en grains d'hiver, *durs grains*; un tiers en marsages, un quart en jachères; le reste en pommes de terre, carottes, navets et plantes fourragères. — *Assolement* : première année, colza ou chicorée; deuxième, froment; troisième, féveroles, pois ou vesces; quatrième, avoine; cinquième ou sixième année, jachères, ou bien : première année, froment; deuxième, féveroles; troisième, froment; quatrième,

avoine; cinquième, jachères. — *Animaux domestiques* : on y élève des chevaux, des bêtes à cornes, des moutons et des porcs. Les basses-cours sont peuplées de poules, de canards et de dindons. Quelques particuliers soignent l'éducation des abeilles.

POPULATION : Sept cent soixante-quatre habitants.

HABITATIONS : Toutes les maisons sont construites en briques et en grande partie couvertes en tuiles. Il y a une école communale et une école privée.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Deux moulins à farine mûs par le vent. Les grains et le bétail sont la seule industrie des habitants de cette commune.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Bruges à Blankenberghe traverse le territoire du S. au N.

ZWARTEN - MOLENHOEK, dépendance de la commune de Nieuwkerke.

ZWARTEVELD, dépendance de la commune de Maerkeghem.

330



FIN.

LT



